



Republique de Guinée
Travail-Justice-Solidarité

Ministère du Plan et de la Coopération
Internationale

PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 2016-2020

Volume 1 - Document principal

23 février 2017

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	6
Liste des encadrés	6
Liste des sigles	8
Préface	11
Résumé exécutif	12
Partie introductive	16
I. DYNAMIQUE DU DÉVELOPPEMENT	20
1.1. BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 2011-2015	20
1.1.1. Expansion économique	20
1.1.1.1. <i>Aperçu global des performances économiques</i>	20
1.1.1.2. <i>Indicateurs macroéconomiques et financiers</i>	20
1.1.1.3. <i>Politiques économiques</i>	22
1.1.1.4. <i>Réformes structurelles</i>	22
1.1.1.5. <i>Tendances sectorielles</i>	23
1.1.2. Lutte contre la pauvreté et OMD	26
1.1.2.1. <i>Profil de la pauvreté</i>	27
1.1.2.2. <i>Impacts d'Ébola sur la pauvreté</i>	28
1.1.2.3. <i>Bilan des OMD</i>	29
1.1.3. Amélioration de la gouvernance	35
1.1.3.1. <i>Gouvernance politique et démocratique</i>	36
1.1.3.2. <i>Gouvernance sociale</i>	38
1.1.3.3. <i>Gouvernance financière</i>	39
1.1.3.4. <i>Gouvernance administrative</i>	41
1.1.3.5. <i>Gouvernance judiciaire</i>	42
1.1.3.6. <i>Gouvernance économique</i>	43
1.1.3.7. <i>Gouvernance locale</i>	44
1.1.4. Infrastructures économiques et équipements socio-collectifs	45
1.1.4.1. <i>Travaux publics</i>	46
1.1.4.2. <i>Transports</i>	46
1.1.4.3. <i>Postes et Télécommunications</i>	46
1.1.4.4. <i>Énergie</i>	47
1.1.4.5. <i>Infrastructures hydrauliques</i>	47
1.1.5. Défense et sécurité	48
1.1.6. Leçons apprises de la mise en œuvre du PQ 2011-2015	49
1.2. ÉTAT DE LA GUINÉE DANS SA MARCHÉ VERS LA VISION 2040	49
1.2.1. Fragilité du système guinéen	50
1.2.1.1. <i>Indicateurs de fragilité</i>	51
1.2.1.2. <i>Facteurs de fragilité</i>	51
1.2.1.3. <i>Fragilité comme tendance lourde de la gouvernance du système guinéen</i>	52
1.2.2. Rigidités structurelles de l'économie	53
1.2.2.1. <i>Analyse structurelle de l'économie</i>	53
1.2.2.2. <i>Dynamique du secteur privé</i>	55
1.2.2.3. <i>Facteurs de rigidités</i>	57
1.2.2.4. <i>Faiblesse du volume d'investissements</i>	58
1.2.2.5. <i>Investissements directs étrangers privés : reprise après un déclin</i>	60
1.2.2.6. <i>Rigidités structurelles comme invariants du système guinéen</i>	61

1.2.3.	Faible développement humain	61
1.2.3.1.	<i>Tendances démographiques selon le RGPH-3</i>	61
1.2.3.2.	<i>Dynamique démographique porteuse de germes de changement</i>	63
1.2.3.3.	<i>Développement humain : des inerties</i>	64
1.2.4.	Pressions environnementales	70
II.	CADRE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2016-2020	74
2.1.	DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET ENJEUX MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT	74
2.1.1.	Défis critiques	74
2.1.1.1.	<i>Défis d'une gouvernance de qualité</i>	74
2.1.1.2.	<i>Défis d'une croissance de qualité</i>	74
2.1.1.3.	<i>Défis socio-démographiques</i>	74
2.1.1.4.	<i>Défis environnementaux</i>	75
2.1.2.	Opportunités	75
2.1.3.	Enjeux majeurs	77
2.2.	FONDEMENTS, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PNDES	78
2.2.1.	Fondements et vision	78
2.2.2.	Principes directeurs du PNDES	79
2.3.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS FINAUX DU PNDES	81
2.3.1.	Objectif global du PNDES	81
2.3.2.	Résultat final en termes d'amélioration du bien-être	83
2.3.3.	Résultat final en termes de transformation économique	83
2.4.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES DU PNDES	84
2.4.1.	PNDES, un cadre stratégique intégré	84
2.4.2.	PNDES, cadre d'accélération de la VMA	85
2.4.3.	PNDES, un cadre stratégique fédérateur	85
2.4.4.	PNDES, unique cadre de référence des actions de développement	86
2.4.5.	PNDES, un cadre stratégique cohérent	86
2.5.	PILIER 1 : PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	87
2.5.1.	Résultat stratégique 1 : l'état de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés	88
2.5.2.	Résultat stratégique 2 : l'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable	90
2.6.	PILIER 2 : TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE	98
2.6.1.	Résultat stratégique 3 : la croissance économique est accélérée, inclusive et durable	98
2.7.	PILIER 3 : DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DU CAPITAL HUMAIN	109
2.7.1.	Résultat stratégique 4 : la qualité du capital humain est améliorée	109
2.7.2.	Résultat stratégique 5 : l'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont assurés	116
2.8.	PILIER 4 : GESTION DURABLE DU CAPITAL NATUREL	121

2.8.1. Résultat stratégique 6 : les ressources naturelles sont gérées de façon rationnelle .	122
2.8.2. Résultat stratégique 7 : le cadre de vie est protégé	125
2.8.3. Résultat stratégique 8 : la résilience face aux catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont renforcées.....	126
III. CADRE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	129
3.1. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE.....	129
3.1.1. Hypothèses des scénarios	129
3.1.2. Schéma de croissance.....	130
3.1.3. Inflation	133
3.1.4. Finances publiques	134
3.1.5. Échanges extérieurs	137
3.1.6. Coût et schéma de financement du PNDES.....	137
3.2. ACTEURS ET INSTRUMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE	139
3.2.1. État	139
3.2.2. Collectivités locales.....	140
3.2.3. Secteur privé	140
3.2.4. Organisations de la société civile.....	141
3.2.5. Partenaires techniques et financiers	141
3.3. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION.....	141
3.3.1. Démarche de performance	141
3.3.2. Composante technique de suivi	142
3.3.2.1. <i>Suivi de la mise en œuvre</i>	142
3.3.2.2. <i>Suivi des effets</i>	142
3.3.3. Composante technique de l'évaluation	143
3.3.4. Supports de la performance	143
3.3.4.1. <i>Outils de suivi de la performance</i>	143
3.3.4.2. <i>Documents de suivi de la performance</i>	144
3.3.5. Système d'information pour le suivi de la performance	144
3.3.6. Revues de performance.....	145
3.3.6.1. <i>Définition et objet</i>	145
3.3.6.2. <i>Format des revues</i>	145
3.4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	146
3.4.1. Mission du dispositif.....	146
3.4.2. Organes	146
3.4.2.1. <i>Cadre de Concertation et de Coordination (CCC)</i>	147
3.4.2.2. <i>Comité Technique de Suivi</i>	147
3.4.2.3. <i>Groupes Thématiques de Dialogue</i>	148
3.4.2.4. <i>BSD des ministères</i>	149
3.4.2.5. <i>Cellules régionales/préfecturales de suivi et d'évaluation</i>	150
3.5. ANALYSE DES RISQUES	150
3.5.1. Instabilité socio-politique	150

3.5.2. Faiblesse du leadership national.....	151
3.5.3. Faible mobilisation de ressources intérieures.....	151
3.5.4. Déficit persistant de capacités.....	151
3.5.5. Conjoncture sous régionale et internationale défavorables.....	152
3.5.6. Aléas climatiques et urgences humanitaires.....	152
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	153

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Niveau de performance de l'OMD 2 en 2015.....	30
Tableau 2 : Indicateurs de parité fille/garçon	31
Tableau 3 : Qualité de la Gouvernance, 2011-2015	38
Tableau 4 : Spectre de fragilité de la Guinée.....	51
Tableau 5 : Dynamique économique sectorielle.....	53
Tableau 6 : Contributions des mines à l'économie.....	55
Tableau 7 : Position de la Guinée dans les principaux index de gouvernance économique en 2016	55
Tableau 8 : Position de la Guinée dans les classement Doing Business 2015 et 2016.....	56
Tableau 9 : Evolution de l'indice de Gini au cours de la période 1994-2012	65
Tableau 10 : Types de menaces/pressions sur ressources naturelles en Guinée	71
Tableau 11 : Risques environnementaux potentiels liés à l'activité minière selon les mines en Guinée.	72
Tableau 12 : Résultat final attendu du PNDES à l'horizon 2020	83
Tableau 13 : Schéma de transformation structurelle 2015-2020	84
Tableau 14 : Evolution de la structure du PIB.....	133
Tableau 15: Projection des recettes de 2016 à 2020	134
Tableau 16 : Projection des dépenses publiques de 2016 à 2020	136
Tableau 17 : Coût du PNDES (en milliards de GNF)	137
Tableau 18 : Schéma de financement du PNDES 2016-2020 (milliards de GNF).....	138

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Pauvreté multidimensionnelle selon les régions en 2014 (%).....	27
Graphique 2 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle en Guinée	28
Graphique 3 : Evolution du taux d'investissement, 1986-2014	57
Graphique 4 : Evolution des taux d'investissement des secteurs privé et public en Guinée, 1990-2014 ...	58
Graphique 5 : Evolution des flux d'IDE entrants de 2000 à 2014 en % du PIB	60
Graphique 6 : Projection du dividende démographique en Guinée selon le niveau de fécondité.....	63
Graphique 7 : Evolution de l'IDH en Guinée, 2005-2014	64
Graphique 8: Evolution des émissions de CO2 (en tonnes métriques par habitant), 1990-2011.....	73
Graphique 9 : Evolution du taux de croissance économique 2014-2020.....	131
Graphique 10 : Evolution des secteurs de l'économie guinéenne.....	132
Graphique 11 : Evolution de l'inflation selon les deux scénarios	134
Graphique 12 : Evolution du déficit global hors dons en % du PIB	136

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Autres réalisations dans le secteur minier	25
Encadré 2 : Impacts socio-économiques de la maladie à virus Ébola	28
Encadré 3 Concepts de fragilité	50
Encadré 4 Faiblesses du Système de Gestion de l'Investissement Public.....	59
Encadré 5 Quelques concepts liés au dividende démographique.....	62
Encadré 6 Concepts de risques, vulnérabilité et de capacités	65
Encadré 7 Organismes chargés de la gestion du régime contributif de la PS en Guinée.....	66
Encadré 8 Présentation sommaire de deux instruments non contributifs de protection sociale.	67
Encadré 9 Cadre logique du PNDES	82
Encadré 10 Messages-clés de l'analyse structurelle du « système Guinée »	87
Encadré 11 : Enoncés des cibles 16.1, 16.3, 16.7 et 16.10.....	88
Encadré 12 : Enoncés des cibles 16.5, 16.6 et 16.7.....	91

Encadré 13: Enoncés des cibles 8.4, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18 et 17.19.des ODD	93
Encadré 14: Enoncés des cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 des ODD	98
Encadré 15: Enoncés des cibles 9.2, 9.3, et 9.4 des ODD	101
Encadré 16: Enoncés des cibles 7.1, 7.2, 7.3, 9.1 et 9.5 des ODD	104
Encadré 17: Enoncés des cibles 8.9, 11.4, 17.10, 17.11 et 17.12 des ODD	108
Encadré 18: Enoncés des cibles 3.7 et 5.6 des ODD.....	110
Encadré 19: Enoncés des cibles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2 et 3.3 des ODD	110
Encadré 20: Enoncés des cibles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 des ODD	112
Encadré 21: Enoncés des cibles 6.1, 6.2, 6.3, 7.1 et 11.1 des ODD	114
Encadré 22: Enoncés des cibles 8.5, 8.6 et 10.2 des ODD	116
Encadré 23: Enoncés des cibles 4.5, 5.1, 5.2, 5.4, 5.5 et 10.2 des ODD.....	118
Encadré 24: Enoncés des cibles 1.3, 3.8, 5.4 et 10.4 des ODD.....	120
Encadré 25 : Enoncés des cibles 12.2, 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.2, 15.5, 15.7 et 15.9 des ODD.....	122
Encadré 26: Enoncés des cibles 11.6, 12.3, 12.4, et 12.5 des ODD	126
Encadré 27: Enoncés des cibles 13.1, 13.2 et 13.3 des ODD.....	128

LISTE DES SIGLES

ACGPMP	Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics
AENF	Alphabétisation et Education Non-Formelle
AFD	Agence Française de Développement
AGP	Agence Guinéenne de Presse
AGUIPE	Agence Guinéenne de Promotion de l'Emploi
ANLC	Agence Nationale de Lutte contre la Corruption
APIP	Agence de Promotion des Investissements Privés
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Antirétroviral
BAD	Banque Africaine de Développement
BCRG	Banque Centrale de la République de Guinée
BERD	Bureau d'Electrification Rurale Décentralisée
BOCEJ	Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes
BSD	Bureau de Stratégies et de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CCC	Cadre de Coordination et de Concertation Gouvernement - PTF
CCER	Cadre de Coordination Economique et des Réformes
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEC	Centre d'Encadrement Communautaire
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CERE	Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
CNO	Commission Nationale OHADA
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNPSAE	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents de l'État
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTG	Confédération nationale des travailleurs de Guinée
COSIE	Centre d'Observation, de Surveillance et d'Information Environnementales
CPIP	Conférence des Partenaires et Investisseurs Privés de la Guinée
CPRN	Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale
CREFAT	Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquées de l'Université Thiès
CRMP	Conseil de Régulation des Marchés Publics
DNPP	Direction Nationale du Plan et de la Prospective
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
ELEP	Enquête légère d'évaluation de la pauvreté
ENA	Ecole Nationale d'Administration
ENAP	Ecole Nationale d'Administration Publique
ENP	Etude Nationale Prospective
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNDCL	Fonds National de Développement des Collectivités Locales
FNRPE	Fonds National de Relance et de Résilience Post-Ebola
FONIJ	Fonds National pour l'Insertion des Jeunes
GFP	Gestion des finances publiques
GIABA	Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux
HAC	Haute Autorité de la Communication
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme

IDH	Indice de développement humain
INAMO	Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire
INIDH	Institution Nationale Indépendante des Droits Humains
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ITIE	Initiative de transparence des industries extractives
LMD	Licence – Master – Doctorat
LORF	Loi organique relative aux lois de finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAEGE	Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens et de l'Etranger
MASPF	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MB	Ministère du Budget
MCce	Ministère du Commerce
MCom	Ministère de la Communication
MCSHP	Ministère de la Culture, des Sports et du Patrimoine Historique
MEEF	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEH	Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
MEPA	Ministère de l'Elevage et des Productions Animales
MEPUA	Ministère de l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MFPREMA	Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration
MHTA	Ministère de l'Hôtellerie, du Tourisme et de l'Artisanat
MIPSP	Ministère de l'Industrie, des PME et de la Promotion du Secteur Privé
MJGS	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux
MJ	Ministère de la Jeunesse
MMG	Ministère des Mines et de la Géologie
MPAEM	Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MPDN	Ministère à la Présidence chargé de la Défense Nationale
MPTEN	Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Economie Numérique
MS	Ministère de la Santé
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MT	Ministère des Transports
MTP	Ministère des Travaux Publics
MUNC	Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté
MVAT	Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
MVE	Maladie à virus Ebola
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFID	OPEC Fund for International Development
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OND	Objectif National de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PACV	Projet d'appui aux communautés villageoises
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier
PdA	Plan d'Action
PDRPGF	Projet de développement de la riz/pisciculture en Guinée Forestière
PEJ	Projet Emplois Jeunes

PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programmes d'investissements publics
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/ Petites et moyennes industries
PNAFA	Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNDS	Politique nationale de défense et de sécurité
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIASA	Plan national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire
PNRJ	Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBSE	Planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRDES	Plan Régional de Développement Economique et Social
PREF	Programme de Réformes Economiques et Financières
PREFIP	Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques
PSG	Peace building and State building Goals
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVH	Personne Vivant avec un Handicap
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RMDH	Rapport mondial sur le développement humain
RTG	Radiodiffusion Télévision Guinéenne
SBG	Société des bauxites de Guinée
SBK	Société des bauxites de Kindia
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Religieuses
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SIGM	Système d'informations géologiques et minières
SNAP	Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires
SNDS	Stratégie Nationale de Développement Statistique
SNP	Système national de planification
SNU	Système des Nations Unies
SOGUIPAMI	Société Guinéenne du patrimoine minier
SSE	Système de suivi et évaluation
SSN	Système statistique national
TBS	Taux brut de scolarisation
THIM	Techniques à haute intensité de main-d'œuvre
TPBS	Taux brut au préscolaire
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States AID
VIH	Virus de l'Immuno-Déficience Acquise

PRÉFACE

Les autorités guinéennes viennent de doter le pays d'un Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, après l'expiration du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015. La mise en œuvre de ces deux documents de gestion de développement a permis au pays, sous l'impulsion du Président de la République, le Professeur Alpha CONDE, de renouer avec sa longue tradition de planification des décennies 1960-1980, rompant ainsi avec le pilotage à vue du développement national. Cependant, le contexte politique et sanitaire dans lequel les actions du Plan ont été menées n'a pas favorisé l'atteinte des résultats escomptés.

Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, se distingue des générations précédentes de plan. Il pose en effet, les bases de la transformation structurelle de l'économie nationale qui mettront la Guinée sur une rampe de croissance créatrice de richesse et d'emplois. Il est le premier jalon d'une trajectoire qui doit mener le pays à l'émergence et à la prospérité d'ici à la prochaine génération conformément à la Vision « Guinée 2040 ». Le PNDES 2016-2020 tient aussi compte des principaux Agendas régionaux et internationaux notamment, la Vision 2020 de la CEDEAO, la Vision 2063 de l'Union Africaine pour une transformation structurelle du Continent, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le PNDES est un plan intégrateur des différents cadres stratégiques ou programmatiques de développement à venir mais également en cours, au nombre desquels la Stratégie de Relance et de Résilience Socio-économique, *post-Ebola*, le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable, la Stratégie de Développement du Secteur Privé, le Plan Stratégique de Réformes des Finances Publiques, le Programme de Réforme de l'État et de Modernisation de l'Administration Publique, la Stratégie de Promotion des Investissements, la Politique Nationale de Protection Sociale, et d'autres stratégies ou programmes sectoriels. Ces cadres d'intervention, en ce qu'ils favorisent une meilleure prise en compte du désir de changement des populations guinéennes, deviennent dès lors, des instruments de mise en œuvre du PNDES.

Je tiens à remercier les cadres de l'Administration publique, les représentants du secteur privé et de la société civile, les élus locaux, et les Partenaires Techniques et Financiers pour leur participation de qualité à l'élaboration du PNDES et les invite, par la même occasion, à s'impliquer activement et efficacement dans sa mise en œuvre en faveur du bien-être des populations guinéennes.

Kanny DIALLO

Ministre du Plan et de la Coopération Internationale

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Outil d'opérationnalisation de la Vision Guinée 2040, le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, constitue la deuxième génération de plan sous la 3^{ème} République, après le Plan Quinquennal 2011-2015. Il fait suite à trois (3) séries de Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont le dernier en date fut le DSRP-3 arrivé à échéance en 2015.
2. Fruit d'un processus participatif incluant la Primature, les ministères, à travers leurs BSD, le secteur privé, la société civile, les collectivités locales et les PTF, le PNDES s'articule autour d'une analyse de la dynamique du développement de la Guinée sur une longue période, d'un cadre stratégique 2016-2020, d'un cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Il comprend en outre, un cadre de résultats et une synthèse des actions prioritaires.
3. De l'analyse de la dynamique du développement, il ressort qu'en dépit de l'ancrage démocratique et d'une normalisation progressive de sa situation politique, la Guinée reste globalement, un État fragile. Des défis critiques sont à relever dans tous les compartiments de la vie politique, économique et sociale. Le pays devra au cours des prochaines années, exploiter à bon escient ses énormes potentialités naturelles pour répondre aux enjeux majeurs de son développement.
4. Se fondant sur la Loi Fondamentale du pays, la Vision Guinée 2040, le Projet de Société du Président de la République, ainsi que les Agendas africains et internationaux du développement, le PNDES s'est fixé comme objectif global de « *promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable* ». Deux résultats finaux sont attendus de cet objectif global, à savoir (i) « *à l'horizon 2020, le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie* » et (ii) « *la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée* ».
5. Pour le premier résultat final, il s'agit notamment, en termes de cibles visées : (i) d'accroître l'indice de développement humain (IDH) du pays de 0,411 en 2014 à au moins 0,482 en 2020 ; (ii) de réduire l'incidence de pauvreté de 55,2% en 2012 à au moins 45,0% en 2020 et (iii) d'accroître le couvert forestier du pays de 25,9% en 2014 à au moins 28% en 2020. Concernant le deuxième résultat final, les cibles visées sont entre autres : (i) d'accélérer la croissance du secteur primaire pour atteindre au moins 8,1% à l'horizon 2020 ; (ii) d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 8,3% en 2015 à au moins 9,5% en 2020 ; (iii) d'accroître la part des produits manufacturiers dans les exportations de 7,5% en 2013 à 12,5% en 2020.
6. Pour réaliser ces résultats et atteindre les cibles fixées, la stratégie globale du PNDES 2016-2020 consistera d'une part, à asseoir les bases institutionnelles solides, indispensables au progrès économique, social et environnemental, ainsi qu'à développer un capital humain susceptible de maximiser le dividende démographique, favoriser l'accélération de la croissance économique et la réduction des inégalités. D'autre part, elle consistera : (i) à développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour en faire un véritable levier de réduction à la fois, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire; (ii) à promouvoir une industrie manufacturière incorporée aux secteurs primaire et minier, permettant d'exploiter toutes les chaînes de valeurs de leurs filières respectives; (iii) à intégrer le secteur minier au reste de l'économie, à travers la promotion de PME/PMI compétitives en matière de fourniture de biens et services domestiques aux mines, et l'investissement d'une proportion importante des recettes minières dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.
7. De façon plus concrète, les autorités voudraient renforcer ces choix stratégiques par la prise en compte des potentialités naturelles spécifiques à chaque région du pays. Elles entendent

se servir en conséquence du PNDES, pour impulser une dynamique de transformation de l'économie *via* le développement d'agropoles régionales basées sur les filières à forte valeur ajoutée et de pôles miniers compétitifs, composés d'industries extractives et de PME/PMI en amont et en aval de ces industries extractives. De plus, le PNDES visera à garantir l'équité intergénérationnelle à travers la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques.

8. De façon spécifique, la stratégie du PNDES s'articule autour de quatre piliers de développement que sont : (i) la promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable, (ii) la transformation économique durable et inclusive, (iii) le développement inclusif du capital humain ; et (iv) la gestion durable du capital naturel. Un pilier est une composante stratégique du PNDES. Il comprend des domaines prioritaires à travers lesquels sont déployées les actions devant permettre d'atteindre les résultats du Plan. Conformément au principe de la GAR, à chacune des déclinaisons (pilier et domaine prioritaire) du PNDES, correspondent une hiérarchie des objectifs, une chaîne de résultats et des indicateurs appropriés.

9. Ces piliers sont portés par trois vecteurs de changements structurels : (i) des investissements catalyseurs (énergie, routes, ports, aéroports, TIC,...) dans le secteur minier sous-tendus par une bonne gouvernance minière; (ii) des gains de productivités dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique induits par des investissements en aménagements, en matériels et en outillage, le développement des compétences et l'ouverture au commerce ainsi qu'aux capitaux étrangers ; (iii) la diversification industrielle hors mines en lien avec les chaînes de valeurs en amont et en aval des agropoles régionales.

10. Le PNDES se veut le cadre fédérateur des stratégies thématiques et sectorielles en cours de validité. Ces dernières en retour, sont des composantes intégrantes du Plan. Le PNDES assure la synergie de toutes ces stratégies dans la perspective d'une meilleure coordination de l'action publique au cours de la période, et de plus d'efficacité en termes de résultats du développement.

11. Le PNDES s'attachera ainsi à : (i) consolider les acquis de la Stratégie de Relance et de Résilience Socioéconomique Post-Ebola 2015-2017 ; (ii) poursuivre et parachever la mise en œuvre des différentes composantes de cette stratégie ; (iii) opérationnaliser son instrument financier : le Fonds national de Relance et Résilience Post-Ebola ; et (iv) prolonger durablement les retombées positives de ses interventions.

12. De la même façon, le Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques (PREFIP), le Programme de Réformes de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA), la Stratégie de Promotion des Investissements ainsi que la Stratégie de Développement du Secteur Privé, la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB), tout en étant des composantes du PNDES sont des cadres d'orientation des actions du Plan dans leurs domaines respectifs. Le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) 2017-2020, compte tenu de son caractère multisectoriel et multidimensionnel, est également une partie intégrante du PNDES en tant qu'à la fois, cadre d'orientation et d'opérationnalisation. Ces différentes stratégies/programmes, ont pour vocation de concourir à l'atteinte des résultats aux différents niveaux de déclinaison du PNDES.

13. La cohérence du cadre macroéconomique et la disponibilité des moyens budgétaires sont essentielles pour une meilleure allocation des ressources internes et externes indispensables pour la mise en œuvre du PNDES. Cette cohérence a été réalisée à l'aide du Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne (MSEGUI) sur la base de 2 scénarios, un scénario de référence et un scénario optimiste qui est celui retenu pour le Plan.

14. Conformément aux actions envisagées dans le PNDES, le scénario optimiste prévoit une rupture de la tendance du taux de croissance de l'économie guinéenne à partir de 2018. En effet, de 5,2% en 2016, la croissance économique devrait atteindre une moyenne annuelle de 9,4% sur la période 2018-2020 grâce aux ambitieux projets d'investissements envisagés notamment dans les infrastructures de transports et d'énergie. Le taux de croissance du PIB par habitant passerait de 2,2% en 2015 à 7,8% en 2020, pour inverser la tendance de la pauvreté et améliorer le bien-être des populations comme attendu.

15. Le coût global du PNDES 2016-2020 est estimé à 130 857,7 milliards de GNF dont 49,3% pour le pilier 2 relatif à la transformation économique, 38,2% pour le pilier 3 relatif au développement du capital humain, 7,3% pour le pilier 1 relatif à la bonne gouvernance et enfin 5,2% pour le pilier 4 relatif à la gestion du capital naturel. Ce coût sera financé à 30,0% par le Budget national, 38,2% par le secteur privé à travers les projets d'investissements négociés ou en cours de négociation dans le cadre du Partenariat-Public-Privé. En termes de besoins de financements, le montant à rechercher serait de 41 578,62 milliards de GNF, soit 31,8% du coût total du PNDES. Ce besoin pourrait être comblé par la recherche de fonds auprès des partenaires techniques et financiers (PTF), auprès des mécanismes de financements innovants et par le Partenariat public-privé (PPP).

16. Le succès du PNDES requiert l'implication harmonieuse de tous les acteurs de développement et l'utilisation coordonnée de leurs instruments respectifs. Ainsi, l'État à travers ses administrations centrales et déconcentrées, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF) sont les principaux acteurs de la mise en œuvre du PNDES.

17. Au niveau de l'État, les instruments de mise en œuvre du Plan sont : (i) les politiques/stratégies sectorielles ; (ii) les PPP ; (iii) le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et les cadres des dépenses à moyen terme (CDMT) ; (iv) le programme d'investissement public (PIP) ; (v) le Budget de l'État ; (vi) les plans d'actions ministériels, et (vii) les programmes sectoriels. Par conséquent chacun de ces instruments devra s'aligner sur les résultats escomptés et les actions prioritaires du Plan.

18. Les collectivités locales concourront à la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement Economique et Social (PRDES), lesquels font partie intégrante du Plan, à travers le Plan de Développement Local, (PDL), le Programme Annuel d'Investissement (PAI) et le budget de la collectivité. Le secteur privé est également appelé à contribuer aux côtés de l'État, à la réalisation des objectifs du PNDES. Les instruments dont dispose le secteur privé à cet effet sont : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP) et (ii) son plan d'action en 15 programmes ; (iii) le Plan Stratégique de l'Agence de Promotion des Investissements Privés. Avec la société civile, l'État établira un cadre partenarial autour des contrats de participation pour la réalisation des objectifs du Plan.

19. Les cadres de coopération (les stratégies/programmes-pays) et les conventions de partenariat sous-tendus par les appuis budgétaires, les appui-projets, etc. sont les principaux instruments des PTF pour la mise en œuvre du PNDES. Ces modalités seront utilisées dans le strict respect des principes de la Déclaration de Paris. Le Gouvernement s'attachera de son côté à mieux coordonner les appuis des PTF à travers l'instauration d'un dialogue politique constructif. Le PNDES est dans cette perspective, le cadre de référence sur lequel devront s'aligner les PTF. Le Gouvernement attend également de ces derniers, de plus en plus d'approches conjointes d'appui, pour plus d'efficacité de leurs interventions. A cet effet, il prendra les dispositions requises pour asseoir un cadre fiduciaire à même de faciliter l'utilisation des procédures nationales de dépenses publiques et la mobilisation d'appuis programmes.

20. Pour le suivi et l'évaluation du PNDES, un dispositif a été mis en place : le DISE (Dispositif Institutionnel de Suivi et d'Evaluation). La mission principale du DISE est de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan. Le DISE fait intervenir cinq catégories d'acteurs : (i) le Cadre de Concertation et de Coordination (réaménagé) entre le Gouvernement et les Partenaires au développement (CCC) ; (ii) le Comité Technique de Suivi (CTS) ; (iii) les Groupes Thématiques de Dialogue (GTD); (iv) les Ministères à travers les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD) ; et (v) les Régions/Préfectures à travers les Cellules de Suivi et d'Evaluation (CRSE/CPSE).

21. L'animation du dialogue sur la performance dans le cadre du DISE, se fera à travers un mécanisme de revues articulé autour de revues ministérielles/régionales/préfecturales, de revues thématiques, de revues techniques et de revues plénières. La périodicité de ces différentes revues est semestrielle pour tenir compte du calendrier du cycle budgétaire défini par la LORF. En année n , les premières revues semestrielles sont des revues de mise en œuvre des actions de l'année $n-1$, et les deuxièmes revues semestrielles sont des revues de programmation des actions de l'année $n+1$. Au plan technique, le DISE est doté de trois (3) outils : le Cadre de Mesure de la Performance (CMP), le Rapport annuel de Performance (RAP) et le Document Annuel de Programmation (DAP).

22. La mise en œuvre réussie du PNDES pourrait être contrecarrée par la survenue de plusieurs facteurs de risques endogènes ou exogènes. Au nombre de ces facteurs, il y a : (i) l'instabilité socio-politique ; (ii) la faiblesse du leadership national ; (iii) la faible mobilisation des ressources intérieures ; (iv) un déficit persistant de capacités ; (v) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable ; (vi) les aléas climatiques et les urgences humanitaires (telle que la résurgence de la MVE et d'autres épidémies).

PARTIE INTRODUCTIVE

23. Cette partie introductive situe le PNDES dans son contexte, décrit la démarche méthodologique suivie pour son élaboration et présente la structuration du document.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

24. Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, constitue la deuxième génération de plan sous la 3^{ème} République, après le Plan Quinquennal 2011-2015. Il fait suite à une série de trois (3) Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)¹ adoptés par le pays à la faveur de son éligibilité à l'Initiative PPTE², et qui ont servi de cadre de référence pour les actions de développement sur la période 2002-2015. Le PNDES renoue avec la tradition planificatrice de la Guinée qui, de 1960 à 1984, a mis en œuvre le Plan Triennal 1960-1963, le Plan Septennal 1964-1971, le 1^{er} Plan Quinquennal 1973-1978 et le 2^{ème} Plan Quinquennal 1980-1985, interrompu par la prise du pouvoir par l'armée en 1984. Suite au discours programme du 22 Décembre 1985, le plan en tant qu'instrument de gestion du développement, a laissé la place aux programmes de réformes économiques et financières (PREF), dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, soutenues par les institutions de Bretton Woods.

25. En s'engageant dans le processus d'élaboration du PNDES, les autorités guinéennes visent à insuffler un nouvel élan à l'action publique après la grave crise sanitaire et socioéconomique provoquée par la maladie à virus Ébola, accélérer les réformes entreprises depuis l'avènement de la 3^{ème} République et renforcer la résilience de l'État et les capacités nationales de gestion du développement. Cet engagement traduit en outre, la volonté politique de faire du plan, l'unique cadre de référence de toutes les interventions en faveur du développement. Cette volonté a été clairement affirmée par le Premier Ministre dans sa Déclaration de Politique Générale³ devant l'Assemblée nationale le 04 mai 2016. A travers ce choix, le Gouvernement s'engage à inscrire ses actions de court et de moyen termes dans une perspective de long terme en optant pour l'articulation du PNDES 2016-2020 avec la Vision 2040 de la Guinée.

26. Le PNDES 2016-2020 est élaboré dans un contexte de reprise économique après les faibles performances enregistrées sur la période 2013-2015, dues à un environnement défavorable marqué au plan interne, par les tensions sociopolitiques et les stigmates de la Maladie à virus Ébola (MVE), et au plan externe, par la baisse des cours mondiaux des produits d'exportations. Ce contexte de reprise économique contraste avec un net ralentissement des progrès sociaux. Outre l'aggravation de la pauvreté, les réalisations dans l'atteinte des cibles des OMD font ressortir d'importants écarts à combler par la Guinée, dans bien de domaines (la malnutrition, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la mortalité maternelle - qui sont parmi les plus élevées de la sous-région - et la gestion durable de l'environnement).

27. A travers le PNDES 2016-2020, les autorités entendent répondre aux différents défis de développement que pose la situation socio-économique et environnementale, tout en assurant la veille sanitaire post Ébola ; l'alignement sur les agendas internationaux de développement :

¹ DSRP 1 : 2002-2005 ; DSRP 2 : 2007-2010 (prorogé 2011-2012) et DSRP 3 : 2013-2015

² Initiative des pays pauvres très endettés

³ [...] C'est en réussissant notre planification que nous planifierons notre réussite. En effet, notre ambition est de réhabiliter la chaîne prospective-planification-programmation-budgétisation et suivi-évaluation, afin de mieux gérer le processus de conception et de mise en œuvre des chantiers du développement national qui doivent être programmés suffisamment à l'avance et s'exécuter dans le respect strict de la réglementation définie. A cette fin, le Gouvernement procédera à la finalisation de l'étude prospective «Guinée, Vision 2040», ainsi qu'à l'élaboration du Plan Quinquennal 2016-2020 et du Programme d'Investissements Publics (P.I.P). L'opérationnalisation du Fonds de Développement Économique et Social (FDES) sera également effectuée [...]. *Extrait de la Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre devant l'Assemblée Nationale le 04 mai 2016.*

les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord de Paris, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), le New Deal, la Vision 2020 de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); une meilleure traduction des priorités nationales dans le budget; la mise en place d'un cadre programmatique robuste pour les actions de développement; l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques; l'adoption d'un outil performant de mobilisation des ressources intérieures et extérieures y compris les investissements privés. Les principaux bénéficiaires du PNDES, sont les populations guinéennes, mais en particulier, les pauvres et les groupes vulnérables (les jeunes, les femmes et les personnes du 3^{ème} âge, les personnes vivant avec un handicap), l'État lui-même, le secteur privé, les régions y compris les zones urbaines et rurales.

28. Avec le PNDES, l'État verra ses capacités de pilotage du développement se renforcer. De façon spécifique, le PNDES permettra à l'État de se recentrer sur ses missions régaliennes de services publics, et de promouvoir le secteur privé en créant notamment un environnement plus favorable aux affaires. Les personnes vulnérables en particulier les pauvres et les plus pauvres profiteront à travers le PNDES, des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale fondées sur une meilleure répartition des fruits de la croissance. Le PNDES se veut un outil de solidarité nationale. Il comporte des actions visant à créer des emplois surtout pour les jeunes et les femmes mais aussi pour les personnes vulnérables notamment les déplacés, sinistrés, les migrants retournés ainsi que des mesures qui renforcent leur employabilité et faciliter leur réinsertion socioéconomique dans leurs différentes communautés.

29. Les régions tant dans leurs composantes urbaines que rurales, sont également ciblées par des actions du PNDES à travers une politique d'aménagement du territoire et de création de pôles de développement, permettant la valorisation des potentialités régionales, le désenclavement des villages et zones de productions agricoles, l'accès à l'eau potable et à l'électricité et l'implantation d'écoles, de postes et de centres de santé. Les villes sont par ailleurs, des bénéficiaires du PNDES à travers des actions visant à améliorer le cadre de vie et la promotion des logements sociaux. Les Guinéens de l'étranger également bénéficiaires du Plan, seront par ailleurs, appelés *via* des mécanismes appropriés à contribuer aux efforts nationaux de développement.

30. En définitive, l'ambition des autorités est de faire du PNDES : (i) un cadre stratégique intégré ; (ii) un cadre d'accélération de la Vision Minière Africaine (VMA) ; (iii) un cadre stratégique cohérent, (iv) un cadre fédérateur des stratégies sectorielles/thématiques ou des programmes, en vigueur ; et (v) un cadre de référence pour les réformes, politiques, programmes et projets de développement futurs, ainsi que pour les interventions des PTF.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

31. Le PNDES est le résultat d'un processus participatif conduit sous le leadership national à travers un dispositif institutionnel à quatre niveaux : le niveau d'orientation et de validation assuré par la Commission Nationale de Planification; le niveau de pilotage conduit par le Cadre de Concertation et de Coordination (CCC), Gouvernement – PTF, à travers le Groupe Thématique «Macroéconomie, Finances Publiques et Climat des Affaires »; le niveau technique placé sous la responsabilité de la Taskforce; et enfin, le niveau consultatif représenté par la société civile, le secteur privé et les régions . Placée sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (MPCI), la Taskforce est un groupe de travail interministériel *ad hoc* appuyés par des personnes ressources nationales et internationales, dont la mission a été d'assurer la coordination technique d'ensemble du processus d'élaboration du PNDES. Elle a été structurée en quatre équipes stratégiques correspondant aux piliers du Plan⁴, en quatre équipes

⁴ Dans la suite du document les termes PNDES et Plan (ainsi écrit) seront utilisés de façon interchangeable.

de cadrage (statistique, macroéconomique, budgétaire et investissements publics) et en une équipe de rédaction.

32. Pour encadrer l'élaboration du PNDES, une note conceptuelle a été rédigée par la Taskforce organisant le processus en sept étapes, à savoir : (i) le lancement, (ii) les concertations, (iii) les activités de communication, (iv) l'analyse de la situation de référence, (v) les travaux de cadrage : cadrage des stratégies et des résultats, cadrage macro-budgétaire et programmatique, (vi) la rédaction du document de PNDES, et (vii) sa validation. A l'appui de cette note, huit fiches techniques ont été élaborées pour guider les travaux des différentes équipes de la Taskforce. Un plan d'action du processus a en plus, été établi déclinant aux différentes étapes, toutes les activités devant concourir à l'élaboration du PNDES, les produits attendus et les intervenants. Quatre (4) produits ont résulté de ce processus : une note d'analyse de la situation de référence, une note d'orientations stratégiques (comprenant un cadre des résultats), une synthèse d'actions prioritaires ainsi que le présent document du Plan. Un séminaire méthodologique, un atelier de planification stratégique, un atelier de planification opérationnelle et une retraite de rédaction du PNDES, ont été nécessaires pour parvenir à ces résultats dans les délais impartis

33. L'un des principes directeurs du processus est l'inclusion de toutes les parties prenantes à l'élaboration du PNDES. Ainsi des modalités de consultations adaptées ont été mises en œuvre pour recueillir les contributions des organisations de la société civile, du secteur privé et des régions. De la même façon, des réunions périodiques du Groupe Thématique « Macroéconomie, Finances Publiques et Climat des Affaires » du Cadre de Concertation et de Coordination (CCC) entre le gouvernement et les partenaires au développement, faisant office de comité de pilotage du processus, ont permis une meilleure implication des PTF. Les Ministères sectoriels ont également joué un rôle clé dans l'élaboration du présent Plan à travers les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD). En plus des interactions permanentes avec la Taskforce et la participation aux retraites et assises prévues dans le cadre du processus, l'implication des ministères sectoriels a revêtu la forme de notes de contributions au document du PNDES.

34. Les choix méthodologiques sous-jacents à l'élaboration du PNDES ont été dictés par le court délai imparti au processus. La Taskforce a ainsi fait l'impasse sur la réalisation de nouvelles études et/ou d'enquêtes statistiques. S'agissant des études, elle a plutôt privilégié une exploitation judicieuse de l'importante documentation existant dans le pays, au nombre desquels, les rapports de recensement ou d'enquête disponibles (notamment sur le RGPH-3, les aspirations des populations, l'impact d'Ébola sur les conditions de vie,...); les rapports bilans (OMD, DSRP-3 et PQ); les documents de la Conférence des Partenaires et Investissements Privés de la Guinée (CPIP) organisé à Abu Dhabi du 24 au 25 novembre 2013 ; d'importantes autres ressources documentaires disponibles dont la liste figure dans la section bibliographique.

35. En matière de statistiques, les travaux du PNDES ont reposé sur l'existant. Aucune enquête pertinente n'était réalisable au cours de la courte période d'élaboration du Plan. Même le calendrier de l'enquête à indicateurs multiples (MICS) lancé en août 2016, n'a pu être aligné sur le chronogramme du PNDES. S'agissant des comptes nationaux, l'élaboration du Plan a démarré dans un contexte de réévaluation du Produit Intérieur Brut (PIB). Le cadrage macroéconomique a pu bénéficier des résultats de ce travail pour ses projections à compter de 2014. Par contre l'analyse rétrospective de la dynamique économique a été conduite sur la base de l'ancienne série des comptes nationaux. La non-disponibilité des données actualisées, et exhaustives a été ainsi, un facteur limitant pour les analyses et l'élaboration du cadre des résultats. Pour pallier cette situation, l'option a été faite de recourir à d'autres sources de données ou d'informations, ce qui explique l'hétérogénéité des périodes d'analyses dans quelques parties du document.

STRUCTURATION DU DOCUMENT

36. Le présent document s'articule autour de trois parties. La première porte sur l'analyse de la dynamique de développement en Guinée sur les plans économique, socio-démographique, culturel, environnemental, politique et institutionnel. La deuxième expose le cadre stratégique du PNDES. Elle énonce les fondements, la vision et les principes directeurs du PNDES. Elle présente en outre, les objectifs, les résultats finaux du PNDES et la stratégie globale de développement du pays d'ici à l'horizon 2020. La troisième partie traite du cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PNDES. Hormis, les modalités de mise en œuvre, cette dernière partie comprend des sections consacrées respectivement à la cohérence macroéconomique et budgétaire et à l'analyse des risques. En annexe, figurent : le cadre des résultats, une synthèse des actions prioritaires et une note conceptuelle sur le renforcement des capacités.

I. DYNAMIQUE DU DÉVELOPPEMENT

37. Cette partie s'attache : (i) à faire la revue des performances réalisées dans la mise en œuvre du Plan Quinquennal (PQ) 2011-2015, (ii) à en tirer des leçons ; et (iii) à présenter l'état actuel de la Guinée dans sa marche vers l'émergence et la prospérité, à l'horizon 2040.

38. L'analyse est à la fois factuelle et systémique. Elle est factuelle en ce qu'elle repose sur un bilan de la mise en œuvre du PQ. Elle est systémique parce qu'elle se fonde sur : (i) les études récentes sur la fragilité de la Guinée ; (ii) l'analyse rétrospective du développement des cinq dernières décennies, réalisée dans le cadre de l'Etude Nationale Prospective (ENP) ; et (iii) une appréhension thématique des problématiques clés de développement de la Guinée.

1.1. BILAN DU PLAN QUINQUENNAL 2011-2015

39. Le Plan quinquennal 2011-2015 a été élaboré dans un contexte socio-politique et économique difficile. Il ambitionnait une croissance forte, soutenue et équitable ; une amélioration de l'environnement politique, juridique, institutionnel et humain ; et des avancées significatives en matière de progrès social.

40. Le PQ était articulé autour de cinq axes : (i) amélioration de la gouvernance et réformes institutionnelles (axe 1) ; (ii) lutte contre la pauvreté, poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et valorisation des ressources humaines (axe 2) ; (iii) développement des infrastructures économiques et des équipements socio collectifs (axe 3) ; (iv) développement et expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance (axe 4) ; et (v) restructuration des forces de défense et de sécurité (axe 5). C'est autour de ces cinq axes que le bilan⁵ du PQ 2011-2015 est présenté.

1.1.1. EXPANSION ÉCONOMIQUE

41. Cette section présente le bilan de la mise en œuvre de l'axe 4 « développement et expansion économique et promotion des secteurs porteurs de croissance » du PQ 2011-2015. Il s'articule autour de quatre points : (i) un aperçu global des performances ; (ii) les indicateurs des résultats macroéconomiques et financiers du PQ ; (iii) la revue des politiques économiques mises en œuvre ; (iv) l'analyse des tendances sectorielles ; (v) les réformes structurelles.

1.1.1.1. Aperçu global des performances économiques

42. A la faveur du renouveau politique instauré par la troisième République, le Gouvernement a entrepris dès 2011 de grandes réformes économiques et financières. Ces réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, d'améliorer le climat des affaires, de renouer les relations avec les PTF et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il en a résulté une reprise économique et partant une amélioration de la situation macroéconomique et financière du pays. Malheureusement, cette dynamique a été contrariée par la baisse des cours des minerais sur le marché international, l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE) et des difficultés socio-politiques, provoquant un ralentissement de l'activité économique et une décélération de la croissance du PIB.

1.1.1.2. Indicateurs macroéconomiques et financiers

43. La période 2011-2015 a enregistré une croissance de 2,3% du PIB en moyenne par an. L'activité économique a connu une reprise à partir de 2011, qui s'est poursuivie en 2012 et 2013 avec un taux de croissance annuel moyen de 3,9%. Mais en raison des agitations socio-politiques

⁵ Pour des raisons de lisibilité de cette partie, ce bilan se fera dans l'ordre suivant : (i) axe 4 ; (ii) axe 2 ; (iii) axe 3 ; (iv) axe 1 ; et (v) axe 5.

et la maladie à virus Ebola⁶ qui ont fortement perturbé le cours normal des activités économiques en Guinée, ce rythme a décéléré faisant chuter la croissance à 1,1% en 2014 puis à 0,1% en 2015. Il en a résulté un recul net du revenu par tête d'environ 0,5% durant la période. Ainsi, l'économie guinéenne n'a pas encore amorcé un sentier de croissance soutenue et durable permettant d'atteindre le niveau de 7% requis dans les pays les moins avancés pour réduire significativement la pauvreté.

44. La période 2011-2015 a en outre enregistré une meilleure tenue des indicateurs macroéconomiques et financiers par rapport à l'année 2010 au cours de laquelle, l'économie affichait un taux de croissance de 1,9%, un taux d'inflation de 20,8%, un niveau de réserves de change inférieur à un (1) mois d'importations, des ratios respectifs de 67% pour la dette et de 32% pour le service de la dette.⁷

45. Les finances publiques ont fait l'objet d'une gestion prudente se traduisant par une amélioration des principaux soldes budgétaires liée principalement à une plus grande maîtrise des dépenses publiques et à un accroissement des recettes budgétaires. Le déficit global hors dons et le déficit global dons compris se sont améliorés pour représenter respectivement 6,5% et 3,3% du PIB en moyenne au cours de la période 2011-2015, contre 14,4% et 14,0% du PIB en 2010.

46. Au plan monétaire, les réformes entreprises au cours de la période 2011-2015 ont permis de réduire la liquidité, limiter l'inflation et stabiliser le taux de change. La masse monétaire a en effet progressé de 56% entre 2011 et 2015, après une hausse de 74,4% sur la seule année de 2010. Cette progression résulte notamment de l'amélioration de la position extérieure nette du pays (0,3% du PIB) et du raffermissement des crédits à l'économie.

47. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 7,3% en décembre 2015, contre 20,8% en décembre 2010. Le taux de change s'est stabilisé à environ GNF 8 004 pour 1 dollar US et GNF 8745 pour 1 Euro au 31 décembre 2015. Les primes de change entre les marchés officiel et parallèle se sont fixées à 7,8% pour le dollar américain et 5,9% pour l'Euro à la même date, contre 17,2% et 14,5% respectivement à fin 2010.

48. Les crédits à l'économie ont atteint GNF 7 583,37 milliards à fin décembre 2015 contre GNF 3 161,9 milliards à fin 2011, soit une hausse de 140%. Cet accompagnement de l'économie a été possible grâce à l'assouplissement de la politique monétaire et à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) a été le plus grand bénéficiaire des crédits à l'économie après les produits pétroliers.

49. Les créances nettes de la Banque Centrale sur l'État se sont fortement accrues au cours des deux dernières années à cause de l'apparition de la maladie à virus Ebola qui a entraîné l'utilisation d'une partie des recettes exceptionnelles de l'État. Elles sont passées de GNF 1 598,18 milliards en fin 2010 à GNF 7 353,26 milliards en fin 2015.

50. La circulation fiduciaire a augmenté de 59% au cours de la période 2011-2015, après une explosion de 88,1% entre 2009 et 2010. Ainsi, la monnaie en circulation représente 29% de la masse monétaire à fin 2015 contre 38,5% au 31 décembre 2010 ; ce qui traduit un regain de confiance au système bancaire. Au cours de la période, les dépôts en devises ont augmenté de 50% et les dépôts en francs guinéens ont progressé de 57%.

⁶ L'apparition de la maladie à virus Ebola a bouleversé les perspectives, réduisant les échanges et la circulation de la population. L'agriculture et les services ont été les plus touchés, avec un exode des zones touchées par le virus Ebola. Alors, le prix des produits alimentaires a augmenté. (Banque mondiale 2014. The Economic Impact of the 2014 Ebola Epidemic).

⁷ Le ratio de la dette égal au pourcentage du stock de la dette par rapport au PIB tandis que le ratio du service de la dette est égal au pourcentage du service de la dette par rapport au montant total des recettes fiscales.

51. En dépit du ralentissement de l'activité économique observée à partir de 2013, la situation macroéconomique de la Guinée est restée globalement stable, au cours de la période 2011-2015.

1.1.1.3. Politiques économiques

52. Au cours de la période 2009-2010, les principaux indicateurs macroéconomiques de la Guinée se sont dégradés. Pour juguler cette situation, les autorités ont eu recours dès 2011, à différents instruments de politique économique, pour rétablir les grands équilibres financiers de l'État et stabiliser le cadre macroéconomique.

53. En matière de politique monétaire, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) a dès 2011, utilisé à fond les instruments de politique monétaire pour réguler la liquidité du système bancaire. C'est ainsi que pour absorber le surcroît de liquidité dans l'économie, le coefficient de réserves obligatoires ainsi que le taux directeur ont été relevés au cours de l'année 2011, respectivement de 9,5% à 22% pour le premier et de 16,75% à 22%, pour le second. En 2013, dans un contexte de recul notable de l'inflation, ces instruments de la politique monétaire ont été revus à la baisse en guise de mesures d'assouplissement des conditions monétaires. Toujours au cours de l'année 2011, le montant des dépôts sur les comptes sur livret a été déplafonné afin d'encourager la mobilisation de l'épargne nationale. En 2015, la Banque Centrale a mis en place un second guichet d'injonction de liquidité par appel d'offres, permettant aux banques de se refinancer.

54. En matière de politique de change, la BCRG a également mené plusieurs actions visant à stabiliser le taux de change de la monnaie nationale par rapport aux principales devises. Un marché interbancaire des changes (MIC) a été institué entraînant : (i) une appréciation du franc guinéen ; (ii) une reconstitution des réserves de change qui sont passées de deux (2) semaines à six mois d'importation à fin 2011 ; et (iii) la maîtrise de la liquidité bancaire et de l'inflation. Malheureusement, avec la survenue de la maladie à virus Ebola à fin 2013 et la chute des prix des matières premières, le franc guinéen s'est déprécié.

55. Face à cette situation, la BCRG a dû intervenir davantage sur le MIC et accompagner le gouvernement dans son programme d'investissement dans les secteurs prioritaires tels que l'énergie et les travaux publics. Ceci a entraîné une réduction des réserves de change de la BCRG et l'élargissement de l'écart entre les taux des marchés officiels et parallèles. C'est pour redresser la situation que sur recommandation du FMI, la BCRG a procédé à la suppression du MIC et son remplacement par un nouveau système d'adjudication bilatérale de devises dès janvier 2016. L'instruction n°056/DGCC/DCH/16 du 04 janvier 2016 a été prise dans ce sens et la première séance a eu lieu le 08/01/16. Cela a réduit la prime de change de 7,94 % à 1,17 % consacrant ainsi l'unification des deux marchés selon les principes du FMI. Toutefois, le GNF s'est à nouveau, fortement déprécié (environ de 12 %) à fin juin 2016.

56. En matière de politique budgétaire, dès le premier trimestre de 2011, et en collaboration avec la Banque Centrale, plusieurs mesures de redressement économique et financier ont été mises en œuvre notamment : l'arrêt du financement monétaire systématique du déficit budgétaire pour faire fonctionner le Trésor public strictement sur base caisse et la création d'un compte unique à la Banque Centrale pour transférer les multitudes comptes du Trésor public qui se trouvaient au niveau des banques primaires.

1.1.1.4. Réformes structurelles

57. Plusieurs réformes ont été engagées par les autorités au cours de la période pour améliorer les performances de l'économie, au nombre desquelles : (i) l'adoption d'un nouveau code des investissements qui accorde des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs pendant la phase d'installation et de production, (ii) l'adoption d'un nouveau code des marchés publics et la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) afin d'assurer plus

de transparence dans l'attribution des marchés publics, (iii) l'adoption du nouveau code du travail qui exempte l'embauche des travailleurs étrangers de l'espace CEDEAO de l'autorisation préalable du service public d'emploi, (iv) la mise en place d'un centre de formalité des entreprises permettant notamment de réduire le délai de création d'entreprise à 72 heures.

58. Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, il est à souligner la mise en vigueur en 2011, d'un nouveau code minier conforme aux normes internationales en matière de protection de l'environnement. Entre autres dispositions, le Code Minier prévoit de verser les paiements des revenus miniers dans un compte avec la clé de répartition de : 80 % pour le budget national, 15% pour le budget des collectivités locales et 5% dans le nouveau Fonds Stratégique d'Investissement, censé promouvoir l'investissement et le développement du secteur minier. Ce Code met l'accent sur la transparence des contrats et permis miniers et des paiements des sociétés minières reçus par le gouvernement. Par ailleurs, la Guinée a réintégré le 1^{er} mars 2011, le processus de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) qu'elle avait volontairement suspendu en décembre 2009.

59. S'agissant des autres mesures structurelles, il est à mentionner : (i) la formalisation dans le cadre d'un décret, des arrangements institutionnels entre la SOGUIPAMI et l'administration publique (la SOGUIPAMI est chargée de la gestion des parts de l'Etat dans le secteur minier) ; (ii) le renforcement et l'assainissement du cadre juridique minier afin que les miniers opèrent sur une base solide, stable, transparente et équitable ; (iii) l'adoption par l'Assemblée Nationale, du projet de Loi portant gouvernance financière des entreprises publiques : et (iv) l'élaboration et l'adoption du code pétrolier.

1.1.1.5. Tendances sectorielles

60. Les tendances sectorielles du PIB sont analysées en considérant les composantes à fort potentiel de croissance du secteur primaire, du secteur secondaire et du secteur tertiaire.

61. **Agriculture.** La valeur ajoutée du sous-secteur agricole a connu une croissance de 4,7% en moyenne annuelle contre 5,8% projetée par le plan quinquennal. En termes de réalisations dans ce sous-secteur, il est à noter : (i) l'émergence et la promotion des organisations paysannes ; (ii) l'approvisionnement en intrants aux producteurs (engrais, semences, produits phytosanitaires) et équipements à des prix subventionnés ; (iii) la création d'un centre de prestation agricole dans toutes les préfectures du pays pour faciliter l'accès aux équipements ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de l'impact du soutien. Ces actions de promotion du sous-secteur ont favorisé la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes rurales dans les quatre régions naturelles ; et l'aménagement de 1 000 hectares dans la plaine de Koundian.

62. Malheureusement, la survenue de la MVE a négativement affecté la production et la commercialisation de toutes les spéculations, tout en compromettant les intentions de mise en valeur des terres. Grâce aux actions d'assistance technique entreprises par le Gouvernement dès 2015, la production agricole s'est relativement améliorée, et cela s'est traduit par une amélioration des productions des 5 principales spéculations (riz, maïs, fonio, manioc, arachide).

63. Plusieurs contraintes d'ordre structurel, technique et financier empêchent le développement du sous-secteur. Il s'agit de : (i) l'insuffisance des infrastructures de maîtrise de l'eau pour assurer l'intensification agricole ; (ii) l'absence des établissements de crédits spécialisés dans le financement agricole ; (iii) la prédominance d'une agriculture de type familial et de subsistance et utilisant des techniques traditionnelles ; (iv) l'inefficacité des systèmes de commercialisation liés, notamment à l'enclavement de certaines zones de production et le faible accès au marché des petits producteurs ; (v) les perturbations agro-climatiques dans certaines zones agricoles, notamment de la région maritime, du septentrion, du plateau central et de la

Guinée Forestière ; (vi) le faible niveau d'accès aux intrants agricoles ; et (vii) le taux élevé des pertes post-récoltes.

64. *Élevage.* Les performances du sous-secteur ont été bridées par le retard enregistré dans l'exécution de certaines actions du projet de gestion durable du bétail ainsi que du niveau insuffisant des investissements. Au lieu du taux de 5,0% prévu, la croissance du sous-secteur a été de 2,9% en moyenne.

65. Au nombre des actions ayant contribué à ce résultat, il est à noter : (i) le renforcement du cadre institutionnel ; (ii) le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (iii) les programmes de vaccinations des bovins (contre la péripneumonie contagieuse, la dermatose nodulaire et les maladies telluriques) et des petits ruminants (contre la peste) en vue d'améliorer la santé animale ; (iv) la sécurisation du cheptel et l'amélioration de l'alimentation du bétail ; (v) l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage ; (vi) la structuration du milieu éleveur et l'appui au secteur privé...

66. Bien qu'il contribue à la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural, le développement du secteur de l'élevage est confronté à de nombreuses contraintes dont : (i) le faible niveau de financement des programmes de développement du sous-secteur ; (ii) la faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles d'éleveurs ; (iii) les difficultés d'alimentation et d'abreuvement du bétail, notamment en saison sèche ; (iv) l'insuffisance des infrastructures et des équipements de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (v) l'insuffisance de la coopération sous-régionale permettant de produire localement, pour un marché plus vaste, les aliments pour les bétails et les produits vétérinaires à des coûts compétitifs ; (vi) le faible niveau d'organisation des circuits de commercialisation du bétail ; (vii) le faible niveau de développement des filières courtes.

67. *Pêche.* Le sous-secteur a été confronté aux mesures prises par l'UE interdisant aux navires européens de pêcher dans les eaux territoriales guinéennes ainsi qu'à l'embargo sur les importations de produits halieutiques en provenance de la Guinée. Cela a significativement ralenti les activités dans ce sous-secteur dont le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre un objectif initial de 5,1%.

68. En matière de pêche, de nombreux efforts ont été réalisés pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire (révision des codes de la pêche maritime et continentale; l'élaboration d'outils de politique tels que la Lettre de Politique de Développement de la pêche, le Plan d'investissement pour le développement des pêches et de l'aquaculture, l'élaboration du Plan d'aménagement et de gestion des pêcheries, la mise en place d'un comité consultatif de gestion et de délivrance des licences de pêche industrielle...). Dans le souci d'assurer une meilleure conservation et protection des ressources, une période de repos biologique de 2 mois a été instituée depuis 2014. De plus, ces mêmes efforts se sont aussi traduits par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de conservation ; (ii) la mise en place d'un dispositif d'énergie hybride qui permet un fonctionnement continu de son système de surveillance satellitaire, un suivi, un contrôle et une surveillance des activités des navires 24 heures sur 24 ; (iii) la création de l'Office National de Contrôle Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONSPA) ; (iv) les travaux d'aménagement de sites et d'assistance technique aux pisciculteurs...

69. En dépit de ces performances, le sous-secteur enregistre des sérieuses difficultés qui retardent son décollage. Il s'agit principalement : (i) de l'absence d'équipements de navigation et d'infrastructures modernes, notamment l'absence de port de pêche industrielle, de chaîne de froid, d'infrastructures de débarquement, de traitement, et de conservation; (ii) du niveau très limité des compétences humaines, leur mauvaise répartition géographique, et le vieillissement de l'expertise nationale ; (iii) de la faible structuration de la pêche artisanale ; (iv) de la faiblesse

des moyens navigants de surveillance ; (v) du laxisme dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée ; (vi) du non aménagement des débarcadères de pêche artisanale ; (vii) de la non vulgarisation des textes réglementaires...

70. Mines. L'arrêt de la production d'alumine par la société ACG (*Alumine Company of Guinea*) a provoqué une diminution de 0,8% des revenus du sous-secteur minier pour un objectif d'augmentation initial de 5,9%. Pour autant, des efforts ont été engagés par le gouvernement guinéen pour la relance du secteur minier. Ces efforts ont été orientés vers l'amélioration de la gouvernance minière et la signature de nombreuses conventions. Il s'agit entre autres de : (i) la modernisation du cadastre minier; (ii) l'appui à l'initiative de transparence des industries extractives en vue maintenir la Guinée un pays conforme ; (iii) la finalisation de l'étude portant sur la parcellisation des zones d'exploitation artisanales, ainsi qu'une étude portant sur le diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant sur financement du Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM).

Encadré 1 : Autres réalisations dans le secteur minier

Durant la période de référence 2010 - 2015, il y a eu des évolutions significatives dans le secteur minier qui méritent d'être soulignées et qu'il conviendrait de rajouter à la liste des réalisations citées. Il s'agit de :

- l'impôt sur les Sociétés minière est passé de 359,5 milliards GNF en 2010 à 791,7 milliards GNF en 2015 ;
- la construction du port de Katougouma et l'exportation en juillet 2015, de la première tonne de bauxite de la Société Minière de Boké.
- la construction du port sud du Rio Nunez à Dapilon pour l'augmentation de la capacité d'exportation de la bauxite produite par le consortium SMB;
- le démarrage du projet de GAC avec l'exportation des échantillons de bauxite pour les essais métallurgiques dans les usines en Chine ;
- l'inauguration du port commercial de GAC à Kamsar ;
- le démarrage de la première phase du projet d'extension de la CBG avec un investissement initial de 643 000 000 \$US ;
- la signature prochaine de la convention minière liant la Société des Bauxites de Guinée (SBG) et l'Etat guinéen pour l'exploitation de la bauxite en 2019 et la construction d'une usine d'alumine en 2020 dans la préfecture de Kindia;
- la relance du projet de la Société des Bauxites de Dabola-Tougué, après plusieurs décennies d'inactivité ;
- le transfert en cours des droits du mégaprojet Simandou qualifié de projet transformateur de la Guinée de Rio Tinto à la société d'Etat Chinoise CHINALCO;
- le début des travaux de construction des infrastructures de la Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian (COBAD);
- la signature de la convention d'Avocet-Managem ;
- la pose de la première pierre pour la construction de toutes les composantes du projet (route technologique, cité, mine et port)
- l'extension de la SAG avec un investissement de 120 millions de dollars dans la première phase.

Plus de quatre projets miniers de la filière bauxite et deux dans celle de l'or sont dans un état avancé, leurs études de faisabilité et d'impact environnemental et social ont été récemment validées par le Ministère des Mines et la Géologie.

Grâce aux efforts du Gouvernement, la Guinée est en passe de récupérer des données géologiques importantes longtemps détenues par les partenaires faute de paiement. La récupération de ces données permettra d'accélérer le développement des projets miniers, car la détention de ces données va écourter les phases de recherches des projets. Par ailleurs, ces données permettront également d'accroître la connaissance de notre sol et sous-sol et ainsi favoriser la diversification des ressources minières et rendre le pays résilient face aux chocs exogènes, notamment les fluctuations du marché dues aux cycles économiques.

Le regain d'activité et d'investissement (environ 2 milliards de dollars prévus) dans la région nord-ouest de Boké accroîtront de manière significative la contribution du secteur minier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté.

Source : Ministère des Mines et de la Géologie, 2016. Mémo sur le PNDES 2016-2020

71. Toutefois de nombreux obstacles empêchent le développement du secteur et la valorisation du potentiel minier, notamment, (i) : la faible qualité de la gouvernance ; (ii) l'absence d'infrastructure de base indispensables pour la réalisation des projets de développement minier ; (iii) le manque de suivis et de contrôles des projets et sociétés ; (iv) la faiblesse des capacités technique et opérationnelle des ressources humaines, et structures décentralisées et déconcentrées; (v) l'asymétrie d'informations par rapport aux partenaires au cours des processus de négociation ; (vi) l'inventaire partiel du potentiel minier du pays ; (v) le manque d'un laboratoire moderne de référence internationale.

72. **Commerce.** La fermeture des frontières ainsi que des marchés hebdomadaires ont fortement perturbé les activités commerciales dont la progression n'a été que de 1,5% pour un objectif initial de 6,1%. Pour autant, des efforts de développement ont été réalisés à travers : (i) la gestion et le contrôle des déclarations descriptives des importations et des exportations (DDI/DDE) ; et (ii) l'apport en devises versé directement à la BCRG. De même, les travaux sont en cours pour la construction de marchés à travers le pays.

73. Par ailleurs, le développement du secteur reste confronté à de nombreuses contraintes parmi lesquelles : (i) l'absence d'une bonne stratégie de promotion des exportations des produits locaux ; (ii) la mauvaise définition des circuits de commercialisation des produits ; (iii) le poids important du secteur informel (plus de 75% des activités commerciales) ; (iv) le long délai de livraison des marchandises et les frais élevés des transactions commerciales ; (v) le non-respect de la réglementation et des exigences de qualité ; (vi) le dysfonctionnement fréquent du marché parallèle des changes; (vii) la faiblesse des moyens financiers, humains et techniques...

74. **Tourisme et hôtellerie.** En la matière, des mesures importantes ont été prises, suite à un diagnostic du sous-secteur. Ces efforts ont amélioré la crédibilité du pays et ont permis d'amorcer un bond remarquable au niveau des infrastructures hôtelières à travers : (i) la réalisation de 55 établissements hôteliers ; et (ii) la reconstruction de la Cité du Niger à Faranah avec une capacité de 36 chambres. Cela a permis d'enregistrer plus d'arrivées touristiques sur la période (déjà plus de 100 000 en 2011, contre moins de 50 000 arrivées en 2010).

75. Toutefois, le sous-secteur du tourisme reste confronté à des difficultés dont : (i) la faiblesse des ressources financières allouées et la faible promotion des activités/produits touristiques ; (ii) le faible aménagement des infrastructures touristiques ; (iii) la faible capacité de ressources humaines ; et (iv) la faible fréquence et le coût élevé de la desserte aérienne.

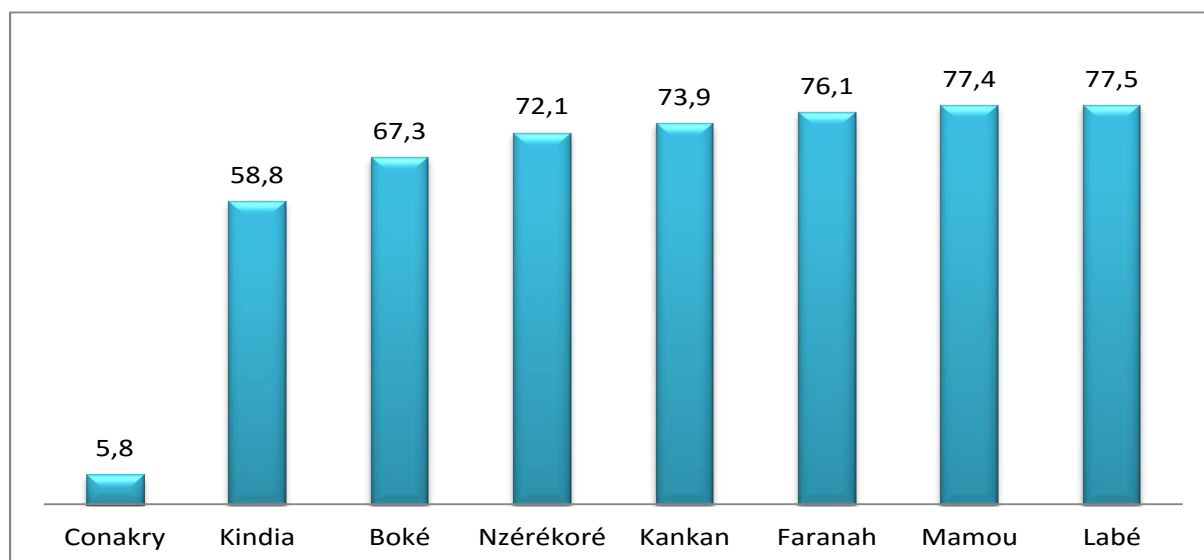
1.1.2. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET OMD

76. En dépit des énormes potentialités naturelles de la Guinée, la majorité de sa population reste confrontée à des conditions de vie difficiles. En plus de ce qu'aucune cible des OMD n'a été atteinte, la pauvreté s'est aggravée ces dernières années tant dans sa composante monétaire que dans sa composante multidimensionnelle fragilisant le développement humain du pays. Cette section fait le bilan de la mise en œuvre de l'axe 2 « lutte contre la pauvreté, poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et valorisation des ressources humaines ». Elle est organisée en trois sous-sections : (i) le profil de la pauvreté ; (ii) les impacts socio-économiques d'Ebola ; et (iii) le bilan des OMD.

1.1.2.1. Profil de la pauvreté

77. Selon les résultats de l'ELEP-2012, plus de la moitié (55,2%) des guinéens vit en-dessous du seuil de pauvreté monétaire⁸. Quant à la pauvreté multidimensionnelle⁹, elle touche 60,7% de la population en particulier les femmes et les enfants (*INS & World Bank 2016*). Ce qui signifie qu'environ trois cinquièmes de la population guinéenne (soit 7,5 millions de personnes¹⁰) souffrent de privations multiples en termes de biens durables et de services sociaux de base (éducation, eau potable, assainissement, électricité, logement, etc.).

Graphique 1 : Pauvreté multidimensionnelle selon les régions en 2014 (%)



Source: A partir de World Bank (2016)

78. Ces chiffres globaux cachent de fortes disparités entre les régions et les milieux de résidence. La pauvreté multidimensionnelle est plus présente en milieu rural (89,3%) qu'en milieu urbain (18,6%). En dehors de la région de Conakry (5,8%), toutes les autres régions enregistrent chacune une proportion élevée de populations confrontées à des multiples privations (cf. Graphique 1, ci-dessus). En particulier, les régions de Labé, Mamou et Faranah sont affectées à plus de 75% par la pauvreté multidimensionnelle.

79. Même si les résultats des enquêtes nationales indiquent, une baisse de l'incidence de pauvreté multidimensionnelle de 71,5% en 2002 à 60,7% en 2014 (cf. Graphique 2, plus bas), le nombre d'individus vivant dans cette situation a plutôt augmenté sur la période considérée, passant de 6,07 millions en 2002 à 7,5 millions d'individus en 2014.

80. Quant à la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants, l'analyse montre que la quasi-totalité des enfants (97,1%) de 0 à 17 ans sont privés dans au moins une dimension et que presque un enfant sur deux (47,3%) est privé dans au moins 3 dimensions¹¹ dont : éducation, eau et assainissement.

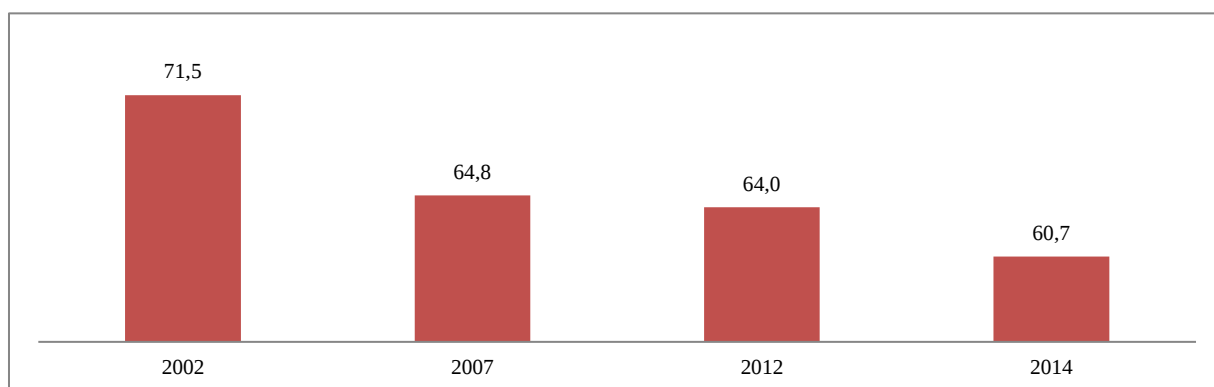
⁸ Le seuil de pauvreté était fixé en 2012 à 8 815 GNF par personne et par jour, soit 1,25 \$ US

⁹ Dans l'étude concernée, huit dimensions ont été considérées pour définir la pauvreté multidimensionnelle des ménages : d'une part le fait de posséder ou pas un logement, l'électricité, une cuisine, un système d'assainissement amélioré, l'eau potable et au moins deux actifs (télévision, radio, téléphone mobile, voiture, moto, vélo et réfrigérateur), d'autre part le niveau d'instruction des adultes et l'accès des enfants à l'éducation. Ainsi, un ménage est considéré comme pauvre s'il éprouve au moins quatre privations.

¹⁰ RGPH3, 2014

¹¹ Les dimensions utilisées pour l'analyse sont la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement sur MODA.

Graphique 2 : Evolution de la pauvreté multidimensionnelle en Guinée



Source : INS/RGPH, 2014

81. En termes d'évolution, il ressort des enquêtes sur les conditions de vie des ménages une tendance à l'aggravation de la pauvreté monétaire dont l'incidence est passée de 49% en 2002 à 53% en 2007 puis à 55,2% en 2012.¹² Ce qui signifie que la proportion des individus vivant avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (estimé à 1,25 dollars par jour et par personne en 2012) s'est accrue sur la période 2002-2012 en Guinée.

1.1.2.2. Impacts d'Ébola sur la pauvreté

82. Même s'il n'existe pas de valeurs actualisées des indices de pauvreté après l'épisode d'Ebola, les résultats de l'enquête téléphonique sur les impacts socio-économiques de la MVE, réalisée en 2015, (cf. Encadré 2, ci-dessous), suggèrent une aggravation de la pauvreté monétaire.

83. La Guinée a enregistré 3 678 cas dont 2 388 décès, soit un taux de létalité de 65%. La quasi-totalité des régions sanitaires (7/8) et des districts sanitaires (31/38), ont été touchées par la MVE. L'épidémie de la MVE a eu un impact non négligeable sur l'utilisation, l'accès et l'offre des services sociaux de base, dégradant encore plus des indicateurs sociaux déjà alarmants. Les femmes sont plus exposées à la maladie du fait de leur rôle comme dispensatrices de soins. Les enfants sont plus exposés aux risques d'exploitation et de travail dans les zones affectées, à cause de la baisse de la fréquentation scolaire, mais aussi aux risques de traumatismes psychologiques bien souvent ignorés, et de vulnérabilité accentuée par le fait que ces enfants ont souvent perdu un ou deux de leurs parents. Quant au marché de l'emploi, plus de 2 000 emplois ont été détruits. L'épidémie a aussi eu un impact négatif sur l'entraide sociale, et a entraîné la stigmatisation des ménages contaminés mais aussi des malades guéris.

84. Pour enrayer la MVE, le Gouvernement a mis en place un plan national de riposte avec les objectifs stratégiques ci-après : (i) interrompre la chaîne de transmission communautaire sur l'ensemble du territoire national, (ii) stopper l'apparition en Guinée de nouveaux cas de contamination internes ou importés, (iii) renforcer le système national de santé (offre de soins, surveillance et prévention des épidémies).

Encadré 2 : Impacts socio-économiques de la maladie à virus Ébola

La pandémie Ébola qui a durement frappé la Guinée dès décembre 2013, à travers les zones (préfectures de Macenta et Gueckedou) frontalières du Sierra Leone et du Libéria, a eu des conséquences socioéconomiques négatives dont la nature et l'ampleur exactes restent encore à déterminer en Guinée, au Sierra Leone et au Libéria. 11 300 personnes en sont mortes dans les trois pays, incluant plus de 500 agents des services de santé.

¹² EIBEP 2002 et ELEM 2007 & 2012.

L'INS avec l'appui de la Banque Mondiale, a diligenté une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 2 500 ménages abonnés chez l'opérateur téléphonique Orange à travers la Guinée, en septembre 2015, avec comme objectif, l'amélioration de la compréhension des effets économiques et sociaux de cette épidémie. Les principaux enseignements qui en ont résulté sont :

- Les préfectures situées au Sud du pays, et les localités situées aux alentours de Conakry, ont été les plus touchées. Les contacts directs et indirects (avec un malade ou une personne décédée), ainsi que le voisinage (communauté et village), sont les principaux moyens de contagion. Quant aux autres canaux, ils sont pluriels (transport, milieu de travail, secteur d'activité, etc.). A ceux-ci, s'ajoutent le rôle d'intermédiaire sociale joué par la femme et la densité de la population.
- L'un des principaux effets pervers de la MVE sur le bien-être des populations est l'aggravation de la pauvreté en lien avec les pertes massives d'emplois et de revenus chez les salariés et la flambée des prix des produits vivriers (riz, fonio et maïs). En effet, les emplois et les revenus ont chuté respectivement de 17% et de 12% dans les milieux urbains les plus touchés, avec des répercussions négatives sur les revenus des personnes vivant dans les milieux ruraux, et aussi, de façon disproportionnée sur les femmes impliquées dans les activités économiques rurales.
- De tous les secteurs affectés, l'agriculture semble affichée une certaine résilience due essentiellement aux interventions gouvernementales (sécurité alimentaire) et à la productivité des agriculteurs. La pandémie n'a pas significativement affecté l'agriculture et les prix des denrées alimentaires n'ont subi que quelques fluctuations. Elle a plutôt complexifié les possibilités des ventes des produits agricoles.
- En outre, 7% de ménages ayant retiré leurs enfants des écoles citent Ebola comme le principal facteur de leur geste, et 11% affirment se méfier des centres médicaux des zones les plus touchées par crainte de contagion, contre 2% des zones moins affectées. Cette même crainte a induit un absentéisme élevé des salariés de leur lieu de travail (35% en moyenne en région et 42% à Conakry), et a réduit la mobilité/migration des individus (forte sédentarisation à hauteur de 60% en moyenne dans les zones affectées), affectant du coup les perspectives du commerce (baisse des ventes), et augmentant le recours aux prêts chez les ménages pauvres.
- Enfin, l'on note que dans tous les trois pays précités, Ebola : (i) a eu des effets pervers sur l'emploi et les revenus; (ii) a changé les habitudes alimentaires; (iii) a entraîné des retraits d'enfants des écoles; (iv) a provoqué la chute des visites médicales. Toutefois, la production agricole est demeurée résiliente durant les trois années, avec une fluctuation des prix des produits vivriers sur les marchés.

En termes monétaires, les dommages causés correspondraient à une perte totale estimée à 2,2 milliards USD du PIB dans les 3 pays (dont 535 million USD pour la Guinée, 240 million USD pour le Libéria, et 1,4 milliards USD pour la Sierra Leone). Par ailleurs, la stabilité macroéconomique a été durement affectée. Le taux de croissance du PIB a été de 0,1% en 2015 comparativement à 4% une année plus tôt en Guinée. Alors que l'agriculture n'a pas subi d'effets pervers significatifs, le secteur minier qui a été le plus touché fait face continuellement à la méfiance des investisseurs, tant les prix des matières premières sont en chute libre sur les marchés internationaux.

Source : INS & Banque Mondiale, 2016. Rapport d'enquête téléphonique sur les impacts socio-économique de la MVE en Guinée.

1.1.2.3. Bilan des OMD

85. Comme tous les autres documents de référence, le Plan Quinquennal a pris en compte les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Dans le cadre de sa mise en œuvre, les résultats ci-après ont été enregistrés, OMD par OMD.

86. **OMD1 : « Réduire l'extrême pauvreté et la faim ».** En termes de résultats l'objectif de réduire l'extrême pauvreté n'a pas été atteint (cf. Sous-section 1.1.2.1). Le taux d'emploi est élevé (66,5% en 2012), reflétant la prédominance des emplois précaires (indépendants et aides familiaux) sur le marché du travail. En matière de lutte contre la faim, la situation reste aussi préoccupante au vu des taux de malnutrition élevés dans le pays. 17% de la population totale sont en insécurité alimentaire et plus de 0,5% sont en insécurité alimentaire sévère. Les régions

les plus touchées, sont : Kindia, N'zérékoré, Boké, Kankan, Labé et Faranah. Plus de la moitié des personnes en insécurité alimentaire sont à Labé et N'zérékoré¹³.

87. Selon l'enquête démographique de 2012, plus de sept enfants sur dix (77%) sont atteints d'anémie ; et dans l'ensemble du pays, seulement 41% des enfants de moins de cinq ans ont reçu des suppléments de vitamine A. Les différentes formes de malnutrition ont des conséquences néfastes et parfois irréversibles sur la santé, la survie, le développement des capacités cognitives de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que sur les capacités productives, reproductives et intellectuelles à l'âge adulte.

88. L'enquête SMART¹⁴, de 2015 a révélé qu'en Guinée, 25,9% des enfants âgés de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique (modérée et sévère) dont 16,7% sous la forme modérée et 9,2% sous la forme sévère¹⁵. Selon la même enquête, 8% des enfants de moins de 5 ans sont atteints de malnutrition aiguë dont 2% sous la forme sévère et 6,1% sous la forme modérée. La prévalence de la malnutrition aiguë est quatre fois plus élevée que celle que l'on trouve dans une population en bonne santé et bien nourrie et trente-six fois plus élevée pour la forme sévère (0,1%). Les enfants qui souffrent de malnutrition aiguë sévère (SAM) sont 5 à 20 fois plus à risque de décès que les enfants bien nourris ; la malnutrition aiguë sévère est une cause directe de mortalité infantile et augmente la morbidité chez les enfants souffrant de maladies courantes telles que la diarrhée et la pneumonie.

89. **OMD2 « Assurer une éducation primaire pour tous ».** L'objectif visé n'a pas été atteint (cf. Tableau 1, ci-dessous).

90. Au-delà de l'éducation primaire c'est tous les ordres d'enseignement qui ont enregistré de faibles performances au cours de la période 2011-2015.

Tableau 1 : Niveau de performance de l'OMD 2 en 2015¹⁶

Indicateurs	Valeurs			
	Base 2011	Cible 2015	Réalisation 2015	Ecart
Taux d'accès en 1 ^{ère} année du primaire	83,2%	100,0%	80,3%	-19,7%
Taux d'achèvement du cycle primaire	58,0%	68,0%	58,9%	-9,1%
Taux d'alphabétisation hommes et femmes	-	-	-	-

Source : MPCI, 2016. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan Quinquennal

91. Le taux d'accès à l'éducation préscolaire en 2015 était de 8,4% dont 8,6% pour les filles. Les écoles maternelles sont à 98%, des écoles privées et essentiellement situées en zones urbaines. En 2014-2015, le TBPS était de 8,4% contre 12,5% en 2013-2015, dont 4,8% en zone rurale. Le taux net de scolarisation s'est situé à 64% en 2015, avec une disparité prononcée entre le milieu urbain (89%) et le milieu rural (51%). Le TBS de 2014-2015 est de 79%.

92. Au niveau secondaire, tous les indicateurs ont évolué à la baisse entre 2011 et 2015. Le taux brut de scolarisation est passé de 38,5% en 2013 à 36,1% en 2015 pour le collège et de 29,9% à 28% pour le lycée. Aussi, la transition entre les cycles reste encore faible : 44,9% pour le primaire/collège et 32,8% pour le collège/lycée. Ces résultats sont liés à la faible dotation des élèves en manuels (environ 1,2 manuels/élève), à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées

¹³ MPCI, 2016. PASANDAD – Draft 1

¹⁴ Guinée (2015). Enquête nationale nutritionnelle, basée sur la méthodologie SMART, juillet 2015.

¹⁵ La malnutrition chronique (modérée et sévère) pour une population en bonne santé et bien nourrie est de 2,3% dont 0,1% pour sa forme sévère.

¹⁶ Dans la série de tableaux présentant les performances relativement aux OMD, les écarts calculés représentant la différence entre les réalisations et les cibles.

(seulement 44% d'enseignants ont la formation professionnelle requise), ainsi qu'à l'insuffisance des capacités d'accueil.

93. En matière d'alphabétisation et éducation non formelle (AENF), les progrès enregistrés sont très insuffisants sur la période 2010-2015. Seulement 25,31% d'adultes de 15 ans et plus ont été alphabétisés en 2010 selon l'UNESCO. Selon la même source, en 2015, ce taux a grimpé à 30%. Pour les femmes, il se situe à 22,9%.

94. Dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP), les capacités d'offre se sont accrues au cours de la période 2011-2015. Le nombre d'institutions d'ETFP est passé de 80 en 2011 à 162 institutions en 2014. Il s'en est suivi une augmentation des effectifs. Il est à noter que 46,9% des institutions d'ETFP sont à Conakry et 61,5% d'apprenants sont dans les filières du secteur tertiaire, contre respectivement 32,2% et 6,3%, dans les filières du secteur secondaire et du secteur primaire¹⁷. L'effectif des apprenants de l'ETFP ne représente que 1,7% de l'effectif du système éducatif guinéen dont 1,1% des jeunes de 15 à 35 ans et 0,7% de la population en âge de travailler (15-64 ans). Il est à mentionner également que la période 2011-2015 a été caractérisée par le développement de l'enseignement supérieur privé, l'ouverture de programmes de master et la création de trois écoles doctorales. L'indice de parité fille/garçon au supérieur est de 0,4 en 2013¹⁸.

95. **OMD3 : « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».** La mise en œuvre des mesures préconisées dans le PQ a abouti aux performances indiquées dans le tableau 2 ci-dessous pour ce qui est de l'indice de parité fille/garçon.

96. Au nombre de ces mesures, il peut être cité la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion du genre, dont l'objectif fondamental est de lutter contre les disparités entre les sexes et dont les principaux acquis sont l'élaboration et l'adoption d'une Politique Nationale du Genre assortie de son plan d'action stratégique de mise en œuvre, et la mise en place des cellules genre dans les départements ministériels.

97. A cela, il faut ajouter d'autres importantes initiatives prises au cours de la période à savoir : le Projet d'Appui à la Promotion du Genre, le Programme pour la Santé Maternelle et Infantile (PROSMI), le Fonds d'Appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes, la Politique Nationale pour la Scolarisation de la Jeune Fille.

98. S'agissant de l'autonomisation des femmes, seulement un peu plus d'une femme sur cinq (21,5%) en 2012 est salariée dans le secteur non agricole (ELEP, 2012). Cette proportion a faiblement augmenté depuis 1994 (18,6%) du fait de la structure même du marché du travail, de la faible qualification de la main d'œuvre féminine et de la survivance de certaines pesanteurs socioculturelles.

Tableau 2 : Indicateurs de parité fille/garçon

Indicateurs	Valeurs			
	Base 2011	Cible 2015	Réalisation 2015	Ecart
Indice de parité fille/garçon primaire	0,81	1,00	0,89	-0,11
Indice de parité fille/garçon secondaire	0,74	1,00	0,76	-0,24
Indice de parité fille/garçon supérieur	0,30	1,00	0,40	-0,60

Source : MPC, 2016. *Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan Quinquennal*

¹⁷ MEF 2016. Rapport de mise en œuvre du DSRP III.

¹⁸ Annuaire statistique 2012-2013

99. Par ailleurs, il est noté que les femmes continuent d'être sous représentées dans la vie publique et politique ainsi qu'aux postes de décision : en 2012, les femmes ne représentaient que 22% des députés (25 sur 114) au sein de l'Assemblée Nationale nouvellement élue, contre 20,6% au sein du Conseil National de la Transition qui a fait office de Parlement entre 2010 et début 2014. Au niveau du Gouvernement, en 2014, seulement 14,7 % des ministres sont des femmes.

100. **OMD4 : « Réduire la mortalité infanto-juvénile ».** Les progrès ici sont notables. De 163 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2005, le taux a chuté à 150 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015¹⁹. En matière de mortalité infantile, le taux est passé de 67 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2012 à 63 en 2014 pour se maintenir à 61 en 2015²⁰. Par ailleurs, un enfant a 2,5 fois plus de risque de décéder avant l'âge de 5 ans lorsqu'il naît dans un ménage très pauvre.

101. **OMD5 : « Améliorer la santé maternelle ».** La cible de 250 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015, visée pour cet objectif, n'a pas été atteinte, en dépit d'un léger progrès qui s'est traduit par une baisse de la mortalité maternelle de 724 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2012, à 695²¹ décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015.

102. En ce qui concerne la cible « rendre l'accès à la médecine procréative universel »²², les avancées, sont plus modestes. La prévalence contraceptive déjà faible, a globalement diminué, allant de 6,8 % en 2005 à 4,6 % en 2012. Cette baisse est plus marquée en zone urbaine (de 11,4% à 7,4% dans les centres urbains de l'intérieur et de 13,9% à 7,6% à Conakry). En 2012, la fécondité des adolescentes (indicateur indirect utilisé pour mesurer la natalité dans ce groupe d'âge de 15 à 19 ans), était de 28% pour tout le pays (35,3% en milieu rural et 17,9% en milieu urbain, 39,8% chez les plus pauvres et 13,8% chez les plus riches) contre 32% en 2005. La couverture des soins prénatals a augmenté et est passée de 82% à 85,2% (95,2% en zone urbaine et 83,2% en milieu rural). La proportion des besoins en planification familiale non satisfaits a marqué une augmentation, en passant de 21,2% à 23,7%, ce qui contribue à l'éloigner de la cible (8,2%) en 2015 avec des variations en défaveur du milieu rural, des pauvres et de certaines régions administratives.

103. **OMD6 : « Combattre le VIH/Sida, le paludisme et autres maladies ».** Le VIH/SIDA demeure un problème de santé publique avec une prévalence de 1,7% en 2012²³ en deçà de l'objectif de moins 1,5%. Ce taux est de 2,1% chez les femmes et 1,2% chez les hommes. S'agissant des personnes atteintes, 30 040 ont accédé aux traitements antirétroviraux soit un taux d'accès de 59,1%.

104. Les zones urbaines, et en particulier Conakry, enregistrent les taux de prévalence les plus élevés (2,7%). La prévalence du virus chez les femmes enceintes est plus élevée que celle de la population générale. En effet, le taux d'accès aux ARV pour les femmes enceintes est passé de 17% en 2011 à 62% en 2014²⁴. Chez les enfants, la couverture en ARV est de 21%.

105. La prévalence de la tuberculose, de 178 TPM+ pour 100 000 habitants, reste encore élevée avec sa double charge de coïnfection avec le VIH/SIDA. La prévalence et la mortalité due à la tuberculose a régulièrement baissé mais de façon modeste. L'ensemble des cas détectés (100%) ont été soumis au traitement de court terme sous surveillance directe, et le taux de succès a atteint l'objectif visé en 2015.

¹⁹ RGPH 3, 2014

²⁰ Cf. MPCI, 2016. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PQ 2011-2015

²¹ Ibid.

²² Système des Nations Unies – République de Guinée, 2014. Rapport national sur les OMD.

²³ EDS 2012

²⁴ PNPC- PV VIH

106. Le paludisme demeure une maladie endémique et constitue une cause importante de décès. Il représente 40,8% des consultations, 45,3% des hospitalisations dans les formations sanitaires publiques et 36% des décès hospitaliers. Le taux de prévalence du paludisme est de 44% chez les moins de 5 ans²⁵.

107. Parmi les principales causes de mortalité, il importe de mentionner les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques représentant respectivement les deuxième et troisième causes de mortalité chez les moins de 5 ans. A cela s'ajoute la malnutrition qui constitue l'une des principales causes de décès des enfants.

108. *OMD7 : « Assurer un environnement durable ».* La cible visée à l'horizon de 2015, était d'intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux, et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales, d'améliorer sensiblement, les conditions de vie de la population habitant les taudis et de réduire de moitié, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.

109. En matière d'intégration des principes de durabilité dans les politiques, le Gouvernement, a doté le pays d'instruments clés de préservation de l'environnement et de lutte contre sa dégradation. Ces instruments²⁶ sont : (i) le Plan National d'Investissement en Matière d'Environnement (PNIE) 2013-2017, adopté en 2012; (ii) la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi pour la Guinée (SNDB); (iii) la Politique forestière, le Code Forestier, le Code de protection de la faune sauvage et de la réglementation de la chasse. Ces efforts de l'État guinéen appuyés par les PTF ont permis d'améliorer la note CPIA/Banque Mondiale du pays, relative aux politiques et institutions pour la durabilité environnementale qui est passée de 2,5 sur 6 en 2011 à 3,5 sur 6 en 2014.

110. S'agissant de la déperdition des ressources naturelles, il est à noter un recul du couvert forestier du pays au cours de la période 2011-2015. Estimé à 26,5% de la superficie du pays en 2011, le couvert forestier de la Guinée s'est réduit à 25,9% en 2015 (*Banque mondiale, WDI 2016*). Si au vu de ces chiffres la situation n'est pas aussi alarmante pour parler de péril environnemental, elle requiert cependant une attention particulière en termes de réponses adéquates à y apporter dans le futur.

111. Selon le RGPH, 2014, environ 97% des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson, contre 95% environ en 1996. Ce qui témoigne d'une forte pression sur les ressources forestières.

112. Au cours de la période 2011-2015, la Guinée a enregistré des résultats assez mitigés dans le domaine de l'eau, en dépit de la réalisation par l'Etat de 2 054 forages entre 2011 et 2013²⁷. Le taux d'accès à l'eau potable dans les zones rurales est de 67% sur la base des chiffres collectés en 2015. En milieu urbain le taux d'accès est de 72%. Ce taux exclut les pompes manuelles et les puits traditionnels mais comprend : les connexions domestiques, 60% ; et l'accès par le biais de borne-fontaine, 12%. La fiabilité de l'approvisionnement et la qualité de l'eau demeurent des préoccupations majeures. En effet, le faible accès à l'eau potable et à une hygiène adéquate dans un environnement à forte densité de population a également contribué à la propagation de la MVE et a même été un facteur critique dans les écoles.

113. Dans le domaine de l'assainissement, le taux global d'accès à l'assainissement amélioré est estimé en 2015, à 34% dans les zones urbaines (contre 12% dans les zones rurales). Pour

²⁵ Ministère de la Santé : Plan de relance du Système de santé 2015-2017

²⁶ Ces instruments viennent compléter le le Plan d'Action sur le Changement Climatique (PACC) 2011-2015, adopté en 2010.

²⁷ Annuaire statistique 2014 de l'environnement

l'assainissement partagé, le taux d'accès est de 45% dans les zones urbaines contre 9% respectivement dans les zones rurales. Pour d'autres services d'assainissement non améliorés, les taux d'accès sont respectivement de 21% pour les zones urbaines et de 55% pour les zones rurales. La défécation à l'air libre est particulièrement fréquente dans les zones rurales où le taux est encore de 24%.

114. Les facteurs explicatifs de la situation de l'accès d'eau et d'assainissement, sont : (i) des taux de panne élevés (supérieurs à 20%) ainsi que les vols de pompes en milieu rural, (ii) l'insuffisance des investissements en matière d'hydraulique et d'assainissement, (iii) la faiblesse du système de gestion de l'information sur l'eau et l'assainissement, (iv) l'inexistence d'un système de suivi de l'eau ; (v) le non-respect des normes et standard de construction des ouvrages d'assainissement, (vi) les faibles capacités de prise en charge de l'hygiène et de l'assainissement dans les centres de santé et dans les écoles. En plus de ces facteurs, il y a des considérations sociologiques qui constituent des contraintes à l'adoption des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

115. Pour les déchets solides, 14,4% des ménages ont un système sain de débarras des ordures dont 4,5% en milieu rural. Environ 80% des ménages au plan national et plus de la moitié (52,6%) des ménages en milieu urbain se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature, la mer, les cours d'eau, la rue, les caniveaux (RGPH-3).

116. *OMD8 « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement »* La période 2011-2015 a été marquée par le rétablissement de la coopération avec les principaux bailleurs de fonds de la Guinée. Deux considérations majeures ont permis cette évolution. Il y a tout d'abord les élections présidentielles de 2010 ayant mis fin à la transition consécutive au coup d'État de 2008, et permis le retour à l'ordre constitutionnel. Il y a ensuite les réformes macroéconomiques et structurelles engagées par les autorités de la 3^{ème} République ayant conduit à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012.

117. Il est à rappeler que la plupart des programmes de coopération ont été suspendus après la prise du pouvoir par la junte militaire en décembre 2008 et des sanctions prises à l'encontre de la Guinée suite aux événements du 28 septembre 2009. Pour un pays fortement dépendant de l'aide, cette situation a eu des conséquences néfastes sur la dynamique de la croissance économique en Guinée, sur les grands équilibres financiers de l'État et partant sur les conditions de vie des populations comme reflétés par les indicateurs socio-économiques présentés *supra*.

118. En plus de l'annulation de sa dette en 2012 au titre de l'Initiative PPTE, la Guinée a bénéficié dans le cadre de la crise d'Ébola, et suite aux conférences de Bruxelles en mars, de Washington en avril et de New York en juillet 2015, d'un important appui de la Communauté internationale, de l'ordre de 705 millions USD dont 161 millions USD sont exécutés et/ou en cours d'exécution. Plus récemment (septembre 2016), pour renforcer la mobilisation effective des ressources, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Fonds National de Relance et de Résilience Post-Ébola (FNRPE), comme mécanisme spécifique de financement et de mise en œuvre des interventions prioritaires requises et qui ne sont pas encore couvertes ni prises en charge. Ce fonds sera abondé à hauteur de 500 Millions USD.

119. La Guinée entretient des relations de coopération bilatérale avec les pays de l'Afrique, de l'Europe, de l'Asie, de la Péninsule arabique et persique, ainsi que de l'Amérique. La coopération multilatérale concerne les relations avec les institutions de Bretton Woods, de la BAD, de la BID, de la BADEA, du PNUD, des Agences du Système des Nations Unies, de l'UE et les ONG internationales.

120. Au titre de la période 2011-2015, la contribution de ces partenaires au développement du pays s'élève à près de 1,5 milliards USD en termes de mobilisation non inclus les IDE. La part²⁸ des partenaires bilatéraux au financement de développement s'établit comme suit en USD : (i) 2011 : 275 millions ; (ii) 2012 : 300 millions ; (iii) 2013 : 325 millions ; (iv) 2014 : 450 millions ; (v) 2015 : 450 millions.

121. Traditionnellement, l'ensemble de l'aide au développement de la Guinée est mis en place suivant quatre modalités : l'aide-projet, l'appui à la balance des paiements ou aide programme, l'assistance technique et l'aide alimentaire et humanitaire. A quelques variations près, l'aide est octroyée à hauteur de 49% sous forme de dons et à 51% sous forme de prêts concessionnels. La répartition sectorielle, montre que les secteurs sociaux ont bénéficié de 40% de l'aide extérieure entre 2011 et 2015. Sur la même période, les ressources allouées à l'agriculture ont atteint 25% de l'aide totale. Les secteurs industriels et des infrastructures ont reçu environ 30% de l'aide totale.

122. En dépit des efforts déployés pour encadrer la gestion de l'aide, le diagnostic révèle des difficultés qui contrecarrent les ambitions du Gouvernement à en assurer une coordination et une gestion efficaces. Au nombre de ces difficultés, il y a : (i) la faiblesse de l'appropriation nationale, (ii) l'insuffisance d'alignement de l'aide, (iii) le déficit des capacités, (iv) la fragmentation des structures, (v) l'insuffisance des données sur l'aide, (vi) la faible prise en compte de la gestion axée sur les résultats, (vii) les difficultés liées aux procédures de gestion de l'aide, (viii) la faible prévisibilité et ponctualité de l'aide, (ix) le volume insuffisant de l'aide, etc.

123. Sur le plan diplomatique, les relations que la Guinée entretient avec plusieurs États du monde datent de son indépendance acquise en 1958. Cette présence guinéenne sur la scène mondiale représente un atout majeur pour le développement socio-économique du pays. Aujourd'hui, avec l'avènement de la 3^{ème} République, la diplomatie guinéenne s'est recentrée sur la recherche des meilleures opportunités économiques en vue du développement du pays. De plus en plus, en effet, le concept de diplomatie du développement est mis au goût du jour avec cette volonté fortement exprimée du Gouvernement de valoriser les immenses potentialités économiques, culturelles et sociales du pays.

124. La diplomatie guinéenne accuse cependant des limites qui freinent considérablement la réalisation de cette ambition qui pourrait grandement contribuer à faire de la Guinée un pays émergent à l'horizon 2040. L'une des causes principales de ces limites tient aux résultats mitigés enregistrés par le pays sur le plan de la gouvernance et qui ont affaibli les capacités de l'État. L'absence de schéma de carrière pérenne pour les diplomates, la faible insertion des Guinéens dans les institutions internationales, l'absence de mécanismes d'incitations adéquats pour favoriser le transfert des ressources de la diaspora, sont en outre, des facteurs qui plombent l'apport de la diplomatie au développement.

125. Les défis à relever dans ce domaine sont : la mise en place d'une diplomatie politique, économique, environnementale, culturelle et sociale capable de drainer les investissements ; la restructuration des services extérieurs et centraux du Ministère en charge de la diplomatie ; le renforcement des capacités des personnels diplomatiques ; le renforcement de la coopération bi et multilatérale ; l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion des Guinéens de l'étranger.

1.1.3. AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

126. Cette section présente le bilan de l'axe 1 « amélioration de la gouvernance et les réformes institutionnelles » du PQ 2011-2015. Ce bilan s'articule autour des dimensions de la gouvernance ci-après : (i) la gouvernance politique et démocratique; (ii) la gouvernance sociale ; (iii) la

²⁸ Les montants relatifs aux années 2014 et 2015 contiennent les aides humanitaires d'urgence consécutives à l'épidémie à virus Ebola.

gouvernance financière²⁹ ; (iv) la gouvernance administrative; (v) la gouvernance judiciaire ; (vi) la gouvernance économique, (vi) la gouvernance locale

1.1.3.1. Gouvernance politique et démocratique

127. Les objectifs visés par le PQ dans ce domaine étaient les suivants : (i) renforcer la participation des acteurs politiques et la société civile au processus démocratique ; (ii) améliorer la qualité du travail des institutions chargées de conduire le processus démocratique.

128. **Dynamique démocratique et institutionnelle.** En novembre 2010, la Guinée a élu de façon libre et démocratique, son Président de la République, après une évolution politique assez mouvementée. Depuis son indépendance en 1958, jusqu'en 2010, le pays n'a connu en effet, que des régimes militaires ou autocratiques. Depuis lors des avancées encourageantes sont notées en matière de gouvernance politique et démocratique.

129. La quasi-totalité des institutions constitutionnelles ont été créées, installées et pleinement opérationnelles. Le médiateur de la République a été nommé dès janvier 2011. Ensuite, avec les élections législatives de 2013, le parlement guinéen a été rétabli. Puis, sont entrées : (i) l'Institution nationale indépendante des droits humains (INIDH), (ii) la Haute Autorité de la Communication (HAC) ; (iii) la Cour Constitutionnelle, et (iv) la Cour des Comptes.

130. Au cours de la période, des actions ont été menées par le Gouvernement et ses PTF pour appuyer la consolidation de la démocratie à travers le renforcement des institutions légitimes du pays et de l'État de droit dans une perspective de développement durable. Au regard du calendrier politique de la période, ces actions ont porté plus sur les processus électoraux à travers : (i) le Programme d'Appui Complémentaires aux Elections (PACE) 2010-2013 avec comme bénéficiaires, l'Assemblée Nationale, les partis politiques et les Centres ; (ii) l'appui aux activités préparatoires du processus électoral 2015 (caravane des savoirs, appui technique et financier aux institutions démocratiques, sensibilisation des médias) ; (iii) l'appui à la CENI dans ses capacités d'organisation et de gestion des cycles électoraux 2015 et 2016 ; et (iv) le renforcement des capacités des nouvelles institutions démocratiques, le soutien de la participation active de la société civile dans la sensibilisation et l'éducation des citoyens et le renforcement du système de monitoring des médias.

131. L'ancrage démocratique est désormais une réalité institutionnelle en Guinée. Cependant, la défiance persistante entre mouvance présidentielle et opposition a freiné la réalisation de consensus autour du processus électoral. L'accord du 20 août 2015 est le résultat de la relance du dialogue politique inter-guinéen avec la participation de la communauté internationale et la société civile guinéenne en qualité d'observateurs. Le deuxième scrutin présidentiel inclusif et libre de la Guinée s'est déroulé le 11 octobre 2015 et devra être suivi des élections locales et communales.

132. **Participation, société civile et diaspora.** En matière de participation, il est à noter que la présence des ONG et des organisations à base communautaire, dans l'animation de la vie publique, a été renforcée par les progrès démocratiques des cinq dernières années.

133. Une législation adéquate encadre l'action sur le terrain, de la société civile, laquelle qui bénéficie en outre, d'un accompagnement conséquent des partenaires au développement. La société civile guinéenne est bien structurée avec des représentations nationales et locales. A

²⁹ Le PNDES 2016-2020 diffère du PQ 2011-2015 (cf. pages # 68 à 69) dans le contenu donné à la gouvernance financière versus gouvernance économique. Au sens du PNDES, la gouvernance financière comprend : (i) le système de gestion de finances publiques ; et (ii) la lutte contre la corruption. La gouvernance économique se limite ici, et toujours pour des questions de lisibilité : à la gestion du développement (système de planification et système statistique).

travers ses différentes plateformes, elle est bien impliquée dans le contrôle citoyen de l'action publique.

134. La société civile a été partie prenante à tous les processus de planification conduits par le pays ces 15 dernières années. Il en a été ainsi lors de formulation des différentes générations de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, du Plan quinquennal 2011-2015 ainsi que de la stratégie de relance post-Ebola. Cette approche est aussi la démarche choisie pour donner au présent PNDES son caractère inclusif et sa légitimité aux yeux de tous les Guinéens.

135. À noter cependant que la société civile guinéenne qui continue tant bien que mal à assurer la veille citoyenne à travers ses dénonciations et propositions, est minée par l'apparition depuis 2011, d'une multitude de plateformes à bases régionales, politiques, ethniques. Cette situation a tendance à politiser la société civile qui risque ainsi de perdre sa neutralité. En outre, elle ne dispose pas de capacités suffisantes pour influencer les processus décisionnels ainsi que la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

136. Même si le cadre législatif et juridique existe pour une participation politique, l'effectivité de la gouvernance locale passe par la mise en place des élus locaux et la mise à disposition de moyens permettant d'assurer une autonomie des structures décentralisées. Cette évolution dépend dans une large mesure de la capacité des acteurs politiques à parvenir à un consensus sur le calendrier et la tenue réelle des élections communales.

137. La diaspora guinéenne est estimée à 5 millions de personnes vivant principalement au Sénégal, au Mali, en Angola, en France, en Belgique, en Suisse, au Canada et aux Etats-Unis. Cette composante de la société est aussi l'un des premiers pourvoyeurs de fonds pour le développement local. Les transferts de fonds de la diaspora sont estimés par la Banque Mondiale à 70 millions USD non compris, le volume important de transferts informels non retracés dans les statistiques officiels. Ces fonds servent : (i) à réaliser des infrastructures au niveau communautaire (écoles, centres/postes de santé, ouvrages hydrauliques, pistes rurales, etc.) ; (ii) promouvoir des activités génératrices de revenus dans le secteur informel ; et (iii) renforcer les capacités d'intervention des associations de ressortissants sur le terrain. Cependant, l'absence de mécanismes formels et transparents de mobilisation et d'affectation des fonds émanant de la diaspora, limite l'impact de cette composante de la société civile sur le développement national.

138. *Droits de l'homme et libertés publiques.* En la matière, des avancées sont à noter dans le domaine de la construction des bases d'un État respectueux des libertés fondamentales. Dans ce cadre, une Loi sur le maintien de l'ordre a été adoptée pour la première fois en Guinée afin d'encadrer l'action de la police et de la gendarmerie. Figurent également parmi les avancées, le suivi des lieux de détention à l'intérieur du pays et à la prison centrale de Conakry, la gestion quotidienne des recours formulés par les victimes de violations des droits de l'homme et la mise en place de trois observatoires sur la torture, les détentions préventives et arbitraires, et sur les violences faites aux femmes.

139. La Guinée est partie prenante à presque toutes les Conventions internationales. En particulier, elle a signé et ratifié le statut de la Cour Pénale Internationale. Par contre, elle n'a pas encore ratifié le protocole optionnel de la Convention contre les tortures et autres traitements ou punitions cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que le protocole optionnel de la Convention pour l'éradication de toute forme de discrimination contre les femmes.

140. *Indicateur de progrès en matière de gouvernance.* Selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance, la Guinée a amélioré la qualité de sa gouvernance en passant du 43^{ème}/53 rang en 2011 au 40^{ème}/54 rang en 2015 (cf. Tableau 3, ci-dessous).

141. Cette performance est attribuable aux réformes entreprises depuis l'avènement de la 3^{ème} République, notamment dans le secteur de la justice et qui ont permis la mise en place des

institutions du pouvoir judiciaire. Mais les évolutions en matière de participation et de droit de l'homme suggèrent de relativiser l'évolution positive constatée, en matière de sécurité et d'Etat de droit. Elles mettent de plus en lumière les domaines de gouvernance dans lesquels davantage d'efforts sont attendus de la part des autorités.

Tableau 3 : Qualité de la Gouvernance, 2011-2015

Indicateurs Mo Ibrahim de Gouvernance	2011	2015
Indice Mo Ibrahim de la gouvernance	43,8	43,7
Classement	43/53	40/54
Sécurité et état de droit	47,9	47,9
État de droit	42,1	51,4
Redevabilité	26,1	24,2
Sécurité personnelle	34,2	29,8
Sécurité nationale	89,4	86,0
Participation et droit de l'homme	49,5	46
Participation	46,8	42,2
Droits	42,3	42,4
Parité	59,3	53,5

Source : Rapport Mo Ibrahim de la Gouvernance 2011 & 2015

142. Les déficits de gouvernance dans ces domaines tiennent dans une certaine mesure : (i) aux lenteurs des procédures de ratification de certains instruments internationaux ; (ii) à la mise en conformité des arrangements institutionnels nationaux, avec les accords internationaux et les textes transposés dans le droit guinéen ; (iii) aux faibles capacités de vulgarisation et d'application de textes en rapport avec les Droits de l'Homme ; (iv) à une connaissance insuffisante par les citoyens de leurs droits et devoirs.

1.1.3.2. Gouvernance sociale

143. La gestion politique de la période 2011-2015 a révélé de profondes fractures au sein de la société guinéenne. Pour juguler la situation, un cadre de dialogue inter-guinéen a été mis en place avec comme finalité d'instaurer un climat de paix dans le pays, réaliser la cohésion sociale et renforcer l'unité nationale.

144. Les accords politiques issus de ce cadre de dialogue et signés par toutes les parties, ont permis : (i) la tenue des élections législatives de 2013, (ii) l'organisation de l'élection présidentielle de 2015, (iii) la mise en place de délégations spéciales en attendant les élections communales, (iv) l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi relative au Statut de Chef de file de l'opposition.

145. En matière de réconciliation nationale, la volonté politique nationale s'est matérialisée par la mise en place en juin 2011, de la Commission Provisoire de Réflexion pour la Réconciliation Nationale (CPRN) avec pour mandat de recueillir les avis, les opinions et les aspirations des populations sur les stratégies et mécanismes appropriés à mettre en place pour réconcilier les filles et fils de la Guinée. Le travail de la CPRN est achevé et le rapport des consultations nationales a été remis au Chef de l'Etat pour décision. Tous les acteurs politiques ont exprimé le souhait de voir les recommandations des consultations nationales être mises en œuvre.

146. Pour les jeunes, une plateforme de dialogue social est lancée entre cette composante de la société et les pouvoirs politiques et devrait permettre de redonner la place qu'elle mérite dans

les processus politiques et de développement du pays, à une jeunesse dont l'avis n'a pas toujours été pris en compte³⁰.

147. Globalement, la Guinée ne connaît pas de conflits majeurs entre ses différentes composantes sociales même si « quelques affrontements sporadiques sont enregistrés çà et là, à l'occasion des consultations électorales »³¹. Une illustration de cette aspiration à la concorde nationale est l'observance des règles non-écrites en matière de représentativité de la diversité sociale du pays dans les instances politiques. Ainsi, au sein de l'exécutif se retrouvent des personnalités issues de toutes les régions du pays. Il en est de même de la composition des partis qui composent la majorité présidentielle³².

148. En dépit de ce contexte favorable, nombre de contraintes s'opposent à la cohésion sociale en Guinée. D'abord, la mise en œuvre des accords politiques connaît des difficultés liées notamment aux divergences permanentes entre les acteurs politiques autour des processus électoraux, au faible recours aux institutions pour régler les divergences politiques, au manque de confiance entre les parties prenantes aux accords politiques. Ensuite, la violation des textes législatifs, l'insuffisance de dialogue social, le sentiment d'exclusion de certaines catégories de populations dans la gestion de la chose publique et la faible indépendance de la société civile, sont des facteurs de fragilité des institutions et du processus politique. A cela, il faut ajouter le repli identitaire et la communautarisation du fait des influences des partis politiques.

1.1.3.3. Gouvernance financière

149. En juin 2013, à la faveur du retour du pays à une vie constitutionnelle normale, une évaluation du système de gestion des finances publiques pour la période 2010-2013 a été réalisée par le Gouvernement avec l'appui de ses PTF selon la méthodologie des « dépenses publiques et responsabilité financière », appelée PEFA.

150. ***Evaluation PEFA.*** De cette évaluation, il est ressorti globalement que le système existant présentait de nombreuses faiblesses, notamment dans les domaines ci-après : (i) la prévisibilité et le contrôle de l'exécution du budget ; (ii) la surveillance du risque budgétaire lié aux entreprises publiques ; (iii) le taux de recouvrement des impôts ; (iv) la comptabilité, l'enregistrement des informations et les rapports financiers ; (v) le contrôle et l'audit interne ; (vi) la surveillance et le contrôle externe.

151. ***PREFIP.*** Un nouveau Plan de Réformes des Finances Publiques (PREFIP), prenant appui sur les résultats du PEFA a été élaboré. Il a été adopté en mai 2014, par le Conseil de Ministres. Ce PREFIP comporte 13 programmes dont neuf programmes de réformes couvrant l'ensemble des compartiments de la gestion des finances publiques et quatre programmes de soutien aux réformes.

152. Pour la mise en œuvre du PREFIP, un premier plan d'actions prioritaires (PAP) triennal glissant a été élaboré. Il est actualisé chaque année pour prendre en compte les changements intervenus dans la mise en œuvre des réformes. Ce plan d'actions est assorti d'un cadre de suivi-évaluation qui s'appuie sur : (i) des indicateurs de haut niveau conformes à ceux du PEFA couvrant une périodicité de trois ans ; (ii) des indicateurs de résultats intermédiaires par programme, sous-programme et action de réforme ; (iii) des indicateurs d'extrants rendant compte des activités conduites à travers le plan d'actions.

153. Il convient de relever la dynamique enclenchée depuis 2015 dans la production des comptes de gestion. Cette dynamique s'observe au niveau des comptes publics qui intègrent

³⁰ MPCJ & PNUD, 2016 – Evaluation de la fragilité de la Guinée – Rapport provisoire

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

de plus en plus dans leurs comportements, l'obligation de rendre des comptes par la production régulière et à date de leurs comptes de gestion, conformément aux règles de responsabilités auxquelles ils sont soumis.

154. *Lutte contre la corruption.* Toutes les formes de corruption ont cours en Guinée, aussi bien la corruption active que la corruption passive. Le phénomène touche tous les secteurs de l'administration avec une ampleur plus grande dans les services de l'économie et des finances (douane, impôts, marchés publics), de l'urbanisme et l'habitat, de la justice, de l'éducation et de la santé.

155. L'ONG Transparency International, dans son rapport annuel 2015, classe la Guinée au rang de 139^{ème} sur un échantillon de 167 pays, en matière de corruption. Selon le rapport de la CPRN, l'existence de pratique de corruption, de concussion et d'infractions connexes est reconnue par 85,84% des personnes interrogées. D'après le rapport préliminaire (juin 2016) de l'enquête sur la perception de la corruption et la gouvernance réalisée par l'ANLC avec l'appui financier de OSIWA, 92,6% des entreprises interrogées confirment l'existence du phénomène de la corruption.

156. La Guinée de façon générale, est partie prenante à toutes les Conventions internationales et africaines relatives à la lutte contre la corruption. Un Comité a été mis en place pour la lutte contre le blanchiment des capitaux, la criminalité transfrontalière et la prolifération des armes légères et de petits calibres. La Guinée est ainsi membre du GIABA (Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux)

157. Le pays ne dispose pas d'une stratégie propre de lutte contre la corruption. Cependant, cette question est largement traitée dans les différents Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Plan Quinquennal de développement 2011-2015. En outre, un projet de loi portant prévention, détection et répression de la corruption et des pratiques assimilées, a été soumis à l'Assemblée par le gouvernement. Ce projet de loi n'a toujours pas été adopté.

158. *Mesures de politique fiscale.* En la matière, plusieurs mesures sont prises notamment : (i) la limitation des exonérations ; (ii) le renforcement de l'audit et du contrôle des régies financières ; (iii) la sensibilisation au civisme fiscal ; (iv) le renforcement des capacités des administrations fiscale et douanière ; (v) la mise en place de scanners au port et à l'aéroport pour mieux identifier les marchandises et renforcer le système SYDONIA installé depuis les années 90. Avec ces réformes, le taux de pression fiscale a été rehaussé de 15% en 2010 à 19% en 2013, puis à 20% en 2015. Cependant, l'effort fiscal en Guinée reste insuffisant. Le pays occupe le 184^{ème} rang sur 189 pays en 2015 pour le paiement de l'impôt.

159. *Renforcement du système de GFP.* Pour plus d'efficacité du contrôle financier, l'Inspection Générale d'État ainsi que l'Inspection Générale des Finances ont été renforcées avec la nomination et le recrutement de nouveaux inspecteurs. De plus, le cadre institutionnel de la GFP a été consolidé avec la création du Comité national de la dette publique, l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics (ACGPMP), le renforcement des audits et contrôles des finances de l'État.

160. Par ailleurs, le cadre légal et réglementaire de la GFP a été renforcé au cours de la période 2011-2015, notamment par : (i) la création de la Cour des Comptes (2013/2014) ; et (ii) l'adoption de la loi sur le compte unique du Trésor et la loi portant Code des marchés publics, ainsi que par la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LORF). L'adoption en 2012 de la LORF est une avancée significative en matière de gouvernance financière qui, par ailleurs contribue à renforcer l'État en Guinée. Cette loi organique détermine les principes, règles et procédures, au plan

institutionnel comme au plan administratif, relatifs au pilotage et à la gestion des dépenses et ressources publiques.

161. Les contraintes en matière de GFP tiennent : (i) aux faibles capacités de l'ANLC ; (ii) à la faible performance des administrations fiscales (maîtrise insuffisante de l'assiette et inefficacité des dispositifs de recouvrement) ; (ii) l'impréparation des différents organismes publics, au basculement à compter du 1^{er} janvier 2017, du système de GFP actuel aux dispositions de la LORF.

1.1.3.4. Gouvernance administrative

162. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de doter le pays d'une administration publique qualifiée, capable d'offrir les meilleurs services aux usagers. Les actions menées pour atteindre cet objectif sont inscrites dans le cadre du Programme de Réforme de l'État et de Modernisation de l'Administration (PREMA). Les progrès réalisés par axe stratégique du programme se présentent comme suit :

163. axe 1 : amélioration et fiabilisation de la gestion du personnel de l'État,

- la réalisation d'un recensement biométrique des fonctionnaires qui a permis de retirer 9 953 agents des 101 659 fonctionnaires et contractuels de l'État, en avril 2014 ;
- le contrôle physique permanent des agents, dans tous les ministères, par le biais d'un pointage journalier ayant débouché sur l'identification et le retrait des effectifs 2 392 agents en situation irrégulière ;
- le rapprochement du fichier de la fonction publique avec celui des affiliés de la CNSS qui a permis la détection de 254 personnes émergeant à fois à la fonction publique et dans les secteurs privés et mixtes sur un effectif de 70 000 recensés.
- l'installation de pointeuses électroniques dans plusieurs départements ministériels pilotes ;
- la réalisation en cours du projet d'interconnexion et d'interfaçage des applications des ministères de la Fonction publique, du Budget et du Secrétariat Général du Gouvernement.

164. axe 2 : réforme de l'État, réformes structurelles et administratives :

- l'adoption d'un plan de réforme de l'administration et de la fonction publique, sur la période 2015 à 2019 ;
- l'opérationnalisation des institutions du PREMA, du SENAREC (Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités), et de l'ANGEIE (Agence de la Gouvernance Électronique) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre suite à des audits, de plans de développement institutionnels et organisationnels, des services de la Primature, des ministères en charge de la gouvernance économique et financière et ceux du département chargé de la gestion des ressources humaines de l'État ;
- le développement de modules informatiques pour assurer un suivi électronique des dossiers et des courriers et pour assurer, un suivi efficace de la délivrance des actes administratifs ;

165. axe 3 : amélioration des capacités de gestion publique et des ressources humaines :

- le développement de différents outils de suivi et de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) ;
- l'intégration dans l'avant-projet de Loi L/028 élaboré en 2015, des modalités et conditions : (i) de promotion des agents, basée sur les résultats et le mérite ;(ii) de recrutement et de gestion des agents contractuels de l'État ;
- l'organisation de modules de formation, de coaching et d'assistance pour la mise en œuvre d'architectures de gestion de l'intégrité ;
- la proposition pour adoption par le gouvernement d'un code de conduite de l'agent public, et de comportement éthique au sein de l'administration ;
- l'élaboration d'un projet de création et d'opérationnalisation des services «Genre et Équité», dans les ministères, pour la promotion du Genre ;

166. axe 4 : valorisation des ressources humaines de l'État :

- l'élaboration d'un avant-projet de grille salariale et de révision des pensions civiles de la fonction publique, dans une perspective de revalorisation des statuts et des niveaux de salaire des agents ;
- la création et l'installation dans leurs locaux respectifs, de la Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale ainsi que de l'Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire (INAMO).

167. axe 5 : qualification des ressources humaines de l'État

- la création de l'ENA et la signature d'un accord pour la délocalisation en Guinée du master en administration de l'ENAP;
- la sélection et la formation de 18 enseignants vacataires Guinéens au Québec, pour assurer la formation à l'ENA;
- le recrutement et formation de 1 200 jeunes, dans le cadre du Projet Rajeunir et Féminiser l'Administration;
- le renforcement des capacités de 45 hauts cadres des principales Institutions de l'État en leadership, en stratégie, en gestion du changement, en gestion de Projets;
- la réalisation d'une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités de l'administration en vue de la formulation d'un Programme Multi Sectoriel de Renforcement des Capacités (avec l'appui de l'ACBF) en Guinée.

1.1.3.5. Gouvernance judiciaire

168. L'objectif visé à travers le PQ était principalement la professionnalisation, l'indépendance et l'intégrité de la justice, de même que l'accessibilité à ses services et le renforcement de la crédibilité et l'autorité de l'État.

169. Dans ce cadre, des réformes majeures ont été engagées : elles font de la séparation des pouvoirs une réalité, en Guinée. Il s'agit principalement de l'adoption du statut de la magistrature suivie de : (i) l'installation du Conseil Supérieur de la Magistrature en juillet 2014, (ii) la signature et l'application effective du Décret n°2014/146/PRG/SGG fixant le régime de rémunération des magistrats, (iii) la mise en place de la Cour Constitutionnelle, (iv) la mise en place effective de la Commission Nationale OHADA, (v) le lancement des travaux de la nouvelle prison de Kénendé dans la Préfecture de Dubréka pour désengorger les milieux carcéraux existants. Ainsi, pour la première fois, en Guinée, le Conseil supérieur de la magistrature a été saisi de plaintes contre des magistrats : sur 20 plaintes reçues, 9 sanctions ont été prononcées, dont une radiation.

170. Une Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) a été adoptée (en 2014) et mise en œuvre à travers les composantes clés ci-après : (i) un appui institutionnel au secrétariat exécutif de la réforme et aux différentes structures incarnant la réforme, notamment le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'inspection, (ii) une amélioration de l'accès à la justice pour tous, et particulièrement les groupes les plus vulnérables, à travers une refonte de la carte judiciaire et la formation des magistrats, (iii) une humanisation du système pénitentiaire, notamment pour les mineurs, (iv) un appui à la société civile engagée dans la lutte contre l'impunité et pour la réconciliation nationale.

171. D'autres actions importantes se poursuivent avec l'aide des PTF notamment : (i) la mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires de la réforme de la Justice 2015-2019, (ii) le renforcement des capacités des magistrats et des autres personnels judiciaires de l'administration centrale pour plus d'efficacité dans la lutte contre l'impunité à travers des formations appropriées ; (iii) l'accompagnement technique et financier de la réforme de la justice dans son volet justice pour mineurs en République de Guinée.

172. Le Gouvernement a ainsi « réussi à créer les conditions pour rétablir graduellement la confiance de la population à l'égard de la Justice en luttant contre la corruption et l'impunité qui ont longtemps terni l'appareil judiciaire guinéen »³³. Un regain de confiance dans les institutions judiciaires s'installe progressivement, accompagné d'une baisse du recours à la violence pour résoudre les différends.

1.1.3.6. Gouvernance économique³⁴

173. La réhabilitation du plan en tant qu'instrument de gestion du développement est intervenue dès 2011 de la volonté des autorités de la 3^{ème} République, d'élargir l'horizon programmatique des actions du développement. Mais au-delà du plan-instrument, c'est de la fonctionnalité du système national de planification et de la qualité du partenariat avec différents intervenants que dépend l'efficacité du pilotage du développement.

174. Ainsi, depuis 2011, le Gouvernement s'attèle à mettre en place un nouveau système national de planification (SNP) organisé autour des quatre (4) instruments ci-après : (i) une vision nationale de développement à l'horizon d'une génération (25 ans), construite à partir d'études nationales de perspectives à long terme ; (ii) des plans nationaux de développement à moyen terme, comme instruments de mise en œuvre de la vision sur un cycle de 5 ans ; (iii) les programmes d'investissements publics (PIP) glissants, pour traduire en réalisations concrètes, sur un horizon de 3 ans, les objectifs du plan ; (iv) des plans régionaux de développement. Ce système de planification s'appuie sur un système statistique national (SSN), des bureaux de stratégie et de développement (BSD) au niveau des ministères sectoriels et des directions déconcentrées de planification au niveau des régions et des préfectures. Il repose en outre, sur le nouveau système de gestion des finances publiques mise en place par la LORF à travers les cadres de programmation pluriannuelle que sont les CDMT et CBMT.

175. Les progrès en matière de gestion du développement au cours de la période 2011-2015, portent sur : (i) le renforcement des capacités statistiques du pays à travers l'adoption de la loi statistique et la prise de ses textes d'application ; (ii) la réalisation de grandes opérations de collecte de données statistiques (ELEM 2012 et RGPH 2014), (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs instruments de planification (Plan quinquennal 2011-2015, DSRP3 et Stratégie de résilience *post-Ebola*), (iv) la création de BSD dans la plupart des départements ministériels, (v) l'appropriation progressive de la gestion axée sur les résultats, (vi) la familiarisation avec les fonctions de suivi et d'évaluation, (vii) le recentrage de la fonction de gestion des investissements au sein du MPCI ; (viii) la finalisation de l'Etude Nationale Prospective « Guinée 2040 », (ix) la rationalisation des critères de sélection des projets à inscrire au PIP, ainsi que (ix) l'élaboration du présent PNDES.

176. Cependant, la gestion du développement est confrontée à des contraintes qui limitent son efficacité, notamment : (i) la faiblesse des capacités institutionnelles et opérationnelles du système statistique national ; (ii) le déficit en ressources humaines qualifiées ; (iii) la faiblesse du fonctionnement des structures en charge de la planification du développement ; (iv) l'inexistence d'un véritable système de suivi et d'évaluation (SSE) ; (v) l'approche fonctionnelle de la chaîne de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation (PPBSE), source de cloisonnement des structures en charge du développement ; (v) l'absence d'un système global de gestion du développement, intégrant le SSN, la GFP, le SNP et le SSE ; (vi) la faiblesse

³³ République de Guinée – Déclaration de Politique Générale du Gouvernement – Assemblée Nationale, Conakry, le 04 mai 2016.

³⁴ La gouvernance économique est évoquée ici sous l'angle de la gestion du développement. Les réformes structurelles et autres réformes économiques sont traitées au niveau de l'axe 4 « développement et expansion économiques et promotion des secteurs porteurs de croissance (cf. section 1.1.1)

structurelle des taux d'exécution des projets inscrits au PIP ; et (vii) le manque de coordination entre les départements ministériels en matière de planification, de suivi et d'évaluation.

177. L'enjeu en ce domaine est l'efficacité du pilotage du développement. Les défis associés sont à la fois institutionnels, humains, techniques et financiers. Les défis institutionnels sont de trouver les arrangements permettant d'asseoir une approche systémique de la gestion du développement. Les défis humains sont de former en nombre suffisant, des planificateurs pour animer les différents niveaux du SNP. Les défis techniques sont relatifs aux choix des méthodes, outils et processus et leur appropriation par les utilisateurs. Les défis financiers sont d'assurer durablement le fonctionnement des différentes composantes du système.

1.1.3.7. Gouvernance locale

178. Les réalisations du PQ 2011-2015, en matière de gouvernance locale sont présentées sous le double angle de : (i) la dimension régionale du développement ; et (ii) la gestion des collectivités locales.

179. *Dimension régionale du développement.* La Guinée est constituée de huit régions administratives qui disposent, chacune, d'importantes potentialités de développement. La mise en valeur de ces potentialités est une priorité pour le gouvernement qui entend ainsi créer les meilleures conditions pour l'épanouissement et le bien-être des populations. Le PNDES prend en compte non seulement ces potentialités, mais également, l'ensemble des questions de développement auxquelles font face les Régions ainsi que les préoccupations fondamentales des populations.

180. Dans l'ensemble, ces régions ont un besoin commun en termes, entre autres, d'accès aux services sociaux de base de qualité, d'amélioration de l'état des infrastructures routières, intra et inter communautaires pour désenclaver les zones de production, et faciliter ainsi l'évacuation et la commercialisation de leurs productions agricoles, de renforcement des capacités de gestion des acteurs locaux de développement notamment l'administration déconcentrée et les OSC, d'amélioration de la gouvernance des collectivités locales, d'amélioration du revenu des ménages, de protection de l'environnement, la gestion des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs, la faible capacité de mobilisation des ressources financières internes, la corruption et l'impunité.

181. Cependant, ces régions gardent leurs spécificités. Par exemple, la région de Boké enregistre des problèmes de pollution liés aux activités minières ; la région de N'Zérékoré demeure la plus enclavée et la moins urbanisée ; la région de Conakry peine à assurer une bonne gestion des ordures ménagères, et n'arrive pas à surmonter son double statut de circonscription administrative et de collectivité décentralisée qui est souvent source de conflits de compétences.

182. La ville de Conakry est de plus confrontée à la pollution due aux gaz rejetés par les véhicules et aux déchets non biodégradables; la région de Kankan fait face à l'exode des forces de production et aux abandons scolaires vers les zones d'extraction minière ainsi qu'à l'ensablement des cours d'eau; la région de Kindia connaît une prolifération de la vente et de la consommation de la drogue par les jeunes; la région de Mamou enregistre l'apparition des extrémismes religieux, et une recrudescence de l'insécurité avec l'apparition des coupeurs de routes dont l'éradication constitue une véritable préoccupation; la région de Labé se caractérise par l'apparition des extrémismes religieux, l'apparition des signes de changement climatique, la quasi-absence de routes bitumées (45 km pour toute la région), l'absence de sociétés minières; la région de Faranah est confrontée à la dégradation des têtes de sources et des berges entraînant l'ensablement des cours d'eau.

183. Pour répondre à ces problèmes et préoccupations, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires au développement, a entrepris ces cinq dernières années, de nombreuses actions à

travers des projets et programmes qui ont contribué à renforcer les dynamiques régionales existantes. A titre d'illustration, il peut être cité :

- le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV) et le Programme National d'Appui aux Acteurs des Filières Agricoles (PNAFA) dans les régions de N'Zérékoré, Mamou, Kankan, Labé, Faranah et Kindia ;
- le Projet de Filets Sociaux Productifs (PFSP) dans les régions de Boké, Mamou, Kankan, Conakry, Labé,
- le Projet d'Appui à la Filière Mangue dans les régions de Kankan et de Kindia ;
- le Projet de développement de la rizi pisciculture en Guinée Forestière (PDRPGF) ;
- les Projets d'aménagement hydro agricole de Kapatchetz et de Monchon dans la région de Boké;
- le Programme conjoint; le Programme de Développement de la Guinée (PDLG-3) dans la région de Kankan;
- le REMEC et le Projet Baïonnette Intelligente dans la région de Labé .
- le Projet de construction de port en eau profonde à Benty et Matakan; le Projet de réhabilitation et de construction des pistes rurales dans la région de Kindia.

184. En plus de ces projets et programmes, il faut noter le dynamisme des Fédérations des Paysans du Fouta Djallon à Mamou (District de Soumbalako) et Pita (Sous-préfecture Timbi Madina) qui participent activement au développement de la filière pomme de terre dans ces régions.

185. En dépit de ces nombreux efforts, les résultats enregistrés sont globalement mitigés dans toutes les régions administratives, qui restent encore confrontées à plusieurs contraintes notamment : la faiblesse des capacités en matière de gestion du processus du développement, le manque de moyens pour lutter contre l'insécurité, l'exode rural, les conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs, le faible accès aux crédits surtout pour les jeunes et les femmes, le faible aménagement des bas-fonds et plaines agricoles, l'absence d'unités de transformations des produits agricoles, la faiblesse du capital humain, les pesanteurs socioculturelles,...

186. *Collectivités locales.* Au cours de la période 2011-2015, des progrès ont été réalisés en matière de gouvernance locale. Il s'agit de (i) la mise en place du Fonds National de Développement des Collectivités Locales (FNDCL), (ii) l'actualisation des Plans de Développement Local de 64 Communes rurales, (iii) l'élaboration du guide méthodologique de planification locale de 2^{ème} génération ; (iv) l'élaboration du guide fondamental de la comptabilité publique locale ; (v) la rationalisation et l'opérationnalisation du cadre réglementaire et institutionnel du développement local à travers le Projet d'appui aux communautés villageoises (PACV) ; (vi) le renforcement des capacités opérationnelles des administrations décentralisées et déconcentrées .

187. Malgré ces avancées, la gouvernance locale reste confrontée à plusieurs contraintes : (i) le difficile fonctionnement du Comité interministériel de pilotage de la mise en œuvre de la LPNDDL ; (ii) l'inachèvement de l'organisation territoriale ; (iii) le faible niveau de transferts des ressources aux collectivités locales ; (iv) la faiblesse des capacités locales en matière de planification et de gestion du processus de développement local ; (v) la faible capacité de mobilisation des ressources au niveau local.

1.1.4. INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET ÉQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

188. Dans cette section, sont présentés les résultats acquis dans les domaines des Travaux publics, des transports, des Postes et Télécommunications, de l'Energie et de l'Eau.

1.1.4.1. Travaux publics

189. L'objectif principal était de disposer de réseaux interconnectés de routes nationales, préfectorales et communautaires offrant un niveau de service adapté aux besoins, accompagnant le désenclavement des zones de production et assurant les liaisons avec les pays limitrophes.

190. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a doté le pays d'un programme quinquennal routier (2012-2016) dont la mise en œuvre a permis d'obtenir les résultats ci-après : (i) la construction de 450,2 km de routes préfectorales; (ii) la réhabilitation de 612,8 km de routes préfectorales et communautaires; (iii) la construction de 176,6 km de voiries; (iv) la réhabilitation de 15 km de voiries; (v) le bitumage de 522 Km de routes nationales; et (vi) la réalisation de 352 mètres linéaires de grands ouvrages.

1.1.4.2. Transports

191. Les actions mises en œuvre, par le gouvernement dans différents secteurs des transports pour la réalisation des objectifs du PQ 2011-2015, ont abouti aux résultats ci-après :

- dans le domaine maritime : (i) la construction du terminal à conteneurs dans le cadre du développement du port de Conakry; et (ii) l'acquisition de 35 000 gilets de sauvetage contribuant significativement à réduire le nombre de victimes en cas de naufrage; (iii) l'acquisition d'un bateau de type croisière de 250 places assises (facilitant actuellement l'accès aux îles de Loos).
- dans le domaine aéronautique : (i) la modernisation de l'aérogare internationale de Gbessia désormais équipée de passerelles télescopiques, de mires de guidage des avions, ascenseurs, escalators...); et (ii) l'amélioration des systèmes de communication et d'informatisation des plans de vols et les dispositifs de navigation par satellite.
- dans le domaine du transport routier : (i) l'acquisition d'un parc de 100 véhicules pour faciliter les déplacements dans la capitale.
- dans domaine de la météorologie, les réalisations ont porté sur : la mise à la disposition de la Direction nationale de la météorologie d'un réseau de stations d'observations météorologiques composé de : (i) 12 stations synoptiques dont 5 principales qui fonctionnent 24h/24; (ii) 12 stations météorologiques d'aérodromes; (iii) 27 stations agro climatiques; (iv) 1 station de Météorologie maritime au port de Conakry; (v) 1 station de radiosondage de l'atmosphère à Conakry; (vi) 33 postes d'observations pour le suivi de l'évolution de la pluviométrie à travers le pays. A rappeler que ce réseau permet de prendre des mesures préventives pour parer aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques et d'exploiter de manières efficaces les ressources climatiques dont recèle le pays.

1.1.4.3. Postes et Télécommunications

192. L'ambition du gouvernement était : (i) d'améliorer les services postaux ; (ii) d'améliorer la qualité et la continuité des services offerts aux usagers dans les domaines de l'exploitation des postes ; et (ii) d'assurer les conditions d'un développement durable des services postaux.

193. En termes de résultats, le nombre de boîtes postales se situe à 10 781 en 2015, soit environ une (1) boîte pour 1 000 habitants, par rapport à un objectif d'une (1) boîte postale pour 200 habitants. Cette contreperformance est attribuable au cadre réglementaire qui n'a pas évolué et à la fermeture de certains bureaux de postes.

194. Par contre, le secteur des télécommunications a enregistré de bonnes performances grâce aux efforts d'investissements réalisés, mais aussi, aux évolutions technologiques survenues durant les dix dernières années dans le paysage de la téléphonie. Sur la période, d'importantes réalisations ont été effectuées dont :

- la couverture téléphonique GSM de toutes les préfectures, des 33 chefs-lieux de sous-préfectures et de la ville de Conakry. En termes de résultats, ces travaux ont amélioré le taux de pénétration à 99,1% en 2015 par rapport à un objectif de 60% prévu par le DSRP-3;
- la construction de la station d'atterrissage et la mise en service du câble sous-marin dans le cadre du programme Warcip-Guinée. Cette réalisation a nettement amélioré l'accès aux services d'internet haut débit. Le taux d'accès à l'internet s'est ainsi amélioré pour atteindre 24,4% en 2015 par rapport à l'objectif de 5%.

195. A ces réalisations, il faut ajouter l'amélioration du cadre institutionnel qui a donné lieu à une « Nouvelle Loi portant réglementation générale des télécommunications en République de Guinée ». Cette Loi a été votée par l'Assemblée Nationale en juin 2015, et prend en compte l'environnement actuel du secteur, les changements technologiques et les besoins d'intégration sous régionale. A noter également, le démarrage des travaux du Projet du Backbone à fibre optique sur une longueur de 4000 Km.

1.1.4.4. Énergie

196. Le sous-secteur a par contre, connu une forte croissance de 14,2% en moyenne par an contre un objectif de 7,8% sur la période. De nombreuses actions de constructions et de réhabilitations d'infrastructures ont été réalisées pour parvenir à une telle performance, au nombre desquelles : (i) la mise en service du barrage hydroélectrique de Kaleta (240 MW) ; la construction des postes de Hamdallaye, Kaloum et Kipé (100 MW); (ii) l'injection de l'énergie thermique de K-Energie dans le réseau; (iii) l'alimentation des 9 villages de Bouré; et (iv) l'installation des lampadaires solaires dans les communes rurales et urbaines. Suite à ces réalisations, le taux d'accès à l'énergie électrique a été portée de 18,1% en 2014 à 29% en 2015 (y compris 11% de connections illégales)³⁵, par rapport à un objectif de 45%.

197. De nombreux autres travaux sont en cours et leur exécution permettra d'enregistrer une relative amélioration de la production énergétique. Il s'agit de : (i) la réhabilitation et l'extension des centrales des capitales régionales ; (ii) la construction du barrage hydro-électrique de Souapiti ; (iii) la réhabilitation des centrales des grandes chutes (Banéah, Donkéah, Garafiri) ; (iv) la réhabilitation des centrales de Kaloum 3 et 5 (70MW) ; et (v) la réhabilitation et extension des réseaux de distribution de Dixinn, Ratoma et Matoto.

198. En dépit de ces efforts, la performance du secteur demeure faible, en contraste avec les potentialités du pays. Ce faible niveau de performance est lié à : (i) la mauvaise gouvernance du secteur ; (ii) le déficit d'investissement sur tous ses segments entraînant une insuffisance de la production (par rapport à la demande), et (iii) la dégradation de la qualité des services fournis.

1.1.4.5. Infrastructures hydrauliques

199. De nombreux travaux hydrauliques ont été réalisés sur la période 2011-2015 en vue d'améliorer la qualité et l'accès à l'eau. Ces travaux se sont étendus à Conakry et à l'intérieur du pays. Ainsi, les réalisations de la SEG ont porté la capacité de production des 24 villes couvertes à 55 370 m³/jour, soit une augmentation par rapport à la capacité disponible qui était de 48 030 m³/jour en 2010.

200. Quant aux réalisations du Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE), elles ont porté sur la construction de 1 769 points d'eau modernes, et la réhabilitation de 2 233

³⁵ L'estimation faite dans le cadre de l'enquête sur le taux d'électricité par Catalia montre que le taux d'accès était 29% y compris 11% de connections illégales – Note d'observation de la mission résidente de la Banque sur la version du 31/10/2016 du PNDES.

points d'eau existants. Ce qui a permis à 1 200 600 personnes d'accéder à une eau potable durable.

201. Globalement sur la période 2011-2015, la Guinée a enregistré des résultats assez mitigés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, malgré la réalisation par l'État de 2 054 forages entre 2011 et 2013³⁶.

1.1.5. DÉFENSE ET SÉCURITÉ

202. Au cours de la période 2011-2015, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, s'est engagé dans de profondes réformes du secteur de la sécurité. Une politique nationale de défense et de sécurité (PNDS) a été adoptée en décembre 2013, déclinée en politiques sectorielles (forces armées, police et protection civile, douane, environnement – gardes forestiers, justice) et accompagnée d'une Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires (SNAP) élaborée au 1^{er} semestre 2014³⁷.

203. La réforme de l'armée a consisté entre autres, en : (i) la mise à la retraite de 3 928 militaires engagés entre 1952-1975³⁸ (soit 15% des effectifs)³⁹ ; (ii) l'encasernement des différentes unités qui la composent et le renforcement de leur professionnalisation ; (iii) la réinstauration de la discipline avec la mise en place des conseils dédiés, des conseils d'enquêtes, de la justice militaire et du tribunal militaire ; (iv) la dépolitisation et la désethnicisation des forces de défense et de sécurité (FDS) ; et (v) la redynamisation de la Commission d'Orientation Stratégique de la Réforme ayant à sa tête le Président de la République⁴⁰.

204. Le Gouvernement est appuyé dans la conduite de cette réforme par ses PTF à travers une série d'actions pilotes, notamment un programme de réinsertion socio-économique des agents déflatés, la mise en place d'une police de proximité, la création d'un service de protection civile, et l'accompagnement du service des gardes-forestiers dans les zones de biodiversité les plus sensibles. De même un appui institutionnel est apporté à la réforme à travers la mise en œuvre d'une politique rigoureuse de gestion des ressources humaines respectueuse du principe d'égalité des chances entre hommes et femmes⁴¹.

205. En moins de cinq (5) ans, des jalons solides de refondation de l'armée guinéenne et « des forces de sécurité ont été posés, afin d'en faire des corps républicains, voués à la défense de l'intégrité territoriale, à la protection des personnes et de leurs biens et à la stabilité sociopolitique. Grâce aux réformes engagées, les relations entre les populations guinéennes et leur Armée se sont considérablement améliorées et la confiance mutuelle indispensable se raffermir jour après jour»⁴². C'est suite aux progrès ainsi enregistrés, que le Conseil de l'Union Européenne a décidé en date du 14 avril 2014 de lever l'embargo instauré sur les armes après la répression violente de la manifestation politique pacifique du 28 septembre 2009⁴³.

206. Malgré les progrès enregistrés en matière de réforme des forces de défense et de sécurité, la Guinée reste exposée à plusieurs facteurs de fragilité liés à (i) la faiblesse des capacités institutionnelles, humaines et matérielles des forces de défense et de sécurité, (ii) la porosité des frontières dans un contexte de menaces « jihadistes », (iii) la corruption et le sentiment

³⁶ Annuaire statistique 2014 de l'environnement

³⁷ Union Européenne – Guinée – Programme indicatif national pour la période 2014-2020

³⁸ MPCI & PNUD, 2016. Evaluation de la fragilité de la Guinée – Rapport provisoire

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² République de Guinée, Assemblée Nationale, 2016. Déclaration de Politique Générale du Gouvernement.

⁴³ *Ibid.*

d'impunité à l'égard des FDS ; (iv) l'insuffisance des moyens nécessaires pour parachever les réformes et pérenniser leurs acquis.

1.1.6. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PQ 2011-2015

207. La Guinée a voulu réécrire à partir de 2011, son avenir avec une ambition d'aller vers l'émergence dans les 25-30 prochaines années. Dans cette perspective, le PQ 2011-2015 était basé sur un narratif articulé autour de : (i) la restauration de l'État de droit et le retour rapide à la stabilité macro-économique, (ii) la réalisation du potentiel économique du pays pour le bénéfice des Guinéens en s'appuyant sur une gestion intégrée des ressources naturelles (agriculture, mines, énergie).

208. La mise en œuvre du PQ durant les premières années a bénéficié de conditions favorables qui ont permis la réalisation de divers chantiers, notamment : l'élection en 2013 d'une nouvelle Assemblée Nationale avec l'appui soutenu de la Communauté internationale parachevant le retour du pays à l'ordre constitutionnel ; la mise en œuvre d'un programme de réformes qui a permis la stabilisation du cadre macroéconomique et la relance de l'activité économique. Au plan social, durant la période 2011-2013, les autorités ont déployés des efforts louables visant l'amélioration des conditions de vie des populations notamment, l'appui aux campagnes agricoles en vue de la sécurité alimentaire, les subventions de certaines denrées alimentaires ainsi que la prise en charge gratuite des accouchements. Ces performances ont été couronnées par l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) en septembre 2012 avec à la clé, une réduction substantielle du stock de la dette.

209. Le bilan du PQ à travers ces différentes composantes, révèle cependant, que tous ces efforts n'ont pas suffi à réaliser comme prévue, la perspective du plan quinquennal à l'horizon 2015. Plusieurs facteurs expliquent cette contre-performance, au nombre desquels la fragilité du pays qui se manifeste dans plusieurs domaines : (i) société (faiblesse de la cohésion sociale), politique (tensions, polarisation des acteurs...), (ii) gouvernance (manque de transparence, corruption, capacités institutionnelles, gestion des ressources, confiance à l'égard des institutions, État de droit...), (iii) sécurité (crise régionale, impunité des FDS...), (iv) socio-économie (tensions sociales, emplois, inégalités, accès équitable aux services sociaux de base, épidémie...).

210. Les facteurs ayant le plus handicapé la mise en œuvre du PQ 2011-2015 ont été les tensions politiques et la faible capacité des institutions à mettre en œuvre efficacement les actions prioritaires, y compris la fourniture de services publics de qualité et la gestion de catastrophes majeures. Ces fragilités n'ont pas permis à la Guinée de se maintenir sur une trajectoire de forte croissance. En effet, les différentes analyses tablaient⁴⁴ en 2011 sur une croissance moyenne annuelle de 5% entre 2011 et 2015, (voire 8% avec l'entrée en production de Simandou). Malheureusement la croissance ne fut en moyenne que 2,3% sur la période du fait de la matérialisation à partir du 2^{ème} semestre de 2012, de divers facteurs de fragilité dont les risques de survenance n'ont pas été correctement appréciés et intégrés dans la planification stratégique à cette époque.

1.2. ÉTAT DE LA GUINÉE DANS SA MARCHÉ VERS LA VISION 2040

211. Cette section prend appui sur les leçons tirées de la mise en œuvre du PQ pour inscrire la dynamique de développement de la période 2011-2015, dans la perspective plus large du « système Guinée ». Elle fait ainsi fond sur le travail analytique mené dans le cadre : (i) de l'évaluation de la fragilité de la Guinée ; et (ii) de l'ENP, notamment l'analyse rétrospective, pour

⁴⁴ Cf. les projections macro-économiques à la suite des consultations de 2011 au titre de l'article IV : <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=25800.0>.

aborder de façon systémique, les problématiques clés de développement de la Guinée à savoir : (a) la fragilité du système guinéen; (b) les rigidités structurelles de l'économie ; (c) le faible développement humain ; et (d) les pressions environnementales.

1.2.1. FRAGILITÉ DU « SYSTÈME GUINÉE »

212. La fragilité de l'Etat est source d'inefficacité dans maints domaines de la vie publique. La primauté du droit est mise à mal par la faible application, voire la violation des lois et des règlements. La corruption, l'opacité et l'impunité font obstacles aux principes de responsabilité, de transparence et de redevabilité. La faiblesse des capacités à tous les niveaux affecte l'efficacité et l'efficience de l'action publique tant dans l'exercice des fonctions régaliennes de l'Etat, dans la gestion des politiques et des réformes structurelles, que dans le pilotage du développement. De plus, le profil de la gouvernance sur la période 2011-2015, est mitigé. D'un côté, la dynamique institutionnelle ainsi que les efforts visant à renforcer la cohésion sociale sont encourageants mais de l'autre, la consolidation des acquis démocratiques est handicapée par l'absence de dialogue constructif au sein de la classe politique.

Encadré 3 Concepts de fragilité

La fragilité est une thématique émergente dans la théorie du développement économique. Elle est utilisée pour caractériser certains pays, qui « de par leur contexte historique ou leurs récentes évolutions, présentent des risques additionnels de vulnérabilité et de conflit par rapport à ceux présents habituellement dans les pays en voie de développement. Les pays dits fragiles exhibent des caractéristiques dans leurs activités économique, politique et sociale qui affaiblissent leur fibre sociale, réduisent l'efficacité de leurs politiques de développement, et parfois les mènent à des conflits internes destructifs. L'expérience internationale semble indiquer qu'une grande proportion des conflits armés depuis la fin de la seconde Guerre Mondiale est le résultat de tensions internes aux pays et émanent de la persistance de problèmes tels que l'exclusion, la pauvreté, le chômage, les fortes migrations, l'urbanisation rapide ou encore une mauvaise gestion des ressources humaines, financières ou naturelles du pays. »

La fragilité est également utilisée pour caractériser les capacités d'un État. De ce point de vue⁴⁵ un État « fragile » est un État pour lequel le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté. La fragilité c'est aussi l'incapacité d'un État à répondre aux attentes de sa population ou à gérer l'évolution de ces attentes par des processus politiques.

La fragilité couvre plusieurs dimensions de la gouvernance : gouvernance politique et sociale, gouvernance économique et financière, gouvernance administrative, locale et environnementale. Les tensions socio-politiques cristallisent la fragilité d'un pays. L'activité économique et le partage des richesses, la gestion des flux migratoires (comme dans le cas de la MVE, par exemple), sont des facteurs de fragilité. La fragilité peut aussi s'expliquer en termes de sécurité. Les risques de guerres et de conflits ethniques ou communautaires sont des facteurs importants de fragilité.

Les risques liés à la mauvaise qualité de la gouvernance sont des germes de fragilité. Ce qui suggère de prêter attention à : (i) l'équilibre des pouvoirs législatifs, judiciaires et exécutifs ; (ii) au respect des libertés fondamentales ; (iii) au fonctionnement du système des partis politiques ; (iv) la capacité à créer des consensus au sein de l'Assemblée Nationale et au-delà autour d'une vision commune de développement.

Source : Synthèse documentaire (MPCI & PNUD, 2016 – Banque Mondiale, BAD & IFC, 2014)

213. Le bilan de la mise en œuvre du PQ 2011-2015 et le profil de la gouvernance ci-dessus présenté (section 1.1), conduisent à envisager l'intégration des considérations liées à la fragilité, dans la présente démarche de planification aux fins de choix stratégiques et de moyens d'actions orientés vers la résilience. A cet effet, l'analyse de la dynamique de développement sur la période 2011-2015, a fait l'option de traiter la question de la fragilité de manière plus exhaustive et de hiérarchiser ses différents facteurs en fonction de leur impact réel ou potentiel. L'intégration

⁴⁵ Ibid.

dans cette analyse d'études récentes⁴⁶ sur la thématique, permet d'ajuster les stratégies du PNDES 2016-2020 pour éviter que sa mise en œuvre soit de nouveau confrontée à des risques liés à cette situation.

1.2.1.1. Indicateurs de fragilité

214. La Guinée est classée⁴⁷ au 12^{ème} rang (sur 178) des pays les plus fragiles au monde en 2016, après avoir occupé la 10^{ème} position dans le même classement en 2015.

Tableau 4 : Spectre de fragilité de la Guinée

Objectifs de Consolidation de la paix et de Renforcement de l'Etat (OCR/PSG)		Différentes phases de la fragilité				
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Codes	Enoncés	Crise	Reconstruction	Stabilisation	Transformation	Résilience
PSG1	Politique légitime inclusive		2,74			
PSG2	Sécurité		2,89			
PSG3	Justice			3,22		
PSG4	Fondements économiques	1,60				
PSG5	Revenus et services		2,15			

Source : MPCl & PNUD, 2016. Evaluation de la fragilité de la Guinée

215. L'évaluation de la fragilité⁴⁸ de la Guinée réalisée en 2016 selon la méthodologie du New Deal, a permis d'attribuer un score sur une échelle de notation allant de 1 (plus fragile ou en situation de crise) à 5 (moins fragile ou en situation de résilience), à chacun des 5 Objectifs de Consolidation de la paix et de Renforcement de l'Etat (OCR ou PSG)⁴⁹. Il en a résulté un spectre de la fragilité (cf. Tableau 4) qui reflète l'appréciation qui est faite aujourd'hui de l'évolution de la construction de la paix et du renforcement des institutions guinéennes.

216. Globalement, l'examen du spectre de fragilité de la Guinée révèle que le PSG3 (justice) est celui qui a enregistré le plus de progrès. Il est en phase de stabilisation. Ces progrès indiquent que les réformes de la justice ont contribué à renforcer l'Etat de droit en Guinée.

1.2.1.2. Facteurs de fragilité

217. L'analyse de la fragilité⁵⁰ révèle l'existence de causes profondes et de facteurs communs de fragilité ayant marqué l'évolution de la Guinée au cours des années qui ont suivi l'accession du pays à l'indépendance et qui restent aujourd'hui des causes et des facteurs sur lesquels il est indispensable d'agir pour permettre d'emprunter le chemin de la résilience.

218. Un classement par fréquence de ces causes et facteurs permet d'identifier la faible application ou la non application, voire la violation des textes de lois et des mécanismes et procédures, comme premier facteur de fragilité en Guinée.

219. Le deuxième facteur de fragilité observé pendant l'évaluation, est la faiblesse des capacités à tous les niveaux : faiblesse des capacités des agents de la sécurité, faiblesse des capacités du personnel judiciaire, faiblesse des capacités des cadres chargés de la mobilisation

⁴⁶ Cf. 1) MPCl & PNUD, 2016. Evaluation de la fragilité de la Guinée et

2) Banque Mondiale, BAD & IFC, 2014. Etat de la fragilité de la République de Guinée.

⁴⁷ <http://fsi.fundforpeace.org/rankings>. Ce classement est établi chaque année par le Fonds pour la Paix.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ En anglais, PSG : Peacebuilding and Statebuilding Goals.

⁵⁰ Ibid.

des ressources publiques ou de l'exécution des projets, faiblesse des capacités des ressources humaines reversées par les institutions de formation sur le marché de l'emploi, et manque d'expertise technique dans de nombreux domaines.

220. La corruption et l'impunité constituent le troisième groupe de facteurs importants de fragilité en Guinée. Elles touchent tous les secteurs et en particulier les institutions de sécurité et de justice, la gestion des ressources publiques, notamment la collecte des impôts et taxes, la gestion des services publics ainsi que des ressources naturelles.

221. Un autre groupe de facteurs de fragilité est de nature économique, dont notamment : la faiblesse de la base fiscale imputable au caractère informel de l'activité économique en Guinée et au faible développement du secteur privé handicapé lui-même par les conditions d'accompagnement pas très favorables, le faible dynamisme des autres secteurs de croissance qui freine aussi l'emploi, particulièrement l'emploi des jeunes.

222. La Guinée connaît aussi une situation de blocage dans le dialogue politique et des divergences permanentes entre acteurs politiques dans la gestion des affaires publiques du pays. Les acteurs politiques n'ont pas encore cette culture de recours aux institutions pour régler leurs différends, soit qu'ils n'ont pas confiance en ces institutions, soit qu'ils manquent de confiance réciproque.

223. Des inégalités/marginalisations sont observées qui touchent en particulier les femmes à cause des pesanteurs socioculturelles ou certaines couches socioprofessionnelles dans la représentation au sein des institutions de l'Etat ou certains groupes ethniques ou régionaux dans l'accès à l'embauche. Ces inégalités sont des facteurs importants de fragilité à considérer.

224. Enfin, un certain manque de civisme est observé dans le comportement des Guinéens quand il s'agit du respect du bien public, du recours/application de la justice (certains ont tendance à se rendre justice eux-mêmes), du paiement des impôts et taxes, de la bonne gestion et utilisation des services publics en général et des services sociaux de base en particulier.

1.2.1.3. Fragilité comme tendance lourde de la gouvernance du « système Guinée »

225. La fragilité, comme une des problématiques majeures de développement, est la manifestation sur la période 2011-2015, des tendances lourdes de la gouvernance du système guinéen telles que mises en évidence par l'ENP.

226. L'analyse rétrospective de la gouvernance réalisée sur les cinq dernières décennies dans le cadre de cette étude, caractérise : (i) une Guinée dont la singularité réelle au plan politique, reste l'incapacité des acteurs à assumer le pluralisme ; et (ii) une Guinée à fort potentiel de violence politique en lien avec la tendance à l'instrumentalisation de la question ethnique. L'analyse décrit en outre, un Etat néo-patrimonial, anti-développementaliste du fait : (iii) de son incapacité à assumer ses missions essentielles de service public et de promotion du bien-être, de la sécurité et de prospérité pour tous ; et (iv) une administration minée par la corruption et incapable de fournir des services adéquats, aussi bien en termes de qualité que de quantité.

227. Les facteurs économiques ressorties de l'évaluation de la fragilité (MPCI & PNUD, 2016) traduisent par ailleurs les faiblesses de la gouvernance économique du système guinéen, au nombre desquelles : (i) l'absence de distinction nette entre ressources publiques et ressources privées, et entre droits de propriété publics et droits de propriété privés ; (ii) l'instabilité, l'incohérence et le manque de rigueur du cadre juridique et du code de conduite favorisant les dispositions arbitraires ; (iii) des réglementations qui empêchent l'affectation optimale des ressources et suscitent la recherche de rente qui encourage la corruption ; (iv) le gaspillage et la

corruption ; (v) l'absence de système de comptabilité publique fiable et faible compétence des cadres de ce secteur.

1.2.2. RIGIDITÉS STRUCTURELLES DE L'ÉCONOMIE

228. Sur les dernières cinq années, la croissance du PIB est restée faible par rapport aux objectifs du Plan Quinquennal. D'un point de vue structurel, l'analyse de la croissance met en évidence une dynamique sans vigueur reflétant les rigidités de l'économie guinéenne, en particulier sa faible inclusion, son extraversion, la faiblesse de l'investissement, l'insuffisance en quantité et en qualité de facteurs de productions (énergie électrique, infrastructures et télécommunications...), une léthargie dans les réformes structurelles clés...

1.2.2.1. Analyse structurelle de l'économie

229. L'analyse de l'économie guinéenne sur une longue période est limitée par l'absence de statistiques disponibles et fiables. Une situation que l'initiative en cours de reconstruction des comptes nationaux et de réévaluation du PIB, contribue déjà à corriger. Toutefois, les études et données disponibles attestent d'une croissance instable et insuffisante pour élever les revenus par tête, résorber le chômage et le sous-emploi, et provoquer un recul significatif de la pauvreté. Elles attestent en outre d'une structure relativement stable du PIB sur plusieurs décennies, signifiant qu'elle n'a pas connu de transformation au fil du temps. L'illustration en est donnée par le tableau 5, dont les chiffres indiquent que l'économie guinéenne reste concentrée dans les secteurs secondaire et tertiaire qui contribuent à 75% à la formation du PIB.

230. **Économie vulnérable.** L'économie guinéenne est vulnérable en ce que ses secteurs de concentration du secondaire et du tertiaire sont ouverts sur le marché international. Le secteur secondaire repose, en grande partie, sur les ressources minières qui sont fortement influencées par les fluctuations des cours mondiaux de matières premières. Le secteur tertiaire pour sa part, est basé sur les activités de commerce reposant principalement sur les importations. L'économie guinéenne est également vulnérable aux chocs politiques comme ce fut le cas en 2013 avec les tensions post élections législatives ainsi qu'aux chocs sanitaires comme ce celui de la MVE.

Tableau 5 : Dynamique économique sectorielle

Secteurs	Contribution au PIB (%) 2009-2013	Taux moyen de croissance (%) 2009-2013	Structure de l'emploi (%) 2014	Valeur ajoutée informelle (%) 2009-2013
Secteur primaire	16,8	4,9	51,0	32,1
<i>Agriculture, Elevage, Pêche, Sylviculture</i>	<i>16,8</i>	<i>4,9</i>	<i>51,0</i>	<i>32,1</i>
Secteur secondaire	30,3	-1,5	13,4	37,2
<i>Activités extractives</i>	<i>13,0</i>	<i>-3,0</i>	<i>2,6</i>	<i>12,4</i>
<i>Activités industrielles manufacturières</i>	<i>10,3</i>	<i>-0,3</i>	<i>8,0</i>	<i>68,5</i>
<i>Electricité, gaz & eau</i>	<i>1,0</i>	<i>0,5</i>	<i>0,3</i>	<i>40,3</i>
<i>Construction</i>	<i>6,0</i>	<i>0,2</i>	<i>2,5</i>	<i>38,1</i>
Secteur tertiaire	44,6	6,1	35,6	64,0
<i>Commerce et réparation</i>	<i>18,6</i>	<i>3,3</i>	<i>20,9</i>	<i>87,1</i>
<i>Hôtels et restaurants</i>	<i>1,6</i>	<i>3,4</i>	<i>0,2</i>	<i>96,8</i>
<i>Transports et communications</i>	<i>4,9</i>	<i>-0,1</i>	<i>4,0</i>	<i>77,0</i>
<i>Intermédiation financière</i>	<i>2,8</i>	<i>27,3</i>	<i>0,1</i>	<i>37,1</i>
<i>Immobilier, services aux entreprises</i>	<i>5,7</i>	<i>-1,5</i>	<i>0,6</i>	<i>42,2</i>
<i>Activités d'administration publique</i>	<i>6,9</i>	<i>31,6</i>	<i>2,2</i>	<i>0,0</i>
<i>Education</i>	<i>3,2</i>	<i>14,4</i>	<i>1,9</i>	<i>52,7</i>
<i>Santé et action sociale</i>	<i>0,9</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,8</i>	<i>75,1</i>
<i>Autres services</i>	<i>0,03</i>	<i>29,1</i>	<i>5,0</i>	<i>58,8</i>
<i>Impôts et taxes nets</i>	<i>8,2</i>	<i>11,2</i>		
Ensemble de l'économie	100,0	3,8	100,0	48,7

Source : A partir des données Comptes Nationaux 2008-2013 et du RGPH, 2014

231. L'analyse structurelle du PIB révèle en outre un essoufflement du secteur secondaire au cours des dernières années. Le taux moyen de croissance du secteur secondaire a reculé de 1,5% entre 2009 et 2013. Cette situation est imputable aux activités extractives et aux activités industrielles manufacturières qui ont enregistré des baisses respectives de 3% et 0,3% par an, à cause de la dégradation de l'environnement des affaires (remous sociopolitiques, déficit d'énergie, MVE) et de la baisse des cours des principaux produits miniers de la Guinée (bauxite, alumine, diamant et or).

232. *Économie peu inclusive.* Le secteur primaire qui occupe environ 51% de la main-d'œuvre ne représente que 16,8% du PIB. Ainsi, plus de la moitié de la population occupée contribue pour moins d'un cinquième à la création de la richesse nationale. Ce qui induit de fortes inégalités de revenus entre les populations rurales dont 75% sont employées dans le secteur primaire, et les populations urbaines dont seulement 4,2% sont dans le même secteur.

233. La branche des activités extractives parce que très capitalistique avec un poids relatif de 13,0% dans le PIB, ne contribue que très peu à l'emploi (2,6%). Les industries manufacturières qui sont une source potentielle de création d'emplois et de revenus, demeurent elles-aussi, peu développées, leur poids dans le PIB est de 10,3%. Il en est de même pour les branches de l'énergie, des transports et télécommunications, ainsi que de l'hôtellerie dont les contributions respectives au PIB sont inférieures à 5%.

234. L'économie guinéenne ne fonctionne pas encore de manière à réduire les inégalités⁵¹ de revenus entre les populations. Au contraire, selon les résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages, les inégalités de revenus se sont légèrement accentuées entre 2007 et 2012, avec un indice de GINI qui est passé de 0,312 à 0,317 (INS - ELEM, 2012).

235. *Économie dominée par le secteur informel.* Une autre caractéristique de l'économie guinéenne est sa forte informalisation. Une informalisation qui constitue un facteur d'exclusion de nombreux actifs des créneaux d'emplois décents. Globalement, 48,7% de la valeur ajoutée créée est le fait de l'économie informelle qui représente plus de 70% de l'emploi total. Le secteur tertiaire est fortement dominé par les activités informelles (64% de sa valeur ajoutée). Plusieurs branches d'activités sont ainsi dominées par les activités informelles : le commerce (87,1%), l'hôtellerie (96,8%), les transports et télécommunications (77%), ainsi que les activités industrielles manufacturières (68,5%). Le secteur informel règne en outre sur la microfinance qu'il gère de façon autarcique au détriment du circuit formel des banques, qu'il prive par ailleurs de liquidités. « Quand l'argent sort des banques, il ne revient pas ou peu alors que le secteur formel a besoin d'argent »⁵².

236. La contrainte pour la Guinée de l'existence d'un secteur informel si important, est le coût de l'inaction des pouvoirs publics mesuré en termes de gains nets entre les emplois créés et les manques-à-gagner fiscaux. Si à court terme cette situation est acceptable en ce que le secteur informel constitue un bon exutoire pour les chômeurs et les diplômés sans-emplois, par contre à moyen terme, elle est difficilement soutenable en raison de son impact négatif sur le fonctionnement des marchés, sur l'assiette fiscale, sur les marges de manœuvre budgétaires du Gouvernement.

237. *Économie au potentiel minier peu valorisé.* La Guinée dispose de ressources minières abondantes et diversifiées (bauxite, fer, diamant, or, etc.) dont la faible valorisation handicape son décollage économique et son développement humain durable. Sur la base des chiffres disponibles sur la période 2009-2013, les quantités moyennes exploitées sont de : 17 millions de tonnes de bauxite (sur un gisement de 40 milliards de tonnes), 660 mille tonnes d'alumine, 2

⁵¹ Un profil détaillé des inégalités est présenté dans la sous-section 1.2.3.3.

⁵² République de Guinée - Ministère du Plan et de la Coopération Internationale - PNUD, Guinée - Evaluation de la fragilité de la Guinée - Rapport provisoire - Août 2016.

millions de carats de diamant (par rapport à un potentiel de 40 millions de tonnes), et 22 millions d'onces d'or sur des réserves nationales de centaines de millions de tonnes.

238. Il existe ainsi, une marge importante pour accroître la capacité de production et/ou de transformation des mines en particulier de la bauxite. Le pays dispose aussi d'importantes réserves en fer (3 milliards de tonnes) dont le gisement de Simandou est l'objet d'un projet estimé à 20 milliards de dollars d'investissements. La mise en œuvre de ce mégaprojet en ces différents volets (chemin de fer transguinéen, réseau routier et de télécommunications, nouveau port en eau profonde) contribuerait à renforcer les bases matérielles de développement du pays.

239. L'exploitation minière artisanale, jusqu'à une date récente, est restée la principale méthode d'extraction d'or et de diamant en Guinée. Les femmes y jouent un grand rôle et beaucoup des mineurs artisanaux cultivent durant la saison agricole et mènent des activités minières artisanales durant la saison sèche. En termes de contribution à l'emploi au niveau national, le secteur minier assure environ 10 000 emplois salariés permanents à travers l'exploitation industrielle et plus 100 000 dans celle de l'artisanat (or et diamant).

240. Globalement, la contribution du secteur minier à l'économie nationale demeure encore faible. Les recettes budgétaires en provenance du secteur ont significativement baissé au fil du temps (20,3% dans les années 2000 contre 40,4% en 1990-1993). Cette baisse résulte en partie de l'allègement de la fiscalité minière suite à l'adoption du code minier de 1995 qui visait à attirer les investisseurs privés, mais beaucoup plus, de la mauvaise gouvernance qui a prévalu dans le secteur au cours des années 2000⁵³.

Tableau 6 : Contributions des mines à l'économie

Agrégats économiques et financiers	Périodes		
	1990-1993	2002-2005	2011-2013
PIB	12,9%	10,2%	13,9%
Exportations	71,6%	61,5%	87,3%
Recettes budgétaires	40,4%	20,4%	20,3%

***Source :** PNUD – Guinée, 2014. Document du projet « Mines et développement intégré durable »*

1.2.2.2. Dynamique du secteur privé

241. La Guinée demeure mal placée dans les classements de référence en matière de dynamique du secteur privé (cf. Tableau 7). Ces classements indiquent que relativement aux pays de la sous-région, les questions de la compétitivité globale de l'économie ainsi que de la corruption restent des préoccupations relativement plus importantes en Guinée plus qu'ailleurs. Une situation à laquelle, la poursuite des réformes engagées par les autorités devra apporter des réponses appropriées.

Tableau 7 : Position de la Guinée dans les principaux index de gouvernance économique en 2016

Index	Rang	Bénin	Burkina Faso	Mali	Niger	Côte d'Ivoire	Sénégal	Nigeria	Guinée
Doing Business	/189	158	143	143	160	142	153	169	165
Global Competitiveness	/144	122	-	127	-	91	110	124	140
Enabling Trade	/138	127	138	123	-	117	100	124	135
Corruption Perception	/168	83	76	95	99	107	61	136	139

***Source :** APIP, 2016. Plan stratégique*

⁵³ PNUD – Guinée, 2014. Document du projet « Mines et développement intégré durable »

242. Par contre, la position de la Guinée dans le Doing Business ne cesse de s'améliorer, reflétant les avancées significatives en matière de réformes de l'environnement des affaires (cf. Tableau 8).

Tableau 8 : Position de la Guinée dans les classement Doing Business 2015 et 2016

Critères de classement Doing Business (DB)	DB 2016 (a)	DB 2015 (b)	Evolution (b) - (c)
Classement général (Rang/189)	165	169	4
Création d'entreprise	126	175	49
Octroi de permis de construire	166	159	-7
Raccordement à l'électricité	159	154	-5
Transfert de propriété	146	122	-24
Obtention de prêts	133	131	-2
Protection des investisseurs minoritaires	166	162	-4
Paievements des taxes et impôts	184	184	0
Commerce transfrontalier	161	141	-20
Exécution des contrats	118	133	15
Règlement de l'insolvabilité	108	119	11

Source : Banque Mondiale – Rapports Doing Business

243. Le pays a ainsi progressé de 179^{ème} en 2012, à 178^{ème} en 2013, puis à 175^{ème} et 169^{ème} respectivement en 2014 et 2015, et enfin, à 165^{ème} en 2016. Cette évolution qualitative est à mettre au crédit d'une plus grande facilité à créer une entreprise, à exécuter les contrats et à régler l'insolvabilité. Le pays conserve cependant, le même rang en matière de paiements de taxes et des impôts.

244. **Promotion du secteur privé.** La progression de la Guinée dans le classement Doing Business est en outre l'une des retombées positives des mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance économique et permettre une participation plus active du secteur privé dans la création de la richesse. Il convient de mentionner entre autres mesures : (i) la création de l'Agence de Promotion des investissements Privés (APIP) ; (ii) l'élaboration de la Lettre de Politique Nationale des PME ; (iii) la publication d'un Code des Investissements plus attractif et de ses textes d'application ; (iv) la création de nombreuses unités industrielles (cimenteries ; usines de farine, de fer à béton, d'engrais...) ; (v) la réalisation d'un laboratoire d'essais et d'analyses à Conakry ; (vi) la réalisation d'un Centre de Documentation en Propriété Industrielle ; (vii) la labellisation du Café Ziama (Macenta) ; (viii) la mise en place d'un Secrétariat du Dialogue Public-Privé et de la Plateforme de Concertation du Secteur Privé Guinéen.

245. **Contraintes au développement du secteur privé.** Les autorités sont conscientes qu'il faut redoubler d'efforts pour pallier les obstacles au développement du secteur privé et lui permettre ainsi de jouer pleinement son rôle.

246. Au niveau micro, les contraintes majeures mises en évidence dans le cadre d'une enquête récente⁵⁴ auprès des entreprises privées sont : (i) l'informalité qui caractérise un grand nombre d'entre elles sans distinction de taille ; (ii) l'accès au financement qui est le premier obstacle à leur croissance ; (iii) le déficit important de capacités et une offre de formation restreinte ; (iv) l'environnement des affaires peu favorable à la compétitivité ; (v) le manque de communication/d'information sur les réformes engagées et la structuration des acteurs.

⁵⁴ Enquête ESPartners – APIP, 2015.

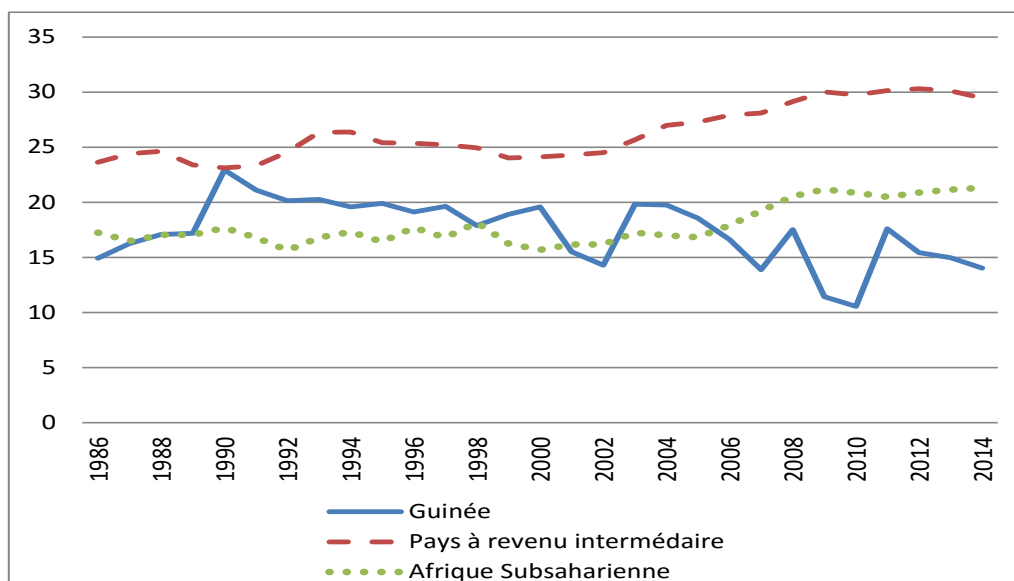
247. Au niveau méso, les contraintes identifiées sont : (i) l'incertitude de l'environnement des affaires ; (ii) l'insuffisance et le coût élevé des facteurs de production (eau, électricité, transport, communication, etc.); (iii) l'inefficience du système judiciaire; (iv) la faible promotion des grandes industries manufacturières à forts effets catalyseurs sur les différentes branches de l'économie nationale ; (v) l'absence de zones industrielles et de zones franches viabilisées ; (vi) l'insuffisance de mécanismes de financement des PME/PMI et l'inadaptation du système bancaire au financement de l'investissement à moyen et long termes ; (vii) l'insuffisance de professionnalisme et de formation des opérateurs économiques ; et (viii) la forte pression fiscale souvent favorable au secteur informel au détriment du secteur structuré.

1.2.2.3. Facteurs de rigidités

248. La mise en œuvre du PQ sur la période 2011-2015 n'a pas permis de lever les rigidités structurelles persistantes de l'économie guinéenne. Plusieurs facteurs expliquent une telle situation, au nombre desquels, il peut être mis en avant :

- la faiblesse du volume d'investissements tant publics que privés ;
- la déconnexion du secteur minier du reste de l'économie et le faible développement des chaînes de valeur ;
- une exportation brute de la quasi-totalité des matières premières avec des entreprises fortement capitalistiques ;
- un climat des affaires encore défavorable du fait de procédures bureaucratiques lourdes et un dialogue public-privé encore embryonnaire;
- l'insuffisance de l'offre et le coût élevé des facteurs de production (énergie, transports, TIC,...) ;
- la prépondérance de l'informalité exacerbée par une fiscalité non incitative ;
- l'insuffisance et l'inadéquation du financement bancaire relativement aux besoins du privé,
- la faiblesse du capital humain et un manque d'adéquation des compétences qui entrave l'employabilité des demandeurs d'emploi ;
- l'insuffisance des capacités de l'administration publique et des opérateurs privés locaux faisant obstacles à l'insertion des PME dans les chaînes de valeur.

Graphique 3 : Evolution du taux d'investissement, 1986-2014



Source : Banque Mondiale : World development indicators 2016.

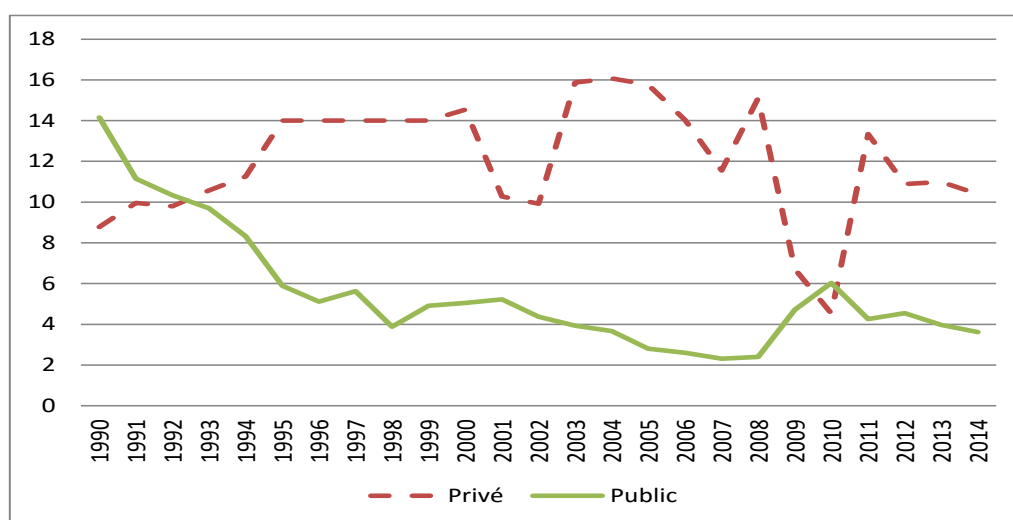
1.2.2.4. Faiblesse du volume d'investissements.

249. **Baisse tendancielle des investissements.** De tous les facteurs mis en exergue ci-dessus, le déclin des investissements tant publics que privés mérite une attention particulière. Au cours des vingt dernières années (cf. Graphique 4), le taux d'investissement de la Guinée a été inférieur à 20%. De plus, ce taux a fortement baissé à partir de 2005, pour se situer à une moyenne de 14,5% entre 2010 et 2014, contre un taux moyen de 20,9% en Afrique subsaharienne. Comparé au taux moyen d'investissements des pays à revenu intermédiaire⁵⁵ (supérieur à 25%), le niveau d'investissement de la Guinée est largement inférieur au niveau requis pour exploiter ses énormes potentialités et assurer des revenus élevés aux populations. L'accroissement des investissements constitue ainsi un enjeu de développement pour la Guinée.

250. Le faible niveau des investissements en Guinée est principalement imputable à la forte baisse des investissements publics au cours des 25 dernières années (cf. Graphique 5). Partant d'une valeur moyenne de 10,7% en 1990-1994, les investissements publics ont fortement baissé pour représenter en moyenne 3,5% du PIB sur la période 2005-2010, avant de connaître un léger rebond pour atteindre 4,1% du PIB sur la période 2011-2014.

251. En définitive, au cours de la période 1995-2014, le taux moyen d'investissement du secteur public a été de 4,2%. Ce qui signifie qu'au cours des deux dernières décennies, l'État guinéen n'a pas suffisamment investi pour la construction de nouvelles infrastructures économiques et pour l'entretien de l'existant. Ce qui expliquerait le déficit et la faible qualité des infrastructures dans des secteurs clés tels que ceux de l'électricité, de l'eau, des transports et des télécommunications.

Graphique 4 : Evolution des taux d'investissement des secteurs privé et public en Guinée, 1990-2014



Source : Banque Mondiale : *World development indicators* 2016.

252. **Facteurs explicatifs de la baisse des investissements publics.** La baisse tendancielle du taux d'investissement public est à mettre en rapport avec les faiblesses du système de gestion des investissements publics (SGIP). Ces faiblesses ont une origine lointaine (cf. Encadré 4) et peuvent se résumer en : (i) les capacités limitées à la fois des ministères de coordination et des ministères sectoriels, en matière de sélection, de préparation, d'exécution et de suivi des projets ; (ii) la budgétisation inadéquate des coûts récurrents des projets en l'absence d'un système fiable

⁵⁵ La comparaison entre le taux d'investissement de la Guinée et celui des pays à revenu intermédiaire donne une idée sur l'effort à faire par le pays en matière d'investissements pour garantir un niveau de revenu moyennement élevé par habitant.

de financement à long terme précisant la manière dont les ressources nécessaires seront générées, allouées et gérées ; (iii) le taux d'exécution relativement bas de l'investissement public imputables à des délais anormalement longs aux différentes étapes du cycle du projet.

Encadré 4 Faiblesses du Système de Gestion de l'Investissement Public

Avant 2009, l'investissement public était négligeable et n'incitait pas les services compétents à développer des capacités suffisantes de conception, de mise en œuvre et de contrôle. En 2009-2010, il a connu une expansion rapide mais dans un SGIP mal préparé pour prendre en charge une telle évolution. Après un ralentissement en 2011, les dépenses d'investissement public ont augmenté en 2012 et 2013 : les autorités de la 3^{ème} République ayant reconnu l'importance cruciale de l'investissement public pour atteindre les objectifs stratégiques de développement de la Guinée. La nécessité de doter le SGIP de capacités suffisantes était devenu un défi à relever.

Une première faiblesse du SGIP tient aux capacités limitées en matière de sélection et de préparation des projets. Non seulement les ministères sectoriels n'arrivent pas assurer le respect des critères uniformes de sélection et de gestion de leur portefeuille de projet, mais en plus, la coordination de tout le processus de préparation est diluée entre plusieurs intervenants dont le ministère en charge des finances, le ministère en charge du Plan et l'ACGPMP (Administration et Contrôle des Grands Projets et des Marchés Publics) une agence gouvernementale. Une situation qui est source d'inefficacité aux étapes clés du cycle de préparation des projets.

Une deuxième faiblesse du SGIP tient à la budgétisation inadéquate des coûts récurrents des projets en l'absence d'un système fiable de financement à long terme précisant la manière dont les ressources nécessaires seront générées, allouées et gérées. La mise en place d'un tel système requiert de rendre disponibles ces ressources en évaluant exactement l'impact budgétaire à long terme du projet.

Une troisième faiblesse du SGIP tient aux taux d'exécution relativement bas de l'investissement public. Au cours de la période 2010 – 2014, les taux d'exécution des budgets d'investissement sont en moyenne de 51,3% pour les investissements financés par le Budget national de développement (BND) et de 39% pour les financements extérieurs (Finex)⁵⁶.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : (i) un démarrage tardif des procédures d'engagement des dépenses ; (ii) des retards dans la préparation et la finalisation des plans prévisionnels annuels de passation des marchés ; (iii) l'élaboration tardive des dossiers d'appel à la concurrence, (iv) des délais anormalement longs du processus de passation des marchés (le délai global moyen de passation des marchés est de respectivement 176 jours et 182 jours pour les appels d'offres nationaux et les appels d'offres internationaux) ; (v) l'absence d'un système intégré d'information partagé par tous les acteurs de la commande publique ; (vi) des délais de paiements relativement longs ; ils sont de plus de 33 jours à la phase administrative de la dépenses et de plus de 27 jours à la phase comptable. ; (vii) la faiblesse ou l'absence des évaluations technique et financière des projets au moment de leur inscription au PIP ou au budget ; et (viii) l'instauration de demande d'autorisation préalable à l'engagement de chaque dépense d'investissement, une restriction à la déconcentration de la gestion des crédits d'investissement.

Sources : Synthèse documentaire basée sur :

Banque Mondiale, 2014. Guinée : Revue des dépenses publiques (PER) et

Banque Mondiale, 2016. Guinée : Stimuler l'exécution du budget d'investissement pour un meilleur impact sur le développement

253. Recentrage institutionnel de la gestion des investissements publics. Pour surmonter les faiblesses ci-dessus, les autorités ont mis en œuvre une série de mesures d'ordre institutionnel, notamment : (i) la clarification des compétences respectives, du Ministère du Plan et de la Coopération internationale (MPCI), du Ministère du Budget (MB) et du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), en matière d'élaboration, d'exécution, de contrôle administratif et de suivi évaluation du PIP ; (ii) la création par décret d'une structure de planification au niveau de chaque ministère sectoriel dénommée Bureau de Stratégie et de

⁵⁶ Banque Mondiale, 2016. Guinée : Stimuler l'exécution du budget d'investissement pour un meilleur impact sur le développement

Développement (BSD) dont l'une des attributions est d'assurer la préparation, la programmation, le contrôle et le suivi de l'exécution des projets sectoriels d'investissements.

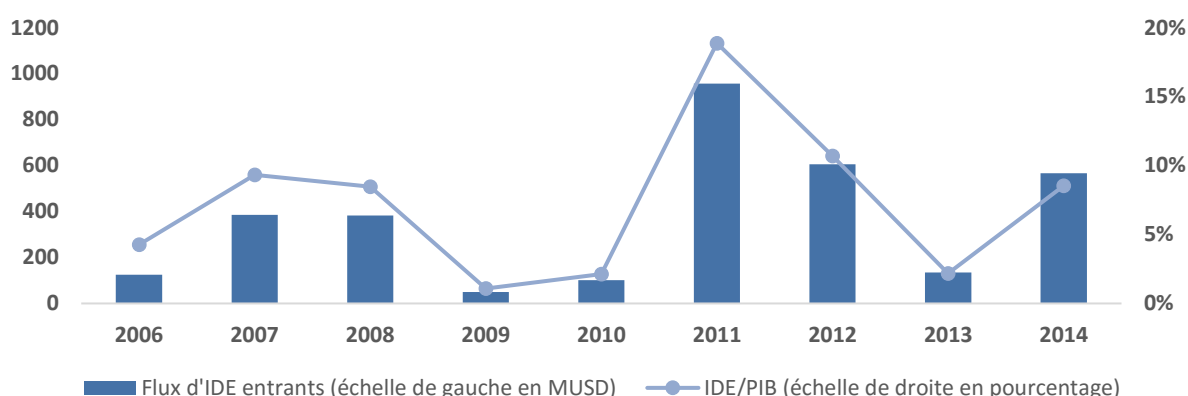
254. De plus, la cohérence du système de gestion du PIP a été rétablie à travers la fusion et l'intégration dans l'organisation du MPCCI du 20 avril 2016, des deux ex-Directions en charge des investissements publics qui relevaient auparavant respectivement du Département du Plan et de celui des Finances. Cette fusion constitue un véritable facteur de rationalisation du système de gestion des investissements publics car elle met fin à la redondance des structures et à un processus d'arbitrage à 2 niveaux qui était à la fois contraignant et inefficace. Il affectait particulièrement la crédibilité du processus d'élaboration du budget d'investissement⁵⁷.

1.2.2.5. Investissements directs étrangers : reprise après un déclin.

255. L'évolution à la baisse des investissements publics, n'a pas été compensée par une hausse des investissements privés. Le profil des investissements privés sur une longue période atteste de leur instabilité et de leur faible diversification.

256. Les flux d'investissement étrangers (IDE) en direction de la Guinée ont connu une augmentation régulière de 2001 jusqu'en 2008 avant d'être sévèrement contractés par la crise politique de 2009-2010. Malgré la fin de l'épidémie d'Ébola et une situation politique plus stable, les établissements étrangers maintiennent la Guinée sur leur liste des pays à risque (note D de la COFACE). Les IDE ont néanmoins repris progressivement mais sont essentiellement expliqués par les investissements dans les activités extractives et secteurs connexes et restent très volatiles⁵⁸.

Graphique 5 : Evolution des flux d'IDE entrants de 2000 à 2014 en % du PIB⁵⁹



257. Bien qu'instables, les IDE à destination de la Guinée dépassent régulièrement la moyenne des économies de la sous-région. Toutefois, les chiffres restent encore loin de ce que peuvent atteindre le Nigeria et le Ghana et devraient également être relativisés « hors secteur minier » pour ne considérer que les investissements les plus structurants.

258. **Contraintes aux IDE.** Comparé aux autres pays de la sous-région, la Guinée affiche un retard de compétitivité dans les 12 piliers que compte le classement sur la compétitivité mondiale du Forum Economique Mondial. Ceci concerne tant les ressources logistiques, qu'humaines et sociales. Globalement, les chaînes de valeur sont courtes et les entreprises locales n'ont pas l'échelle suffisante pour conquérir des marchés et fournir un réseau de sous-traitance suffisamment solide pour s'allier aux grands groupes étrangers.

⁵⁷ Abdelali BENBRIK, 2016. Rapport de mission dans le cadre de l'appui au PIP

⁵⁸ APIP, 2016. Stratégie de promotion des investissements

⁵⁹ Ibid.

259. L'enseignement supérieur et les infrastructures, deux piliers prioritaires pour les investisseurs, sont cependant les piliers où la Guinée affiche le plus de retard par rapport au reste de l'Afrique de l'Ouest. En termes de conditions d'exercice, la Guinée est particulièrement pénalisée par les difficultés d'accès au financement, la corruption et le manque d'infrastructures, où des pays d'Afrique de l'Ouest affichent de meilleurs scores.

260. La Guinée reste néanmoins perçue comme attractive pour l'efficacité de son marché du travail. Elle présente un marché national de taille intéressante ainsi qu'une capacité relativement bonne à s'approprier la technologie.

1.2.2.6. Rigidités structurelles comme invariants du système guinéen

261. Les facteurs de rigidités mises en exergue s'inscrivent dans les tendances lourdes de l'économie du système guinéen qui sont entre autres : (i) la faible croissance du PIB ; (ii) l'instabilité du cadre macroéconomique marquée par des déséquilibres internes et externes et un endettement chronique. Elles sont en outre le prolongement des faiblesses économiques révélées par l'analyse rétrospective de l'économie guinéenne sur les 5 dernières décennies, au nombre desquelles :

- la faiblesse de l'épargne et de l'investissement ;
- les contraintes liées à l'approvisionnement de l'énergie électrique ;
- l'insuffisance d'intrants pour la production agricole (fertilisants et produits phytosanitaires) et les problèmes de maîtrise de l'eau ;
- un secteur industriel et des PME handicapé par le coût élevé des facteurs de production (énergie, transports,...) ;
- l'étroitesse du marché intérieur ;
- la dépendance vis-à-vis de l'extérieur de l'industrie manufacturière pour ses consommations intermédiaires et son financement ;
- l'enclavement des zones de production en lien avec la faible densité du réseau routier.

1.2.3. FAIBLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

262. En matière de développement du capital humain, le net recul du revenu par tête sur la période 2011-2015, a exacerbé les inégalités, aggravé la pauvreté et fragilisé le développement humain. Aucun des OMD n'a été atteint à l'échéance de 2015, et même si la Guinée a pu enrayer la MVE, les stigmates de cette épidémie encore vivaces, rappellent l'inefficacité structurelle du système sanitaire. Mais c'est à une insuffisance généralisée de l'offre et de l'accès aux services sociaux de base, qu'est confronté le pays, en plus d'un système de protection sociale embryonnaire qui n'offre pas encore une couverture adéquate aux groupes vulnérables. Le chômage des jeunes et le manque d'autonomisation des femmes combinés aux contre-performances des services sociaux freinent le développement du capital humain dans un contexte où la transition démographique amorcée laisse espérer au pays, le bénéfice d'un dividende à brève échéance.

1.2.3.1. Tendances démographiques selon le RGPH-3

263. Selon les résultats du RGPH-3 (INS, 2014), la population guinéenne est de 10 523 261 habitants dont 51,7% de femmes. Sa composante urbaine⁶⁰ représente 34,8% reflétant un exode rural de plus en plus important au détriment des campagnes. Le taux de croissance démographique de la seule ville de Conakry est trois fois supérieur à la moyenne nationale⁶¹. L'espérance de vie est de 58,8 ans. La population guinéenne est caractérisée par sa forte jeunesse avec une moyenne d'âge autour de 22 ans. Environ 51% de cette population a moins de 18 ans et

⁶⁰ CREFAT 2016 : Rapport profil pays DD Guinée révisé,

⁶¹ APIP, 2016.

77% a moins de 35 ans. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent un peu plus du tiers de la population et constituent un important atout pour le développement du pays à moyen et long terme.

264. Variables « fécondité » et « mortalité ». La dynamique démographique résulte de l'interaction de trois phénomènes démographiques : la fécondité, la mortalité et la migration. Parmi ces 3 variables, la fécondité est celle qui influence le plus cette dynamique. Le taux de croissance naturelle de la population est de 2,9% par an (RGPH-3) et résulte d'une fécondité (5,6 enfants/femme) et d'une mortalité à la baisse (12‰ en 2014 contre 14‰ en 1996). Avec ce taux de croissance, la population pourrait dépasser 15 millions d'habitants en 2040.

Encadré 5 Quelques concepts liés au dividende démographique

La transition démographique est le passage d'une population d'un régime de natalité et de fécondité élevées, à un régime où, la natalité et la mortalité sont faibles, sous l'effet des transformations économiques et sociales impulsées par des politiques et stratégies conséquentes. Ces baisses engendrent simultanément une modification de la pyramide des âges, qui se traduit désormais par un faible nombre de personnes dépendantes (ou prises en charge), et un nombre élevé de personnes en âge de travailler effectivement en activité, avec un revenu par habitant évolutif. Ce qui signifie que le pays concerné profite des bonus⁶² du dividende démographique, en tire les avantages, ou exploite ses opportunités de croissance économique.

Le dividende démographique quant à lui fait référence à une croissance économique accélérée résultant de l'évolution de la pyramide des âges, lorsque cette évolution est liée à des politiques sociales et économiques favorables, ou en est la résultante. En d'autres termes, il constitue un coup de pouce résultant du changement dans la structure par âge d'une population, et qui a une incidence sur le développement économique d'un pays, suite à des investissements conséquents. Ainsi, avec plus de personnes dans la population active et moins de personnes dépendantes ou à prendre en charge, le pays peut aisément profiter des opportunités de croissance économique rapides. C'est-à-dire, du dividende démographique.

Le taux de dépendance mesure le nombre de personnes à charge par actif. Ainsi, pendant la transition démographique, le taux de dépendance tend à baisser. C'est-à-dire que le nombre de personnes à charge par actif, diminue, signifiant que les personnes en âge de travailler, qui sont effectivement en activité, sont plus nombreuses qu'autrefois, et sont de plus en plus en mesure de réduire leurs dépenses à l'égard des dépendants. Cette évolution libère des ressources, tant au niveau microéconomique qu'au niveau macroéconomique, qui favorisent des investissements, dans les domaines du développement économique et du bien-être des populations.

Source : Equipe « Capital humain » de la Taskforce du PNDES

265. La proportion de la population d'âge actif (15-64 ans) s'est accrue, passant de 49,9% en 1996 à 51,3% en 2014. Cette évolution de la structure de la population a induit d'une part, la baisse du taux de dépendance démographique à 95,4% en 2014 et d'autre part, une croissance positive du ratio de soutien économique à partir de 2007. En effet, selon le rapport⁶³ 2016, sur le profil du dividende démographique en Guinée, le taux de croissance du ratio de soutien économique qui était négatif depuis les années 50, est devenu positif (0,2%) à partir de 2007. Ce qui indique l'ouverture de la fenêtre du premier dividende démographique de la Guinée. Ce dividende démographique pourrait atteindre son niveau maximum à partir de 2035 si des politiques adéquates de population sont mises en œuvre.

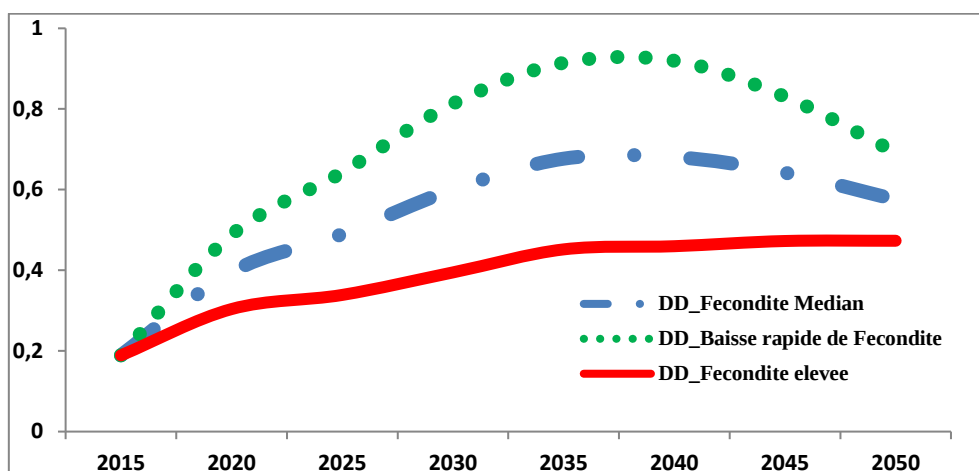
266. L'évolution en dents de scie de l'indice synthétique de fécondité montre qu'elle n'est pas encore maîtrisée. De 5,5 enfants par femme en 1999, l'indice de fécondité a augmenté pour se situer à 5,7 en 2005 avant de baisser à 5,1 en 2012 et d'augmenter de nouveau pour atteindre 5,6 en 2014. Comme le montre le graphique 6, une baisse rapide de la fécondité permettrait de maximiser le dividende démographique et d'atteindre 0,9 point entre 2030 et 2040. A l'inverse,

⁶² Il faut noter cependant que ces gains, avantages ou bonus, ne sont ni automatiques ni garantis

⁶³ Ibid.

avec une fécondité élevée, le dividende démographique demeurerait inférieur à 0,5 point sur la période 2016-2050.

Graphique 6 : Projection du dividende démographique en Guinée selon le niveau de fécondité



Source : CREFAT, rapport sur le profil du dividende démographique, 2016.

267. Il faut souligner que plusieurs facteurs constituent des obstacles à la maximisation du dividende démographique en Guinée. Les principaux d'entre eux sont le faible niveau de capital humain (RMDH, 2015), la faible maîtrise de la fécondité (RGPH-3), la mortalité élevée chez les enfants, et l'émigration des jeunes guinéens vers l'extérieur.

268. **Variable « migration ».** Selon les récentes données sur la migration⁶⁴, la Guinée a un solde migratoire négatif dont le taux est estimé à -0,2‰. Ce solde migratoire est négativement alimenté par l'émigration clandestine des jeunes guinéens vers l'Europe qui s'est accrue au cours des dix dernières années. La proportion des guinéens parmi les candidats à l'émigration clandestine dénombrés au Maroc est passée de 4% en 2004 à 7,3% en 2008, puis à 12% en 2014.

269. Selon une étude de l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), entre janvier et fin août 2016, 1 474 migrants guinéens ont été retournés des pays africains sans aucune assistance à leur réintégration. La même étude souligne qu'environ 56,2% des migrants en situation irrégulière qui sont en transit à Gao, en République du Mali, sont des Guinéens. Ainsi, par rapport à l'effectif des candidats à l'émigration clandestine, la Guinée est passée de la 8^{ème} place en 2004 à la 3^{ème} place en 2014 parmi les pays d'Afrique. Cette migration clandestine constitue un frein pour la transition démographique parce que plus de 90% des émigrants clandestins sont des jeunes et plus de 65% d'entre eux ont au moins le niveau d'éducation secondaire.

1.2.3.2. Dynamique démographique porteuse de germes de changement

270. De la rétrospective démographique réalisée dans le cadre de l'ENP, il apparaît que la fécondité a amorcé une baisse en Guinée⁶⁵. Cette évolution est nettement plus perceptible en milieu urbain du fait de changements de comportements dont les plus importants sont le recul de l'âge du mariage et l'adoption de méthodes contraceptives et d'espacement des naissances. L'ENP trouve en cette dynamique des germes de changement.

⁶⁴ INED 2013. La migration dans le monde. Institut national d'étude démographique. France.

⁶⁵ En effet, alors que, entre 1983 et 2005, l'indice synthétique de fécondité (ISF) n'a baissé que de 0,1 enfant, passant de 5,8 à 5,7. Entre 2005 et 2012, soit en 7 ans, elle baisse de 0,6. Un autre signe de cette tendance à la baisse est le fait que l'ISF est inférieur à la descendance finale moyenne des femmes de 50 ans. *Source* : Ministère du Plan, PNUD & BAD, 2013. Etude Prospective Guinée 2035 – Synthèses des études rétrospectives.

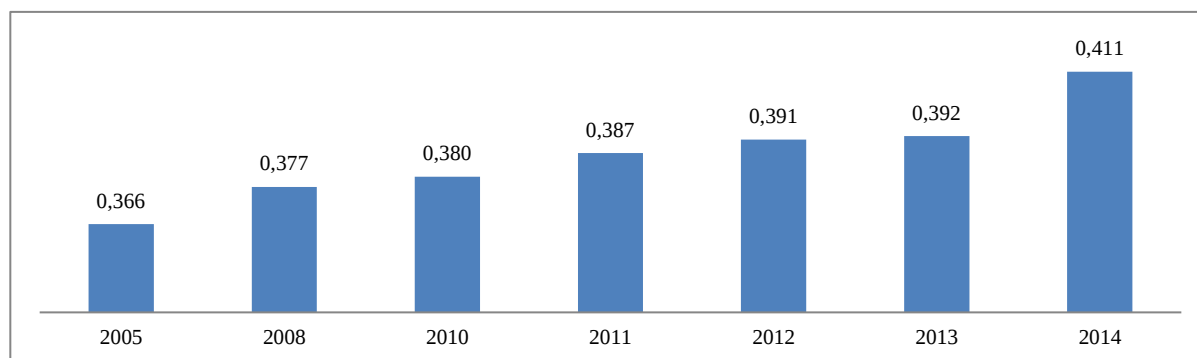
271. Toutefois, la faiblesse de la pratique contraceptive, la précocité, l'intensité et l'universalité des unions, le faible statut des femmes, la persistance de normes culturelles favorables à une descendance nombreuse sont autant d'obstacles à l'accélération de cette baisse. Par ailleurs, même en cas de poursuite de la baisse de la fécondité, la croissance démographique va continuer pendant une période relativement longue, du fait de la structure par âge très jeune de la population et de l'inertie des phénomènes démographiques.

1.2.3.3. Développement humain : des inerties

272. **Indice de Développement Humain (IDH).** Le Rapport mondial sur le développement humain de 2015, classe la Guinée au 182^{ème} rang sur 188 pays⁶⁶, avec un IDH estimé à 0,411, contre un IDH moyen de 0,52 pour l'Afrique subsaharienne.

273. Cependant, la Guinée a connu une légère progression au cours des dix dernières années avec un IDH qui est passé de 0,366 en 2005 à 0,411 en 2014 (cf. graphique 7). Autrement dit, sur une échelle de développement humain de 100 paliers, la Guinée était au 36^{ème} palier en 2005. Sa dynamique de développement sur la période 2005-2014, lui a permis de monter de 5 paliers pour ainsi se situer en 2014, au 41^{ème} palier. Bien que le pays figure parmi les 20 premiers pays d'Afrique affichant la meilleure évolution sur l'échelle de l'IDH pour la période 2000-2014⁶⁷, sa dynamique de développement humain (DH) est lente. A ce rythme, il faudra environ 20 ans à la Guinée pour atteindre un IDH de 0,5, c'est-à-dire le milieu de l'échelle du DH.

Graphique 7 : Evolution de l'IDH en Guinée, 2005-2014



Source : A partir des données du RMDH 2015.

274. **Profil des inégalités.** Après une baisse enregistrée en 2002 (49,1%), par rapport à l'année 1994 (63,9%), l'incidence de la pauvreté monétaire s'est aggravée depuis lors en évoluant de 53% en 2007 à 55,2% en 2012, voire à un niveau plus élevé au regard de l'impact socio-économique de la MVE. Cette situation est non seulement le résultat de faibles performances économiques (effet « croissance »), mais aussi celui d'une distribution des revenus défavorable aux plus pauvres (effet « inégalités »).

275. Sur la base des données disponibles (cf. Tableau 9), l'indice de Gini est passé de 0,449 en 1994, à 0,312 en 2007, avant d'atteindre 0,317 en 2012. La réduction régulière enregistrée entre 1994-2007⁶⁸ semble être due à une baisse des dépenses des plus riches, que par une hausse des dépenses de consommation des plus pauvres. Si la tendance à la réduction des inégalités est plus nette en milieu rural, elle est plus contrastée en milieu urbain : l'évolution de l'indice est en dent de scie, passant de 0,344 en 1994, à 0,315 en 2012.

⁶⁶ PNUD 2015.

⁶⁷ PNUD 2016, Rapport sur le développement humain en Afrique 2016.

⁶⁸ Aboubacar KABA, Lien entre croissance économique, inégalité et réduction de la pauvreté, 2011

Tableau 9 : Evolution de l'indice de Gini⁶⁹ au cours de la période 1994-2012

Années	1994/95			2002/03			2007			2012		
Milieux	Urbain	Rural	Guinée	Urbain	Rural	Guinée	Urbain	Rural	Guinée	Urbain	Rural	Guinée
Gini	0,344	0,357	0,449	0,352	0,401	0,403	0,29	0,295	0,312	0,315	0,29	0,317

Source : INS

276. L'examen des facteurs contribuant à la réduction de la pauvreté révèle sur la période 1994-2007, que toute réduction de l'inégalité permet de réduire la pauvreté. De plus, pour les sous-périodes considérées, le facteur inégalité a contribué beaucoup plus à la réduction de la pauvreté que l'effet revenu/croissance.

277. **Profil des vulnérabilités.** En plus de la pauvreté, la population guinéenne est exposée à plusieurs types de risques. Ils sont à la fois covariants (affectant toute la communauté), idiosyncratiques (liés aux étapes-clés du cycle de la vie) et sociaux.

278. En termes de chocs covariants, la Guinée a traversé des périodes d'instabilité institutionnelles, des baisses des cours de ses produits d'exportations, des tensions socio-politiques et plus récemment la MVE. Tous ces risques ont fragilisé le pays et accru davantage la vulnérabilité de ses populations.

Encadré 6 Concepts de risques, vulnérabilité et de capacités⁷⁰

Les notions de risque, de vulnérabilité, et de capacité sous-tendent l'idée de protection sociale. La vulnérabilité est définie comme un degré élevé d'exposition de la personne aux risques de perdre ou de ne pas atteindre une situation de bien-être en combinaison avec une capacité réduite de se protéger et de se défendre des adversités. Ces risques peuvent être des chocs covariants affectant toute la communauté ou le pays tels que des chocs climatiques, des crises alimentaires ou des crises économiques. Les risques peuvent être aussi des chocs idiosyncratiques au niveau de l'individu ou du ménage, liés à des périodes spécifiques de la vie de la personne, à des événements spécifiques à la vie de la personne, ou au problème de moyens de subsistance. Une relation inverse existe entre la vulnérabilité et la capacité de gérer les risques, la vulnérabilité augmentant avec une baisse de la capacité à gérer les risques.

279. Suivant l'approche idiosyncratique, le profil des vulnérabilités se présente comme suit.

- Les enfants de moins de cinq ans sont exposés aux risques de mortalité et de morbidité, de malnutrition, d'exposition aux maladies contagieuses, et de manque d'éducation préscolaire les préparant à l'éducation primaire.
- Quant aux enfants âgés de 6 à 17 ans, ils sont confrontés aux risques de non-scolarisation ou d'abandon scolaire, aux risques de travail et de traite des enfants, et aux risques de mariage précoce et d'excision pour les filles.
- Les adultes de 18 à 60 ans doivent faire face à l'analphabétisme, au chômage et sous-emploi avec un marché de l'emploi dominé par les emplois vulnérables, et pour les femmes à la mortalité maternelle et à la violence.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans sont confrontées à des risques élevés de maladie et de handicaps, avec un besoin élevé de soins de santé et de médicament.

280. Les risques liés au cycle de vie sont amplifiés par certains facteurs de vulnérabilité parmi lesquels, se trouvent la pauvreté, le genre, le lieu de résidence, le niveau en capital humain et le handicap.

⁶⁹ L'indice de Gini est un indicateur synthétique des inégalités de salaires, de revenus et des niveaux de vie.

⁷⁰ C. de NEUBOURG & al. 2015. Pauvreté et protection sociale en Guinée – Document de travail dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale de protection sociale.

281. La population guinéenne est confrontée à d'autres risques sociaux plus généraux, comme : (i) l'insécurité alimentaire qui toucherait près d'un tiers des ménages (31%), surtout en milieu rural ; (ii) la morbidité élevée et le faible taux d'utilisation des services sociaux ; ainsi que (iii) les maladies chroniques telles que le SIDA et la tuberculose, sont des facteurs importants de vulnérabilité au sein des populations.

282. *Protection sociale.* La protection sociale⁷¹ est définie comme l'ensemble des interventions publiques, contributives et non contributives, visant à prévenir, réduire et éliminer les vulnérabilités économiques et sociales liées à la pauvreté et à la privation. Le système de protection sociale (SPS) comprend des mécanismes informels et des mécanismes formels. Ces derniers s'articulent autour de deux régimes : l'un contributif et l'autre non contributif.

283. Les mécanismes informels concernent une large majorité de la population guinéenne (94% selon les estimations du BIT), notamment les travailleurs du secteur informel et ceux du secteur agricole. Ces groupes n'ont accès à aucun mécanisme formel de protection sociale (PS). Ils ont le plus souvent recours à de multiples modalités alternatives, notamment : (i) la solidarité familiale ; (ii) les groupements villageois de production ou de transformation. Ils assurent le secours mutuel et la promotion d'activités génératrices de revenus au profit de leurs membres. Ils bénéficient souvent de l'appui d'ONG locales, PTF et structures de microfinance ; (iii) les petites corporations professionnelles de métiers (artisans, petits commerçants, etc.). Ils fournissent une assistance et un secours mutuel à leurs membres dont ils assurent par ailleurs la défense des intérêts ; (iv) la tontine qui est une sorte de « caisse de prévoyance » en Guinée à laquelle chacun des membres adhère en prévision de difficultés qui peuvent survenir au plan individuel et familial.

284. Même si les systèmes ou modèles traditionnels constituent des instruments pertinents d'inclusion et de filets de sécurité économique et sociale pour un grand nombre de ménages pauvres ou vulnérables, ils ont tout de même leur limite. Ils deviennent inefficaces en cas de chocs covariants, où toute la communauté est touchée⁷².

Encadré 7 Organismes chargés de la gestion du régime contributif de la PS en Guinée⁷³

Le régime contributif de la protection sociale est géré par trois organismes : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) chargée de la gestion des travailleurs du secteur privé, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale des Agents de l'Etat (CNPSAE) et l'Institut National d'Assurance Maladie Obligatoire (INAMO) qui ont pour mission d'assurer la couverture sociale des personnels de l'Etat. Ces deux derniers organismes sont de création récente et doivent remplir leurs missions sur la base d'un régime contributif.

La CNSS a été créée en 1955. Elle acquiert en 1984 le statut d'établissement public à caractère administratif doté de la personnalité civile et jouissant de l'autonomie administrative et financière. Au total, la CNSS assure aux travailleurs salariés du secteur privé et aux agents non fonctionnaires de l'Etat ainsi que des collectivités publiques, le service des prestations familiales, de vieillesse, d'invalidité, de survivants, d'accident du travail et de maladie. Le taux de cotisation est de 23% dont 18% à la charge de l'employeur et 5% de part salariale. Il s'applique sur une assiette de cotisation dont le plancher et le plafond sont fixés respectivement à 440.000 et 1.500.000 francs guinéens.

L'INAMO a été institué par le décret n°64 du 31 mars 2014 avec un statut d'établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative, financière et de gestion. Il assure la couverture des fonctionnaires, retraités et contractuels de la fonction publique et des collectivités locales contre les risques liés à la maternité, la maladie et l'invalidité d'origine non professionnelle.

⁷¹ C. de NEUBOURG & al. *Op. cit.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ C. de NEUBOURG & al. 2015. Pauvreté et protection sociale en Guinée – Document de travail dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale de protection sociale.

La CNPSAE est créée par le décret n°65 du 31 mars 2014, ses attributions, son organisation et son fonctionnement sont régis par le décret n° 255 du 18 décembre 2014. La CNPSAE est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative, financière et de gestion. Elle est chargée de la couverture sociale des agents civils de l'Etat, à savoir les fonctionnaires, les agents contractuels de la fonction publique et les contractuels des collectivités locales. Elle assure le service des prestations familiales, de vieillesse, d'invalidité, de survivant, d'accident du travail et de maladie professionnelle.

285. Le régime contributif de la PS ou sécurité sociale assure la couverture des fonctionnaires et des employés des secteurs privé et parapublic, qui représentent à peine 6% de la population. Il est constitué de deux branches (cf. Encadré 7), une première destinée aux travailleurs de la fonction publique et une deuxième aux travailleurs du secteur privé et parapublic (CNSS). Le niveau de la couverture de la CNSS reste cependant très faible. Le secteur informel, qui représente environ 70% de l'emploi total, est difficile à capter, et encore peu sensible à la prévoyance. Compte tenu de la faiblesse du dispositif obligatoire de sécurité sociale assuré par l'Etat et la CNSS, certaines compagnies privées d'assurance proposent des produits d'assurance vie (retraite, maladie, décès et survie) et assurances non vie ou assurance IARD (incendie, accidents et risques divers).

286. Le régime non contributif consiste en des programmes de prise en charge sociale selon l'approche idiosyncratique ou autres approches de ciblage. Il peut être ainsi mentionné au nombre des programmes de PS : (i) le projet de filets sociaux productifs ; (ii) le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ; (iii) le Fonds de Développement Social et de Solidarité (FDSS) ; (iv) les programmes d'assistance sociale (campagnes élargies de vaccination, distribution de kits et de vitamines, cantines scolaires, gratuité des soins obstétricaux,...) ; (v) les Programmes d'appui à l'Emploi des Jeunes (PEJ), les programmes de THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre)... ; (vi) le Programme National de Réadaptation à Base Communautaire (PNRBC) ; (vii) le projet pilote d'éducation inclusive pour les enfants en situation de handicap,...

Encadré 8 Présentation sommaire de trois instruments non contributifs de protection sociale.

Le Projet de Filets Sociaux Productifs (PFSP) ; (ii) le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ; et (iii) le Fonds de Développement, de Solidarité et de Garantie (FDSS).

Le PFSP. En termes de réponse à la situation de la pauvreté et de la vulnérabilité, le gouvernement met en œuvre depuis 2011, avec l'appui de ses PTF, plusieurs initiatives dont le Projet de Filets Sociaux Productifs (PFSP). Doté d'un budget total de 26 865 000 dollars américains, le PFSP restructuré en novembre 2014 a permis d'atteindre les résultats suivants :

- la réalisation de 150 microprojets sur 250 (à réaliser sur toute la durée du projet) de THIMO ;
- des transferts monétaires conditionnels à 5 219 ménages des préfectures de Téliélé, Mali, Kérouané, et Siguiri au bénéfice de 16 863 enfants (cumul) ;
- le renforcement des capacités institutionnelles dont celles du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, pour l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et d'une Stratégie de filets sociaux ;
- le soutien logistique essentiel aux équipes de lutte contre l'épidémie d'Ebola, incluant les véhicules nécessaires à la mobilisation sociale, à la recherche des cas de contacts avec les malades déclarés et aux efforts de coordination ;
- le financement d'une campagne de communication et des programmes de mobilisation communautaire ;
- la formation d'enseignants et de fonctionnaires sur la mise en œuvre d'une riposte d'urgence à l'épidémie d'Ebola.

Le FDES. A travers le Fonds de Développement Economique et Social, le Gouvernement s'est doté d'un instrument de financement des actions de développement inclusif. Le FDES se veut une réponse à l'ampleur du chômage et de l'exclusion sociale. Il a vocation à appuyer en particulier, les pauvres et les plus pauvres à travers l'accès à la microfinance, au microcrédit, l'appui au financement d'activités

génératrices de revenus, les services non financiers les activités de développement communautaire et la réalisation d'infrastructures économiques et sociales.

Le modèle institutionnel adopté fait du FDES une institution financière de deuxième rang canalisatrice de fonds (dons, prêts, garanties) vers de multiples institutions de micro finance, ou autres, au sein du pays. L'opérationnalisation du FDES est en cours. Il est prévu qu'il soit abondé par des ressources internes c'est-à-dire des contributions directes de l'Etat Guinéen, en plus de lignes de crédit pouvant être mises en place par les institutions financières internationales.

Le FDSS. Le Fonds de Développement Social et de la Solidarité comprend le Guichet du Développement Social et celui de la Solidarité Nationale, qui ont respectivement : (i) la vocation de la promotion socio-économique ; et (ii) la vocation d'assistance à la frange de la population qualifiée d'indigents ou de sinistrés ayant de véritables besoins de Solidarité nationale pour l'amélioration de leur statut selon les valeurs sociales normatives universellement reconnues.

287. Enfin en Guinée, le nombre total d'enfants de moins de 5 ans non enregistrés était estimé à 821 000 en 2014 et ceux sans acte de naissance étaient de 1 141 000, privant tous ces enfants de leurs droits fondamentaux. Pour ceux de moins de 18 ans, les estimations atteignent 2 489 000 enfants non enregistrés et 3 459 000 sans acte de naissance, créant des adultes en possession d'aucune pièce d'état civil pour l'accès aux services sociaux de base et le plein exercice de leurs droits citoyens.

288. Au total, le système actuel de PS est réduit à sa branche contributive, qui elle-même, est limitée en termes de personnes couvertes mais aussi de risques couverts et de bénéfice. Quant à l'assistance sociale, elle reste très peu développée. Des risques importants auxquels sont confrontés les ménages les plus pauvres restent peu ou pas du tout couverts. La protection sociale bénéficie de très peu de financement. Elle bénéficie de moins de 1% du budget général de l'Etat, et de 0,4% du budget national de développement. Le problème de ressources humaines formées dans le domaine de l'assistance sociale se pose aussi avec acuité. Quant au système de suivi et évaluation, à l'exception de quelques programmes, peu d'information existe pour identifier les bénéficiaires des programmes. De même, les informations concernant les dépenses réelles ne sont pas toujours disponibles et les évaluations d'impact ne sont pas choses fréquentes.

289. *Etat du système éducatif.* La population guinéenne est caractérisée par un faible niveau d'instruction. Environ 32% des personnes âgées de 15 ans et plus sont alphabétisées, contre 68% de personnes non alphabétisées (RGPH 2014). En plus de la survenue de la Maladie à virus Ébola qui a fait chuter les indicateurs de scolarisation, le système éducatif est confronté à des problèmes structurels qui accentuent son incapacité à améliorer la qualité de l'offre et son attractivité. Au nombre de ces contraintes, il y a lieu de mentionner : la faiblesse du financement, l'insuffisance en qualité et en quantité de l'offre, le vieillissement du corps professoral et l'absence de relève, l'inadéquation entre la formation et les exigences du marché du travail.

290. Dans le domaine spécifique de l'enseignement supérieur les difficultés tiennent à l'insuffisance des équipements pédagogiques et à la vétusté des infrastructures de recherche dans un contexte de mise en œuvre du système LMD. Une situation qui pousse de plus en plus les étudiants à migrer vers d'autres pays à la recherche de cadre idéal d'étude. En outre, les pesanteurs socioculturelles et la précarité des familles constituent des facteurs limitant l'accès et le maintien des enfants à l'école, en particulier, les filles. Le rôle de ces dernières au sein des ménages, tel que le temps consacré aux corvées ménagères, et les mariages précoces constituent, entre autres, des facteurs explicatifs de leur faible taux de scolarisation.

291. L'analyse rétrospective réalisées dans le cadre de l'ENP, sur le système (du primaire au supérieur) montre que la Guinée fait face à une triple contrainte : un accès limité, une faible qualité des enseignements et des apprentissages, et une faible efficience de son système. La

maîtrise insuffisante du français par les élèves et les étudiants, qui est pourtant la langue d'enseignement, handicape l'accès à la connaissance. Alors que la pyramide du système éducatif reste encore inversée avec une prépondérance de l'enseignement supérieur sur les autres niveaux.

292. L'analyse révèle en outre que la faiblesse du rendement interne et externe a un effet réel sur l'accès à des emplois de qualité et à l'efficacité au poste de travail. La Guinée peine par ailleurs, à avoir des enseignants de qualité (connaissance et habilité pédagogique) et en quantité sur l'ensemble du territoire national (urbain et rural). De sorte que l'insuffisance de l'offre éducative se double d'un déséquilibre entre les régions, les préfectures, les zones d'habitats (urbain et rural) et le genre (garçon et fille). Dans certaines régions du pays et dans certaines familles, l'école est considérée comme une affaire pour les garçons privant ainsi la Guinée de la moitié de sa population.

293. *Etat du système sanitaire.* D'un point de vue structurel, les contraintes majeures à l'amélioration de l'état de santé des populations guinéennes, tiennent globalement⁷⁴ : (i) aux faibles capacités humaines du système de santé. Sur la base des données disponibles, il y a en Guinée, 1,3 médecin pour 10 000 habitants, contre une moyenne africaine de 2,6 médecins pour 10 000 habitants ; (ii) aux capacités d'accueil insuffisantes des structures de santé (1 lit pour 3 600 habitants contre une norme de 1 lit pour 1 000 habitants) et 53% des structures publiques ne répondent pas aux normes de la carte sanitaire ; (iii) à la pauvreté de la majorité de la population associée à l'absence d'une assurance maladie, accentuant les difficultés d'accès aux services de santé.

294. La malnutrition est un autre problème majeur de santé. Surtout pour les enfants, elle constitue un facteur de fragilité et d'exposition aux maladies et à la mortalité. La malnutrition est le résultat soit d'une insuffisante consommation alimentaire (due à une insuffisante disponibilité et/ou un accès insuffisant), soit d'une mauvaise utilisation des aliments, qui à la fois peut dépendre de méconnaissances des bonnes pratiques nutritionnelles et/ou d'un environnement sanitaire déficient. Elle est aussi un problème culturel, de mauvaises pratiques alimentaires, d'hygiènes et sanitaires ou de disponibilité et d'accessibilité économique. Par ailleurs, la malnutrition est nettement influencée par le niveau d'instruction de la mère : de 34% chez les enfants de mère sans instruction, la proportion baisse à 25% parmi ceux dont la mère a un niveau primaire et à 17% chez ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus.

295. A cela, s'ajoute la mauvaise gouvernance du secteur de la santé qui est caractérisée par : (iv) un système d'information sanitaire embryonnaire, rendant impossibles l'analyse et la diffusion en temps réel des informations et des connaissances sanitaires pour la prise de décisions (v) l'insuffisance des ressources budgétaires allouées au secteur de la santé et de la nutrition, (vi) une fonction de coordination mal assumée par les autorités sanitaires y compris, la coordination intersectorielle, le partenariat public privé et le dialogue avec les PTF.

296. *Jeunesse et emploi.* En Guinée, la jeunesse (15-35 ans) représente le tiers de la population totale. A l'instar de la majorité des pays africains, elle est de plus en plus confrontée à des difficultés d'ordres éducatif, socioprofessionnel et socioculturel.

297. Une proportion importante de jeunes n'a pas accédé au système éducatif et, pour ceux qui y ont accédé, la formation est inadaptée aux besoins de l'économie : à peine 1% des jeunes accèdent à une formation technique et professionnelle de qualité. Ainsi, le chômage touche davantage les jeunes : 83,2% des chômeurs sont des jeunes (RGPH, 2014). Le taux de chômage est de 61% chez les jeunes de niveau supérieur, contre une moyenne nationale de 52%. Aussi,

⁷⁴ Op.cit.

parmi les jeunes ayant un emploi, 84,6% sont dans des emplois vulnérables (indépendant et aide-familial).

298. Les principales causes du chômage s'expliquent entre autres, par le niveau d'instruction, l'inadéquation formation-emploi, la faible performance de l'économie et son incapacité à créer suffisamment d'emplois, les disparités géographiques, l'exclusion sociale et la marginalisation.

299. *Egalité des sexes.* Malgré les avancées (cf. Paragraphes relatifs à l'OMD3 dans la sous-section « Bilan des OMD »), des obstacles subsistent quant à l'égalité des sexes. Il s'agit de : (i) la persistance des pesanteurs socioculturelles, qui rendent difficile l'application des mesures prises en faveur de la promotion de l'égalité de sexes ; (ii) la faible application des lois protégeant et promouvant le droit des femmes ; (iii) l'insuffisance des ressources allouées aux programmes et projets de lutte contre les disparités entre les sexes ; (iv) le faible accès des femmes aux structures de microfinance ; (v) l'hostilité voire la résistance de certains leaders religieux et traditionalistes à l'éradication des mutilations génitales féminines.

1.2.4. PRESSIONS ENVIRONNEMENTALES

300. Le domaine de l'environnement repose sur un cadre légal, réglementaire et institutionnel assez solide. Mais sa problématique majeure se pose en termes de préservation du potentiel naturel et du cadre de vie contre les fortes pressions de l'homme et de la nature. En effet, la faible partie du potentiel naturel exploité fait l'objet d'intenses pressions environnementales se traduisant par un recul du couvert végétal, le rejet dans l'atmosphère de produits dangereux, la contamination des eaux souterraines et de surface. Le cadre de vie est aussi menacé par différentes sortes de pollutions entretenues par une gestion inadéquate des déchets solides et liquides.

301. *Cadre légal, réglementaire et institutionnel de gestion de l'environnement.* La gouvernance environnementale est bien encadrée par la constitution⁷⁵, les lois⁷⁶ et les règlements⁷⁷. Par ailleurs, la Guinée a ratifié onze conventions au niveau africain et vingt-deux conventions au niveau international en matière de gestion de l'environnement. Au plan institutionnel, le pays dispose de plusieurs structures créées pour la protection de l'environnement. De plus il existe deux fonds dédiés au secteur de l'environnement : le fonds forestier national et le fonds de sauvegarde de l'environnement. L'existence de toutes ces structures témoigne de la volonté de l'État guinéen de faire de la préservation de l'environnement l'une de ses priorités. Cependant, les capacités opérationnelles des structures restent faibles. En effet, les ressources humaines du ministère en charge de l'environnement correspondent à un agent pour plus de 160 km², et ses ressources budgétaires représentaient 0,75% du budget national en 2013.

302. En matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de politiques nationales de l'environnement, la Guinée dispose d'un cadre programmatique bien étoffé (cf. Paragraphes relatifs à l'OMD7 dans la sous-section « Bilan des OMD »). Cependant, la mise en œuvre de ces instruments de protection de l'environnement est confrontée à l'insuffisance des capacités opérationnelles et techniques du département en charge de l'environnement notamment dans le domaine statistique. De nombreuses données de l'annuaire statistique

⁷⁵ Cf. article 9 de la Loi fondamentale

⁷⁶ Cf. Code de l'environnement (1987), Code de l'eau (1994), Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse (1997), Code forestier (1999) et le Code minier adopté en 2011.

⁷⁷ Plus d'une vingtaine dont deux décrets ont été signés après 2010 : le décret 2011/D/295 du 06 décembre 2011 portant restructuration de l'administration de la diversité biologique, des aires protégées et des eaux et forêts ; le décret 2012/008 du 18 janvier 2012 portant statut particulier du corps paramilitaire des conservateurs de la nature.

produit chaque année par ledit ministère avec l'appui de l'INS ne sont pas actualisées compte tenu du manque de capacités techniques et de la complexité du domaine de l'environnement.

303. Pressions sur les ressources naturelles. L'exploitation des ressources naturelles de la Guinée est à l'origine de pressions diverses sur l'environnement (cf. Tableau 10) du fait de prélèvements illicites, de modes de production non durables ou de rejets de polluants. Des pressions, accentuant la variabilité climatique.

304. Les ressources en eau sont ainsi menacées par le déboisement, les feux de brousse, le nomadisme pastoral et agricole, la fabrication des briques cuites, la carbonisation, l'orpaillage qui ont pour corollaire le ravinement des berges, la destruction des galeries forestières, l'ensablement du lit des cours d'eau, la réduction du débit, la pollution et la perte de la biodiversité.

305. La dégradation de la forêt est principalement imputable à l'action de l'homme à travers les activités qu'il mène pour sa survie et pour son développement social, économique et culturel. Il s'agit de la mauvaise pratique des feux de brousse, du surpâturage dans certaines zones du pays, des coupes anarchiques du bois, des défrichements et déforestations incontrôlés, des systèmes d'exploitation inadaptés.

306. L'impact de ces actions néfastes de l'homme sur les ressources forestières est accentué par les facteurs climatiques dont les manifestations majeures sont la baisse de la pluviométrie, les sécheresses épisodiques et les inondations. Cette dégradation devient de plus en plus inquiétante en raison du rythme de perte de superficies forestières, de la détérioration de la qualité de l'eau due à l'érosion hydrique, et de la baisse drastique de la fertilité des terres agricoles affectant ainsi le rendement des cultures.

***Tableau 10 :** Types de menaces/pressions sur ressources naturelles en Guinée*

Ressources naturelles	Types de menaces
Sols	Pression démographique et l'exploitation minière
Ressources en eau	Baisse de la pluviométrie Exploitation anarchique
Ressources forestières	Prélèvements illicites, feux de brousse, transhumance
Domaines protégés	Prélèvements et installations illicites dans les domaines protégés
Domaines forestiers classés	Prélèvements et installations illicites
Réserves de la biosphère	Prélèvements illicites
Parcs	Prélèvements illicites
Ressources halieutiques et hydro biologiques	Pêche illicite, pollution solide et chimique,
Ressources minières	Les exploitations sans études d'impact environnemental - Le non suivi des Mesures de Sauvegarde Environnementales (MSE)

***Source :** À partir des informations du PNIE 2013-2017 & de la Chambre des mines.*

307. Environnement et ressources minières. L'exploitation des ressources minières impacte négativement la protection des ressources naturelles. L'industrie de l'or, de la bauxite et du diamant ont dangereusement affecté le couvert végétal, les ressources hydrologiques et édaphiques ainsi que les pollutions et nuisances. L'orpaillage continue d'enregistrer d'énormes dégâts sur le couvert forestier, le sol et le sous-sol jusqu'à provoquer la disparition des ressources hydrologiques (cf. Tableau 11). Compte tenu des dégâts et risques, et si la tendance actuelle n'est

pas inversée, la Guinée pourrait compromettre dangereusement l'équilibre de ses systèmes hydrologiques au détriment de ses propres populations (présentes et futures).

Tableau 11 : Risques environnementaux potentiels liés à l'activité minière selon les mines en Guinée.

	Mine d'or	Mine de diamant	Mine de bauxite	Mine de fer
Pollution d'eau souterraine	élevé	élevé	élevé	élevé
Pollution d'eau de surface	élevé	élevé	élevé	élevé
Détérioration du paysage	moyen	moyen	élevé	élevé
Bruit et vibration	moyen	moyen	élevé	élevé
Pollution de l'air	élevé	moyen	moyen	moyen
Produits dangereux	élevé	élevé	élevé	élevé
Chaleur/température	moyen	moyen	élevé	élevé

Source : Sow 2013. *Les enjeux de l'exploitation minière et le développement durable en Guinée.*

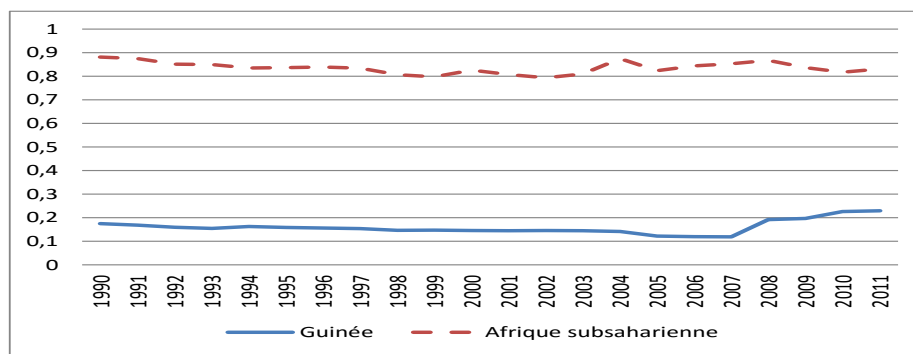
308. Conformité environnementale. Selon Sow (2013), l'analyse des rapports des différentes études dans le secteur minier montre souvent un parfait respect des procédures internationales des études d'impacts. Mais, en ce qui concerne leur matérialisation à travers les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) sur le terrain, le constat est tout autre. Le plus souvent, ces PGES sont de simples documents d'intentions qui n'ont pas empêché les dérapages environnementaux sur le terrain en raison du manque de contrôle et de suivi.

309. Aussi, le Ministère de l'environnement est-il chargé entre autres de veiller à la prise en compte des principes de développement durable dans les politiques sectorielles de l'État. Certes, des efforts sont faits à cet effet, mais les contraintes sont nombreuses : (i) la faible coordination des actions desdits départements ministériels concernés, (ii) l'insuffisance de capacités des différents secteurs sur les problématiques de l'environnement, et (iii) l'insuffisance des capacités opérationnelles desdits départements ministériels. Ainsi, le plus souvent, d'une part, les principes de développement durable ne sont pas correctement pris en compte dans les politiques sectorielles ; d'autre part, lorsque ces principes figurent dans les documents de politiques sectorielles, ils ne sont pas pris en compte dans la mise en œuvre et/ou le suivi-évaluation.

310. Cadre de vie. Dans ce domaine, les problèmes environnementaux se posent en termes de pollutions et de nuisances diverses dues d'une part, à une insuffisance de gestion des déchets : (i) des déchets solides urbains (DSU), (ii) des déchets industriels et hospitaliers, (iii) des eaux usées domestiques et des excréta, (iv) du drainage des eaux pluviales d'une part, et d'autre part aux émissions des gaz à effet de serre. La mauvaise gestion des déchets solides et l'occupation anarchique des exutoires ont négativement influencé le système d'évacuation des eaux pluviales entraînant ainsi des inondations récurrentes des quartiers urbains. Les déchets industriels, hospitaliers et commerciaux sont très mal gérés et confondus aux déchets ménagers. Les centres hospitaliers ne disposent pas de système préalable d'incinération.

311. Emissions de gaz à effet de serre (GES). La tendance des émissions de GES, notamment le CO₂ est en augmentation depuis 2007 (cf. Graphique 8). La quantité de CO₂ émise par habitant est passée de 0,119 tonne en 2007 à 0,226 tonne en 2011. Cette tendance serait liée à l'augmentation rapide du parc automobile et à l'accentuation de sa vétusté. Le nombre de ménages disposant d'un véhicule au moins, est passé de 51 509 en 1996 à 133 885 en 2014, soit un accroissement moyen de 5,4% par an.

Graphique 8: Evolution des émissions de CO2 (en tonnes métriques par habitant), 1990-2011



Source : Banque Mondiale, *World development indicators* 2016.

312. Comparée à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, la Guinée ne serait pas un grand émetteur de CO₂. Les émissions de CO₂ en Guinée sont 4 fois inférieures à la moyenne africaine qui se situe à 0,831 tonne par habitant. Ainsi, la Guinée devra maintenir ses efforts de préservation du cadre de vie afin de demeurer parmi les pays ayant des taux d'émissions de CO₂ bas et partant, rester le puits de carbone de l'Afrique de l'Ouest.

313. *Sécurisation foncière.* Enjeu à la fois, économique, social et culturel en Guinée, le foncier est présentement une source de préoccupation majeure au point où certains intervenants parlent de « bombe foncière » au regard des contentieux liés aux lotissements frauduleux et de l'accaparement des terres agricoles. Plusieurs contraintes expliquent cette situation : (i) la faible connaissance ainsi que la non-application du Code Foncier Domanial adopté depuis 1992; (ii) la non prise en considération des intérêts de certains groupes sociaux (collectivités traditionnelles détentrices de droits fonciers dans les villages, groupements de producteurs, femmes et jeunes, usagers des périmètres aménagés,...) dans la gestion foncière; (iii) la faible décentralisation de la gestion foncière (faible responsabilisation des collectivités locales) ; (iv) la multiplicité des intervenants ; (v) l'absence d'une politique cohérente de gestion du patrimoine foncier en milieu rural ; (vi) l'absence d'une harmonisation entre les différents textes régissant la gestion des ressources foncières rurales.

314. La sécurisation foncière et un accès équitable à la terre demeurent un impératif pour éliminer la faim et la pauvreté, soutenir durablement le développement socio-économique, et maintenir la paix sociale entre les différents acteurs utilisateurs du terroir. Cette perspective appelle à une révision du dispositif législatif et réglementaire en la matière, en particulier : le Code Foncier et Domanial doit être revisité pour permettre une gestion cohérente du patrimoine foncier en milieu rural à travers une composante foncière rurale mieux définie.

315. *Tendances lourdes des changements climatiques.* La Guinée subit déjà les manifestations des changements climatiques avec : (i) une multiplication des événements météorologiques (inondations, sécheresse, canicules surtout en haute Guinée) ; (ii) un bouleversement de nombreux écosystèmes avec l'extinction possible de 10 à 15% des espèces animales et végétales ; (iii) des risques sanitaires en rapport avec la transmission de maladies animales susceptibles de présenter des éléments pathogènes potentiellement dangereux pour l'homme ; (iv) des déplacements de population.

II. CADRE STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2016-2020

316. D'ici à l'horizon de 2020, où la Guinée veut-elle se situer sur le plan du développement économique et social ? Comment compte-t-elle y aller ? Et suivant quelles directions ? Telles sont les questions auxquelles le cadrage stratégique s'attache à répondre. La démarche requiert de partir des défis et enjeux majeurs du développement mis en évidence dans l'analyse de la dynamique du développement sur la période 2011-2015, et sous l'éclairage de la Vision 2040, des orientations politiques et des agendas internationaux, d'opérer des choix stratégiques devant guider l'action publique d'ici à 2020.

2.1. DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET ENJEUX MAJEURS DU DÉVELOPPEMENT

317. De l'analyse de la dynamique du développement sur la période 2011-2015, il ressort qu'en dépit de l'ancrage démocratique et d'une normalisation progressive de sa situation politique, la Guinée reste globalement un État fragile. Des défis critiques sont à relever dans tous les compartiments de la vie publique. Le pays dispose d'énormes potentialités naturelles pour y répondre adéquatement. Mais il devra auparavant les valoriser pour en faire véritablement des leviers de son développement. En cela, résident les enjeux majeurs auxquels devra faire face la Guinée les prochaines années. Ces enjeux sont de nature institutionnelle et politique, économique, sociale et environnementale.

2.1.1. DÉFIS CRITIQUES

318. La prise en charge des problématiques du développement mises en évidence dans la partie précédente, requiert de répondre aux défis critiques ci-après : (i) les défis d'une gouvernance de qualité ; (ii) les défis d'une croissance de qualité (forte, inclusive et soutenable) ; (iii) les défis socio-démographiques ; (iv) les défis environnementaux.

2.1.1.1. Défis d'une gouvernance de qualité

319. Pour parvenir à sortir durablement de la fragilité et créer les conditions de sa résilience, la Guinée devra asseoir une gouvernance de qualité. Les défis en la matière tiennent à une amélioration de la gouvernance dans toutes ses dimensions (politique, sociale, économique, financière, administrative, locale et environnementale). En effet, la Guinée jouit depuis plus de cinq ans d'un ancrage démocratique indéniable. Mais pour qu'il devienne irréversible, cet ancrage doit être plus résilient c'est-à-dire sous-tendu par une gouvernance respectueuse de la primauté du droit, de la transparence, de la responsabilité et de la participation : la primauté du droit pour garantir la sécurité des hommes et des affaires ; la transparence pour optimiser la gestion des ressources (naturelles et financières, en particulier) ; la responsabilité pour améliorer l'efficacité de la gestion publique ; et la participation pour instaurer des processus décisionnels plus inclusifs.

2.1.1.2. Défis d'une croissance de qualité

320. Promouvoir une croissance de qualité nécessiterait de relever les défis que sont : (i) l'accroissement des investissements physiques ; (ii) l'amélioration du capital humain, (iii) l'entretien et la préservation du capital naturel, (iv) l'augmentation de la productivité des facteurs ; et (v) la promotion de l'équité et de l'égalité des chances. Le prérequis pour relever ces défis est une gouvernance de qualité.

2.1.1.3. Défis socio-démographiques

321. Il importe de noter que : d'une part, l'ouverture de la fenêtre du dividende démographique observée au cours de la décennie 2000-2010, n'est pas un acquis, et d'autre part, la maximisation à terme de ce dividende démographique, suppose la mise en œuvre de politiques

efficaces de développement du capital humain. Au regard de la problématique de développement ainsi posée, les défis socio-démographiques à relever sont : (i) l'accroissement de l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, hygiène et assainissement) ; (iii) l'amélioration de l'accès à ces services ; (iv) la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; (v) la promotion de l'emploi, et (vi) la protection des groupes vulnérables (promotion des droits, protection légale et services de protection sociale).

2.1.1.4. Défis environnementaux

322. Les défis ici ont trait à : (i) la réduction de l'empreinte environnementale des activités minières par l'application effective des dispositions en vigueur, (ii) la gestion durable des ressources naturelles (ressources en eau, ressources forestières, ressources halieutiques), (iii) la préservation des domaines classés ou protégés, (iv) l'amélioration de la qualité du cadre de vie et (v) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles du pays en matière de protection de l'environnement.

2.1.2. OPPORTUNITÉS

323. Pour relever ses défis multiformes, la Guinée peut compter sur ses atouts. Un de ces atouts est sa position géographique. De plus, le pays dispose d'importantes ressources naturelles qui lui confèrent un potentiel de croissance suffisant pour sortir de la pauvreté et assurer un développement inclusif et durable. A cela s'ajoute l'opportunité que lui offre sa dynamique démographique.

324. **Localisation géographique.** La Guinée occupe une position centrale dans la sous-région. Elle dispose des frontières communes avec six pays et est entourée de la Guinée-Bissau (385 km de frontière), du Sénégal (330 km), du Mali (858 km), de la Côte d'Ivoire (610 km), du Libéria (563 km) et de la Sierra Leone (652 km), et un littoral sur l'atlantique long de 300 km. Avec la stabilité retrouvée, le pays pourrait tirer profit de cette position pour jouer le rôle de plaque tournante économique dans la sous-région. Un renforcement des infrastructures routières et les projets d'infrastructures ferroviaires devraient permettre d'accueillir une grande partie du commerce sous-régional, tout en facilitant le transbordement, à partir du port de Conakry, des flux de marchandises destinés aux pays enclavés tels que le Mali.

325. **Bonne répartition des potentialités naturelles.** Il s'agit d'une des particularités de la Guinée. Chaque région du pays est suffisamment dotée de potentialités naturelles spécifiques. Ce qui offre à la Guinée des atouts importants pour promouvoir un développement régional équilibré et une gouvernance locale économiquement viable, à travers la promotion de pôles régionaux de développement durables, compétitifs et inclusifs. Toute chose qui permet de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.

326. **Opportunités démographiques.** La Guinée est dans une phase importante de sa transition démographique. Bien que demeurant encore élevé, le taux de dépendance démographique a baissé de 5,4 points entre 1996 et 2014 pour se situer à 95,4%. Ainsi, le taux de croissance du ratio de soutien économique qui était négatif depuis les années 1950, est devenu positif en 2007 et se situerait à 0,225% en 2014. Selon les projections, cette dynamique du bonus ou dividende démographique pourrait être maximisée à partir de 2035 et 2050, si la Guinée renforce dès maintenant les politiques en matière de santé, de fécondité, d'éducation, de création d'opportunités d'emplois productifs et de bonne gouvernance.

327. **Pays aux abondantes ressources en eau.** Le potentiel en eau est important. Il est estimé à 27 000 m³ par habitant et par an. De grands fleuves comme le Niger, le Sénégal, la Gambie prennent leur source en Guinée, faisant du pays le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest. Il existe 1 165 cours d'eau et la quantité de ressources en eau renouvelable par an est

estimée à 266 km³. Avec cette importante dotation en ressources en eaux, le pays peut développer un potentiel hydroélectrique estimé à 6 000 MW, réparti sur tout le territoire national pour une énergie garantie de 19 300 GWH/an. Ce qui constitue des atouts majeurs pour son développement économique. Le potentiel en eau devrait en outre contribuer au développement de plusieurs autres secteurs de l'économie tels que la navigation fluviale et le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche).

328. *Potentialités agricoles importantes.* L'agriculture est l'un des sous-secteurs qui offrent assez d'opportunités pour accélérer la croissance économique de la Guinée. En effet, le pays possède environ six millions d'hectares de superficie cultivable dont 20% seulement sont mises en valeur en culture pluviale. Sur 700 000 ha aménageables dont 400 000 ha de bas-fonds inventoriés et géoréférencés en Guinée Forestière, seul 30 200 ha sont partiellement aménagés et 1000 ha en maîtrise totale d'eau en phase de finition à Koundian. De plus, la Guinée est dotée de deux saisons (sèche et humide, d'environ 6 mois chacune), d'une pluviométrie variant entre 1 100 et 4 000 mm par an. Le réseau hydrique est constitué de 23 bassins versants dont 14 internationaux, de 188 milliards de m³ d'eau de surface, 72 milliards de m³ d'eau souterraine, et de 400 milliards de m³ d'eau en apport pluviométrique. A cet égard, le pays peut se reposer sur ces potentialités pour développer ce sous-secteur avec évidemment des moyens financiers consistants, du savoir-faire, et un ensemble d'actions à réaliser en matière de commercialisation, de transformation, de transport et de stockage adéquates et de création d'infrastructures adéquates, et de vulgarisation des techniques. Le secteur offre des conditions d'investissement très avantageuses dans la création d'unités de transformation et de production d'intrants, la réalisation d'infrastructures de conservation et de conditionnements, et la valorisation des techniques novatrices existantes. Le développement de ce sous-secteur permettra, bien entendu, de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la croissance d'emplois durables pour le pays et améliorer la balance commerciale par une amélioration des exportations. Elle peut également favoriser le développement de l'agro-industrie à moyen et long terme.

329. *Atouts dans le secteur de la pêche.* En plus de son ouverture sur l'océan, la Guinée possède un plateau continental d'environ 56 000 km², de nombreux estuaires et forêts de palétuviers, qui constitue une zone d'activités biologiques intenses et de reproduction par excellence de poissons. Le potentiel halieutique exploitable se situe entre 150 000 et 250 000 de tonnes de poissons par an. Les autres ressources halieutiques et hydro-biologiques sont estimées entre 1 000 et 2 000 tonnes de crevettes, entre 5 000 à 10 000 tonnes et de céphalopodes. En eaux continentales, les données disponibles attestent que le potentiel annuel exploitable est de l'ordre de 12 000 tonnes. Cependant, le poisson est une ressource épuisable et périssable, menacée par les modes d'exploitation actuels et la dégradation des conditions biologiques et physico-chimiques des plans d'eau (pêches illicites, la pollution des plans d'eau par les déchets urbains et les déchets miniers).

330. *Richesses en ressources biologiques forestières.* Les différents types de formations forestières⁷⁸ couvrent 13 189 000 ha, soit 53,63 % du territoire national. Les domaines forestiers classés s'étendent sur 11 400 km². De plus, la Guinée dispose de plus d'une vingtaine de sites protégés dont 15 sites de renommée mondiale et 6 aires de mangrove d'importance internationale. Les écosystèmes forestiers sont variés : forêts, faune et flore diversifiées, offrant des opportunités au développement des autres secteurs, notamment le secteur du tourisme. La faune sauvage guinéenne compte 1 117 espèces d'insectes, 260 espèces de mammifères, 518 espèces d'oiseaux, 140 espèces de reptiles et 76 espèces d'amphibiens (MPTE/PNUE, 1997). La production, l'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits bruts et

⁷⁸ Selon la monographie biologique du pays (1997),

élaborés de la forêt constituent des sources importantes d'emplois et de création de revenus pour les populations.

331. *Ressources minières abondantes et diversifiées.* La Guinée a plus de deux tiers des réserves mondiales de bauxite, ainsi que d'importantes réserves de minerai de fer (20 milliards de tonnes en 2010), d'or, de diamant, d'uranium et d'une vingtaine d'autres minéraux. Elle dispose de l'un des plus importants gisements de fer inexploités connus dans le monde (Simandou). Avec le renforcement du cadre juridique et de la capacité de l'administration publique, ces ressources minières qui ont, jusqu'à présent, été peu exploitées, pourraient jouer un rôle moteur dans le développement économique du pays en tant que levier de développement des infrastructures économiques et sociales, de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et des services. Ce potentiel minier constitue une opportunité pour le pays de se doter des méga projets avec à la clé, la construction des infrastructures de grandes capacités, l'accroissement des investissements dans le pays, la création d'emplois, le transfert des technologies pour aboutir à une croissance soutenue et à une amélioration de la balance commerciale du pays.

332. *Opportunités touristiques.* La Guinée dispose également d'un potentiel touristique important dont la valorisation du patrimoine permettra de dégager des revenus importants pour l'économie nationale. Elle offre des conditions touristiques intéressantes grâce à la variété et à la diversité de ses paysages, de ses microclimats, de sa faune, de sa flore et de son artisanat. Cela donne des opportunités à la Guinée de développer une gamme variée des produits touristiques, notamment la balnéaire, l'écotourisme, le tourisme culturel, de découverte, de congés et les randonnées. Il existe aussi des aires protégées comprenant des forêts classées (156 ha pour une superficie totale de 1 182 133 ha), etc.

333. *Opportunités industrielles.* En ce qui concerne le développement des industries manufacturières, les opportunités sont non négligeables, au regard des potentialités naturelles du pays. En effet, les filières agricoles permettent l'implantation d'unités agro-industrielles compétitives. Les ressources halieutiques et sylvo-pastorales sont des sources de matières premières pour l'industrie des protéines animales, pour l'industrie du bois et de la construction et l'industrie du lait et de ses dérivés.

334. *Dotations en matières minérales de surface (sable, granite, ardoise et latérite).* Elles représentent des opportunités de développement rapide de l'industrie des matériaux de construction et partant, l'essor du secteur du bâtiment et des travaux publics (routes, ponts, barrages etc.). L'expansion des sociétés minières ouvre des opportunités de sous-traitance pour les PME/PMI autour des bassins miniers. Enfin, le potentiel industriel que constituent les entreprises industrielles privatisées en arrêt et une bonne stratégie de relance permettront de redynamiser le tissu industriel du pays.

2.1.3. ENJEUX MAJEURS

335. La Guinée a connu une longue période difficile sur le plan politique et sécuritaire qui ne lui a pas permis de transformer son énorme potentiel en prospérité pour les populations. Des efforts encourageants sont déployés depuis l'avènement de la 3^{ème} République, pour répondre à cette situation. Cependant, les progrès sont assez limités et les enjeux pour le pays sont importants. Ils sont d'ordre politique et institutionnel, économique, humain, et environnemental.

336. Sur le plan politique et institutionnel, en tant que fondation de tout processus de développement économique et social, la promotion d'une bonne gouvernance dans les domaines politique et social, économique, judiciaire, sécuritaire, environnemental et local est impérative pour la Guinée. Les enjeux majeurs sont ceux qu'appelle la situation de fragilité du pays et l'impérieuse nécessité pour lui de parvenir à la résilience. Il s'agit de : (i) la consolidation de l'État

de droit, de la sécurité et de la paix sociale ; (ii) le renforcement de la justice et des droits de l'homme ; (iii) l'amélioration de la gouvernance dans ses dimensions administrative, économique, locale et environnementale.

337. Au plan économique, la transformation structurelle de l'économie guinéenne serait nécessaire pour garantir une croissance économique accélérée, inclusive et durable. Les enjeux majeurs à ce niveau sont : (i) l'impulsion d'une dynamique de transformation des structures économiques ; (ii) l'attractivité économique de la Guinée ; et (iii) la transition vers l'économie verte.

338. Dans le domaine du capital humain, les enjeux majeurs sont : (i) la transformation rapide de la transition démographique en dividende ; (ii) l'inclusion sociale ; (iii) la sécurité humaine⁷⁹ dans toutes ses dimensions ; et (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations.

339. L'environnement s'impose aujourd'hui comme une dimension essentielle du développement économique et social en Guinée plus qu'ailleurs, en raison des pressions exercées sur les ressources naturelles et les menaces que font peser sur le cadre de vie, différentes sortes de pollutions. Les enjeux majeurs dans ce domaine sont : (i) la préservation de l'environnement ; (ii) l'optimisation des ressources naturelles ; et (iii) la prise en charge des questions d'adaptation aux changements climatiques

2.2. FONDEMENTS, VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS DU PNDES

340. Le PNDES 2016-2020 repose sur les dispositions constitutionnelles qui organisent la gestion du développement, sur le projet de société que porte le Président de la République, sur les agendas internationaux de développement, sur la vision de la Guinée à l'horizon 2040, sur des principes directeurs et des valeurs devant guider l'action publique.

2.2.1. FONDEMENTS ET VISION

341. *Le premier fondement du PNDES est la Constitution du 7 mai 2010* de la République de Guinée qui stipule que « L'État doit promouvoir le bien-être des citoyens, protéger et défendre les droits de la personne humaine et des défenseurs des droits humains » (article 23) et que « toute personne a droit à un environnement sain et durable et a le devoir de le défendre. » Elle dispose en outre que « L'État veille à la protection de l'environnement » (article 16). Aussi, l'égalité de droits dans tous les domaines économiques et sociaux est-elle fortement exprimée par la Loi Fondamentale qui reconnaît par ailleurs que les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées doivent être particulièrement protégées par l'État et les collectivités.

342. Le PNDES sera ainsi respectueux dans ses choix stratégiques et moyen d'action : (i) du principe de non-discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres et l'origine nationale ou sociale ; (ii) des dispositions qui protègent les droits politiques et culturels de l'ensemble de la population y compris ceux des minorités ; ainsi que (iii) de celles qui prescrivent et assurent la jouissance par tout citoyen, des libertés fondamentales (liberté de circulation, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression, d'association).

343. *Le deuxième fondement du PNDES est la Vision Guinée 2040.* Le PNDES a vocation à concrétiser sur la période 2016-2020, *la Vision Guinée 2040 qui aspire à « une Guinée émergente et prospère » avec comme objectif de « bâtir à l'horizon 2040 un pays émergent et prospère, maître*

⁷⁹ Le Rapport Mondiale sur le Développement Humain (RMDH) de 1994 reconnaît sept (7) dimensions à la sécurité humaine : sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité de l'environnement, sécurité personnelle, sécurité de la communauté, et sécurité politique.

de son destin, assurant un niveau élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures ».

344. *Le 3^{ème} fondement est le Projet de société 2015-2020, du Président de la République*, intitulé « la Guinée en marche vers le progrès ». Ce Projet de société ambitionne « une Guinée transformée, moderne et émergente ». Ainsi, invite-t-il les Guinéens et Guinéennes à la construction d'un pays uni, fort, libre et fraternel, tourné vers la prise en compte des aspirations des populations, par une gouvernance soucieuse d'offrir aux uns et autres une vie meilleure.

345. *Au plan sous régional, le PNDES repose sur la Vision 2020 de la CEDEAO* qui prône le passage d'une communauté des États à une communauté des peuples. Cette Vision sous régionale repose sur cinq piliers transformationnels : (i) la mise en valeur des ressources de la région, (ii) la paix et la sécurité, (iii) la gouvernance, (iv) l'intégration économique et monétaire et (v) la croissance du secteur privé.

346. *Au plan continental, le PNDES se fonde sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine* qui aspire à : (i) une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable, (ii) un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique, (iii) une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit, (iv) une Afrique pacifique et sécurisée, (v) une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte, (vi) une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes et (vii) une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.

347. *Au plan international*, le PNDES s'aligne sur le programme universel de développement durable 2016-2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Accord de Paris (COP21) sur les changements climatiques de décembre 2015 et le New Deal ou l'engagement international en faveur des États fragiles pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

348. Sur la base de ces fondements et considérant les enjeux majeurs de développement de la Guinée, *la vision du PNDES d'ici à l'horizon 2020*, est : « *Une Guinée prospère, plus inclusive et au capital naturel géré de façon durable* ». Cette vision s'inscrit dans la droite ligne de la Vision Guinée 2040. L'accent sur la prospérité traduit l'aspiration des populations au bien-être et à la richesse. L'accent sur l'inclusion exprime le désir légitime de tout guinéen de toute région, de profiter de la prospérité de son pays. L'accent sur la gestion durable du capital naturel signifie la prise de conscience du caractère épuisable des dotations naturelles et l'impératif d'en faire, dès à présent, une jouissance parcimonieuse au profit des générations futures.

2.2.2. PRINCIPES DIRECTEURS DU PNDES

349. Pour donner plus de chance à la réalisation de son ambition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES sont guidés par cinq (5) principes directeurs, en tant que repères normatifs, auxquels toutes les parties prenantes doivent se conformer systématiquement lors de leurs interventions pour le développement. Il s'agit de : (i) le leadership national, (ii) la subsidiarité et le partenariat, (iii) la gestion axée sur les résultats, (iv) la coordination proactive et (v) la promotion de l'équité et la réduction des inégalités.

350. *Leadership national.* Ce principe recommande le renforcement du leadership du gouvernement dans la mise en œuvre du PNDES dans le but d'améliorer ses impacts sur les populations. Le leadership national se renforcera avec : (i) la définition et la mise en œuvre d'orientations claires de développement ; (ii) le financement d'une grande partie des actions sur ressources propres ; (iii) l'orientation des appuis des PTF sur les priorités de développement

retenues dans le PNDES ; (iv) la participation active des communautés de base à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes conduits par l'État et les collectivités locales ; et (v) la tenue régulière des cadres de dialogue/concertation en vue de la prise en compte constante des aspirations des populations.

351. Subsidiarité et partenariat. Ce principe signifie que la responsabilité d'une action revient à l'entité compétente la plus proche des populations concernées, et plus apte à définir et à exécuter ladite action. L'État devient ainsi un acteur incitateur, susceptible d'intervenir directement dans la sphère de la production économique pour des raisons stratégiques et dans une recherche de combinaison optimale entre faire et faire-faire. Le corollaire de ce principe est l'implication judicieuse (i) des collectivités locales par le renforcement de la gouvernance locale, (ii) du secteur privé à travers le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), (iii) de la société civile et (iv) des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre du PNDES.

352. En vertu de ce principe directeur, le PNDES n'a pas vocation à se substituer, ni aux politiques et programmes sectoriels, ni aux politiques de développement local. Le PNDES est l'unique cadre de référence pour les actions de développement au cours de la période 2016-2020. Il définit les orientations de développement sur le moyen terme, ainsi que les effets et les impacts escomptés à l'horizon 2020 auxquels doivent se référer tous les intervenants au processus de développement pour la conception et la mise en œuvre des actions aux niveaux sectoriel et local.

353. Gestion axée sur les résultats. La gestion axée sur les résultats (GAR) est une stratégie managériale visant à améliorer l'efficacité, l'efficience, la redevabilité, la transparence et aussi la durabilité dans la gestion du développement.

354. L'adoption de ce troisième principe directeur exige : (i) le renforcement permanent de la participation, l'appropriation et la responsabilisation centrées sur les résultats à toutes les étapes du processus du PNDES ; (ii) l'alignement de la planification, du suivi et de l'évaluation sur les résultats escomptés prédéfinis dans le PNDES ; (iii) la mobilisation des ressources nécessaires, ainsi que l'optimisation de la flexibilité et l'autorité qu'ont les acteurs sectoriels et locaux pour organiser ces ressources afin d'atteindre les résultats escomptés ; (iv) la simplicité, la rigueur et l'accessibilité des méthodes de suivi et d'évaluation des performances réalisées dans la mise en œuvre du PNDES ; (v) la promotion de la reddition de comptes à travers la mise à disposition des acteurs étatiques et des citoyens guinéens, dans la transparence, les informations sur les performances réalisées et les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre du PNDES, (vi) la rétroaction, à savoir l'utilisation des résultats du suivi et de l'évaluation pour améliorer la prise de décisions et la mise en œuvre des actions à tous les niveaux.

355. Aussi, ce principe directeur ne peut être correctement appliqué pour le PNDES que s'il est convenablement traduit dans la pratique par l'ensemble des politiques et programmes sectoriels et locaux du pays. De ce fait, pour garantir le succès du PNDES, il s'avère nécessaire de renforcer des capacités des départements ministériels et des collectivités locales sur la gestion axée sur les résultats.

356. Coordination proactive. Ce principe directeur recommande une meilleure coordination des interventions de tous les acteurs du développement afin de donner plus de chance de succès au PNDES. Il s'agit pour l'ensemble des acteurs, y compris les PTF, de fédérer leurs efforts, leur savoir-faire respectif, leurs ressources humaines et matérielles, et d'aligner toutes leurs actions sur les résultats escomptés du PNDES.

357. Ainsi, en tant qu'une condition préalable à la coordination proactive, la participation effective de tous les acteurs sera promue dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES.

358. La coordination doit s'inscrire dans une démarche prospective au niveau de tous les acteurs, afin de faire face aux menaces et d'exploiter les meilleures opportunités offertes. Alors, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PNDES devront être préparés à anticiper l'avenir avec promptitude, afin de réagir avec efficacité aux éventuels menaces et risques susceptibles de bloquer ou d'annihiler les progrès réalisés, ou de tirer profit des potentiels changements à même d'apporter des valeurs ajoutées au processus de développement national.

359. A cet égard, l'application de ce principe directeur exige la bonne appropriation du PNDES par l'ensemble des acteurs et le renforcement des capacités de pilotage du processus de développement.

360. **Équité et réduction des inégalités.** Suivant ce principe directeur, d'une part, la réduction des inégalités sociales et régionales sera l'un des fils conducteurs déterminants dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNDES. Ce principe recommande la prise en compte du genre et des spécificités régionales pour plus d'équité spatiale et de cohésion sociale. Ce qui exige la valorisation des potentialités régionales, le développement des capacités de résilience des couches sociales les plus vulnérables et la bonne gouvernance.

361. L'équité intergénérationnelle est aussi un des principes du Plan. Ce principe recommande la préservation du capital naturel pour les générations futures par l'adoption de modes de consommation et de production durables, ainsi que par la protection des écosystèmes marins et terrestres. Ainsi, en vertu de ce principe directeur, chaque acteur intervenant dans la mise en œuvre du PNDES devra tenir compte de la nécessité que les impacts de ses actions doivent être inclusifs et durables.

2.3. OBJECTIFS ET RÉSULTATS FINAUX DU PNDES

362. Un plan de développement est un ensemble cohérent : (i) d'objectifs et de résultats de développement (c'est-à-dire les changements désirés) ; (ii) de stratégies pour parvenir à ces objectifs et résultats sur le moyen terme ; (iii) d'actions pour l'atteinte de ces résultats, et (iv) de rétroaction basée sur le suivi et l'évaluation, pour en garantir l'efficacité. Cette section du document s'articule autour de trois (3) points : le premier présente l'objectif global du PNDES, les deuxième et troisième, exposent ses résultats finaux. Les orientations stratégiques générales et par pilier, ainsi que les actions prioritaires du PNDES, font l'objet de sections spécifiques développées plus bas (sections 2.4 à 2.8). Le mécanisme de suivi et d'évaluation est présenté dans la partie 3. En annexe figurent le cadre des résultats et la synthèse des actions prioritaires.

2.3.1. OBJECTIF GLOBAL DU PNDES

363. En tant qu'outil d'opérationnalisation sur la période 2016-2020, de la Vision Guinée 2040, le PNDES se fixe comme objectif global, de *promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable.*

364. Cet objectif est cohérent avec la vision 2020 du PNDES. Pour les autorités, une croissance forte est en effet, un préalable à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Une croissance de qualité est une croissance inclusive qui ne creuse pas les inégalités mais qui préserve l'environnement et économise les ressources naturelles du pays. Les autorités sont conscientes cependant, qu'une croissance forte et de qualité n'est pas suffisante à elle-seule, pour induire des changements structurels. Il faudrait en plus, qu'elle s'accompagne d'une diversification de la production et d'une création conséquente d'emplois sur une période relativement longue : c'est-à-dire une croissance économique qui promeuve la transformation structurelle, condition nécessaire pour parvenir à une richesse nationale plus accrue et donc à la prospérité.

365. De cet objectif global découlent deux (2) résultats finaux. Le premier résultat a trait à l'amélioration du bien-être de la population. Le deuxième est relatif à l'impulsion d'une dynamique de transformation structurelle pour assurer une marche certaine vers une prospérité inclusive et durable. Les niveaux d'interventions nécessaires pour parvenir aux résultats finaux sont dénommés piliers suivant le modèle logique adopté pour le PNDES (cf. Encadré 9).

366. A chaque résultat final du PNDES sont attachés des indicateurs conformément au principe de la GAR. A chaque indicateur, sont associés : (i) une année de référence, (ii) la valeur de base correspondante ; et (iii) sa cible, c'est-à-dire la valeur finale attendue de l'indicateur à l'horizon 2020. Les contraintes liées à la disponibilité et à l'actualité des données statistiques expliquent les différentes années de référence figurant dans les tableaux des résultats finaux. Idéalement l'année de référence pour les valeurs de base des indicateurs, devrait être la même pour la pertinence et l'efficacité du suivi et évaluation. Aussi, l'une des tâches prioritaires du système d'information mis en place à cet effet sera-t-elle de produire les métadonnées permettant d'harmoniser l'année de référence de tous les indicateurs du cadre des résultats du PNDES.

Encadré 9 Cadre logique du PNDES

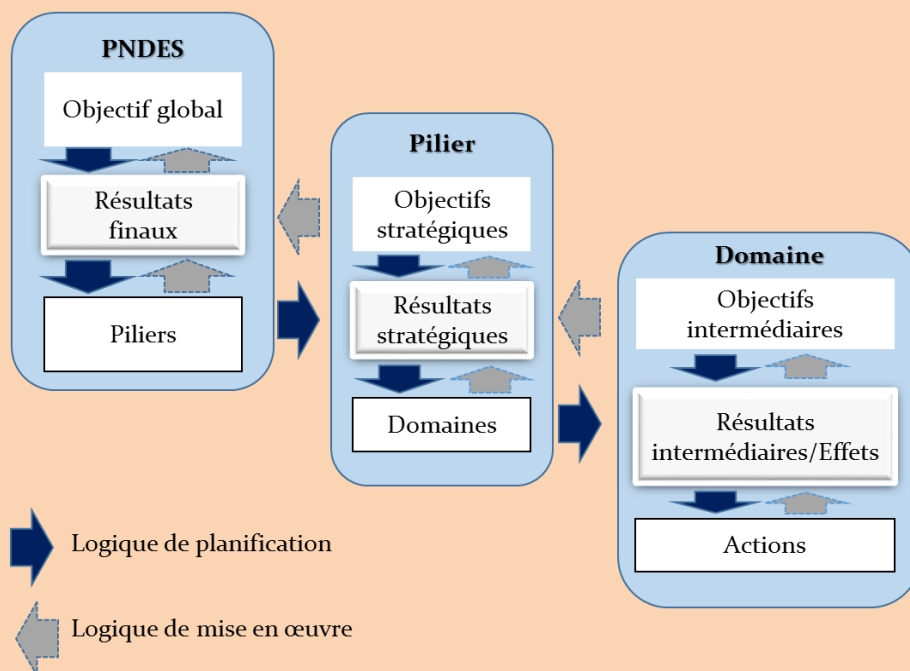
Le modèle logique sous-jacent au PNDES consiste en trois grilles de lecture : (i) la déclinaison en composantes : piliers et domaines ; (ii) la hiérarchie des objectifs (global, stratégiques et intermédiaires) ; et (iii) la chaîne des résultats (finaux, stratégiques et intermédiaires). Ces trois grilles de lecture sont complémentaires et sont fonction des besoins d'exploitation du document par l'utilisateur.

Un pilier est une composante stratégique du PNDES. Il comprend des domaines prioritaires à travers lesquels sont déployées les actions devant permettre d'atteindre les résultats du Plan. Les domaines sont donc des sous-composantes du PNDES.

La hiérarchie des objectifs organise le PNDES en objectif global, en objectifs stratégiques et en objectifs intermédiaires. La chaîne des résultats articule le PNDES en résultats finaux, en résultats stratégiques et en résultats intermédiaires ou effets.

Conformément au principe de la GAR, au PNDES lui-même et à chacune de ses composantes/sous-composantes (pilier /domaine prioritaire), correspondent des objectifs, des résultats et des niveaux d'intervention (piliers pour le PNDES lui-même, domaines pour le pilier et actions pour le domaine).

Articulation des cadres logiques du PNDES, d'un pilier et d'un domaine



2.3.2. RÉSULTAT FINAL EN TERMES D'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE

367. Le premier résultat final du PNDES s'énonce comme suit : à l'horizon 2020, *le bien-être de la population guinéenne est amélioré, les inégalités sont réduites et l'équité intergénérationnelle est garantie.*

368. En termes d'indicateurs d'impact, (cf. Tableau 12), il s'agira notamment : (i) d'accroître l'indice de développement humain (IDH) de la Guinée de 0,411 en 2014 à 0,482 au moins à l'horizon 2020, (ii) de réduire l'incidence de la pauvreté de 10 points au moins, à l'horizon 2020, (iii) de réduire l'indice de GINI de 0,317 en 2012 à 0,250 en 2020, et (iv) d'inverser la tendance à la baisse du couvert forestier en passant de 25,9% en 2014 à 28% en 2020.

Tableau 12 : Résultat final attendu du PNDES à l'horizon 2020

Code ⁸⁰	Indicateurs d'impact	Références		Cible 2020	Hypothèses/ risques
		Année	Valeur		
IIG1	Indice de développement humain	2014	0,411	0,482	L'État de droit, la transparence et la paix sociale sont garantis durablement ;
IIG2	Incidence de pauvreté monétaire	2012	55,2%	45,0%	
IIG3	Incidence de pauvreté multidimensionnelle	2014	60,7%	42,0%	
IIG4	Indice de GINI des revenus des ménages	2012	0,317	0,250	
IIG5	Taux du couvert forestier national	2014	25,9%	28,0%	La bonne gouvernance environnementale est renforcée
IIG6	Proportion des espèces végétales et animales menacées d'extinction	2013	5,4%	5,0%	

2.3.3. RÉSULTAT FINAL EN TERMES DE TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

369. L'analyse de la situation de référence a montré la nécessité pour le pays d'amorcer une dynamique transformationnelle des structures de l'économie afin de parvenir à une prospérité inclusive et durable en Guinée. Pour la période 2016-2020, le PNDES vise à engager cette transformation structurelle de la Guinée. Le deuxième résultat final attendu du PNDES, s'énonce ainsi qu'il suit : *la transformation structurelle durable de l'économie guinéenne est amorcée.*

370. La transformation structurelle est une caractéristique distinctive du processus de développement qui se fonde sur une bonne gouvernance et des ressources humaines de qualité. Elle comporte, en général, quatre processus interdépendants : (i) l'accroissement de la valeur ajoutée du secteur primaire consécutif à l'amélioration de la productivité, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur l'industrie, les services et un secteur privé solide, (iii) la croissance de l'urbanisation, et (iv) l'accélération de la transition démographique.

371. Au regard du contexte national guinéen, la transformation structurelle envisagée se traduira par (i) une agriculture plus productive qui garantit la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et contribue au développement de l'industrie agro-alimentaire nationale et des exportations ; (ii) un secteur secondaire plus diversifié et plus compétitif, qui offre des débouchés au secteur primaire, avec des effets d'entraînement du sous-secteur minier de plus en plus élevés notamment en matière d'achats locaux ; (iii) un secteur tertiaire plus moderne, basé notamment sur les sous-secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de l'exportation de plus en plus compétitifs ; (iv) une transition démographique accélérée qui permettrait au pays de tirer profit du dividende démographique au moment opportun. Pour l'horizon 2020, le schéma de transformation structurelle de l'économie guinéenne se décline en résultats chiffrés présentés dans le tableau 13.

⁸⁰ Les codes sont définis par l'acronyme IIG auquel est attaché un indice. IIG signifie indicateur d'impact global et l'indice désigne le numéro d'ordre de l'indicateur.

Tableau 13 : Schéma de transformation structurelle 2015-2020

Domaines	Indicateurs	Référence		Cibles		Hypothèses/Risques
		Année	Valeur	2018	2020	
Démographie et urbanisation	Taux d'accès à des logements durables en milieu urbain (en %)	2014	84,9	87	90	La santé des populations en général et celle de la mère et l'enfant en particulier sont promues ; La stabilité socio-politique est consolidée
	Ratio de dépendance démographique (en %)	2014	95,4	94	93	
	Indice synthétique de fécondité	2014	5,6	5,3	5,0	
	Taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans (pour 1 000)	2012	150	76,4	60	
	Taux de mortalité (pour 1 000)	2012	12	11	10	
Secteur primaire	Taux de croissance du secteur primaire (en %)	2015	4,0	7,1	8,1	Le capital humain est compétitif ; Les techniques de production agricole respectueuses de l'environnement sont appliquées ; Des infrastructures fiables et résilientes sont disponibles ; L'environnement des affaires est davantage incitatif ; La stabilité socio-politique est consolidée
	Incidence de la pauvreté alimentaire (en %)	2012	18,2	15,2	9,1%	
Secteur secondaire	Taux de croissance du secteur secondaire	2011-2015	-3,2%	10,8%	11,2%	
	Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	2015	8,3	8,5	9,5	
	Taux de transformation des ressources minières (%)	2015	0%	0%	3%	
	Part des achats domestiques du secteur minier le total de leurs achats (%)	2015	25,8	30,0	35,0	
	Part de l'agro-industrie dans le PIB (%)	2015	1,8	2,4	3	
Secteur tertiaire	Part du tourisme et hôtellerie dans le PIB (en %)	2013	1,2	2,0	3,0	La stabilité socio-politique est consolidée Les sites touristiques sont aménagés et attractifs
	Part des produits transformés dans les exportations (en %)	2013	7,5	9,0	12,5	
	Part des produits agricoles dans les exportations (en %)	2013	2,1	3,1	7,1	
	Part de l'économie informelle dans la valeur ajoutée du secteur tertiaire (en %)	2013	62,8	56,0	48,5	La production agricole est suffisante et compétitive

2.4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GÉNÉRALES DU PNDES

372. L'ambition des autorités est de faire du PNDES : (i) un cadre stratégique intégré ; (ii) un cadre d'accélération de la Vision Minière Africaine (VMA) ; (iii) un cadre fédérateur des stratégies sectorielles/thématiques ou des programmes, en vigueur ; (iv) un cadre de référence pour les réformes, politiques, programmes et projets de développement futurs, ainsi que pour les interventions des PTF, et (v) un cadre stratégique cohérent.

2.4.1. PNDES, UN CADRE STRATÉGIQUE INTÉGRÉ

373. En lien avec les résultats escomptés d'ici 2020, la stratégie globale du PNDES 2016-2020 consistera d'une part, à asseoir les bases institutionnelles solides, indispensables au progrès économique, social et environnemental, ainsi qu'à développer un capital humain susceptible de maximiser le dividende démographique, favoriser l'accélération de la croissance économique et la réduction des inégalités. D'autre part, elle consistera : (i) à développer le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pour en faire un véritable levier de réduction à la fois, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire; (ii) à promouvoir une industrie manufacturière incorporée aux secteurs primaire et minier, permettant d'exploiter toutes les chaînes de valeurs de leurs filières respectives; (iii) à intégrer le secteur minier au reste de l'économie, à travers la promotion de PME/PMI compétitives en matière de fourniture de biens et services domestiques aux mines, et

l'investissement d'une proportion importante des recettes minières dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

374. De façon plus concrète, les autorités voudraient renforcer ces choix stratégiques par la prise en compte des potentialités naturelles spécifiques à chaque région du pays. Elles entendent en conséquence, promouvoir le développement d'agropoles⁸¹ régionales basées sur les filières à forte valeur ajoutée et de pôles miniers compétitifs, composés d'industries extractives et de PME/PMI en amont et en aval de ces industries extractives. De plus, le PNDES visera à garantir l'équité intergénérationnelle à travers la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques.

2.4.2. PNDES, CADRE D'ACCÉLÉRATION DE LA VMA

375. Le PNDES se veut un cadre d'accélération de la VMA⁸² qui prône l'« exploitation équitable et optimale des ressources minières en vue d'une large croissance durable et d'un développement socioéconomique soutenu ». Dans cette perspective, le PNDES fera du secteur minier, le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne, par : (i) l'intégration des mines dans l'économie locale, nationale et continentale; (ii) la création plus accrue de valeur ajoutée et d'emplois ; (iii) la promotion du contenu local ; et (iv) l'utilisation efficace des recettes minières.

376. Le PNDES s'attellera ainsi à créer à l'échelle de la Guinée, les conditions requises pour la concrétisation de cette vision, grâce à : (i) des liens en aval par la valorisation et la transformation des minerais ; (ii) des liens en amont par la satisfaction des besoins en biens d'équipement, de consommables et de services miniers; (iii) des liens latéraux avec l'infrastructure (électricité, logistique, communications, eau) et le développement des compétences et des technologies (DRH R&D)⁸³ ; (iv) des partenariats mutuellement bénéfiques entre l'État, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et d'autres parties prenantes ; (v) une connaissance exhaustive de richesses minérales du pays ; (vi) l'intégration de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle à l'économie ; (vii) le développement de moyens de subsistance durables pour les communautés minières ; et (viii) la diversification de l'exploitation minière.

2.4.3. PNDES, UN CADRE STRATÉGIQUE FÉDÉRATEUR

377. Le PNDES est le cadre fédérateur des stratégies thématiques et sectorielles en cours de validité. Ces dernières en retour, sont des composantes intégrantes du Plan. Le PNDES assure la synergie de toutes ces stratégies dans la perspective d'une meilleure coordination de l'action publique au cours de la période, et de plus d'efficacité en termes de résultats du développement.

378. Le PNDES s'attachera ainsi à : (i) consolider les acquis de la Stratégie de Relance et de Résilience Socioéconomique Post-Ebola 2015-2017 ; (ii) poursuivre et parachever la mise en œuvre des différentes composantes de cette stratégie ; (iii) opérationnaliser son instrument financier : le Fonds national de Relance et de Résilience Post-Ebola ; et (iv) prolonger durablement les retombées positives de ses interventions.

379. De la même façon, le Plan stratégique de Réformes des Finances Publiques (PREFIP), le Programme de Réformes de l'Etat et de Modernisation de l'Administration (PREMA), la Stratégie

⁸¹ Agropole : ensemble d'entreprises circonscrites dans une aire géographique donnée, qui entretiennent des relations fonctionnelles dans leurs activités de production, de transformation et de commercialisation d'un produit animal, végétal, halieutique ou forestier donné.

⁸² Adoptée en février 2009 à Addis Abéba lors du sommet chefs Etats de l'UA, la VMA constitue le cadre continental clé de promotion d'un développement basé sur l'exploitation des ressources minérales et d'une transformation structurelle sur le continent.

⁸³ DRH : Développement des Ressources Humaines – R&D : Recherche et Développement.

de Promotion des Investissements ainsi que la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP), la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB), la Politique Nationale de Protection Sociale, tout en étant des composantes du PNDES sont des cadres d'orientation des actions du Plan dans leurs domaines respectifs. Le Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (PASANDAD) 2017-2020, compte tenu de son caractère multisectoriel et multidimensionnel, est également une partie intégrante du PNDES en tant qu'à la fois, cadre d'orientation et d'opérationnalisation. Ces différentes stratégies/programmes, ont pour vocation de concourir à l'atteinte des résultats aux différents niveaux de déclinaison du PNDES.

2.4.4. PNDES, UNIQUE CADRE DE RÉFÉRENCE DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

380. Le PNDES a vocation à servir d'unique cadre stratégique et/ou programmatique de référence pour toutes les politiques, stratégies, réformes, programmes et projets de développement qui seront initiés à l'échelle nationale au cours de la période 2016-2020. A travers les options stratégiques attachées à chaque effet escompté, les différents intervenants disposent de points d'entrée pour définir des objectifs de développement et opérer leurs choix stratégiques. A travers les actions prioritaires, ils disposent de base pour leurs programmations alors que les cibles de développement leurs fournissent des points de repère pour asseoir leurs propres cadres de mesure de performance.

381. De façon spécifique, le PNDES est l'unique référentiel stratégique pour les cadres programmatiques des PTF qui devront s'y aligner conformément aux principes de la Déclaration de Paris. Le PNDES est également destiné à servir de support pour le dialogue politique entre les PTF et le Gouvernement, et pour l'exercice de la responsabilité mutuelle en matière de gestion du développement.

2.4.5. PNDES, UN CADRE STRATÉGIQUE COHÉRENT

382. En plus d'être un cadre stratégique intégré, un cadre d'accélération de la VMA et l'unique cadre de référence, le PNDES ambitionne d'apporter une réponse cohérente aux enjeux majeurs du développement tels que mis en évidence par l'analyse de la situation de référence. De plus, le PNDES prend en compte les messages clés de l'analyse structurelle du système guinéen réalisée dans le cadre de l'ENP (cf. Encadré 10).

383. Le PNDES consacre cette cohérence en faisant reposer ses stratégies sur quatre piliers⁸⁴ :

- pilier 1 : promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ;
- pilier 2 : transformation économique durable et inclusive,
- pilier 3 : développement inclusif du capital humain ; et
- pilier 4 : gestion durable du capital naturel.

384. Ces piliers sont portés par trois vecteurs de changements structurels :

- vecteur 1 : des investissements catalyseurs (énergie, routes, ports, aéroports, TIC,...) dans le secteur minier sous-tendus par une bonne gouvernance minière;
- vecteur 2 : des gains de productivités dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique induits par des investissements en aménagements, en matériels et en outillage, le développement des compétences et l'ouverture au commerce ainsi qu'aux capitaux étrangers.;

⁸⁴ Un pilier est une composante stratégique du PNDES. Il comprend des domaines prioritaires à travers lesquels sont déployées les actions devant permettre d'atteindre les résultats du Plan. Conformément au principe de la GAR, à chacune des déclinaisons (pilier et domaine prioritaire) du PNDES correspondent une hiérarchie des objectifs, une chaîne de résultats et des indicateurs appropriés. En outre les différents objectifs (stratégiques et intermédiaires) du PNDES ont été définis en cohérence avec les ODD

- vecteur 3 : la diversification industrielle hors mines en lien avec les chaînes des valeurs en amont et en aval des agropoles.

Encadré 10 Messages-clés de l'analyse structurelle du « système Guinée »

L'ENP à travers : (i) l'analyse rétrospective de la Guinée sur les 5 dernières décennies ; et (ii) l'analyse structurelle du « système Guinée », fournit des indications pour bien éclairer les choix stratégiques du développement à moyen terme du pays.

Les messages-clés de l'analyse structurelle, indiquent que le « système Guinée » est prédéterminé essentiellement par les variables liées à la gouvernance telles que le rôle de l'État, la corruption, la stabilité politique intérieure, l'administration publique, la gouvernance économique et la justice. Ces variables font partie de celles qui conditionnent la dynamique d'ensemble de la Guinée. Ce sont elles qui feront évoluer le système.

Le système repose également sur une dynamique engendrée par le système éducatif et le potentiel de l'industrie minière. Le « système Guinée » pourrait regorger d'assez d'énergies dans ces deux domaines pour se greffer à l'exigence de la bonne gouvernance.

En outre, les variables énergie et eau, ressources humaines et emploi ainsi que les investissements, de par leur instabilité, sont des éléments à surveiller pour contrôler les répercussions de toute action sur elles. Ces variables pourraient modifier profondément la dynamique globale du système. Les infrastructures notamment énergétiques et hydrauliques associées à la question de l'emploi constituent alors pour le système guinéen, un levier à exploiter.

Par ailleurs, le système guinéen devrait désormais s'attacher à s'orienter dans une perspective plus globale, vers des progrès économiques couplés à des impératifs sociaux. A cet effet, les variables « dividende démographique », « croissance économique », « système de santé », « scolarisation de la jeune fille », « populations vulnérables et protection sociale » méritent une attention particulière.

Source : MPC/DNPP, 2016. Vision Guinée 2040 (...) – Rapport général – Version préliminaire

2.5. PILIER 1 : PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

385. A travers ce premier pilier, *le PNDES vise comme objectif stratégique (OND1)⁸⁵, à lever les facteurs de fragilité politique et sociale de la Guinée tout en promouvant la bonne gouvernance dans ses dimensions administrative, locale, économique et environnementale.*

386. Il s'agit pour le PNDES de contribuer principalement aux finalités suivantes de la Vision Guinée 2040 : (i) « une nation forte, paisible, unie et prospère, s'appuyant sur des valeurs de justice et de solidarité » et (ii) « une démocratie renforcée dotée d'une gouvernance économique responsable et d'une administration publique au service du développement ».

387. Relativement au programme universel de développement durable 2016-2030 (Programme 2030), cet objectif stratégique concourra à la réalisation de trois ODD, à savoir : (i) l'ODD8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; (ii) l'ODD16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ; (iii) et l'ODD17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

388. Pour parvenir à ces objectifs, deux résultats stratégiques sont escomptés à l'horizon 2020 : (i) l'État de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés, (ii) l'action publique est efficace, efficiente, inclusive et durable.

⁸⁵ OND : Objectif National de Développement

2.5.1. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 1 : L'ÉTAT DE DROIT, LA DÉMOCRATIE, LA SÉCURITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE SONT CONSOLIDÉS

389. Ce résultat traduit les changements à opérer par la Guinée d'ici à 2020 pour réduire les facteurs de fragilité du pays tout en le rendant plus résilient. Ces changements sont attendus en termes d'amélioration de la qualité du fonctionnement des institutions de la République, de renforcement de la justice et des droits humains, de regain de la confiance, de participation des populations et des acteurs politiques aux processus électoraux, de représentativité accrue des femmes et des jeunes dans les instances de décisions.

390. Deux cibles sont visées pour ce résultat stratégique. Il s'agit d'améliorer (i) l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance⁸⁶ en Guinée de 43,7 en 2015 à 50,0 en 2020 ; et (ii) l'indice de perception de la corruption en Guinée de 25 en 2015 à 33 en 2020. La gouvernance politique et sociale est le domaine prioritaire du PNDES à travers lequel, ces changements vont être apportés.

DOMAINE 1.1. GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIALE

391. **Objectifs intermédiaires** : (i) *consolider l'État de droit et la démocratie (OND1.1.a)* ; et (ii) *renforcer la défense, la sécurité et la cohésion sociale (OND1.1.b)*. À l'OND1.1.a sont attachées deux cibles de l'ODD16 : la cible 16.3 et la cible 16.10 ; tandis qu'à l'OND1.1.b sont associées deux autres cibles de ce même ODD16 : la cible 16.1 et la cible 16.7⁸⁷

Encadré 11 : Énoncés des cibles 16.1, 16.3, 16.7 et 16.10

Cible 16.1. Réduire nettement (...), toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

Cible 16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national (...) et donner à tous accès à la justice (...)

Cible 16.7. Faire en sorte que (...) la participation (...) à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Cible 16.10. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, (...).

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015*

392. **Effets escomptés** :

1) *pour l'OND1.1.a, consolider l'État de droit et la démocratie* :

- effet 1.1.1 : l'État de droit et l'égal accès de tous à la justice et à l'information sont assurés ; et
- effet 1.1.2 : l'ancrage démocratique de la Guinée est consolidé ;

2) *pour l'OND1.1.b, renforcer la défense, la sécurité et la cohésion sociale* :

- effet 1.1.3 : la défense, la sécurité et la protection civile sont renforcées ;
- effet 1.1.4 : l'unité nationale et la cohésion sociale sont préservées.

EFFET 1.1.1 : L'ÉTAT DE DROIT ET L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET À L'INFORMATION SONT ASSURÉS

393. **Options stratégiques.** Les autorités considèrent que la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ) 2014-2024, peut valablement servir de cadre stratégique de référence pour la réalisation de cet effet. Ainsi, le PNDES s'attachera à travers la PNRJ à apporter une réponse systémique aux contraintes structurelles qui pèsent sur l'efficacité de la justice guinéenne et mises en évidence lors des Etats Généraux de mars 2011. Cette réponse s'articule autour des quatre (4) axes d'intervention ci-après de la PNRJ : (i) l'accès au droit et à la justice; (ii) l'indépendance d'une magistrature responsable; (iii) le renforcement et la valorisation des capacités humaines et institutionnelles et (iv) la lutte contre l'impunité.

⁸⁶ Calculé par la Fondation Mo Ibrahim, l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance évalue annuellement la qualité de la gouvernance pour chaque pays africain. Outre, l'indice global, il existe des sous-indices se rapportant aux différents domaines de la gouvernance.

⁸⁷ Cf. encadré 11

394. Cibles du PNDES. Il s'agit principalement d'accroître les indices Mo Ibrahim relatifs respectivement à l'État de droit de 51,4 en 2015 à 54,1 en 2020 ; aux droits humains de 42,4 en 2015 à 56,9 en 2020 et à la parité de 53,5 en 2015 à 55,8 en 2020 ; ainsi que le taux de satisfaction des usagers par rapport à la justice de 20% à 35% en 2020.

395. Actions prioritaires. Pour l'atteinte de ces résultats, les actions à mener sont celles inscrites dans le plan d'actions prioritaires (2015-2019) de la PNRJ, qui est l'instrument à la fois : (a) de programmation pluriannuelle, et (b) de mise en synergie des appuis et interventions multiples des partenaires techniques et financiers. De façon spécifique, ces actions prioritaires portent sur : (i) le renforcement du ministère de la justice ; (ii) l'amélioration de l'accès à la justice ; (iii) l'adaptation du droit à l'évolution de la société et l'accessibilité à la justice ; (iv) la promotion et le renforcement de l'indépendance et de la responsabilité de la magistrature ; (v) la formation et la valorisation des professionnels de la justice ; (vi) l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale et l'exécution des décisions de justice ; (vii) l'amélioration de la justice faite aux femmes et aux personnes vulnérables ; (viii) l'humanisation et la modernisation du système pénitentiaire ; (ix) la sensibilisation de la population guinéenne à ses droits et devoirs ; (x) le renforcement des capacités du pays en matière de communication et d'information ; et (xi) la consolidation de la liberté d'expression.

EFFET 1.1.2 : L'ANCRAGE DÉMOCRATIQUE DE LA GUINÉE EST CONSOLIDÉ.

396. Options stratégiques. Les autorités sont convaincues que pour créer les conditions de l'émergence et de la prospérité, il est impérieux de renforcer l'ancrage démocratique de la Guinée. Selon elles, la meilleure façon d'y parvenir est de respecter les fondamentaux de ce type de régime politique, que sont entre autres : la participation, l'inclusion, des élections libres, transparentes et tenues dans les délais légaux.

397. Cibles du PNDES. Il s'agit de porter l'indice Mo Ibrahim de la participation de 42,2 en 2015 à 55,5 en 2020, le taux de participation aux élections présidentielles et législatives de 68,4% à 75% en 2020, la proportion de femmes parmi les élus nationaux de 21,9% à 40% en 2020, ainsi que de faire baisser le nombre de remous sociaux liés au processus électoral à 0 en 2020.

398. Actions prioritaires. Les choix du PNDES en la matière sont : (i) la promotion d'un cadre de dialogue politique permanent, constructif, inclusif et résilient ; (ii) la fiabilisation et la qualification du processus électoral ; (iii) le renforcement des capacités et de l'indépendance des organisations de la société civile ; (iv) le renforcement des capacités humaines des partis politiques en matière de dialogue politique et de prévention des conflits politiques ; (v) la promotion de la participation active des femmes et des jeunes à la vie politique.

EFFET 1.1.3 : LA DÉFENSE, LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION CIVILE SONT RENFORCÉES.

399. Options stratégiques. Pour la réalisation de cet effet, les autorités entendent capitaliser les acquis des profondes réformes du secteur de la sécurité (RSS) engagées dès 2011, et sous-tendues par : (i) la Déclaration de Politique de RSS de décembre 2012 ; (ii) la Politique Nationale de Défense et de Sécurité, de novembre 2013 ; et (iii) la Stratégie Nationale d'Action Prioritaires (SNAP) de février 2014.

400. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître l'indice Mo Ibrahim de la sécurité des personnes de 29,8 en 2015 à 48,1 en 2020 ; de faire baisser le nombre de personnes touchées par des accidents de la circulation pour 100 000 habitants de 16,7 à 10,0 en 2020 et de réduire de moitié le nombre d'homicides volontaires pour 100 000 habitants d'ici à 2020.

401. Actions prioritaires. Elles concernent : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, logistiques et humaines des forces de défense et de sécurité ; (ii) la consolidation de la discipline et la transparence au sein des forces de défense et de sécurité ; (iii)

la restauration de la confiance entre la population et les forces de défense et de sécurité ; (iv) le renforcement de la protection civile dans les grands centres urbains.

402. A ces actions, il convient d'ajouter toutes interventions prioritaires complémentaires inscrites dans la Loi de Programmation Militaire (LPM) pour la période 2015-2020 ; au PIP 2016-2018, 2017-2019 et 2018-2020, au nombre desquels : (i) le programme d'achèvement des infrastructures militaires ; (ii) le programme de rénovation de bâtiments ; (iii) le programme de reconstruction des PM2 et PM3 du Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale ; (iv) le programme de construction du groupe scolaire au BSC (Bataillon Spécial de Conakry) ; (v) le programme de construction et d'équipement du camp Kwame N'KRUMAH, Km36 ; (vi) la régularisation de la fourniture de 16 véhicules automobiles au Ministère de la Défense Nationale ; (vii) le programme d'études et de suivi des travaux au BSC.

EFFET 1.1.4 : L'UNITÉ NATIONALE, L'IDENTITÉ CULTURELLE ET LA COHÉSION SOCIALE SONT PRÉSERVÉES.

403. Options stratégiques. Le PNDES prend comme cadre de référence les travaux de la CPRN pour orienter le choix des actions prioritaires devant concourir à la réalisation de l'effet escompté. La perspective étant de pouvoir traduire judicieusement en actes concrets, les axes prioritaires recommandés par le rapport de synthèse des consultations nationales en appui à la réconciliation nationale en Guinée, à savoir : (i) l'éducation citoyenne et le renforcement des capacités des acteurs sur la justice transitionnelle ; (ii) la mise en place d'une Commission Vérité ; (iii) l'opérationnalisation de la Commission Vérité ; (iv) la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité.

404. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser le nombre de conflits et/ou de remous sociaux enregistrés à 0 pour la période 2016-2020 ; d'assurer la mise en œuvre des recommandations de la CPRN à hauteur de 90% au moins d'ici à 2020, d'accroître le nombre d'activités culturelles de construction identitaire de dimension régionale et nationale organisées par an, ainsi que le degré de tolérance inter-culture.

405. Actions prioritaires. Elles portent sur : (i) la consolidation de la réconciliation et de la solidarité nationales ; (ii) la promotion de l'identité culturelle et le brassage communautaire et ethnique ; (iii) le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de médiation et de prévention des conflits sociaux ; et (iv) toutes autres actions complémentaires allant dans le sens de la concrétisation des recommandations de la CPRN.

2.5.2. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 2 : L'ACTION PUBLIQUE EST EFFICACE, EFFICIENTE, INCLUSIVE ET DURABLE

406. A travers ce résultat, il s'agit pour le PNDES de parvenir à l'horizon 2020 à des changements qualitatifs de la gouvernance administrative, locale, financière, économique et environnementale. La cible visée pour ce résultat stratégique est de porter la note CPIA relative à la qualité des politiques et des institutions de 3,1 en 2015 à 3,5 en 2020. L'atteinte de ces cibles nécessite que des efforts soient déployés dans deux domaines de l'action publique à savoir : (i) l'efficacité de l'État, et (ii) la gouvernance économique et environnementale.

DOMAINE 2.1. EFFICACITÉ DE L'ÉTAT

407. Objectif intermédiaire : il s'agira de *promouvoir la bonne gouvernance administrative et locale (OND1.2.1).*

408. Le PNDES vise ainsi à concourir à la réalisation de trois cibles⁸⁸ des ODD : la cible 16.5, la cible 16.6 et la cible 16.7.

⁸⁸ Cf. Encadré 12

Encadré 12 : Enoncés des cibles 16.5, 16.6 et 16.7

Cible 16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

Cible 16.6. Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

Cible 16.7. Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, (...).

Source : Nations Unies, 2015. Projet de document final du programme de l'après-2015.

409. Effets escomptés :

- effet 2.1.1 : la qualité des services fournis par l'administration publique est améliorée ;
- effet 2.1.2 : la redevabilité et la transparence sont renforcées aussi bien au niveau de l'État central que des collectivités locales ;
- effet 2.1.3 : l'efficacité des collectivités locales en matière d'offre de services publics est améliorée ;
- effet 2.1.4 : la gestion du développement local est renforcée ;
- effet 2.1.5 : la participation et la démocratie à la base sont renforcées.

EFFET 2.1.1 : LA QUALITÉ DES SERVICES FOURNIS PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE EST AMÉLIORÉE

410. Options stratégiques. Pour la réalisation de cet effet, le PNDES opte pour une synergie entre le PREMA, le Code des Collectivités Locales (CCL) et la Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local (LPNDDL) qui demeurent des cadres stratégiques et programmatiques encore valides pour la période couverte par le Plan. Le PNDES s'attachera ainsi à concrétiser la vision de renouveau projetée par le PREMA, qui est celle d'une Administration de changement, capable d'impulser le développement et de fournir des services de qualité aux populations. Il s'agira de façon spécifique d'orienter et d'articuler les interventions du PNDES autour des quatre axes suivants : (i) la refondation de l'Etat et son repositionnement stratégique ; (ii) la rénovation de l'organisation et de la gouvernance administrative ; (iii) l'amélioration de la qualité des services rendus à l'usager ; (iv) l'amélioration de la qualité de la gestion publique et des ressources humaines de l'Etat.

411. Cibles du PNDES. Il est attendu l'accroissement de la note CPIA relative à la qualité de l'administration publique de 3,0 en 2015 à 3,5 en 2020, ainsi que le taux de satisfaction des usagers de l'administration publique de 31% à 40% en 2020.

412. Actions prioritaires. Pour la période 2016-2020, le PNDES entend accorder la priorité aux composantes ci-après du PREMA, relatives : (i) à la redéfinition et à la clarification des missions de l'Etat ; (ii) au renforcement des capacités des principales institutions de l'Etat (Primature, Secrétariat Général du Gouvernement, ANLC...); (iii) au renforcement de la coordination et de l'efficacité du travail gouvernemental ; (iv) à la rationalisation des structures et des normes de l'Administration publique ; (v) la modernisation et la fiabilisation de la gestion des effectifs et de la masse salariale ; (vi) l'amélioration de la gestion des personnels ; (vii) la rationalisation du dispositif statutaire ; (viii) la valorisation des ressources humaines ; et (ix) le renforcement des capacités du Ministère de la Fonction publique.

EFFET 2.1.2 : LA REDEVABILITÉ ET LA TRANSPARENCE DES ADMINISTRATIONS CENTRALE ET LOCALE SONT RENFORCÉES.

413. Options stratégiques. Les options stratégiques sont les mêmes que celles de l'effet 2.1.1.

414. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître la note CPIA de transparence, de redevabilité et de corruption dans le secteur public de 2,5 en 2015 à 4,5 en 2020.

415. Actions prioritaires. La première action prioritaire retenue par le PNDES dans ce domaine est la composante du PREMA relative à la lutte contre la corruption et à la moralisation de la vie publique. A cela s'ajoute : (i) le renforcement des capacités de contrôle et d'inspection des administrations publiques centrale et locale ; (ii) l'amélioration des procédures de gestion

de l'administration publique ; et (iii) la promotion de la transparence dans l'attribution des marchés publics.

EFFET 2.1.3 : L'EFFICACITÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN MATIÈRE D'OFFRE DE SERVICES PUBLICS EST AMÉLIORÉE.

416. Options stratégiques. Le PNDES prendra appui sur le CCL et la LPNDDL pour encadrer et orienter les actions devant concourir à l'obtention des effets 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5, *infra*.

417. Le CCL fournit au PNDES le cadre légal pour ses interventions de la période 2016-2020 en matière de décentralisation administrative et de gestion du développement local. Alors que la LPNDDL en définit le cadre stratégique autour de quatre enjeux spécifiques : (i) un enjeu politique, celui de la démocratisation/démocratie locale à travers les élections (avec la possibilité de candidatures indépendantes) et la responsabilisation des populations et celui de la « bonne » gouvernance locale ; (ii) un enjeu économique, celui de l'organisation et de la promotion du développement à la base, de création des conditions d'un développement économique local et de facilitation des échanges ; (iii) un enjeu social, celui de l'amélioration de l'accès à des services publics de base (santé, éducation, eau) de qualité ; et (iv) un enjeu institutionnel, celui de l'établissement des rapports entre les acteurs, les dispositifs et les instruments, de sorte que chaque acteur dispose d'une capacité suffisante pour assumer ses fonctions.

418. Ainsi le PNDES contribuera à travers la LPNDDL, à l'avènement d'ici à dix ans de collectivités locales fonctionnelles, moteurs du développement local sur leur territoire, évoluant dans un cadre institutionnel rénové avec une administration territoriale qualifiée, animatrice du développement territorial, garante du respect des règles et s'articulant avec les services techniques déconcentrés.

419. Cibles du PNDES. Il s'agit d'atteindre un taux de satisfaction des usagers d'au moins 40% par rapport à la fourniture de services publics au niveau local et d'accroître la part du budget national alloué aux collectivités.

420. Actions prioritaires. A ce titre, le PNDES a identifié, en plus de la composante du PREMA relative à la consolidation de la décentralisation, les actions suivantes : (i) le développement d'infrastructures locales fiables, durables et résilientes dans toutes les régions du pays ; (ii) l'accélération de la mise en place d'une fonction publique locale, (iii) le renforcement des capacités techniques et humaines des administrations locales en matière d'offre de services ; (iv) l'accroissement et la modernisation de l'offre de services publics au niveau local.

EFFET 2.1.4 : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EST RENFORCÉE.

421. Options stratégiques. Les options stratégiques sont les mêmes que celles de l'effet 2.1.3.

422. Cibles du PNDES. Il s'agit de porter la proportion des collectivités locales disposant d'au moins un instrument de planification du développement local à 50% à l'horizon 2020, le taux de réalisation des effets attendus de ces instruments à 60%.

423. Actions prioritaires. Elles s'inscrivent toutes dans la composante du PREMA relative à la consolidation de la décentralisation et portent sur : (i) le renforcement des capacités techniques et humaines des collectivités locales dans la gestion du développement ; (ii) l'amélioration de la mobilisation de ressources financières locales ; (iii) le renforcement de la coopération décentralisée ; (iv) le renforcement du processus de planification dans les collectivités locales ; (v) l'instauration d'un audit régulier de la gestion locale.

EFFET 2.1.5 : LA PARTICIPATION ET LA DÉMOCRATIE À LA BASE SONT RENFORCÉES.

424. Options stratégiques. Les options stratégiques sont les mêmes que celles de l'effet 2.1.3

425. Cibles du PNDES. Les résultats visés à l’horizon 2020 sont : au moins 60% de participation aux élections locales, au moins 25% de femmes et 35% de jeunes élus au niveau local et 100% de conseils locaux fonctionnels.

426. Actions prioritaires. Pour la réalisation de cet effet, le PNDES compte mettre l’accent sur : (i) le renforcement du processus de décentralisation en Guinée ; (ii) la promotion de la participation des jeunes et des femmes au processus de démocratisation à la base ; (iii) la fiabilisation et la qualification du processus électoral local en Guinée ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de gouvernance locale.

DOMAINE 2.2. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

427. Le PNDES vise à *accroître l’efficacité de la gestion économique et du pilotage du développement (OND1.2.2)*. Le PNDES accorde ainsi la priorité à l’atteinte des cibles⁸⁹ 8.4, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18 et 17.19, des ODD :

Encadré 13: Enoncés des cibles 8.4, 17.13, 17.14, 17.15, 17.16, 17.17, 17.18 et 17.19. des ODD

Cible 8.4	(...) S’attacher à ce que la croissance économique n’entraîne plus la dégradation de l’environnement (...)
Cible 17.13	Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, (...)
Cible 17.14	Renforcer la cohérence des politiques de développement durable
Cible 17.15	Respecter la marge de manœuvre (...) en ce qui concerne (...) l’application des politiques d’élimination de la pauvreté et de développement durable
Cible 17.16	Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites
Cible 17.17	Encourager (...) les partenariats publics, (...) public-privé et (...) et avec la société civile (...)
Cible 17.18	D’ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés (...), l’objectif étant de disposer d’un (...) plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, (...)
Cible 17.19	D’ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l’après-2015.*

428. Sept (7) effets sont attendus dans ce domaine :

- effet 2.2.1 : la stabilité du cadre macroéconomique est consolidée ;
- effet 2.2.2 : le pilotage du développement est renforcé,
- effet 2.2.3 : l’efficacité du système statistique national est accrue ;
- effet 2.2.4 : la diplomatie, la coopération internationale et l’intégration régionale sont renforcées ;
- effet 2.2.5 : l’environnement des affaires est amélioré ;
- effet 2.2.6 : la gouvernance minière est améliorée ;
- effet 2.2.7 : les capacités juridiques, institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion durable de l’environnement sont renforcées,

EFFET 2.2.1 : LA STABILITÉ DU CADRE MACROÉCONOMIQUE EST CONSOLIDÉE.

429. Options stratégiques. Le Gouvernement considère que la stabilité du cadre macroéconomique est un prérequis à une croissance forte, inclusive et durable mais également, une condition nécessaire pour attirer les investisseurs et assurer la rentabilité de leurs affaires. A travers le PNDES, les autorités entendent assurer une gestion macroéconomique saine qui crée un environnement non-inflationniste et compétitif grâce à une maîtrise des fluctuations de change et une bonne tenue des indicateurs de convergence de la CEDEAO/ZMAO.

⁸⁹ Cf. encadré 13

430. Toujours dans le cadre de la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique, le Gouvernement entend poursuivre le Plan stratégique Révisé de réformes des Finances Publiques (PREFIP) 2014-2018 avec comme objectifs : (i) d'instaurer la discipline budgétaire, (ii) de restaurer et consolider la crédibilité et l'efficacité du processus de préparation et d'exécution du budget, (iii) d'assurer une responsabilisation et redevabilité accrue dans l'exécution du budget, revenus et dépenses, et une plus grande transparence dans le processus budgétaire, (iv) d'assurer une allocation efficace et une utilisation efficiente des ressources publiques vers les secteurs prioritaires en général et les services publics de base en particulier, et (v) de mobiliser de manière efficace et équitable les ressources internes et externes tout en renforçant leur gestion afin de financer les dépenses prioritaires du Plan.

431. Le PNDES intègre de ce fait l'approche stratégique en deux paliers du PREFIP dans la perspective de la mise en application de la LORF. Le premier palier posera les fondamentaux de la GFP à travers l'expérimentation à une échelle limitée de certaines innovations de la LORF. Le 2^{ème} palier portera sur la consolidation de ces fondamentaux et la mise en œuvre des réformes plus ambitieuses comme par exemple : (i) les CDMT sectoriels, (ii) la mise en œuvre des budgets programmes, (iii) la modulation des contrôles basée sur les risques, (iv) la comptabilité de type patrimonial.

432. Cibles du PNDES. Pour cet effet, quatre cibles sont visées. Il s'agit : (i) de maintenir le déficit budgétaire (hors dons) par rapport au PIB à une moyenne de 3% sur la période 2016-2020, (ii) de réduire le taux d'inflation de 8,2% en 2015 à 4,3% en 2020, (iii) d'accroître le niveau des réserves de change de 2,07 mois d'importations à au moins 5 mois d'importations en 2020, (iv) de maintenir l'encours de la dette à un niveau viable. Il s'agit en outre, de progresser dans l'atteinte des cibles des indicateurs du PEFA tels que définies dans le Programme d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (PARFIP).

433. Actions prioritaires. Le PNDES a retenu au titre des actions prioritaires devant concourir à cet effet: (i) la mise en œuvre du programme économique et financier en cours ou à venir, soutenu par les ressources du FMI; les neuf (9) programmes de réformes du PREFIP relatifs à : (ii) la programmation et la préparation du budget ; (iii) la mobilisation et la gestion des recettes intérieures ; (iv) la mobilisation des ressources extérieures et la gestion de la dette ; (v) la gestion des dépenses publiques ; (vi) la gestion du patrimoine de l'Etat ; (vii) la gestion de la trésorerie ; (viii) la réforme comptable et le système d'information financière ; (ix) les finances locales ; et (x) les systèmes de contrôles internes et externes; et les quatre (4) programmes de soutien du PREFIP aux réformes portant sur : (xi) la formation et ressources humaines ; (xii) le système d'informatisation ; (xiii) la réhabilitation des infrastructures ; et (xiv) la communication.

EFFET 2.2.2 : LE PILOTAGE DU DÉVELOPPEMENT EST RENFORCÉ.

434. Options stratégiques. Le PNDES envisage de parvenir à ce résultat par l'intégration progressive dans un cadre global de gestion du développement, de toutes les fonctions de PPBSE, assortie d'un programme intégré et pluriannuel de développement/renforcement des capacités des intervenants à tous les niveaux.

435. Cibles du PNDES. En termes de résultats chiffrés, il s'agit d'atteindre : (i) une prise en charge de 100% des effets escomptés du PNDES par les politiques et programmes sectoriels, (ii) un niveau d'opérationnalisation du dispositif institutionnel du PNDES de 100%, (iii) une proportion de 100% des rapports produits et validés dans le cadre du suivi et l'évaluation du PNDES, (iv) un taux de satisfaction d'au moins 70% des OSC, des PTF, des organisations professionnelles et des collectivités locales par rapport au pilotage du développement en Guinée.

436. Actions prioritaires. Pour ce faire, les autorités envisagent de mettre en œuvre les actions suivantes : (i) l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation des actions de

développement inscrites au PNDES ; (ii) l'animation du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation du PNDES ; (iii) le développement d'outils de PPBSE (manuel de procédures, guide d'élaboration de politique sectorielle, document-cadre du système national de planification) ; (iv) le renforcement des capacités de PPBSE tant au niveau central qu'au niveau sectoriel ; (v) la mise en place d'un système plus performant de gestion des investissements publics.

EFFET 2.2.3 : L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME STATISTIQUE NATIONAL EST ACCRUE.

437. Options stratégiques. En conformité avec la loi statistique L/2014/019/AN, le Gouvernement entend inscrire ses interventions en ce domaine, dans une 2^{ème} génération de SNDS orientée vers la satisfaction des besoins de suivi des ODD et du PNDES, traduite en un Programme Statistique National Pluriannuel (PSN) puis en Plans de Travail Annuel (PTA) correspondant aux tranches annuelles du PSN. Parallèlement, il assurera la bonne gouvernance statistique du pays. A cet effet, le PNDES créera les conditions pour assurer la fonctionnalité du Conseil National de la Statistique (CNS) et des autres organes du Système Statistique National (SSN), en conformité avec la loi statistique.

438. Le Gouvernement entend utiliser cette plateforme constituée du CNS, de la SNDS et du cadre programmatique (PSN et PTA), pour organiser avec les PTF, le dialogue sur le développement de la statistique en Guinée. La finalité est de mieux coordonner les appuis à l'INS en vue d'accroître l'efficacité de l'appareil statistique en termes de satisfaction des besoins à moyen et long terme du pays en matière d'information pour le suivi des actions du développement.

439. Cibles du PNDES. En termes de résultats, il s'agit d'élaborer pour la période 2016-2020, une SNDS de 2^{ème} génération ; d'organiser à l'horizon 2020 les trois réunions statutaires des organes clés du SSN, prévues par la loi à savoir une session du CNS et deux sessions du Comité Technique de la Statistique (CTS) ; d'atteindre un taux de réalisation de 100% des enquêtes nationales planifiées.

440. Actions prioritaires. Elles comprennent : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système statistique national en général et de l'INS en particulier ; (ii) la préparation et l'adoption de la SNDS de 2^{ème} génération ; (iii) la mise en œuvre du cadre programmatique du système national statistique (PSN et PTA) ; (iii) la tenue des réunions statutaires des organes clés du SSN (CNS et CTS) ; (iv) l'animation de la plateforme de dialogue entre le MPCJ et les PTF intervenant dans le domaine de la statistique ; et (v) la conception et la mise en place du système d'information statistique pour le suivi et l'évaluation du PNDES.

EFFET 2.2.4 : LA DIPLOMATIE, LA COOPERATION INTERNATIONALE ET L'INTEGRATION REGIONALE SONT RENFORCEES.

441. Options stratégiques. Les autorités ont conscience qu'il leur faudra affirmer le leadership de la Guinée tant au plan régional qu'international. L'ambition est : (i) de promouvoir le rayonnement du pays, (ii) de limiter les risques de fragilité inhérents à un voisinage instable ; et (iii) de renforcer la résilience de la Guinée, en tirant avantages de son appartenance aux ensembles sous-régionaux. Le PNDES s'inscrit dans cette perspective en mettant l'accent sur une diplomatie active au service de la coopération pour le développement, et une présence influente du pays dans les instances sous-régionales et régionales au service de la consolidation de la paix et de l'intégration économique.

442. Cibles du PNDES. La cible visée est d'accroître le nombre de commissions mixtes de coopération planifiées et réalisées de 4 en 2015 à au moins 10 en 2020.

443. Actions prioritaires. A ce titre, la PNDES envisage : (i) la promotion d'une diplomatie efficace et en phase avec les valeurs nationales ; (ii) la promotion d'une coopération

internationale efficace et en phase avec les priorités nationales ; (iii) le renforcement des capacités des ministères en charge des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration régionale ; (iv) le renforcement des capacités des organisations des guinéens de l'étranger ; (v) la promotion de l'intégration régionale.

EFFET 2.2.5 : L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EST AMÉLIORÉ.

444. Options stratégiques. Pour la réalisation de cet effet, le PNDES prend appui sur : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Privé, (ii) la Stratégie de Promotion des Investissements ; (iii) la Lettre de Politique Nationale des Petites et Moyennes Entreprises ; ainsi que (iv) les options stratégiques qui sous-tendent les réformes structurelles, notamment en matière de promotion du secteur privé.

445. Cibles du PNDES. En termes de résultats chiffrés, les cibles visées sont : (i) améliorer la position de la Guinée dans le classement Doing business en passant du 169^{ème} rang en 2015, au 150^{ème} rang en 2020 ; (ii) accroître le taux de financement du secteur privé de 9,8% à 20% du PIB en 2020 ; et (iii) accroître la proportion des entreprises formelles de 10% à au moins 40% en 2020.

446. Actions prioritaires. Les actions prioritaires sont : (i) l'amélioration de l'accès à des crédits bancaires et des services financiers diversifiés et adaptés aux besoins du secteur privé ; (ii) la simplification du système fiscal guinéen en général, et du régime fiscal des PME/PMI en particulier ; (iii) la simplification des procédures en matière de construction, de transfert de propriété et d'accès à l'eau et à l'électricité ; (iv) le renforcement des capacités du secteur privé ; (v) la formalisation du secteur privé guinéen.

EFFET 2.2.6 : LA GOUVERNANCE MINIÈRE EST AMÉLIORÉE.

447. Options stratégiques. Le Code minier⁹⁰ de la République de Guinée est le cadre légal de référence des options stratégiques du PNDES pour l'amélioration de la gouvernance minière. Ce cadre comporte en effet, des dispositions par rapport à la transparence et à la bonne gouvernance avec en particulier, l'obligation de publier tous les contrats miniers ; la recherche d'un meilleur équilibre sur le partage de la valeur ajoutée et la fiscalité ; l'introduction de dispositions relatives aux enjeux de développement du contenu local, de responsabilité sociale des entreprises (RSE), à la participation des communautés et au développement local (et son financement avec la création d'un fonds de développement local). Le PNDES œuvrera en conséquence à : (i) promouvoir des activités conformes au Code (option 1) ; (ii) veiller à la transparence et à l'intégrité dans les transactions minières (option 2) ; (iii) assurer une gestion efficace et efficiente des recettes minières (option 3) ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles et techniques des structures de gouvernance du secteur (option 4).

448. L'option 1 signifie que le PNDES créera les conditions nécessaires pour que toute activité minière soit exercée dans le strict respect des dispositions du Code. Ainsi : (i) la reconnaissance, la recherche, l'exploitation de mines et autres activités connexes doivent faire l'objet d'attributions transparentes et formelles *via* des titres ou des autorisations diverses ; (ii) le cadre juridique du Code, ses arrangements institutionnels, son régime fiscal, ses dispositions financières, ses normes environnementales et sanitaires, doivent régir les interactions des détenteurs de droits et des débiteurs d'obligations du secteur minier.

449. L'option 2 est la traduction, à travers le PNDES, de la volonté des autorités d'instaurer la transparence tout en luttant contre la corruption dans les transactions minières. Le PNDES s'attachera à créer les conditions pour que soient effectivement appliqués : (i) les

⁹⁰ Au sens du PNDES, le code minier est le corpus de deux lois : (i) la loi L/2011/N°006/CNT du 09 septembre 2011 portant Code minier en République de Guinée ; et (ii) la loi L/2013/N°053/CNT du 08 avril 2013 portant amendement de certaines dispositions de la loi L/2011/N°006/CNT

dispositions interdisant les conflits d'intérêts, la pratique des pots-de-vin et d'actes de concussion ; (ii) les dispositions faisant obligation à tout titulaire de titre de présenter un plan de surveillance anti-corruption ainsi que de signer un code de bonne conduite et de le publier au Journal Officiel ; et (iii) le régime de sanctions prévues pour non-respect desdites obligations.

450. L'option 3 met l'accent sur l'importance accordée par les autorités à la mobilisation et à la bonne utilisation des recettes minières. Le PNDES créera les conditions nécessaires : (i) au respect strict du régime fiscal du Code avec comme finalité un niveau de recouvrement adéquat des droits, redevances et taxes (taxes sur l'extraction, taxes à l'exportation) ; et une gestion rigoureuse des avantages fiscaux ; (ii) à l'application du régime financier du Code à travers la mise en place effective et un bon fonctionnement des instruments prévus à cet effet notamment, la SOGUIPAMI, le Fonds de Développement Local et le Fonds d'Investissement Minier.

451. L'option 4 souligne la priorité du renforcement des capacités institutionnelles et techniques dans l'amélioration de la gouvernance minière. Les autorités considèrent que le cadre institutionnel défini par le Code doit être capable d'exercer pleinement les attributions qui lui ont été assignées. Le PNDES créera ainsi les conditions pour que les moyens organisationnels, financiers, en équipements et en ressources humaines intègres et suffisantes, soient mis à la disposition des structures de gouvernance du secteur minier que sont : la Commission Nationale des Mines, le Centre de Promotion et de Développement Minier (CPDM), le Comité Technique des Titres, la SOGUIPAMI et les autres organes et services de l'Administration minière telle que définie par le Code.

452. Cibles du PNDES. En termes de résultats chiffrés, il s'agit pour l'État d'accroître la part des recettes minières dans le total des recettes de l'État de 19,2% en 2015 à 23% en 2020, ainsi que le ratio « Recettes minières/Valeur ajoutée du secteur minier » de 25,5% à 27,5% en 2020.

Actions prioritaires. Pour ce faire, les actions porteront en priorité sur (i) l'adoption des textes d'application du code minier ; (ii) le renforcement des capacités de suivi de l'application du Code en particulier, en instituant une inspection et des contrôles périodiques et réguliers de la mise en œuvre des engagements des acteurs miniers, (iii) le renforcement des capacités de surveillance des règles de transparence et d'intégrité ; (iv) la promotion de la recherche géologique en Guinée afin d'améliorer la base de la connaissance géologique ; (v) la mise en œuvre des mesures relatives aux relations communautaires et du contenu local, notamment à travers l'amélioration des relations entre les sociétés minières et les communautés d'accueil avec la mise en œuvre de la politique du Contenu Local, (vi) l'opérationnalisation du Fonds de Développement Economique Local (FDEL) ainsi que le suivi du versement et la gestion des recettes minières dévolues à l'État et aux collectivités locales.

EFFET 2.2.7 : LES CAPACITÉS JURIDIQUES, INSTITUTIONNELLES ET OPÉRATIONNELLES EN MATIÈRE DE GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT SONT RENFORCÉES.

453. Options stratégiques. Le PNDES table sur deux options pour réaliser cet effet : (i) l'application effective des dispositions légales et réglementaires ainsi que des autres arrangements institutionnels en vigueur dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ; (ii) la mise en œuvre du cadre stratégique et programmatique défini par la PNE, la SNDB et le PNIE.

454. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître la note CPIA sur les politiques et institutions axées sur la durabilité écologique de 3,5 en 2015 à 4,0 en 2020.

455. Actions prioritaires. L'accent sera mis en priorité sur : (i) l'actualisation du cadre juridique et institutionnel de l'environnement ; (ii) le renforcement des capacités techniques et

humaines en matière de protection de l'environnement ; (iii) le développement d'un système efficace d'éducation environnementale ; (iv) la promotion de la conformité environnementale.

2.6. PILIER 2 : TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE DURABLE ET INCLUSIVE

456. Le PNDES vise, à travers ce pilier, à *mettre en place les conditions structurelles pour impulser la dynamique de transformation durable de l'économie guinéenne (OND2)*

457. Il s'agit pour le PNDES de contribuer à la finalité de la Vision Guinée 2040 intitulée « Une économie diversifiée, compétitive, créatrice d'emplois décents et des pôles économiques, avec un secteur minier parfaitement intégré et un secteur privé moteur de croissance et de progrès ». Pour ce faire, le résultat stratégique attendu à l'horizon du Plan est : une croissance économique accélérée, inclusive et durable.

458. L'OND3 traduit la priorité qu'accorde le PNDES aux ODD ci-après : (i) ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable; (ii) ODD7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable; (iii) ODD8 : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous; (iv) ODD9 : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation; (v) ODD10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre; et (vi) ODD17 : renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

2.6.1. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 3 : LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE EST ACCÉLÉRÉE, INCLUSIVE ET DURABLE

459. Pour ce troisième résultat stratégique du PNDES, il s'agit entre autres d'accélérer l'accroissement du revenu par habitant, de réduire l'incidence de la pauvreté monétaire, les inégalités de revenus. Les cibles escomptées sont : (i) réaliser une croissance annuelle du revenu par habitant d'au moins 4% sur la période 2016-2020 ; (ii) réduire l'incidence de pauvreté à 45,2% en 2020 ; et (iii) faire baisser l'indice des inégalités de GINI à 0,250 en 2020. Ces résultats sont attendus dans les quatre domaines ci-après : (i) l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) les industries extractives et manufacturière ; (iii) les infrastructures économiques, la recherche et l'innovation ; (iv) le commerce, l'artisanat, le tourisme et l'hôtellerie.

DOMAINE 3.1. AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

460. Le PNDES a pour objectif intermédiaire (OND2.3.1) de *promouvoir une agriculture durable et productive, garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle*. Par ce biais, le PNDES accorde la priorité aux cibles⁹¹ 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 des ODD.

Encadré 14: Enoncés des cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 des ODD

Cible 2.1	D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, (...) ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
Cible 2.2	D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
Cible 2.3	D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres

⁹¹ Cf. encadré 14

Cible 2.4	ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
Cible 2.5	D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.
Source : Nations Unies, 2015. Projet de document final du programme de l'après-2015.	

461. Les effets attendus dans ce domaine sont :

- effet 3.1.1 : la productivité du secteur primaire est accrue ;
- effet 3.1.2 : la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée, et
- effet 3.1.3 : l'agriculture durable est promue.

EFFET 3.1.1 : LA PRODUCTIVITÉ DU SECTEUR PRIMAIRE EST ACCRUE.

462. Options stratégiques. Le PASANDAD (2017-2020) en tant que partie intégrante du PNDES constitue le cadre d'orientation pour réaliser les effets attendus dans ce domaine. Le PASANDAD est à la fois une stratégie et un programme. En tant que stratégie, le PASANDAD est une approche multisectorielle et multidimensionnelle de lutte intégrée contre la sous-alimentation, la malnutrition et l'insécurité alimentaire. En tant que programme, le PASANDAD entend assurer les conditions nécessaires à une accélération de la production végétale, animale halieutique et sylvicole locale, une amélioration de la commercialisation, de la conservation et la transformation des aliments pour réduire les périodes de soudures et éradiquer la faim. Par ailleurs, l'inversion de la dépendance du pays à l'égard des importations d'aliments importés, est une option fondamentale du PNDES. Le PASANDAD intègre également la question de durabilité dans l'agriculture avec pour objectif de promouvoir la gestion durable des écosystèmes forestiers et fauniques en Guinée dans une perspective de lutte contre les problèmes environnementaux et les changements climatiques.

463. Cibles du PNDES. La cible visée est d'atteindre une croissance de 8,1% dans le secteur primaire à l'horizon 2020.

464. Actions prioritaires. Pour la réalisation de cet effet, le PNDES considère en premier lieu, l'implantation progressive d'agropoles dans toutes les régions du pays en mettant l'accent sur les filières à fortes valeurs ajoutées. Le PNDES privilégie également les composantes ci-après du PASANDAD, relative à : la promotion d'un environnement favorable au développement des filières agricoles (composante 1) ; et la dynamisation des filières agricoles (composante 2).

465. Les actions prioritaires inscrites au titre de la composante 1 comprennent : (i) des investissements structurants en aménagements hydro-agricoles, en aménagements de pâturages, de mares et d'étangs, en stations piscicoles, en dessertes en eau et électricité, et en construction de laboratoires ; (ii) l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des filières agricoles destiné à encadrer leur développement, la sécurisation foncière ; (iii) la transformation et la commercialisation des produits agricoles ; (iv) la facilitation de l'accès aux intrants ; (v) l'opérationnalisation d'un système d'information ; et (vi) la mise en place d'un dispositif de financement approprié.

466. Les actions prioritaires de la composante 2 portent sur : (i) la structuration des EAF (Exploitations Agricoles Familiales), des OP, des acteurs publics et des opérateurs privés (commerçants, transformateurs) dans une perspective d'intégration aux marchés; et (ii) la promotion des activités de production, de commercialisation et de transformation des filières Agricoles (végétale, élevage, pêche et aquaculture).

467. Les actions prioritaires de promotion des filières végétales concernent les produits suivants : le riz, le maïs, le fonio, l'arachide, le manioc, la tomate, l'aubergine, le piment, le gombo, l'oignon, le palmier à huile, le café, le cacao, l'anacarde, l'ananas, le coton. Ces actions consistent en : (i) la promotion des aménagements hydro-agricoles et des équipements agricoles ; (ii) la promotion de l'utilisation des intrants agricoles (semences, engrais, herbicides) ; (iii) la promotion de la mécanisation agricole ; (iv) le renforcement des structures d'encadrements (réhabilitation des centres semencier et des centres de production de matériels végétal, dotation en moyen logistiques et de matériels informatiques et bureautiques, formation) ; (v) le renforcement des capacités des acteurs.

468. Les actions prioritaires de promotion de la filière « élevage » portent essentiellement, sur : (i) le développement de la production de viande bovine ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux ; (iii) la promotion des innovations techniques testées par le PROGEBE-1 en matière d'amélioration de la production et de la productivité du bétail ; (iv) le développement de la production des filières d'élevage à cycle court ; (v) le développement de la production apicole ; et (vi) le développement de la production laitière.

469. Les actions prioritaires de la filière « pêche et aquaculture » concernent : (i) l'amélioration de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités de surveillance à fin de lutter efficacement contre la pêche INN, lutter contre l'utilisation des engins prohibés et les filets non réglementaires à travers des activités de contrôles et de suivi des pêches ; (ii) le soutien à la pisciculture (aménagement d'étangs, construction de centres piscicoles, achats d'intrants et renforcement des capacités) ; (iii) le soutien à la pêche maritime artisanale (infrastructures de pêches, construction et vulgarisation de barques en fibre de verre, système de crédit, renforcement des capacités) ; (iv) la promotion de la transformation, de la commercialisation et de la conservation des produits de la pêche continentale ; et (v) le renforcement des capacités de l'Office National de contrôle Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONSPA) à travers la construction d'un laboratoire répondant aux normes internationales.

EFFET 3.1.2 : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EST ASSURÉE.

470. Options stratégiques. Le PNDES prend également appui sur le PASANDAD pour traduire la volonté des autorités d'apporter une réponse durable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'orientation choisie pour y parvenir table sur le rapport homme/femme dans les filières agricoles comme vecteur des changements attendus dans ce domaine. Ainsi dans le cadre du PNDES les solutions à l'insécurité alimentaires seront apportées en lien avec la problématique du genre dans les filières agricoles. Ce faisant, les autorités tirent les conséquences des analyses contextuelles qui révèlent que les femmes surtout rurales, en vertu de leur statut social, sont plus vulnérables que les hommes à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Au regard de ce qui précède, deux (2) options stratégiques s'offrent au PNDES : (i) la promotion du genre dans les filières Agricoles ; et (ii) l'amélioration de la nutrition.

471. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser l'incidence de la pauvreté alimentaire de 18,2% en 2012 à 9,1% en 2020.

472. Actions prioritaires. Pour parvenir à l'effet escompté, le PNDES accorde la priorité aux actions ci-après du PASANDAD : (i) l'amélioration des performances des filières Agricoles dans

lesquelles interviennent les femmes et les jeunes par des appuis à la structuration de leurs organisations *via* à la promotion de GIE⁹², le renforcement des capacités individuelles *via* à des formations, la fourniture d'intrants, de matériels et d'équipements...; et (ii) des actions de plaidoyer pour l'amélioration du statut de la femme (participation aux prises de décisions, accès à la propriété foncière,...).

EFFET 3.1.3 : L'AGRICULTURE DURABLE ET RESILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EST PROMUE.

473. Options stratégiques. Pour la réalisation de cet effet, le PNDES fait référence à la composante 4 du PASANDAD ainsi qu'à la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique 2016–2025, pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB).

474. Cibles du PNDES. Il s'agit de maintenir la densité d'utilisation de pesticides agricoles à 0,3 kg/ha, de réduire l'empreinte agricole sur l'environnement et de faire baisser la proportion des superficies agricoles détruites par des catastrophes naturelles (inondations, sécheresse et attaque acridienne) de 0,11% en 2013 à 0,05% en 2020.

475. Actions prioritaires. Au regard des options stratégiques ci-dessus, le PNDES privilégiera les actions suivantes : (i) le développement et la vulgarisation des normes environnementales dans le secteur agro-sylvo-pastoral ; (ii) le renforcement de la gestion des espaces pastoraux et de la transhumance ; (iii) la promotion de l'agro-pastoral durable ; (iv) la promotion de techniques d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

DOMAINE 3.2. INDUSTRIES EXTRACTIVE ET MANUFACTURIÈRE

476. Le PNDES vise à *promouvoir une industrie durable, compétitive et créatrice d'emplois productifs (OND2.3.2)*. A travers cet objectif, le PNDES s'aligne sur les cibles 9.2, 9.3, et 9.4 des ODD⁹³.

Encadré 15: Enoncés des cibles 9.2, 9.3, et 9.4 des ODD

- | | |
|-----------|--|
| Cible 9.2 | Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés |
| Cible 9.3 | Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés. |
| Cible 9.4 | D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens |

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

477. Les effets escomptés en ce domaine, sont :

- effet 3.2.1 : le secteur minier est devenu le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne ;
- effet 3.2.2 : la contribution de l'industrie manufacturière à la création d'emplois productifs et de richesse est accrue ;
- effet 3.2.3 : l'industrie propre est promue.

EFFET 3.2.1 : LE SECTEUR MINIER EST DEvenu LE CATALYSEUR DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

478. Options stratégiques. Il s'agit d'opérer ici les choix stratégiques devant permettre de faire véritablement du secteur minier le catalyseur de la transformation structurelle de

⁹² GIE : Groupement d'Intérêt Economique

⁹³ Cf. encadré 15

l'économie guinéenne. Ces choix doivent permettre de concrétiser l'orientation consistant à faire du PNDES le cadre d'accélération de la VMA. De plus, ils doivent être cohérents avec le Code minier, la Lettre de Politique Minière, la Lettre de Mission du MMG et la déclaration de politique de développement de l'emploi local et de création de valeur ajoutée domestique dans le secteur minier. Dans cette perspective, quatre options s'offrent au PNDES : (i) le renforcement des liens en amont et en aval de l'exploitation minière ; (ii) la capitalisation des externalités positives (infrastructures, compétences, technologies, R&D⁹⁴) des investissements dans le secteur minier ; (iii) la création d'emploi et l'amélioration des conditions de vie des communautés ; et (iv) l'allocation stratégique des recettes minières.

479. Cibles du PNDES. Trois cibles sont visées pour cet effet escompté. Il s'agit de porter à l'horizon 2020 : (i) la part du secteur minier à l'emploi total à 4% ; (ii) la part des achats domestiques dans le total des achats du secteur minier à 35% ; et (iii) la part des produits miniers transformés à 3%.

480. Actions prioritaires. Elles sont présentées en quatre volets : stratégique, opérationnel, transformation et emploi.

- volet stratégique : l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement du secteur minier fondée sur la Vision Minière Africaine et cohérente avec l'Initiative pour un Développement Minier Responsable (IDMR) ;
- volet opérationnel : (i) la création d'un cadre propice à l'investissement ; (ii) la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures connexes aux mines (chemin de fer et port) ; (iii) le développement de pôles miniers, composés d'industries extractives et de PME/PMI intégrées au secteur, compétitives et à fortes valeurs ajoutées ; et (iv) la réorganisation du secteur de l'artisanat minier en vue de l'amélioration de ses performances tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel.
- volet transformation : (i) la relance de la production d'alumine ; et (ii) la promotion de la transformation des autres ressources minières ;
- volet emploi : (i) la formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de transformation de ressources minières ; et (ii) la promotion de l'emploi local dans le secteur minier.

EFFET 3.2.2 : LA CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE À LA CRÉATION D'EMPLOIS PRODUCTIFS ET DE RICHESSE EST ACCRUE.

481. Options stratégiques. La première option est celle de l'approfondissement industriel qui vise à créer en Guinée, davantage d'effets d'entraînement en amont et en aval, et de complémentarités entre le secteur industriel et les autres secteurs de l'économie. Cette option est conforme aux orientations stratégiques générales du PNDES et aux choix stratégiques spécifiques, faisant : (i) du secteur agricole, le levier de la réduction à la fois de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ; et (ii) du secteur minier, le catalyseur de la transformation structurelle de l'économie guinéenne. La deuxième option stratégique du PNDES est celle de la diversification industrielle qui implique la création de nouvelles capacités industrielles par la promotion d'activités manufacturières jusque-là inexistantes et par la diversification sectorielle. La troisième option est celle de la modernisation industrielle par la promotion d'une structure industrielle plus moderne et plus compétitive grâce à l'amélioration des produits, des processus et des fonctions. Ces trois options correspondent aux trois approches préconisées par l'ONUDI et la CNUCED⁹⁵ en matière de choix et de sélectivité stratégiques pour faciliter le changement structurel.

⁹⁴ Recherche et développement

⁹⁵ ONUDI & CNUCED, 2011. Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial – Rapport spécial

482. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans l'emploi total de 8% en 2015 à 13% en 2020 et dans le PIB de 8,3% en 2015 à 9,5% en 2020, ainsi que la part de l'agro-industrie dans le PIB de 1,8% en 2015 à 3,2% en 2020.

483. Actions prioritaires. Elles portent sur : (i) l'élaboration d'un cadre stratégique de développement industriel (incluant entre autres, l'état des lieux, les choix stratégiques et les instruments de politique industrielle) ; (ii) la promotion de petites et moyennes industries (PMI), surtout en amont et en aval des agropoles régionales et des pôles miniers; (iii) le développement d'une agro-industrie compétitive, orientée vers la demande nationale et sous régionale ; (iv) l'amélioration de l'accès des PME/PMI à des financements adaptés à leurs besoins. En plus de ces actions, il convient d'ajouter le lancement prévu : (v) du Programme National de Plateformes Multifonctionnelles, soumis au financement du Fonds National de Relance Résilience Post Ebola (FNRRPE) ; et (vi) le Programme Pays de l'ONUDI pour la Guinée ; (vii) le projet de sécurisation des sites des zones industrielles.

EFFET 3.2.3 : L'INDUSTRIE PROPRE EST PROMUE.

484. Options stratégiques. Les autorités ont conscience qu'il faut promouvoir une industrie propre pour accroître les gains de productivité de tous les facteurs y compris le capital naturel, et contribuer à une transformation économique durable. Cette vision tient à deux principales justifications : (i) l'industrie propre est un moyen de protéger les communautés, les écosystèmes vitaux et le climat mondial contre l'intensification des risques environnementaux et la raréfaction des ressources naturelles ; et (ii) l'industrie propre transforme l'industrie manufacturière et les secteurs industriels qui y sont associés pour qu'ils contribuent plus efficacement au développement industriel durable.

485. Dans cette perspective, deux options stratégiques s'offrent au PNDES : (i) le verdissement des industries existantes par le développement et l'intégration de pratiques éprouvées permettant de réduire la consommation de ressources et la pollution dans tous les sous-secteurs industriels et les activités connexes ; et (ii) la promotion de nouvelles industries respectueuses de l'environnement c'est-à-dire des industries vertes, par l'adoption de modes de production et de consommations durables et économiquement rentables.

486. Ces deux options stratégiques présentent l'intérêt stratégique de libérer les potentiels commerciaux et d'innovation liés à l'utilisation des ressources naturelles, tout en jouant un rôle primordial dans la résolution des défis environnementaux les plus urgents, comprenant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation au changement climatique, la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, et la sécurité de l'approvisionnement en eau, énergie et autres ressources naturelles.

487. Cibles du PNDES. Il s'agit de maintenir à un niveau bas, les émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée créée et d'accroître la proportion des industries ayant un système adéquat de gestion des déchets industriels, de porter le taux d'exécution des PGES des industries extractives et la proportion des industries ayant un système adéquat de gestion des déchets industriels à 75% à l'horizon 2020.

488. Actions prioritaires. En plus de l'élaboration d'un cadre stratégique de développement industriel (comme pour l'effet 3.2.2 ci-dessus), le PNDES prévoit la promotion de l'industrie propre. A cet effet, les actions prioritaires prévues sont : (i) le renforcement, la vulgarisation et l'application de la réglementation des activités industrielles polluantes ; (ii) la promotion des énergies propres dans le secteur industriel ; et (iii) la restauration des terres et ressources forestières dégradées par les industries minières.

DOMAINE 3.3. INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES, INNOVATION ET RECHERCHE

489. *L'objectif intermédiaire (OND2.3.3) visé par le PNDES est d'accroître la productivité globale des facteurs tout en renforçant les bases matérielles de la transformation structurelle.* C'est à travers l'OND3.3 que le PNDES assure la prise en compte des cibles⁹⁶ 7.1, 7.2, 7.3, 9.1 et 9.5 des ODD.

Encadré 16: Énoncés des cibles 7.1, 7.2, 7.3, 9.1 et 9.5 des ODD

Cible 7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
Cible 7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
Cible 7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
Cible 9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité
Cible 9.5	Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

490. Trois effets sont escomptés dans ce domaine,

- effet 3.3.1 : les infrastructures routières sont fiables et durables
- effet 3.3.2 : les infrastructures et services de transports autres que les routes sont fiables et durables ;
- effet 3.3.3 : les infrastructures et services de télécommunication sont fiables et durables ;
- effet 3.3.4 : les infrastructures énergétiques sont fiables et durables ;
- effet 3.3.5 : la recherche et l'innovation technologique sont promues et valorisées.

EFFET 3.3.1 : LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SONT FIABLES ET DURABLES.

491. Options stratégiques. L'ambition du Gouvernement en cette matière, est d'améliorer sensiblement l'état des routes, à travers des investissements importants en matière d'entretien routier et de remise à niveau du réseau routier. En matière de transport international, le commerce avec les autres pays de la sous-région (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Libéria...) est un facteur important de lutte contre la pauvreté en Guinée, et le réseau national routier bitumé inter-Etat est vital de ce point de vue. Le rôle de support des routes pour les autres secteurs productifs, sera renforcé pour faciliter le développement des plantations de coton, de café, de palmier à huile et des cultures vivrières via une meilleure praticabilité du réseau des routes préfectorales et communautaires. L'expansion croissante de la capitale Conakry mérite une attention particulière dans la politique des transports urbains. Elle nécessite l'élaboration et l'adoption d'une stratégie spécifique de promotion du transport urbain en liaison avec la densification du réseau routier.

492. Pour les marchés de travaux, des études d'impact environnemental seront systématiquement réalisées. Ces études seront élargies aux dimensions sociales pour préparer un volet d'activités d'accompagnement et de développement local dans les villages traversés par la route et à proximité immédiate. En veillant aux aspects de genre et de santé et VIH/SIDA, les

⁹⁶ Cf. encadré 16

microprojets communautaires seront réalisés en HIMO, comme mesures d'atténuation d'impacts négatifs (murets de protection des écoles, aires séchage des aliments) et/ou identifiés par la population villageoise. Une charte de mise en œuvre des déplacements involontaires sera élaborée et appliquée afin de limiter et compenser au mieux des impacts négatifs des projets routiers générateurs de déguerpissements.

493. La contribution à la lutte contre le changement climatique sera recherchée en favorisant, entre autres mesures, le contrôle technique des véhicules. La gouvernance du secteur des transports sera une priorité. Elle sera renforcée en mettant en place une grille d'analyse des risques qui sera associée au plan annuel de passation des marchés, et informée concurremment par les services chargés de la sélection des entreprises, ceux chargés de la gestion contractuelle et par le fonds d'entretien routier.

494. En résumé, les options stratégiques du PNDES, s'articuleront ainsi autour de : (i) le renforcement de la liaison routière entre les régions naturelles du pays ; (ii) l'achèvement de la liaison qui reste entre la Guinée et les pays limitrophes par des voies construites et bitumées ; (iii) le désenclavement d'au moins la moitié des agglomérations rurales ; (iv) la modernisation du réseau de voies urbaines de Conakry et les grandes villes ; et (v) le maintien en bon état du réseau routier national en donnant la priorité aux préfectures non desservies par des axes bitumés.

495. Cibles du PNDES. Les cibles visées pour cet effet sont d'accroître : (i) le linéaire de route revêtue de 2 463 km en 2015 à 3 500 km en 2020 ; (ii) la densité de route pour 100 km² de 17,63 km à 20 km en 2020 ; (iii) les ressources du Fonds d'Entretien Routier (FER) de 180 milliard GNF en 2015 à 360 milliards en 2018 puis à 720 milliards en 2020 ; et (iv) la couverture des besoins d'entretien de 15% en 2015, à 30% en 2018 puis à 60% en 2020.

496. Actions prioritaires. A cet effet, les mesures et actions prioritaires prévues sont : (i) le recours à la formule d'agence routière à l'instar de la plus part des pays de la sous-région ; (ii) l'opérationnalisation de la base des données routières pour la maîtrise de l'état du réseau routier ; (iii) le renforcement des ressources du FER de 2^{ème} génération afin de couvrir les besoins en entretien routier ; (iv) le renforcement du système d'audit de l'éligibilité des opérations du FER de 2^{ème} génération. ; (v) l'opérationnalité du Laboratoire des Travaux Publics (LBTP) ; (vi) la promotion de l'utilisation des matériaux locaux ; (vii) l'adoption d'une Loi portant protection du patrimoine routier national et des textes d'application.

497. A ces actions transversales, il convient d'ajouter : (i) la construction ou la réhabilitation de 1 011 km de route nationales et la construction de cinq (5) ponts ; (ii) l'entretien lourd de 4 000 km de routes nationales dégradées ; (iv) l'amélioration de 5 000 km de routes préfectorales et communautaires ; (v) la construction de 200 km de voies urbaines à Conakry et certaines villes de l'intérieur du pays ; (vi) la réhabilitation de quatre (4) postes de pesage ; (vii) l'appui à mille deux cent (1.200) PME et la réorganisation du Centre d'Appui et de Suivi des Entreprises Routières (CASER) ; (viii) la mise en place d'une agence routière et l'appui institutionnel du Département en charge des Travaux Publics, (ix) la mutualisation des infrastructures routières avec les gros utilisateurs tels que les miniers ; (x) le toilettage des textes existants et l'élaboration de nouveaux textes de protection du patrimoine routier ; (xi) le transfert des compétences aux services déconcentrés et Collectivités locales ; (xii) le développement d'un répertoire routier exhaustif ; (xiii) le développement de la cartographie ; (xiv) le renforcement du contrôle de qualité des travaux ; (xv) le renforcement des capacités des services de planification stratégique ; et (xvi) la réalisation des projets d'études non suivis des travaux.

EFFET 3.3.2 : LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DES AUTRES MODES DE TRANSPORTS SONT FIABLES ET DURABLES.

498. Options stratégiques. Globalement le PNDES se fonde sur une approche multimodale du développement des transports intégrée à la sphère de production agricole et d'exploitation minière. Ainsi, dans le domaine ferroviaire, le PNDES se fonde sur le cadre stratégique du Plan National des Transports, fait de la relance de la ligne centrale (Conakry-Kankan), la priorité de ce sous-secteur. L'option privilégiée étant la combinaison du transport des personnes et des biens avec l'exploitation minière. Dans le domaine du transport maritime, les services de transport seront intégrés au réseau routier et au chemin de fer, de sorte à répondre à la demande croissante de transit en direction des pays de l'hinterland. Dans cette perspective, les capacités d'accostage du Port de Conakry devront être augmentées mais également sa vocation devra évoluer vers des activités non-minéralières au profit de développement de ports secs ou de ports minéraliers en eau profonde. Dans le domaine des transports aériens, le PNDES privilégie la maintenance de l'existant constitué par les trois (3) aéroports régionaux, les sept (7) aéroports secondaires et les cinq (5) aérodromes construits et exploités par les sociétés minières. En matière d'exploitation, la relance des activités d'Air Guinée, est une option stratégique du PNDES.

499. Cibles du PNDES. Les cibles visées pour cet effet sont : (i) augmenter le linéaire de quais de 846 mètres, et construire 630 km de chemin de fer (Conakry-Kankan) en 2020 ; (ii) augmenter le nombre moyen de dessertes aériennes par jour ; et (iii) accroître la capacité annuelle du Port de Conakry de 600 000 conteneurs équivalents vingt pieds (EVP) à au moins 1 000 000 conteneurs EVP en 2020.

500. Actions prioritaires. Le PNDES prévoit : (i) l'extension de la capacité du PAC et le développement des débarcadères maritimes et fluviaux ; (ii) le développement des infrastructures et services de transport terrestre, ferroviaire et aérien ; (iii) la réalisation du projet Transguinéen ainsi que l'exploitation des éventuelles opportunités qu'il représente ; (iv) la réalisation d'une étude sur l'avenir du port de Conakry et la fonction de brouettage du chemin de fer sur les 38 premiers kilomètres et d'une étude comparative d'une continuation du développement de la capacité du port de Conakry combinée avec un projet de port sec à la sortie de l'agglomération ; (v) la possibilité de faire valoir un projet de métro de surface dans une future étude d'élaboration d'un plan de déplacement urbain pour l'agglomération de Conakry ; et (vi) l'approfondissement des études visant à la remise en exploitation d'Air Guinée.

EFFET 3.3.3 : LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS SONT FIABLES ET DURABLES.

501. Options stratégiques. Pour la période 2016-2020, le choix stratégique du Gouvernement pour parvenir au résultat attendu, est de « faire des TIC une locomotive du développement économique et social de la Guinée ». Les autorités considèrent ainsi les télécommunications et l'économie numérique comme des facteurs indispensables de développement et un secteur transversal à effet multiplicateur direct sur l'ensemble des autres secteurs de l'activité économique. Le PNDES s'inscrit dans cette optique en prenant appui sur les six principaux leviers de développement des télécommunications en Guinée⁹⁷ : (i) le développement des réseaux large bande ; (ii) l'amélioration de l'offre énergétique ; (iii) le partage des infrastructures ; (iv) le renforcement de la réglementation, au travers d'une « autorité de régulation forte et efficace » ; (v) le renforcement des capacités des cadres du secteur des télécoms/TIC ; et (vi) l'émergence d'un écosystème des télécommunications/TIC.

502. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître : (i) le débit national d'internet ; (ii) le taux d'accès à internet ; et (iii) la couverture téléphonique du pays.

⁹⁷ Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, août 2016.

503. Actions prioritaires. Le PNDES prévoit à ce titre : (i) la promotion des conditions de développement de l'économie numérique ; (ii) le développement de la connectivité et des services numériques sur tout le territoire national ; (iii) le développement de l'administration électronique ; et (iv) l'élaboration d'un cadre stratégique et programmatique de développement à moyen terme du secteur.

EFFET 3.3.4 : LES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES SONT FIABLES ET DURABLES.

504. Options stratégiques. Les autorités entendent concrétiser à travers le PNDES, la Lettre de Politique de Développement du secteur de l'Energie (LPDSE), sa Déclaration de Politique Générale et son Plan d'Action 2009-2025. A cet égard, l'option stratégique du PNDES est de contribuer à la promotion d'un modèle de développement énergétique durable, basé pour l'essentiel, sur l'équité sociale et régionale, les énergies renouvelables et la maîtrise environnementale des processus de production et de consommation énergétique.

505. Traduite en termes de priorités, cette option stratégique, implique : (i) la remise en état de l'appareil de production et de distribution du sous-secteur de l'électricité ; (ii) la réforme de son cadre institutionnel; (iii) la mobilisation du potentiel hydroélectrique guinéen notamment les grandes et les micro/mini centrales; (iv) la promotion des solutions « décentralisées » impliquant les collectivités locales et le secteur privé au niveau rural; (v) la promotion de solutions de préservation des ressources naturelles; (vi) le recours aux techniques innovantes telles que les digesteurs à biogaz (DAB) ; et (vii) la satisfaction des besoins des zones rurales et périurbaines pour la mise en œuvre d'un programme d'accès aux services énergétiques, conformément aux objectifs du Livre Blanc de la CEDEAO.

506. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître de 50% l'intensité énergétique du PIB estimé à 0,55 kep et le ratio de l'efficacité évalué à 19% en 2011, ainsi que d'accroître la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique à 15% en 2020.

507. Actions prioritaires. Le PNDES prévoit à ce titre : (i) la réalisation de grands projets hydroélectriques au nombre desquels : Souapiti (515 MW) et Poudaldé (90 MW) et autres projets arrivés à maturation pendant la période couverte par le Plan ; (ii) la poursuite et le parachèvement des réformes structurelles institutionnelles engagées dans le secteur tant au niveau central qu'au niveau décentralisé (y compris mise en place de cadre légal et réglementaire approprié et rétablissement de l'équilibre financier de l'EDG) ; (iii) l'électrification des localités rurales ; (iv) les extensions de réseau dans les zones périurbaines ; (v) la diversification des sources d'énergies en privilégiant les énergies renouvelables, notamment les microcentrales hydroélectriques, l'énergie solaire et éolienne, la biomasse et les combustibles domestiques ; (vi) et la participation au processus d'interconnexion des réseaux électriques sous-régionaux.

EFFET 3.3.5 : LA RECHERCHE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE SONT PROMUES ET VALORISÉES.

508. Options stratégiques. La prise en charge des questions de durabilité pour plus de productivité et une transformation structurelle rapide, nécessite qu'une attention particulière soit accordée à la recherche et à l'innovation. Le PNDES s'inscrit dans cette vision en privilégiant la promotion d'innovations et des percées technologiques en faveur de l'adoption des modes de production et de consommation plus durables dans tous les secteurs économiques.

509. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître le nombre de résultats de la recherche et/ou de technologies générés au profit de la transition vers l'économie verte, ainsi que le nombre de technologies valorisées dans ce cadre.

510. Actions prioritaires. A cet effet, trois actions prioritaires sont envisagées : (i) la promotion de la recherche orientée vers le développement durable ; (ii) la promotion de

l'innovation technologique en lien avec les besoins de l'économie verte ; et (iii) la valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation adaptés aux besoins de l'économie verte.

DOMAINE 3.4. COMMERCE, TOURISME, HÔTELLERIE, ARTISANAT ET CULTURE

511. L'objectif à atteindre au cours de la période 2016-2020 (OND2.3.4) est de *promouvoir le commerce, le tourisme, l'hôtellerie, l'artisanat et des services culturels durables*. Par ce biais, le PNDES donne la priorité aux cibles⁹⁸ 8.9, 11.4, 17.10, 17.11 et 17.12 des ODD.

Encadré 17: Enoncés des cibles 8.9, 11.4, 17.10, 17.11 et 17.12 des ODD

Cible 8 ₉	D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux
Cible 11 ₄	Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial
Cible 17 ₁₀	Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
Cible 17 ₁₁	Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015*.

512. Deux effets sont escomptés dans ce domaine :

- effet 3.4.1 : les conditions pour une meilleure intégration du commerce dans le développement sont créées ;
- effet 3.4.2 : la contribution du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et de la culture à la création de richesse et d'emplois productifs est accrue.

EFFET 3.4.1 : LES CONDITIONS POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION DU COMMERCE DANS LE DÉVELOPPEMENT SONT CRÉÉES

513. **Options stratégiques.** Le PNDES fait fond sur l'Etude Diagnostique de l'Intégration du Commerce (EDIC) pour articuler ses options stratégiques autour des axes ci-après : (i) la modernisation des douanes comme moyen de renforcement de l'intégration commerciale ; (ii) l'amélioration des infrastructures de transports et de logistique ; (iii) le développement des exportations à travers la « servicification » ; (iv) l'intégration de l'agriculture aux marchés.

514. **Cibles du PNDES.** Mettre en œuvre à 75% d'ici à 2020 la matrice d'action actualisée et révisée (MAAR) de l'EDIC

515. **Actions prioritaires.** Le PNDES pour la réalisation de cet effet table sur les actions ci-après de la MAAR de l'EDIC : (i) le renforcement de l'intégration commerciale régionale ; (ii) la simplification des politiques commerciales ; (iii) la réduction des obstacles au commerce au-delà des frontières ; (iv) la réduction de la complexité des procédures administratives ; (v) le renforcement des capacités humaines des douanes ; (vi) la rationalisation des processus de dédouanement ; (vii) l'amélioration des infrastructures physiques (aéroports, ports, routes et chemin de fer) et immatérielle ; (viii) le développement du commerce des biens agricoles ; (ix) la promotion du commerce des services ; et (ix) l'optimisation de la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales

EFFET 3.4.2 : LA CONTRIBUTION DU TOURISME, DE L'HÔTELLERIE, DE LA CULTURE ET DE L'ARTISANAT À LA CRÉATION DE RICHESSE ET D'EMPLOIS PRODUCTIFS EST ACCRUE.

516. **Options stratégiques.** Le PNDES considère le tourisme comme une locomotive pour l'hôtellerie, la culture et l'artisanat. Le tourisme guinéen est de nature à favoriser la dynamique

⁹⁸ Cf. encadré 17

du développement tout en encourageant la diversification de l'économie fortement dépendante de l'exploitation minière avec toutes les incertitudes que cela implique (baisse drastique des prix sur le marché international). Il constitue aussi une source de revenu alternative pour les artistes mais il appuie aussi le développement des communautés, la création d'emplois dans les milieux urbains et ruraux (restauration, hôtellerie, guide touristique). Il facilite également l'accès aux infrastructures éducatives et sanitaires par les routes et pistes touristiques rurales. Le développement du tourisme guinéen, incluant le tourisme rural, communautaire, et l'écotourisme, favorisera la création de nouveaux emplois et développement de nouveaux moyens de subsistance dans les milieux ruraux, tout en contribuant largement à la réduction de la pauvreté et du chômage.

517. Cibles du PNDES. Les cibles visées sont : (i) d'accroître la part du sous-secteur du tourisme et de l'hôtellerie de 1,2% en 2015 à 3% en 2020 dans le PIB, et de 0,2% à 1% au moins en 2020 dans l'emploi ; et (ii) d'augmenter les parts respectives de l'artisanat et des services culturels dans l'emploi et le PIB.

518. Actions prioritaires. Pour atteindre ces cibles, les actions envisagées par l'État sont : (i) la réhabilitation, l'aménagement et la promotion des sites touristiques du pays ; (ii) le développement et la promotion de l'hôtellerie en général et dans les zones touristiques en particulier ; (iii) le développement des filières artisanales à fortes valeurs ajoutées et créatrices d'emplois ; (iv) la promotion des produits artisanaux ; et (v) la promotion de la culture comme levier de développement du tourisme et de l'hôtellerie.

2.7. PILIER 3 : DÉVELOPPEMENT INCLUSIF DU CAPITAL HUMAIN

519. A travers ce pilier, *le PNDES vise à valoriser le capital humain (OND3) et à renforcer la lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales (OND4)*. Il s'agit de contribuer par ce pilier, à la finalité de la Vision Guinée 2040 intitulée « un capital humain valorisé qui donne toutes les chances au pays pour aller vers l'émergence ». Deux (2) résultats stratégiques sont attendus : (i) la qualité du capital humain est améliorée ; (ii) l'emploi décent et l'inclusion des couches vulnérables sont assurés.

520. L'OND4 et l'OND5 traduisent la priorité accordée par le PNDES aux ODD ci-après : (i) ODD1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; (ii) ODD2 (cf. § 427) ; (iii) ODD3 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ; (iv) ODD4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ; (v) ODD5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; (vi) ODD6 : garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; (vii) ODD7 et ODD8 ; (viii) ODD10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ; (ix) ODD11 : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

2.7.1. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 4 : LA QUALITÉ DU CAPITAL HUMAIN EST AMÉLIORÉE

521. Ce résultat stratégique a trait principalement à l'amélioration à la fois, de la qualité et des conditions de valorisation du capital humain. Trois cibles sont escomptées pour ce résultat stratégique : (i) accroître l'espérance de vie à la naissance de 58,8 ans en 2014 à 62,5 ans en 2020, (ii) accroître la durée attendue de scolarisation de 8,7 ans en 2014 à 9,3 ans en 2020 et la durée moyenne de scolarisation de 2,4 ans à 3 ans. Pour l'atteinte de ces cibles, les efforts seront déployés au cours de la période 2016-2020 dans les domaines prioritaires suivants : (i) la population ; (ii) la santé et le VIH/SIDA ; (iii) l'éducation et la formation ; et (iv) le cadre de vie domestique.

DOMAINE 4.1. POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

522. *L'objectif intermédiaire (OND3.4.1) visé ici est d'optimiser la dynamique démographique actuelle de la Guinée.* A travers l'OND3.4.1, le PNDES contribue à la réalisation des cibles⁹⁹ 3.7 et 5.6 des ODD. L'effet attendu dans ce domaine s'énonce comme suit : la transition démographique est accélérée.

Encadré 18: Enoncés des cibles 3.7 et 5.6 des ODD

- Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
- Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

EFFET 4.1.1 : LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE EST ACCÉLÉRÉE.

523. Options stratégiques. Les autorités entendent investir dans quatre (4) domaines pour accélérer la transition démographique et permettre à la Guinée de bénéficier rapidement d'un dividende démographique. Il s'agit de la planification familiale, de la santé, de l'éducation et de la conception des politiques publiques. Il faut investir dans la planification familiale en vue d'obtenir un déclin rapide de la fécondité. Il faut aussi investir dans l'amélioration de la santé des enfants, des jeunes et des travailleurs adultes afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre productive en tout temps. Il faut investir dans les systèmes éducatifs pour garantir le succès de la scolarité des écoliers tout en les dotant de compétences nécessaires répondant aux besoins évolutifs du marché du travail. Il faut enfin investir dans la conception et la mise en place de politiques de gouvernance socio-économique à même de créer des emplois, stimuler l'investissement dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, favoriser l'expansion des infrastructures, la promotion du commerce pour assurer l'accès aux marchés internationaux, créer un environnement sûr, et promouvoir l'investissement direct étranger.

524. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser l'indice synthétique de fécondité de 5,6 en 2014 à 5,0 en 2020 et le ratio de dépendance démographique de 95,4 en 2014 à 93 en 2020.

525. Actions prioritaires. Les actions prioritaires portent sur : (i) le renforcement de l'accès des jeunes et des adolescents à des services préventifs promotionnels visant à réduire leur taux de fécondité ; (ii) le renforcement de l'accès des populations à des services de planification familiale de qualité aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ; (iii) la lutte contre l'émigration clandestine des jeunes guinéens ; (iv) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'observation et de gestion des phénomènes démographiques.

DOMAINE 4.2. SANTÉ ET VIH/SIDA

526. *L'objectif intermédiaire poursuivi (OND3.4.2) est d'améliorer l'accès et l'offre des services de santé ainsi que la qualité des soins aux populations.* A travers l'OND3.4.2, le PNDES donne la priorité aux cibles¹⁰⁰ : 2.1, 2.2, 3.1, 3.2 et 3.3 des ODD.

Encadré 19: Enoncés des cibles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2 et 3.3 des ODD

- Cible 2.1 Cf. Encadré 14
- Cible 2.2 Cf. Encadré 14

⁹⁹ Cf. encadré 18

¹⁰⁰ Cf. encadré 19

Cible 3.1	(...) faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
Cible 3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
Cible 3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Source : Nations Unies, 2015. **Projet de document final du programme de l'après-2015.**

527. Trois effets sont attendus dans ce domaine d'ici à l'horizon 2020 :

- effet 4.2.1 : l'accès et l'utilisation équitable des services de santé de qualité sont assurés ;
- effet 4.2.2 : l'état nutritionnel de la mère, de l'enfant et des personnes âgées est amélioré ;
- effet 4.2.3 : la prévalence du VIH et la mortalité liée au VIH/SIDA sont réduites

EFFET 4.2.1 : L'ACCÈS ET L'UTILISATION ÉQUITABLE DES SERVICES DE SANTÉ DE QUALITÉ SONT ASSURÉS.

528. Options stratégiques. Le PNDES intègre la Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024, : (i) en adhérant à sa vision d'«une Guinée où toutes les populations sont en bonne santé, économiquement et socialement productives, bénéficiant d'un accès universel à des services et soins de santé de qualité, avec leur pleine participation »; (ii) tout en cherchant à concrétiser les changements attendus, dans le domaine sur la période 2016-2020. Les options stratégiques du PNDES sont ainsi conformes aux objectifs stratégiques du PNDS et s'énoncent comme suit : (a) la réduction de la mortalité et de la morbidité liées aux maladies transmissibles, non transmissibles et aux situations d'urgences ; (b) l'amélioration de la santé à toutes les étapes de la vie; et (c) l'amélioration de la performance du système national de santé.

529. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître le taux de satisfaction des usagers du système de santé guinéen de 39% en 2015 à 60% au moins en 2020.

530. Actions prioritaires. Le PNDES envisage les actions prioritaires ci-après : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur notamment, le renforcement des capacités financières, techniques et humaines du système de santé pour un accès universel aux soins de santé ; (ii) l'élargissement de la couverture sanitaire à l'ensemble de la population ; (iii) la mise en place d'un système de santé résilient aux chocs sanitaires grâce à des capacités renforcées de prévention, de surveillance et de prise en charge des maladies et des situations d'urgence (Ebola, Tuberculose, etc.) (iv) le renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en médicaments essentiels, (v) l'augmentation de la couverture vaccinale, (v) l'amélioration de la qualité des services et prestations ; (vi) le recrutement de personnel médical et l'amélioration de sa répartition ; (vii) la promotion des outils innovants de collecte de données pour renforcer le système d'information sanitaire ; (viii) le renforcement du système de santé notamment aux niveaux préfectoral et communautaire pour augmenter l'accès et l'utilisation équitable des services de santé ; (ix) la promotion de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées.

EFFET 4.2.2 : L'ÉTAT NUTRITIONNEL DE LA MÈRE, DE L'ENFANT ET DES PERSONNES ÂGÉES EST AMÉLIORÉ.

531. Options stratégiques. Pour la réalisation de cet effet, les options stratégiques du PNDES sont les mêmes que celles relatives à : (i) l'effet 3.1.2 : la sécurité alimentaire et nutritionnelle est assurée; et (ii) l'effet 4.2.1 ci-dessus : l'accès et l'utilisation équitable des services de santé de qualité sont assurés.

532. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser : (i) le taux de malnutrition chronique de 26% en 2015, à 21% en 2020 ; et (ii) le taux de malnutrition aigüe de 8% en 2015, à 5% en 2020.

533. Actions prioritaires. Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 concerneront : (i) le renforcement de la surveillance nutritionnelle, de la prévention et de la prise en charge des enfants, des femmes et des personnes âgées ; (ii) le renforcement du soutien nutritionnel à ces groupes vulnérables ; (iii) la promotion de l'éducation nutritionnelle ; (iv) le renforcement du contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau.

EFFET 4.2.3 : LA PRÉVALENCE DU VIH ET LA MORTALITÉ LIÉE AU VIH/SIDA SONT RÉDUITES.

534. Options stratégiques. Le PNDES s'inscrit (i) dans la Déclaration Politique sur le VIH et le SIDA « Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le SIDA » ; et (ii) dans la vision des trois Zéros : « Zéro nouvelle infection par le VIH, Zéro discrimination, Zéro décès liés au Sida » ; lesquelles constituent la référence politique sur laquelle repose le Cadre Stratégique National de Lutte Contre VIH et le SIDA (CSN 2013-2017) en Guinée. Le PNDES entend également contribuer à la réalisation de la cible universelle 90-90-90¹⁰¹.

535. Cibles du PNDES. Les cibles de cet effet visent à réduire la prévalence du VIH/SIDA de 1,7% en 2012 à 0,5% en 2020 et le nombre de décès lié au VIH de 50% à l'horizon 2020.

536. Actions prioritaires. Les actions prioritaires porteront sur : (i) la prévention des nouvelles infections aux IST et VIH/SIDA ; (ii) la promotion du dépistage précoce ; (iii) l'amélioration de l'accès universel des PVVIH aux ARV et à des services de santé de qualité y compris l'appui nutritionnel qui permet d'améliorer l'impact du traitement ARV ; (iv) la protection des droits humains des PVVIH ; (v) le renforcement des capacités nationales de riposte au SIDA.

DOMAINE 4.3. ÉDUCATION ET FORMATION

537. *L'objectif intermédiaire visé (OND3.4.3) est d'améliorer l'accès, l'offre et la qualité de l'éducation et de la formation tout en les adaptant aux besoins de l'économie nationale.* L'ambition du PNDES est de contribuer au moyen de l'OND3.4.3 aux cibles¹⁰² 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 des ODD.

Encadré 20: Énoncés des cibles 4.1, 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6 des ODD

Cible 4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile
Cible 4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
Cible 4.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
Cible 4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle
Cible 4.6	D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

538. Trois effets sont escomptés dans ce domaine :

¹⁰¹ Documents. 90-90-90 : Une *cible* ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du sida. 08 octobre 2014.

¹⁰² Cf. encadré 20

- effet 4.3.1 : l'accès des populations à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité est garanti ;
- effet 4.3.2 : l'accès des populations à un enseignement supérieur de qualité et adapté aux besoins de l'économie est assuré ;
- effet 4.3.3 : l'accès des populations à un enseignement technique et une formation professionnelle de qualité et adaptés aux besoins de l'économie s'est accru.

EFFET 4.3.1 : L'ACCÈS À UNE ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE QUALITÉ EST GARANTI.

539. Options stratégiques. L'ambition des autorités telle que présentée dans la Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation (LPSE) pour la période 2015-2017¹⁰³, est de développer un système éducatif inclusif de qualité, capable de produire un capital humain qui réponde aux besoins des secteurs informel et moderne de l'économie. Le PNDES voudrait concrétiser cette ambition à travers les options stratégiques ci-après : (i) la poursuite de la scolarisation primaire universelle de qualité dans la perspective de l'élargissement de l'éducation de base au premier cycle du secondaire ; (ii) la réduction des disparités genre, zone et revenu notamment la promotion de la scolarisation, de la rétention et de la réussite des filles; (iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux; (iv) le développement des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale au niveau des enseignements technique, professionnel et supérieur ; (v) le renforcement de la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage, la coordination, la déconcentration et la décentralisation.

540. Cibles du PNDES. Plusieurs cibles sont visées. Il s'agit notamment de porter à l'horizon 2020, les taux nets de scolarisation à 77,5% pour le primaire, à 50% pour le collège et à 35% pour le lycée, ainsi que de porter les indices de parité fille/garçon à 1 pour le primaire et à 0,9 pour le secondaire.

541. Actions prioritaires. Les actions prioritaires envisagées pour atteindre ces cibles sont (i) le renforcement des capacités et de la qualité d'accueil des établissements préscolaire, primaire et secondaire selon les besoins des localités et des apprenants ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements primaire et secondaire à travers la formation des enseignants, l'amélioration des programmes d'enseignement et l'utilisation d'approches pédagogiques centrées sur l'enfant ; (iii) l'amélioration du fonctionnement du système éducatif ; (iv) l'amélioration de l'offre des services complémentaires à l'offre éducative, comme l'eau et l'assainissement dans les écoles, les cantines scolaires etc. (v) le renforcement de la sensibilisation des communautés accusant un retard dans la scolarisation des enfants et/ou des filles ; (vi) l'amélioration de l'accès des jeunes et des adultes (hommes et femmes) analphabètes, non scolarisés et déscolarisés à des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

EFFET 4.3.2 : L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE EST ASSURÉ.

542. Options stratégiques. Le PNDES s'inscrit dans la vision du développement de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique à l'horizon 2020 bâtie sur un concept fondamental : « l'Université Guinéenne pour une Guinée émergente ». Ce concept signifie la promotion et le développement d'une société du savoir construite autour d'une culture et d'un savoir-faire scientifiques et technologiques à travers un système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique performant et diversifié, répondant aux besoins du pays, capable d'accélérer l'émergence économique et sociale de la Guinée et de former des citoyens compétents, déterminés à vivre ensemble dans une société démocratique. Le PNDES aura ainsi pour vocation de traduire en orientations concrètes l'objectif général de la politique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour la période 2013-2020 qui est de

¹⁰³ Voir 2025

refonder l'enseignement supérieur et de revitaliser la recherche en vue de contribuer à l'émergence politique, économique, sociale et culturelle de la Guinée.

543. Cibles du PNDES. Les cibles visées consistent à accroître le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants de 826 en 2014 à 950 étudiants en 2020 et l'indice de parité fille/garçon de l'enseignement supérieur de 0,4 à 0,6 en 2020.

544. Actions prioritaires. Les actions prioritaires envisagées par l'État concernent (i) le renforcement des capacités d'accueil, ainsi que des capacités techniques et humaines de l'enseignement supérieur ; (ii) l'amélioration de la qualité des enseignements et des formations supérieurs ; (iii) le renforcement de l'adéquation entre la formation supérieure et les besoins du marché de l'emploi ; (iv) l'amélioration de la gouvernance de l'enseignement supérieur ; (v) l'amélioration de l'accès de l'enseignement supérieur aux filles ; (vi) la promotion de la recherche universitaire.

EFFET 4.3.3 : L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE S'EST ACCRU.

545. Options stratégiques. Pour la réalisation de cet effet, le PNDES s'attachera à concrétiser les orientations stratégiques de la Lettre de Politique de Développement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP). Il s'agira ainsi d'apporter des réponses aux besoins de compétence et de qualification des ressources humaines, pour mieux les préparer à mettre en œuvre les politiques de développement et lutter ainsi contre le chômage et la pauvreté. Pour cela, l'ETFP devra mettre en cohérence des dispositifs de formation initiale, continue, qualifiante et par apprentissage en tenant compte des réalités socioéconomiques nationales et les spécificités de chaque région, de chaque localité. La finalité étant d'offrir à la plupart des groupes cibles, des opportunités de s'insérer plus facilement dans la formation professionnelle et technique via une qualification professionnelle.

546. Cibles du PNDES. Il s'agit de porter la part de l'ETFP dans l'effectif total du système éducatif de 1,7% en 2015 à 10% en 2020, la proportion des apprenants de 32,2% à 45% en 2020 pour les filières du secteur primaire et de 6,3% à 20% pour les filières du secteur secondaire.

547. Actions prioritaires. Les actions prioritaires envisagées portent sur (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et pédagogiques de l'ETFP ; (ii) l'accroissement et la diversification de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle ; (iii) la promotion de l'accès des filles et garçons à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, (iv) le développement de mécanisme d'insertion socioprofessionnelle fiable des sortants de l'ETFP.

DOMAINE 4.4. CADRE DE VIE DOMESTIQUE

548. L'objectif intermédiaire (OND3.4.4) est d'améliorer l'accès à l'énergie, à l'eau potable et à un cadre de vie décent en milieux urbain et rural. Par cet objectif, le PNDES vise à concourir à la réalisation des cibles¹⁰⁴ suivantes : 6.1, 6.2, 6.3, 7.1 et 11.1 des ODD.

549. Quatre (4) effets sont attendus dans ce domaine :

- effet 4.4.1 : l'accès des populations à des services d'énergie de qualité est amélioré ;
- effet 4.4.2 : l'accès des populations à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement est amélioré ;
- effet 4.4.3 : l'accès des populations à des logements décents est amélioré.

Encadré 21: Enoncés des cibles 6.1, 6.2, 6.3, 7.1 et 11.1 des ODD

Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

¹⁰⁴ Cf. encadré 21.

Cible 6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
Cible 6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
Cible 7.1	Cf. Encadré 14
Cible 11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Source : Nations Unies, 2015. **Projet de document final du programme de l'après-2015.**

EFFET 4.4.1 : L'ACCÈS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES DE QUALITÉ EST AMÉLIORÉ.

550. Options stratégiques. Inspirées de la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie, les options stratégiques du PNDES pour réaliser cet effet, s'articulent autour de deux axes. Le 1^{er} axe a trait à l'accès du plus grand nombre à l'énergie moderne. Cet axe reconnaît le besoin des populations d'accéder à des sources d'énergie diverses pour ses besoins multiformes (éclairage, cuisson, conservation, force motrice, communication...), qui doivent être saines, durables et accessibles financièrement. Ce domaine comprend l'électricité, mais aussi le bois de chauffe et le charbon de bois, le butane, le kérosène, le biogaz. Le 2^{ème} axe concerne la réduction de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. Cet axe comprend d'une part la diversification du mix énergétique vers les énergies renouvelables, et d'autre part l'amélioration de l'efficacité énergétique.

551. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître le taux d'accès à l'électricité de 24,7% en 2015 à 35% en 2020, ainsi que le taux d'accès aux énergies renouvelables de 1% en 2014 à 10% en 2020.

552. Actions prioritaires. Trois actions prioritaires sont envisagées : (i) le renforcement de l'électrification rurale à travers le Bureau d'électrification rurale décentralisée (BERD), la promotion de l'initiative privée et le programme de plate-forme multifonctionnelle ; (ii) la promotion des énergies renouvelables notamment le biogaz, le gaz butane et le solaire ; (iii) l'extension des réseaux d'éclairage public aux zones péri-urbaines.

EFFET 4.4.2 : L'ACCÈS À L'EAU POTABLE, À L'HYGIÈNE ET À L'ASSAINISSEMENT EST AMÉLIORÉ.

553. Options stratégiques. Le PNDES opte pour l'augmentation de la desserte en eau potable tant en milieu urbain qu'en milieu rural à travers l'accroissement des capacités d'offre via de nouveaux investissements (forages et équipements en pompes) combinés avec une stratégie cohérente et efficace de maintenance des ouvrages. Parallèlement, le PNDES privilégiera des actions visant à accroître l'accès et la qualité à des services d'hygiène et d'assainissement.

554. Cibles du PNDES. Par rapport à cet effet, le PNDES vise à accroître le taux d'accès à l'eau potable de 61,8% à 75,6% en 2020, le taux d'accès à des toilettes hygiéniques de 30,7% à 38% en 2020 et le taux d'accès à un système hygiénique de débarras des ordures de 9,8% à 18% en 2020.

555. Actions prioritaires. Pour atteindre ces cibles, les actions prioritaires porteront sur : (i) le renforcement du cadre institutionnel et légal du secteur de l'eau et de l'assainissement ; (ii) la réhabilitation et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau potable des centres urbains ; (iii) la réhabilitation, le développement et l'entretien de points d'eau potable en milieu rural dans tous les villages, (iv) le renforcement des systèmes de collecte et de traitement des déchets et des eaux usées dans les centres urbains ; (v) l'amélioration de l'accès des ménages des zones rurales et des bidonvilles à des latrines hygiéniques via des technologies simples et fiables ;

(vi) le développement et l'entretien de latrines publiques dans les lieux de concentration des centres urbains ; (vii) le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation sur l'assainissement et l'hygiène.

EFFET 4.4.3 : L'ACCÈS À DES LOGEMENTS DÉCENTS EST AMÉLIORÉ.

556. Options stratégiques. Le PNDES s'inscrit dans la vision stratégique (Vision Habitat 2021), énoncée dans la politique nationale de l'habitat de la « mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable ». L'option stratégique qui en découle est la planification, l'aménagement, l'équipement durables de l'espace national et urbain, pour mettre en œuvre des actions cohérentes et consensuelles, avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. Il s'agit de faciliter l'accès à un logement décent au plus grand nombre de Guinéens, dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée.

557. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser la proportion des populations urbaines vivant dans des bidonvilles de 17,3% à 10% en 2020 ; et d'accroître le taux d'accès à des logements durables de 44,5% à 55% en 2020 ; et d'améliorer le taux d'accès des populations urbaines à un logement décent convenable de 21,7% à 30% en 2020

558. Actions prioritaires. S'inscrivant dans la droite ligne de la « Vision Habitat 2021 », les actions prioritaires à mener sont : (i) le développement spatial et foncier autour de l'équilibre entre les centres urbains et ruraux ; (ii) la promotion de la production à grande échelle de logements décents à des coûts abordables ; (iii) la restructuration urbaine et le développement des infrastructures urbaines afin d'éradiquer les habitats précaires ; (iv) l'amélioration de la gouvernance dans la planification et la gestion de l'espace et du foncier en Guinée.

2.7.2. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 5 : L'EMPLOI DÉCENT ET L'INCLUSION SOCIALE DES COUCHES VULNÉRABLES SONT ASSURÉS

559. Ce résultat stratégique a trait principalement à la promotion des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap et des enfants. Pour ces couches de populations vulnérables, *le PNDES vise à favoriser l'élargissement des possibilités d'amélioration de leurs conditions de vie*. Pour ce faire, les efforts seront déployés dans trois domaines, à savoir : (i) l'emploi ; (ii) l'épanouissement ; et (iii) la protection sociale.

DOMAINE 5.1. EMPLOI DES COUCHES VULNÉRABLES

560. *L'objectif intermédiaire poursuivi (OND4.5.1) est de promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap.* L'ambition du PNDES à travers l'OND4.5.1 est de s'aligner sur les cibles¹⁰⁵ : 8.5, 8.6 et 10.2 des ODD.

Encadré 22: Enoncés des cibles 8.5, 8.6 et 10.2 des ODD

Cible 8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale
Cible 8.6	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
Cible 10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

¹⁰⁵ Cf. encadré 21

561. Les effets escomptés d'ici à 2020 dans ce domaine sont :

- effet 5.1.1 : l'emploi productif et l'entrepreneuriat des jeunes sont promus ;
- effet 5.1.2 : l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes sont promus ;
- effet 5.1.3 : l'emploi productif et l'entrepreneuriat des personnes vivant avec un handicap sont promus.

EFFET 5.1.1 : L'EMPLOI PRODUCTIF ET L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES SONT PROMUS.

562. Options stratégiques. Le PNDES intègre la Politique Nationale de l'Emploi des Jeunes (PONEJ) qui table sur la réalisation du plein emploi et sur la réduction substantielle de la pauvreté en offrant aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 35 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés, indépendants, et leur autonomisation grâce à leur accès au crédit à travers les institutions de microfinances.

563. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser le taux de jeunes non scolarisés et non employés et le taux de sous-emploi des jeunes.

564. Actions prioritaires. Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 porteront sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du dispositif d'intermédiation et d'information sur le marché de l'emploi ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des jeunes dans des métiers porteurs d'emplois productifs dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes par l'accès à des formations adaptées et à des appuis innovants.

EFFET 5.1.2 : L'EMPLOI PRODUCTIF ET L'ENTREPRENARIAT DES FEMMES SONT PROMUS.

565. Options stratégiques. Le PNDES s'appuiera sur les fondamentaux ci-après, pour réaliser l'effet escompté : (i) la promotion des droits et de l'indépendance économique des femmes, notamment l'accès à l'emploi, les conditions de travail appropriées et l'accès aux ressources économiques ; (ii) l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux ; (iii) la fourniture aux femmes, notamment à celles à faibles revenus, des services professionnels et des moyens de formations, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie ; (iv) le renforcement de la capacité économique et les réseaux commerciaux des femmes ; (v) l'élimination de la ségrégation professionnelle et toutes les formes de discrimination dans l'emploi.

566. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser le taux de femmes non scolarisées non employées et le taux de sous-emploi des femmes, ainsi que d'accroître le taux de femmes salariées dans l'emploi non agricole de 21,3% à 33% en 2020.

567. Actions prioritaires. Pour la période 2016-2020, elles porteront sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'autonomisation des femmes ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des filles/femmes diplômées et leur accès à l'emploi salarié dans les sous-secteurs de l'industrie et des activités connexes aux mines ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des filles/femmes dans des métiers porteurs d'emplois productifs liées aux agropoles et aux pôles miniers ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des femmes par l'accès à des formations, des services financiers et des technologies adaptées.

568. Le PNDES envisage également la faisabilité des actions prioritaires ci-après : (i) l'assistance à la formalisation des entreprises féminines (enregistrement et ouverture de comptes bancaires) ; (ii) des mentorats pour promouvoir le développement d'entreprises dirigées par les femmes dans les secteurs productifs et profitables de l'économie (traditionnellement dominé

par les hommes) comme le secteur minier ou la construction ; (iii) l'élargissement des opportunités entrepreneuriales féminines aux activités de pêches et de menuiserie ; et (iv) la facilitation de l'accès des femmes à des financements plus importants au-delà des programmes de microfinance.

EFFET 5.1.3 : L'EMPLOI PRODUCTIF ET L'ENTREPRENARIAT DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP (PVH) SONT PROMUS.

569. Options stratégiques. Le PNDES considère les PVH comme des composantes à part entière de la société à qui des opportunités doivent être offertes pour assurer leur inclusion sociale. Au nombre de ces opportunités figurent, la scolarisation, l'apprentissage, l'employabilité et l'emploi.

570. Cibles du PNDES. Il s'agit de faire baisser le taux de PVH ni scolarisés ni employés et le taux de sous-emploi des PVH, ainsi que d'accroître le taux de PVH salariés dans l'emploi non agricole.

571. Actions prioritaires. Les actions prioritaires pour la période 2016-2020 porteront sur : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines en matière d'insertion professionnelle des PVH ; (ii) l'amélioration de l'employabilité des PVH diplômées et leur accès à l'emploi salarié ; (iii) le renforcement de la formation et l'apprentissage des PVH dans les créneaux porteurs d'emplois productifs ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat des PVH par l'accès à des formations, des technologies et services financiers adaptés.

DOMAINE 5.2. ÉPANOUISSEMENT DES COUCHES VULNÉRABLES.

572. L'objectif intermédiaire (OND4.5.2) visé est de promouvoir l'épanouissement des couches vulnérables. Le PNDES voudrait contribuer par cet objectif à la réalisation des cibles¹⁰⁶ : 4.5, 5.1, 5.2, 5.4, 5.5 et 10.2 des ODD.

Encadré 23: Énoncés des cibles 4.5, 5.1, 5.2, 5.4, 5.5 et 10.2 des ODD

Cible 4.5	Cf. Encadré 20
Cible 5.1	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
Cible 5.2	Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
Cible 5.4	Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
Cible 5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
Cible 10.2	D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Source : Nations Unies, 2015. **Projet de document final du programme de l'après-2015.**

573. Les effets escomptés dans ce domaine sont :

- effet 5.2.1 : l'épanouissement social, politique et culturel des jeunes est assuré ;
- effet 5.2.2 : l'épanouissement social, politique et culturel des femmes est assuré ;
- effet 5.2.3 : l'épanouissement social, politique et culturel des PVH est assuré ;
- effet 5.2.4 : la protection de l'enfance est assurée.

EFFET 5.2.1 : L'ÉPANOUISSEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL DES JEUNES EST ASSURÉ.

574. Options stratégiques. Pour le PNDES les jeunes sont les vecteurs des changements sociaux. Ils peuvent être acteurs à la fois de violence et de paix. De même ils peuvent être des

¹⁰⁶ Cf. encadré 23.

forces progressistes comme des forces rétrogrades. Seul l'environnement dans lequel ils meuvent, détermine leur rôle ou importance relative dans la société. Cet environnement doit leur permettre de s'exprimer à travers plusieurs cadres : le cadre sportif, culturel ou artistique, le cadre civique, politique et professionnel. Ces cadres peuvent être : (i) suscités, selon une approche verticale, des autorités vers les jeunes ; ou bien (ii) spontanés, selon une approche volontariste et responsable, des jeunes eux-mêmes. Quelle que soit l'approche, l'épanouissement recherché de la jeunesse requiert la mise en place d'un cadre incitatif à travers des réglementations appropriés et des investissements dans les infrastructures, équipements et activités sportives et de jeunesse.

575. Cibles du PNDES. Il s'agit principalement d'accroître la proportion de jeunes qui sont membres d'organisations associatives, professionnelles et de partis politiques.

576. Actions prioritaires. Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations de jeunesse ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles de jeunesse dans toutes les régions du pays ; (iii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes dans toutes les régions du pays ; (iv) la promotion de la participation des jeunes à la vie politique et associative de leur localité.

EFFET 5.2.2 : L'ÉPANOUISSEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL DES FEMMES EST ASSURÉ.

577. Options stratégiques. Le PNDES prend en compte la Politique Nationale du Genre. Il : (i) adhère à sa vision de « bâtir une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquité, qui garantit à tous (hommes et femmes, filles et garçons) la réalisation de leur potentiel pour leur plein épanouissement » ; (ii) intègre son objectif général de promouvoir, d'ici à 2020, l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes par la réduction significative et durable de toutes les formes de disparités et de discriminations fondées sur le sexe ; et (iii) opte pour ses axes stratégiques, à savoir : (i) l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, VIH/SIDA, eau, hygiène et assainissement) ; (ii) le respect des droits humains et l'élimination des violences (droits fondamentaux, petite fille, violences, traite des personnes) ; (iii) l'accès, le contrôle des ressources et le partage équitable des revenus (économie, pauvreté et environnement) ; (iv) l'amélioration de la gouvernance et l'accès équitable aux instances de prise de décision (pouvoir, médias, mécanisme institutionnels, conflits armés, TIC) ; (v) l'intégration du genre dans le cadrage macro-économique.

578. Cibles du PNDES. Il s'agit principalement de réduire le nombre de femmes victimes de violences et d'accroître la proportion de femmes membres d'organisations associatives, professionnelles et de partis politiques.

579. Actions prioritaires. Les actions prioritaires concerneront : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations féminines ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures socio-éducatives et culturelles destinées aux femmes dans toutes les régions du pays ; (iii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des jeunes filles dans toutes les régions du pays ; (iv) la promotion de la participation des femmes à la vie politique et associative de leur localité ; (v) la lutte contre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux jeunes filles.

EFFET 5.2.3 : L'ÉPANOUISSEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET CULTUREL DES PVH EST ASSURÉ.

580. Options stratégiques. Idem que pour l'effet 5.1.3.

581. Cibles du PNDES. Il s'agit principalement d'accroître la proportion des PVH qui sont membres d'organisations associatives, professionnelles et de partis politiques.

582. Actions prioritaires. Les actions prioritaires concernent : (i) le renforcement des capacités des structures et organisations des PVH ; (ii) la promotion des activités sportives, culturelles et artistiques au profit des PVH dans toutes les régions du pays ; (iv) l'amélioration de l'accès des PVH aux transports et aux infrastructures publiques ; (v) la promotion de la participation des PVH à la vie politique ou associative de leur localité.

EFFET 5.2.4 : LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST ASSURÉE.

583. Options stratégiques. Pour réaliser cet effet, le PNDES opte pour la prévention et la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/l'excision, et le mariage des enfants.

584. Cibles du PNDES. Il s'agit principalement : (i) de réduire l'incidence du travail des enfants âgés de 6 à 14 ans de 38,4% en 2014 à 12% en 2020, (ii) de réduire le nombre d'enfants victimes de violences et de comportements nuisibles à sa croissance ; et (iii) d'accroître le taux de scolarisation au préscolaire de 8,4% à 12,5% en 2020.

585. Actions prioritaires. Les actions prioritaires concernent : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines des structures en charge de la protection de l'enfance ; (ii) la réhabilitation et le développement des infrastructures préscolaires et d'encadrement des enfants ; (iii) le développement et l'opérationnalisation d'un système global et intégré de protection de l'enfance et des droits des enfants.

DOMAINE 5.3. PROTECTION SOCIALE

586. L'objectif intermédiaire (OND4.5.3) visé est de promouvoir la protection sociale de sorte à concourir à la réalisation des cibles¹⁰⁷ 1.3, 3.8, 5.4 et 10.4 des ODD.

Encadré 24: Énoncés des cibles 1.3, 3.8, 5.4 et 10.4 des ODD

Cible 1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
Cible 3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
Cible 5.4	Cf. Encadré 21
Cible 10.4	Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

587. Deux effets sont attachés à cet objectif :

- effet 5.3.1 : l'accès à la sécurité sociale est accru,
- effet 5.3.2 : la protection sociale des personnes vulnérables est renforcée.

EFFET 5.3.1 : L'ACCÈS À LA SÉCURITÉ SOCIALE EST ACCRU.

588. Options stratégiques. Le PNDES : (i) adhère à la vision à l'horizon 2021, de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) d'une Guinée « où 35% de la population bénéficie d'une couverture sociale à travers l'accès aux services sociaux de base, la protection contre les risques économiques et sociaux renforçant ainsi leurs capacités de mieux se prendre en charge » ; (ii) intègre l'objectif général de la PNPS de bâtir progressivement un système de protection sociale efficace, équitable et durable en République de Guinée, qui protège les citoyens, les

¹⁰⁷ Cf. encadré 24.

résidents et les groupes vulnérables et/ou pauvres contre les risques en renforçant leurs capacités économiques et le capital humain. »

589. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour des axes suivants : (i) l'amélioration des prestations sociales pour mieux couvrir les risques de maternité, de l'enfance, de la vie active, de la vieillesse et de la maladie ; (ii) l'extension du champ d'application personnel de la sécurité sociale aux travailleurs du secteur informel et des migrants notamment ; (iii) la mise en place d'une pension sociale pour les personnes âgées ; et (iv) des projets THIMO pour l'intégration croissante de la population y compris les mères adolescentes dans les activités économiquement rémunérées.

590. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître la couverture du système de sécurité sociale de 6% en 2015 à 15% en 2020 et d'améliorer la qualité des prestations.

591. Actions prioritaires. Pour la période 2016-2020 le PNDES privilégiera les actions ci-après : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système de sécurité sociale, (ii) une couverture sociale effective pour les non-fonctionnaires ; (iii) la mise en place d'un dispositif de protection sociale adapté au secteur informel ; (iv) la réalisation d'études en vue de la définition des modalités pratiques de mise en place d'une pension sociale ; (v) l'exécution de projets THIMO pour la construction d'installations physiques et de sources d'eau potable ainsi que pour la fourniture de services d'assainissement et d'appui aux structures sanitaires.

EFFET 5.3.2 : LA PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES VULNÉRABLES EST RENFORCÉE.

592. Options stratégiques. Elles sont en droite ligne avec les précédentes (cf. Effet 5.3.1). Mais de façon spécifique pour la réalisation, de cet effet, le PNDES privilégiera l'amélioration du niveau de vie des plus pauvres/plus vulnérables comme l'objectif le plus important de la protection sociale. Ce faisant l'accent devra être mis sur des programmes de réduction de la pauvreté, mais aussi de promotion sociale et de genre, d'investissement et d'activation. Ceci afin de répondre à deux niveaux au défi de la protection sociale à savoir : (i) améliorer le niveau de vie des plus pauvres/plus vulnérables ; et (ii) leur créer des opportunités pour profiter de la croissance économique par un accroissement de leur capital humain et leur accès aux marchés.

593. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître la couverture sociale des personnes vulnérables.

594. Actions prioritaires. Les actions prioritaires à mener sur la période 2016-2020 porteront sur : (i) un programme de transferts monétaires et/ou en nature à différents groupes cibles (enfants et femmes enceintes, adolescentes, personnes âgées, ménages les plus pauvres, enfants et adultes en situation de handicap) ; (ii) les THIMO ; (iii) les projets de développement communautaire ; (iv) l'accompagnement des personnes vulnérables vers des opportunités d'autonomisation ; (v) l'amélioration de l'accès des personnes vulnérables aux services sociaux de base (santé, éducation, l'eau potable, logement décent, infrastructures routières et énergétiques, etc.) ; (vi) la prévention et la gestion des risques et catastrophes.

2.8. PILER 4 : GESTION DURABLE DU CAPITAL NATUREL

595. Au regard des enjeux environnementaux, *l'objectif stratégique relativement à ce pilier est de promouvoir une gestion durable du capital naturel*. Cet objectif est décliné en trois sous-objectifs (OND5, OND6 et OND7) en lien avec les résultats stratégiques ci-dessous.

596. Par cet objectif stratégique, le PNDES vise à contribuer à la finalité de la Vision Guinée 2040, intitulée : « des réponses appropriées aux besoins des populations en matière d'habitat et de logement, et un environnement protégé qui garantisse l'avenir des générations futures ».

597. Relativement au programme 2030, il s'agit pour le PNDES de concourir à l'atteinte des ODD suivants : (i) ODD12 : établir des modes de consommation et de production durables; (ii) ODD13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; (iii) ODD14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable .

598. Trois (3) résultats stratégiques sont visés dans ce pilier : (i) les ressources naturelles sont gérées de façon rationnelle ; (ii) le cadre de vie est protégé ; (iii) la résilience et l'adaptation aux changements climatiques sont renforcées.

2.8.1. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 6 : LES RESSOURCES NATURELLES SONT GÉRÉES DE FAÇON RATIONNELLE

599. Ce résultat traduit les changements à opérer d'ici à 2020 en termes de protection, d'entretien et de valorisation des actifs naturels. Les cibles visées pour ce résultat stratégique consistent à accroître le taux du couvert forestier du pays de 25,9% en 2015 à 28% en 2020 et à réduire la proportion d'espèces végétales et animales menacées de 5,4% à 5,0% en 2020. Ces changements pour être effectifs en 2020, requièrent des actions dans le domaine prioritaire de la gestion durable des écosystèmes, notamment : terrestres, côtiers et marins.

DOMAINE 6.1. GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

600. *L'objectif intermédiaire visé ici (OND5.6.1) est de préserver et de restaurer les écosystèmes terrestres, côtiers et marins, et partant d'aligner le PNDES sur les cibles¹⁰⁸ : 12.2, 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.2, 15.5, 15.7 et 15.9 des ODD.*

Encadré 25 : Énoncés des cibles 12.2, 14.1, 14.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.2, 15.5, 15.7 et 15.9 des ODD

Cible 12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
Cible 14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
Cible 14.2	D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
Cible 14.3	Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
Cible 14.4	D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices (...)
Cible 15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
Cible 15.2	D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
Cible 15.5	Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
Cible 15.7	Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
Cible 15.9	D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

601. Cinq effets sont escomptés dans ce domaine :

- effet 6.1.1 : les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique sont prises en charge à tous les niveaux de la société ;

¹⁰⁸ Cf. encadré 24

- effet 6.1.2 : les pressions directes exercées sur la diversité biologique sont réduites et son utilisation durable encouragée ;
- effet 6.1.3 : l'état de la diversité biologique est améliorée par la sauvegarde des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique
- effet 6.1.4 : les avantages retirés pour tous, de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes, sont renforcés ;
- effet 6.1.5 : la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités, est renforcé.

EFFET 6.1.1 : LES CAUSES SOUS-JACENTES DE L'APPAUVRISSMENT DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SONT PRISES EN CHARGE À TOUS LES NIVEAUX DE LA SOCIÉTÉ

602. Options stratégiques. Le PNDES adhère à la vision de la Stratégie Nationale pour la Diversité Biologique 2016–2025, pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée, (SNDB)¹⁰⁹, d'« une diversité biologique restaurée, conservée, valorisée et utilisée avec sagesse par tous les acteurs, par le maintien des services écosystémiques fournis, la conservation des écosystèmes en bon état, la garantie des avantages essentiels aux générations actuelles et futures de la Guinée »¹¹⁰. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « A » de la SNDB.

603. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître d'au moins 10% par an : (i) le nombre de séances de sensibilisation réalisées ; (ii) le nombre des personnes sensibilisées ; (iii) la part des femmes, jeunes et leaders communautaires sensibilisés ; (iv) le nombre d'émissions réalisées sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ; (v) le nombre de cérémonies religieuses et coutumières au cours desquelles la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité sont promues ; (vi) le nombre d'établissements ayant intégré la biodiversité dans les programmes de formation

604. Actions prioritaires. Le PNDES prévoit en priorité sur la période 2016-2020, les actions suivantes : (i) la promotion d'une prise de conscience par les individus de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ; (ii) l'intégration dans les processus de planification nationaux et locaux de développement des valeurs de la diversité biologique, dans les comptes nationaux et dans les systèmes de notification ; (iii) la réforme ou la réduction progressive voire l'élimination des incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, au profit d'incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique conformes aux obligations internationales ; (iv) la prise de mesures ou l'application des plans pour assurer une production et une consommation durables ainsi que le maintien dans des limites écologiquement sûres, des incidences d'utilisation des ressources naturelles.

EFFET 6.1.2 : LES PRESSIONS DIRECTES EXERCÉES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SONT RÉDUITES ET SON UTILISATION DURABLE ENCOURAGÉE.

605. Options stratégiques. Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « B » de la SNDB.

606. Cibles du PNDES. Il s'agit d'augmenter : (i) la superficie des sites mis en défens et en régénération; (ii) le pourcentage de la population utilisant des foyers améliorés; (iii) le nombre de projets d'exploitation des écosystèmes aquatiques élaborés et mis en œuvre suivant une base

¹⁰⁹ MEEF, PNUD et GEF, 2016. Document final de la Stratégie nationale sur la diversité biologique 2016 - 2025 pour la mise en œuvre des objectifs d'Aichi en Guinée (SNDB)

¹¹⁰ Cf. Document susvisé pour l'énoncé exact de la vision de la SNDB. Cet énoncé a été « réécrit » juste pour des questions de style rédactionnel sans préjudice quant à son contenu fondamental.

écosystémique ; (iv) le nombre de cadres formés en évaluation de stocks halieutiques ; (v) le nombre de pêcheurs formés sur le respect des plans de pêche ; (vi) le nombre d'hectares des écosystèmes forestiers et des habitats fauniques cartographiés et caractérisés ; (vii) le nombre d'espèces forestières domestiquées ; (viii) le nombre d'hectares occupés par les essences forestières domestiquées ; (ix) le nombre d'espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes connues et répertoriées ; (x) le nombre d'études disponibles sur le degré d'infestation des aires de distribution par les espèces exotiques envahissantes.

607. Actions prioritaires. Le PNDES prévoit en priorité, sur la période 2016-2020 les actions suivantes : (i) la réduction du rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts ; (ii) la récolte et la gestion durables de tous les stocks de poissons, d'invertébrés et plantes aquatiques dans le respect de la légalité et suivant des approches fondées sur les écosystèmes ; (iii) la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture dans une perspective de conservation de la diversité biologique. ; (iv) la réduction de la pollution causée par l'excès d'éléments nutritifs à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique ; (v) l'identification et le classement en ordre de priorité des espèces exotiques envahissantes ainsi que les voies d'introduction ;

EFFET 6.1.3 : L'ÉTAT DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EST AMÉLIORÉ PAR LA SAUVEGARDE DES ÉCOSYSTÈMES, DES ESPÈCES ET DE LA DIVERSITÉ GÉNÉTIQUE.

608. Options stratégiques. Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « C » de la SNDB.

609. Cibles du PNDES. Il s'agit : (i) d'atteindre au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures du territoire national dotées de plans de gestion concertée ; (ii) d'atteindre au moins 10% les aires marines et des eaux continentales nouvellement protégées sur le territoire national et dotées de plans de gestion concertée ; (iii) d'augmenter d'au moins 5% par an le nombre et dimensions des ceintures écologiques inventoriées et restaurées ; (iv) d'accroître d'au moins de deux (2) unités chaque année, le nombre de documents stratégiques ou opérationnelles alignés sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) révisé ; (v) d'augmenter d'au moins de 2% le nombre d'espèces floristiques et fauniques menacées nouvellement inventoriées ; (vi) d'accroître d'au moins une (1) unité le nombre de programmes de conservation des écosystèmes, des espèces et d'autres éléments rares ou menacés élaboré et mis en œuvre ; (vii) d'augmenter d'au moins une (1) unité le nombre des zones écologiques cartographiées

610. Actions prioritaires. Le PNDES privilégiera sur la période 2016-2020, les actions ci-après : (i) la conservation des zones terrestres et d'eaux intérieures, des zones marines et côtières, (ii) la protection d'espèces menacées connues contre l'extinction et l'amélioration de l'état de conservation ; (iii) la préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour la réduction au minimum de l'érosion génétique et la sauvegarde de la diversité génétique de ses plantes et animaux.

EFFET 6.1.4 : LES AVANTAGES RETIRÉS POUR TOUS, DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DES SERVICES FOURNIS PAR LES ÉCOSYSTÈMES, SONT RENFORCÉS ;

611. Options stratégiques. Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « D » de la SNDB.

612. Cibles du PNDES. Il s'agit d'accroître dans une fourchette d'au moins 3 à 5%, : (i) le nombre d'ouvrages de DRES (de défense et de restauration des eaux et des sols) réalisés ; (ii) la superficie de flancs de montagnes respectivement de côtes protégées ; (iii) le nombre

d'agriculteurs et apiculteurs sensibilisés, formés et équipés ; (iv) les superficies des zones dégradées restaurées à l'aide d'espèces locales ; (v) nombre de forêts classées urbaines et péri-urbaines créées et/ou pérennisées ; (vi) le nombre et superficie de parcs de loisirs créés et entretenus ; (vii) le nombre et la longueur des rues pavées ; (viii) le nombre d'aires protégées et de forêts classées créées et bien gérées en milieu rural ; (ix) le nombre des cours et plans d'eau assainis, aménagés et préservés

613. Actions prioritaires. : Le PNDES accordera la priorité au cours de la période 2016-2020 aux actions suivantes : (i) la restauration et la sauvegarde des écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, en lien avec les besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables ; et (ii) l'amélioration de la résilience des écosystèmes et de la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone.

EFFET 6.1.5 : LA MISE EN ŒUVRE AU MOYEN D'UNE PLANIFICATION PARTICIPATIVE, DE LA GESTION DES CONNAISSANCES ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, EST RENFORCÉE

614. Options stratégiques. Le PNDES adhère à la vision de la SNDB. De façon spécifique, pour la réalisation de cet effet, le PNDES articule ses options stratégiques autour du but stratégique « E » de la SNDB.

615. Cibles du PNDES. Il s'agit : (i) d'augmenter d'au moins 3% par an le nombre de savoirs inventoriés ou valorisés ; (ii) d'accroître d'au moins 10% par an, le nombre de producteurs de charbon de bois utilisant des techniques améliorées de carbonisation ; (iii) d'augmenter d'au moins de 15% par an, le taux de réduction de la pression sur la biomasse ligneuse ; (iv) d'accroître d'au moins 1% le nombre de techniques innovantes et durables de remplacement pratiquées ; (v) d'augmenter d'au moins une unité chaque année, le nombre d'articles publiés dans ces revues et portant sur les valeurs, l'état, le fonctionnement et les tendances de la biodiversité, ainsi que sur les conséquences de son appauvrissement.

616. Actions prioritaires. Le PNDES a prévu de donner la priorité aux actions suivantes : (i) la prise de dispositions en conformité avec la législation nationale et les obligations internationales en vigueur pour respecter les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; (ii) l'amélioration, le transfert, l'application et le large partage des connaissances, de la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement ; (iii) l'augmentation par rapport aux niveaux actuels, des ressources financières mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'action de la SNDB.

2.8.2. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 7 : LE CADRE DE VIE EST PROTÉGÉ

617. Ce résultat traduit les changements à opérer d'ici à 2020 en termes d'amélioration de la qualité du cadre de vie. La cible visée pour ce résultat stratégique est de réduire de 50% la prévalence des maladies liées à la qualité du cadre de vie.

DOMAINE 7.1. QUALITÉ DU CADRE DE VIE

618. *L'objectif intermédiaire (OND6.7.1) visé par le PNDES dans ce domaine est de promouvoir un cadre de vie sain* de sorte à parvenir aux ciblesⁱⁱⁱ 11.6, 12.3, 12.4, et 12.5 des ODD, avec comme effet escompté (effet 7.1.1) : le système de gestion des déchets en milieu urbain est amélioré.

ⁱⁱⁱ Cf. encadré 26

Encadré 26: Énoncés des cibles 11.6, 12.3, 12.4, et 12.5 des ODD

Cible 11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
Cible 12.3	D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
Cible 12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
Cible 12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Source : Nations Unies, 2015. **Projet de document final du programme de l'après-2015.**

EFFET 7.1.1 : LE SYSTÈME DE GESTION DES DÉCHETS EN MILIEU URBAIN EST AMÉLIORÉ

619. Options stratégiques : Pour la réalisation de cet effet, le PNDES opte pour les choix stratégiques ci-après : (i) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines du système de gestion des déchets dans les villes ; (ii) la mise en œuvre d'une politique ciblée de sensibilisation des ménages pour une gestion optimale de leurs déchets ; (iii) la participation des populations à la gestion des déchets ; (iv) la promotion des projets d'assainissement à haute intensité de main d'œuvre ; et (v) la promotion de la gestion durable des villes et du logement social.

620. Cibles du PNDES. Il s'agit : (i) de réduire la production moyenne des déchets en milieu urbain de 0,6 kg/jour/habitant à 0,4 kg/jour/habitant ; (ii) d'améliorer l'accès des populations à des modes d'évacuation sains des ordures ménagères de 33,7% en 2014 à 60% en 2020 ; (iii) de porter le taux de collecte des déchets en milieu urbain à 90% en 2020 ; et (iv) d'accroître le taux de recyclage des déchets collectés à 10% à l'horizon 2020 ; (v) de réduire la proportion des populations urbaines vivant dans les bidonvilles de 59% à 40% en 2020

621. Actions prioritaires. Le PNDES privilégiera les actions suivantes : (i) le renforcement de la collecte des déchets ménagers en milieu urbain ; (ii) la promotion du recyclage des déchets collectés afin de créer des emplois verts et protéger l'environnement ; (iii) le renforcement des réseaux d'égouts de la ville de Conakry ; (iv) la promotion du traitement et du recyclage par les industries de leurs déchets solides et surtout liquides ; (v) la promotion de l'investissement dans l'immobilier ; (vi) la promotion d'une gestion concertée du foncier.

2.8.3. RÉSULTAT STRATÉGIQUE 8 : LA RÉSILIENCE FACE AUX CATASTROPHES ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT RENFORCÉES.

622. Ce résultat traduit les progrès à réaliser d'ici à 2020 par la Guinée en matière : (i) de gestion des catastrophes ; et (ii) de lutte contre les changements climatiques.

DOMAINE 8.1. GESTION DES CATASTROPHES

623. *L'objectif intermédiaire (OND7.8.1) à atteindre est de renforcer la résilience nationale face aux catastrophes.* Cet objectif assure l'alignement du PNDES sur la cible¹¹² 13.1, des ODD.

624. Effet escompté (effet 8.1.1) : les capacités de réduction des risques de catastrophes sont renforcées.

¹¹² Cf. encadré 25.

EFFET 8.1.1 : LES CAPACITÉS DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES SONT RENFORCÉES.

625. Options stratégiques. Le PNDES est aligné sur les Agendas internationaux de Développement dont le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes. C'est autour des quatre (4) priorités de ce Cadre d'action que le PNDES articule ses options stratégiques pour la réalisation de cet effet à savoir : priorité 1 : « Compréhension et identification des risques de catastrophe » ; priorité 2 : « Gouvernance et institutions pour la gestion des risques de catastrophe » ; priorité 3 : « Résilience économique, sociale, culturelle et environnementale » et priorité 4 : « Préparation à la réponse, relèvement "au mieux", reconstruction ».

626. Cible du PNDES. Il s'agit de réduire le nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles pour 100 000 habitants de 295 à moins de 100 en 2020.

627. Actions prioritaires. Le PNDES privilégie la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des capacités nationales de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée¹¹³. Au nombre de ces recommandations, le PNDES voudrait mettre l'accent sur les suivantes :

628. Relativement à la priorité 1 :

- le renforcement des capacités : (i) de prévention et d'alerte des phénomènes hydrométéorologiques ; et (ii) de surveillance de risques épidémiologiques ;
- l'élaboration de méthodologies et outils de travail en analyse et évaluation des risques ;
- l'élaboration d'un profil de risque de la Guinée sur la base d'une évaluation des risques multi-aléas ;
- le renforcement de l'échange d'information et de la communication sur les risques pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) et pour la préparation aux réponses urgentes (PRU) ;
- la sensibilisation et la formation en RRC et PRU du personnel des institutions mandatées sur cette thématique ; des médias et du grand public ;

629. Relativement à la priorité 2 :

- l'instauration de dialogue politique accompagné de réformes institutionnelles et législatives basées sur une cartographie et un diagnostic institutionnel participatif à tous les échelons ;
- la mise en place d'une agence unique de gestion des catastrophes et d'une plateforme nationale multisectorielle sur la RRC ;
- l'inscription de la thématique de la résilience, de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes dans l'agenda de travail du CCC ;
- la sensibilisation des décideurs politiques (Ministres, Parlementaires, Préfets, Maires), des institutions et du public sur les approches préventives ;
- l'élaboration d'un programme national de renforcement des capacités en RRC ;
- la recherche de financement pour la mise en œuvre des activités de réduction et de prévention des risques auprès des PTF et du secteur privé notamment.

630. Relativement à la priorité 3 :

- L'intégration de la RRC dans les instruments de planification nationale et sectorielle au développement.

631. Relativement à la priorité 4 :

- la coordination à tous les niveaux et le financement des opérations de PRU ;
- la mise en place de systèmes d'alerte précoce et d'équipes d'intervention communautaires ;

¹¹³ Guinée, PNUD, 2016. Rapport d'évaluation des capacités nationales de réduction des risques et de gestion des catastrophes en Guinée

- la mise en place des outils méthodologiques et opérationnels ainsi que d'un fond d'urgence sécurisé ;
- le développement des actions de coopération civilo-militaires ;
- la mise à niveau des dix (10) services d'incendie et de secours ;
- la création progressive d'un Service d'Assistance Médicale d'Urgence (SAMU).

DOMAINE 8.2. CHANGEMENTS CLIMATIQUES

632. *L'objectif intermédiaire (OND7.8.2) à atteindre est de lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.* Cet objectif assure l'alignement du PNDES sur les cibles¹¹⁴ : 13.1, 13.2 et 13.3 des ODD.

633. Effet escompté (effet 8.2.1) : les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont maîtrisées.

Encadré 27: Enoncés des cibles 13.1, 13.2 et 13.3 des ODD

Cible 13.1	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
Cible 13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
Cible 13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

Source : Nations Unies, 2015. *Projet de document final du programme de l'après-2015.*

EFFET 8.2.1 : LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SONT MAÎTRISÉES.

634. Options stratégiques. Le PNDES se veut le vecteur de l'ambition de la Guinée d'être d'ici à 2030, un stabilisateur des émissions de GES de la sous-région telle qu'affichée dans la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) au titre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), de septembre 2015. Quatre orientations stratégiques traduisent cette ambition : (i) la préservation et la valorisation des ressources hydriques du pays; (ii) la vocation de rester un puits de carbone ; (iii) l'exploitation de façon rationnelle de ses ressources en sols et en sous-sol ; (iv) le portage de la réflexion de la CEDEAO pour intégrer davantage les enjeux du changement climatique dans le plan de transhumance régional. Le PNDES s'inscrit dans cette perspective tout en optant également pour : (v) la mise en œuvre des conventions et accords internationaux sur les changements climatiques ; et (vi) le respect des engagements contenus dans la CPDN/CCNUCC.

635. Cibles du PNDES. Il s'agit d'atténuer de 10% au moins les émissions de CO₂ par rapport aux projections de la Communication Nationale Initiale de 1994.

636. Actions prioritaires. Le PNDES prévoit de donner la priorité aux actions suivantes : (i) le renforcement des capacités nationales de lutte contre les changements climatiques ; (ii) la promotion des énergies propres et des technologies d'économie d'énergie ; (iii) l'atténuation des émissions des GES dans les secteurs des transports et de l'agriculture, (vi) la promotion de l'utilisation des équipements électroménagers ayant des technologies propres ; (vii) l'augmentation de la capacité de séquestration de CO₂ par le développement de l'agroforesterie.

¹¹⁴ Cf. Encadré 27

III. CADRE DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

637. Les choix stratégiques du PNDES doivent être mis en rapport avec les contraintes macroéconomiques et financières de l'Etat pour s'assurer de leur concrétisation à travers des actions réalistes et réalisables. La première section est ainsi consacrée : (i) au cadrage macroéconomique et budgétaire du Plan. Les autres sections traitent respectivement (ii) des acteurs et instruments de mise œuvre du PNDES, (iii) du mécanisme de suivi et d'évaluation ; (iv) du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation, et (v) de l'analyse des risques.

3.1. CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

638. La cohérence du cadre macroéconomique et la disponibilité des moyens budgétaires sont essentielles pour une meilleure allocation des ressources internes et externes indispensables pour la mise en œuvre du PNDES. Cette cohérence a été réalisée à l'aide du Modèle de Simulation de l'Economie Guinéenne (MSEGUI).

3.1.1. HYPOTHÈSES DES SCÉNARIOS

639. Dans l'optique de la mise en œuvre du PNDES 2016-2020, deux scénarios ont été formulés pour estimer l'évolution des agrégats macro-économiques par rapport à la capacité de mobilisation des ressources financières aux horizons temporels du Plan. Il s'agit du scénario de référence et du scénario optimiste.

640. Le scénario de référence table sur une croissance réelle annuelle du PIB de 4,3% en moyenne sur la période, correspondant à une croissance par tête d'habitant de 2% par an. C'est le scénario d'une évolution à politiques publiques inchangées qui ne fait que prolonger les tendances du passé.

641. Le scénario optimiste est celui retenu pour le PNDES 2016-2020. Il s'agit d'un scénario volontariste qui suppose la mise en œuvre de la plupart des actions (mesures et programmes) du PNDES. Il s'inscrit dans les perspectives de l'économie mondiale et régionale. Il vise à créer à moyen terme, trois conditions favorables à l'atteinte des résultats du Plan, à savoir : (i) le maintien d'un cadre macroéconomique crédible, stable et cohérent ; (ii) un niveau soutenu des dépenses publiques pour la mise en œuvre des politiques de transformation structurelle et de diversification ; et (iii) l'émergence d'une Guinée dotée d'un Etat moderne, une Guinée attractive avec une croissance inclusive, promouvant des actions de développement durable, favorisant ainsi un accès équitable et généralisé aux services sociaux de base dans un environnement préservé et un cadre de vie assaini.

642. D'après ce scénario, les mesures prises au cours de la première année du PNDES 2016-2020 continueront dans les années suivantes, pour rétablir graduellement les équilibres macroéconomiques qui constituent une condition essentielle devant asseoir les fondamentaux de l'économie sur une base durable. Cela permettrait de stimuler une croissance soutenable tout en assurant la restructuration du tissu productif et sa diversification, la promotion des activités exportatrices génératrices de devises et l'élargissement de la base fiscale devant garantir un accroissement progressif des ressources budgétaires pour faire face aux besoins croissants de financement des dépenses publiques

643. La période du PNDES serait en effet marquée par une diplomatie agressive, l'élargissement horizontal de l'assiette fiscale, l'exploitation des niches fiscales existantes, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales pour répondre aux besoins sociaux pressants en termes d'infrastructures et d'investissements productifs.

644. A travers ce scénario, le Gouvernement entend par ailleurs, accorder une attention particulière à la gestion efficace des finances publiques, à la viabilité de la dette et au renforcement des politiques financière et monétaire.

645. Le cadrage macroéconomique découlant de ce scénario est bâti sur les principales hypothèses suivantes :

- les investissements pour le développement de l'agriculture se poursuivraient pendant la période du PNDES, notamment la mécanisation, l'irrigation, l'aménagement des plaines et bas-fonds, l'appui aux activités paysannes par la distribution d'intrants et des pesticides à des prix abordables soutenus par de bonnes conditions édaphoclimatiques ;
- la mise en œuvre du PASANDAD permettrait le désenclavement des principales zones de production, le renforcement des capacités de production, de transformation et de valorisation des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- le retour, après leur ralentissement sur la période 2011-2015, des investissements directs étrangers qui devraient servir de levier pour le développement des sous-secteurs transport (ferroviaire, aérien et routier), énergétique et minier ;
- l'extension de la capacité productive de la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG), la construction d'un second port d'évacuation des minerais de la Société Minière de Boké (SMB), l'accord de reprise de Friguia ACG et l'exploitation des mines de Djan-Djan comme actions de relance de la production minière ;
- les gains de compétitivité du sous-secteur manufacturier, résultant de la baisse du coût des facteurs induits par le développement d'infrastructures de transports, de télécommunications et d'énergie ;
- le sous-secteur constructions bénéficierait, du côté « offre », de l'effet d'installation de nouvelles usines de ciment et du fer à béton, et serait soutenu par la demande provenant : (i) des dotations budgétaires dans les secteurs prioritaires (santé, éducation, secteur rural, etc.) pour la construction et la réhabilitation ; (ii) des investissements dans les sous-secteurs minier, transport, énergie et manufactures ; ainsi que (iii) une reprise de la construction par les ménages grâce à l'amélioration de leurs revenus ;
- l'amélioration de la qualité des services des postes et télécommunications induite par l'atterrissage de la fibre optique et de son déploiement sur le territoire national ;
- le commerce se redresserait grâce à l'amélioration du climat des affaires liée aux réformes structurelles engagées dans les domaines de la justice, de la sécurité, de l'administration, de la gestion des finances publiques et de l'intégration sous régionale ;
- les transports profiteraient des retombées de l'amélioration progressive du réseau routier, de la privatisation de la Société de Transport de Guinée (SOTRAGUI), de la construction du chemin de fer Conakry-Kankan, de l'extension de la zone Est du Port Autonome de Conakry (PAC) et les effets d'entraînement des autres secteurs ;

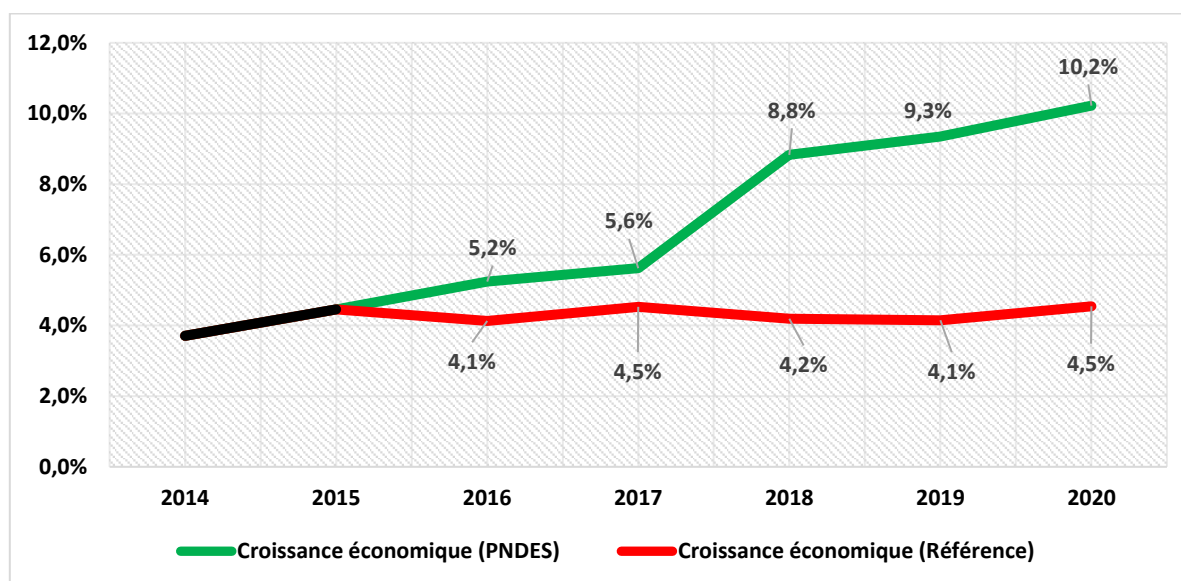
646. Sur la base des hypothèses ci-dessus et des nouveaux comptes nationaux 2014-2015 publiés par l'Institut National de la Statistique (INS), les principaux résultats macroéconomiques du scénario du PNDES se présentent comme suit :

3.1.2. SCHÉMA DE CROISSANCE

647. Croissance du PIB et du PIB/tête. Le taux de croissance de l'économie guinéenne devrait s'améliorer progressivement durant la période 2016-2020, sous l'effet conjugué de tous les secteurs, il s'établirait autour d'un taux moyen de 7,9%, soutenue par la relance du secteur secondaire qui contribuerait à hauteur de 28,1% du PIB à travers le regain d'activité dans le sous-secteur minier qui enregistrerait un accroissement de 13,2% avec un poids moyen de 12,9% du PIB. Une forte accélération de la croissance est attendue en 2018 et devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Cette rupture de tendance s'expliquerait par l'effet des investissements directs étrangers qui s'élèveraient à environ 4 milliards de dollars US.

648. Avec cette forte accélération de la croissance, le PIB par habitant connaîtrait une progression de 5,5% en moyenne par an, passant de 2,2% en 2015 à 7,8% en 2020. Ce qui pourrait inverser la tendance de la pauvreté et améliorer le bien-être des populations comme attendu.

Graphique 9 : Evolution du taux de croissance économique 2014-2020



Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique, décembre 2016.

649. **Croissance du secteur primaire.** Le scénario du PNDES prévoit un taux de croissance du primaire de 6,5% en moyenne annuelle, soit une contribution de 17,7% au PIB. Ce secteur connaîtrait une accélération de sa croissance entre 2017 et 2020, en passant de 6,1% à 9,1%. Cette performance serait imputable à la mise en œuvre des actions prévues par le PASANDAD, notamment le développement des agropoles, la distribution d'intrants agricoles (semences et engrais), la vulgarisation des techniques culturales respectueuses de l'environnement, mais également par la mécanisation du secteur.

650. L'activité agricole serait en hausse de 7,5% en moyenne annuelle contre 5,4% pour le scénario de référence entre 2016 et 2020. Quant au sous-secteur pêche et aquaculture, qui a connu une évolution erratique ces dernières années suite à l'embargo de la principale destination des produits de pêche, il devrait se relever en passant de -2,2% de croissance en 2015 à 5,6% en 2017 avant de se situer à 6,5% en 2020. Cet accroissement s'explique par l'atteinte des critères d'éligibilité au marché européen des produits de pêche en provenance de la Guinée.

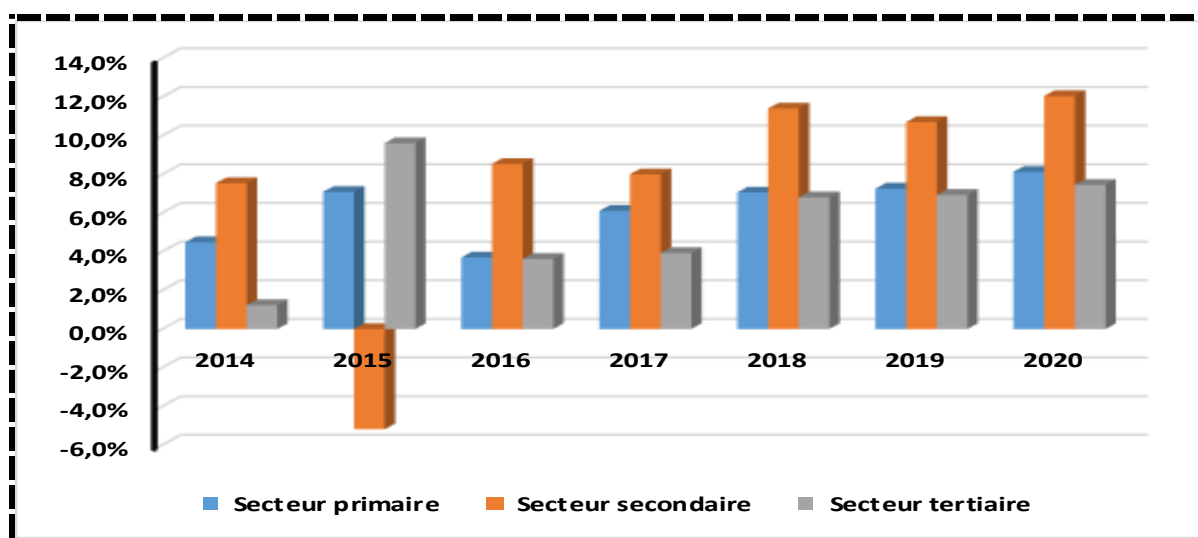
651. **Croissance du secteur secondaire.** Pour atteindre les objectifs de transformation structurelle, tels que souhaité dans le PNDES, un effort important de la part du Gouvernement et de ses partenaires s'avère impérieux dans un premier temps pour amorcer une « secondarisation » accélérée de l'économie à l'horizon 2020. Pour y arriver, les activités du secondaire devraient atteindre une croissance de 10,1% en moyenne par rapport à 0,3% pour le scénario de référence entre 2016 et 2020. Cet accroissement résulterait des effets induits de l'accroissement de la capacité de production de l'énergie et du transport qui constituent des leviers pour les petites et moyennes industries.

652. Les activités extractives induiraient un taux de croissance moyen de 13,1% par an, contre une baisse de 0,1% dans le scénario de référence sur la période. Cette évolution s'expliquerait par l'extension de la capacité productive de la Compagnie de Bauxite de Guinée (CBG), qui passerait de 15 millions de tonnes en 2015 à 22 millions de tonnes en 2020 et par la construction d'un second port d'évacuation des minerais de la Société Minière de Boké (SMB) qui passerait

d'une capacité de 8 millions de tonnes en 2015 à 15 millions de tonnes en 2020 ; ainsi que par la mise en œuvre de l'accord de reprise de Friguia ACG et l'exploitation des mines de Djan-Djan.

653. La mise en œuvre de l'ambitieux programme d'infrastructures pourrait avoir un impact très significatif sur la construction qui pourrait atteindre 29,3% de croissance en 2018 suite aux effets décalés des investissements directs étrangers de 2017 (400 millions de dollars US) et ceux de 2018 (1 milliard de dollar US) dans le cadre de la construction du chemin de fer Conakry-Kankan, de la construction du barrage hydroélectrique de Souapiti et de l'extension de la zone Est du port de Conakry. Il pourrait également bénéficier des travaux de réhabilitation des routes, de la construction de nouvelles lignes et du reprofilage des zones de production enclavées, ainsi que les effets induits des investissements attendus dans le sous-secteur minier.

Graphique 10 : Evolution des secteurs de l'économie guinéenne



Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique, décembre 2016.

654. Au niveau du secteur manufacturier, la priorité est accordée à la levée des contraintes et des goulots d'étranglement qui annihilent les efforts de développement du secteur. Ces contraintes sont, entre autres, l'insuffisance de la production énergétique, la vétusté des infrastructures de transport, le faible accès aux crédits et la faible qualité des politiques et institutions publiques. Ainsi, le secteur connaîtrait une timide évolution sur la période, passant de -1,4% en 2015 à 3,0% de croissance en moyenne sur la période 2016-2020. Il devrait connaître une forte évolution à partir de 2020 avec l'effet conjugué de l'amélioration du climat des affaires, de la création des agropoles régionales et de l'amélioration de la production énergétique.

655. **Croissance du secteur tertiaire.** La mise en œuvre des actions du PNDES permettrait de booster le secteur tertiaire qui enregistrerait une croissance de 5,8% en moyenne par an contre 1,6% prévue dans le scénario de référence. Cette hausse devrait être portée principalement par le commerce, les postes et télécommunications et l'hôtellerie. L'activité commerciale connaîtrait une amélioration, passant d'une croissance de 3,9% en 2015 à 11,7% en 2020, grâce à la promotion des exportations des produits manufacturiers dans la sous-région, l'amélioration des infrastructures d'appui au commerce et la facilitation du cadre des échanges extérieurs. Les services des postes et télécommunications progresseraient aussi sur la période, passant de 2,1% en 2015 à 4,4% en 2020, due à l'atterrissage de la fibre optique et de son déploiement sur le territoire national. Quant au sous-secteur hôtellerie, il devrait également atteindre 4,4% de croissance en 2020 contre une baisse de 8,2% en 2015. Cette augmentation serait imputable entre autres, à la construction des nouveaux hôtels ainsi qu'aux impacts positifs attendus de la réhabilitation, de l'aménagement et de la promotion des sites touristiques.

Tableau 14 : Evolution de la structure du PIB

PIB EN FRANCS CONSTANTS 2010	Variations en %			Contribution au PIB (%)		
	2011-2015	2016-2020		2011-2015	2016-2020	
	Plan Quinquennal	Pré. PNDES	Référence	Plan Quinquennal	Pré. PNDES	Référence
Secteur primaire	5,6%	6,5%	4,3%	17,8%	17,7%	16,2%
Agriculture	8,7%	7,5%	5,4%	8,4%	9,0%	8,2%
Elevage, Chasse, services annexes	-0,5%	5,2%	5,1%	3,5%	2,9%	2,9%
Sylviculture	12,5%	5,8%	2,3%	1,9%	2,3%	2,0%
Pêche, pisciculture et aquaculture	2,4%	5,2%	2,2%	4,0%	3,4%	3,1%
Secteur secondaire	0,5%	10,1%	0,3%	28,8%	28,1%	19,9%
Activités extractives	-0,8%	13,2%	-0,1%	11,7%	12,9%	8,7%
Fabrication de produits alimentaires et de boissons	3,2%	3,1%	2,3%	2,8%	2,1%	2,1%
Fabrication d'autres produits manufacturiers	4,4%	2,9%	-0,3%	7,6%	6,8%	5,3%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,2%	5,6%	1,1%	0,9%	0,8%	0,7%
Construction	-2,1%	17,0%	1,3%	5,8%	5,4%	3,1%
Secteur tertiaire	7,2%	5,8%	3,5%	46,5%	46,1%	44,0%
Commerce	6,1%	8,8%	-3,5%	19,6%	19,8%	14,1%
Hôtels et restaurants	-3,3%	3,3%	0,5%	1,4%	1,0%	1,1%
Transports	7,1%	3,2%	3,5%	4,2%	4,3%	4,3%
Postes et télécommunications	13,9%	4,1%	5,1%	0,7%	0,8%	0,8%
Autres services marchands	8,5%	2,1%	4,9%	8,4%	7,6%	7,6%
Activités d'administration publique	12,6%	5,5%	11,1%	7,9%	9,1%	11,6%
Autres services non marchands	9,4%	2,1%	7,1%	4,3%	3,7%	4,5%
Impôts nets des subventions	5,2%	15,6%	10,6%	6,9%	8,1%	19,8%
PIB aux prix du marché	4,7%	7,9%	4,3%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique

656. Croissance de la demande globale. Concernant la demande, toutes ses composantes connaîtraient un envol à partir de 2017. La consommation finale croîtrait à un taux moyen de 5,6% durant la période, entraînée par sa composante privée qui devrait augmenter de 7,3%. Cette tendance table sur une maîtrise de la consommation finale publique, qui connaîtrait une baisse de 9,2% en 2016 avant de se relever à un rythme moins rapide que sa tendance historique.

657. Quant aux investissements, ils bénéficieraient d'une attention particulière durant la période du Plan, après un recul en 2016. Ils atteindraient 11,3% en 2017 avant de se situer à 46,3% en 2019, soit un accroissement moyen de 20,2%. Ces investissements massifs s'expliqueraient par la volonté des autorités publiques de moderniser et de développer les accélérateurs horizontaux et verticaux de la croissance, à savoir : la construction des rails Conakry-Kankan, la construction des universités régionale et nationale, la construction de l'autoroute Conakry-Dabola et l'amélioration de la desserte en électricité par la construction du barrage de Souapiti et quatre autres micro barrages.

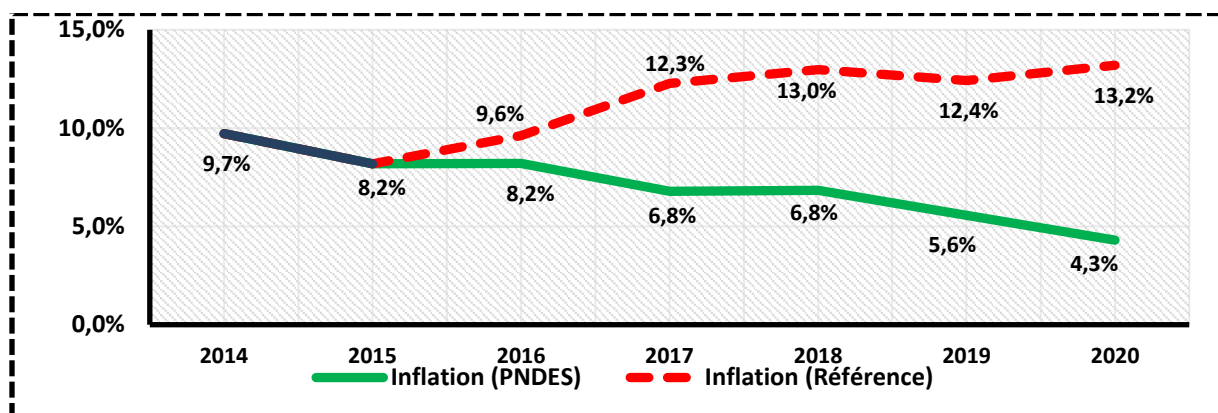
658. La modernisation des tissus productifs nécessite des importations massives pour répondre au besoin d'équipements. Ainsi, elles croîtraient à un rythme moyen similaire à celui des investissements, soit 19,1% entre 2016 et 2020. A court terme, les exportations évolueraient à un rythme moins rapide que les importations, soit 11,7% d'accroissement en moyenne annuelle, ce qui pourrait creuser davantage le déficit commercial. L'amélioration de la productivité des facteurs telle que prévue dans le PNDES, aurait pour conséquence à moyen et long termes, la levée des goulots d'étranglement à l'exportation des produits de grande valeur ajoutée. Ce qui pourrait générer des excédents commerciaux, accroître le revenu de tous les secteurs pour le bien-être de la population.

3.1.3. INFLATION

659. La variation du niveau général des prix est supposée se situer à une moyenne annuelle de 6,3% contre 12,1% dans le scénario tendanciel sur la période 2016-2020. En glissement annuel, elle serait de 6,2% par rapport à 12,7% prévue dans la situation de référence à l'horizon 2020.

Ceux-ci résulteraient non seulement de la combinaison des mesures de politique monétaire et de change, mais aussi, des mesures structurelles relatives à la production vivrière et autres actions prévues dans le PNDES.

Graphique 11 : Evolution de l'inflation selon les deux scénarios



Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique, décembre 2016.

3.1.4. FINANCES PUBLIQUES

660. En matière de finances publiques, la poursuite du PREFIP/PARFIP et de leurs différentes composantes dont le PARAF, aura des retombées positives sur les agrégats du TOFE ainsi que sur la qualité de la gestion.

Tableau 15 : Projection des recettes de 2016 à 2020

	2015	Scénario 2016		Scénario 2017		Scénario 2018		Scénario 2019		Scénario 2020	
		PNDES	Réf.	PNDES	Réf.	PNDES	Réf.	PNDES	Réf.	PNDES	Réf.
RECETTES ET DONDS	9749,0	13019,9	11579,7	14844,0	13265,7	17157,2	14890,7	20424,0	16788,2	23741,3	18895,3
RECETTES	9411,5	11098,1	10370,7	12526,9	11645,7	15233,2	12966,7	18272,0	14636,2	21506,7	16660,7
en % du PIB	14,6%	14,8%	13,9%	15,1%	14,6%	16,2%	14,7%	17,3%	15,1%	17,9%	15,7%
Secteur minier	1800,1	2315,7	2177,8	2473,3	2604,0	2892,8	2798,6	3345,6	3079,9	3829,4	3325,7
Secteur non minier	6831,7	7936,9	7338,3	9716,7	8137,7	11908,3	9212,1	14446,5	10547,6	17172,1	12266,6
Recette non fiscales	356,7	513,3	522,5	336,9	552,0	432,1	582,9	479,9	613,1	505,2	649,2
BAS/Recettes	423,1	332,1	332,1	0,0	352,0	0,0	373,1	0,0	395,5	0,0	419,2
DONDS	337,6	1921,9	1209,0	2317,1	1972,0	1924,0	2297,1	2152,0	2547,5	2234,6	2653,8
Dons non affectes	88,6	817,3	812,0	1001,8	354,0	441,0	441,0	500,0	500,0	500,0	500,0
Dons affectes	249,0	1104,6	397,0	1315,3	1266,0	1483,0	1483,0	1652,0	1652,0	1734,6	1734,6

Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique, décembre 2016.

661. **Mesures de gouvernance financière.** Durant la période couverte par le PNDES, la mise en œuvre des plans d'actions prioritaires du cadre stratégique et programmatique de la GFP (PREFIP/PARFIP/PARAF), devrait permettre de reformer les fondements de la gestion des finances publiques, de s'attaquer aux faiblesses du système de passation des marchés publics, d'améliorer le recouvrement des recettes douanières (relèvement des droits d'accise à l'importation sur le tabac, l'alcool et autres biens de luxe) et des recettes fiscales à travers l'accélération de la mise en place de la fiscalité immobilière, ainsi que la soutenabilité de la dette publique. La réalisation de toutes ces actions devrait améliorer le profil des agrégats des finances publiques au cours de la période.

662. Profil des recettes. Elles devraient s'établir à 11 098,1 milliards de GNF (14,8% du PIB) en 2016 avant de se situer à 21 506,7 milliards de GNF (18,1% du PIB) en 2020, soit une progression de 18,0% en moyenne annuelle. L'accélération du rythme de croissance des recettes serait liée à l'évolution des recettes minières, soit 16,5% de croissance en moyenne annuelle soutenue par l'entrée en production de nouvelles sociétés minières. Elle s'expliquerait aussi par l'amélioration de la mobilisation des recettes non minières qui devraient progresser de 20,3% en moyenne grâce à la mise en œuvre des réformes dans les régies financières et des recettes administratives. Le scénario du PNDES prévoit ainsi un taux de pression fiscale de 16,3% du PIB en moyenne contre 14,8% dans le scénario de référence à l'horizon 2020.

663. Profil des dépenses. Selon le scénario optimiste, les dépenses totales seraient moins expansionnistes par rapport à celles prévues dans le scénario de référence par mesure de prudence entre 2016 et 2020. Elles seraient exécutées au cours de la période du PNDES à hauteur de 14 095,1 milliards de GNF (18,8% du PIB) en 2016 à 23 846,2 milliards de GNF (19,8% du PIB) en 2020, soit un taux de progression de 11,1% en moyenne par an. Par contre, le scénario de référence, prévoit 12,7% de croissance moyenne des dépenses publiques.

664. Les dépenses courantes progresseraient de 6% (11,4% du PIB) en moyenne annuelle entre 2016 et 2020, notamment grâce à l'augmentation des subventions et transferts de 10,9% et de la masse salariale de 9,6%, en dehors des secteurs où la Guinée a un gap énorme en termes de personnel (éducation, santé, environnement et sécurité), le recrutement dans les autres secteurs connaîtrait un gel durant la période du PNDES. *Dans le domaine de l'environnement*, la norme internationale est d'un (1) agent conservateur de la nature pour 1 000 hectares, alors que la Guinée est d'un (1) agent pour 1 573,5 hectares. *Au niveau de la santé*, l'objectif est de remédier à la faiblesse de la couverture sanitaire sur le plan de l'effectif du personnel, la norme internationale est d'un (1) agent de santé pour 1 000 habitants, alors que la Guinée n'en a que 0,725 agents de santé. *S'agissant de l'éducation*, les mêmes efforts doivent être consentis pour améliorer les ratios élèves/enseignants à différents niveaux. *Pour assurer la sécurité* des populations et de leurs biens, il est prévu de réduire le déficit d'agent de sécurité, la norme est d'un (1) agent de police pour 200 à 250 habitants alors que le ratio au niveau national est d'un (1) agent de police pour 846 habitants avec une forte disparité entre la capitale et ses périphéries et l'intérieur du pays.

665. Pour garantir les dépenses en capital, un ciblage du solde net de gestion a été fait en retenant un seuil d'au moins 3% du PIB. Ainsi, l'épargne budgétaire en pourcentage du PIB passerait de 0,2% en 2015 à 2,7% en 2016 avant d'atteindre 7,6% en 2020. Cette économie envisagée sur les dépenses courantes dénote la volonté des autorités d'améliorer l'allocation des ressources et de résorber l'énorme déficit d'infrastructures socioéconomiques du pays.

666. Les dépenses en capital qui sont estimées à 6,7% du PIB en 2016 devraient progressivement évoluer pour se situer à 9,8% du PIB en 2020. Cette progression s'expliquerait par les réformes préconisées à partir de 2018. Ainsi, le financement intérieur pourrait atteindre 70% de dépenses en capital en 2020, soit 8 151,4 milliards de GNF.

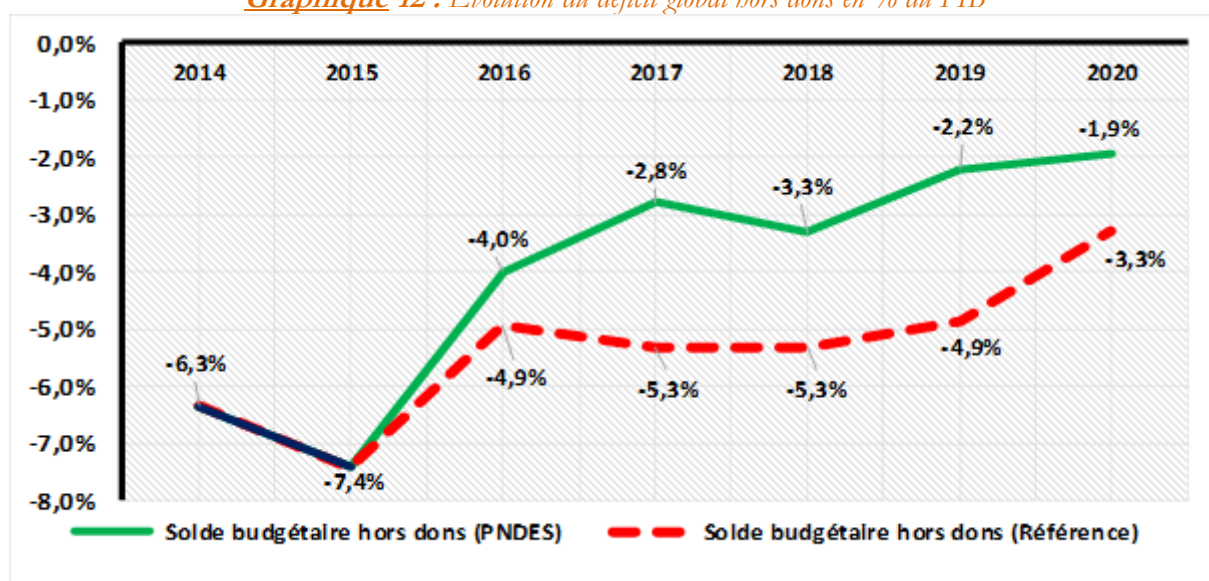
Tableau 16 : Projection des dépenses publiques de 2016 à 2020

	2015	Scénario 2016		Scénario 2017		Scénario 2018		Scénario 2019		Scénario 2020	
		PNDES	Réf.	PNDES	Réf.	PNDES	Réf.	PNDES	Réf.	PNDES	Réf.
DEPENSES TOTALES	14285,2	14095,1	12382,0	14846,8	15907,8	18345,6	17682,4	20607,0	19351,6	23846,2	20173,1
en % du PIB	14,4%	18,8%	16,6%	17,9%	19,9%	19,6%	20,0%	19,5%	20,0%	19,8%	19,0%
DEPENSES COURANTES	9281,9	9071,2	9099,0	9993,9	10477,0	10938,9	11478,0	11611,7	12581,0	12388,8	13038,9
en % du PIB	14,4%	12,1%	12,2%	12,0%	13,1%	11,7%	13,0%	11,0%	13,0%	10,3%	12,3%
dont:											
Traitements et salaires	2720,0	3273,0	3279,0	3600,5	3631,0	3877,0	4077,0	4070,9	4574,0	4274,4	4802,7
Autres biens et services	3313,0	2820,1	2779,0	2735,9	2979,0	2735,9	3325,0	2735,9	3704,0	2735,9	3889,2
Subventions et transferts	2706,9	1991,0	1997,0	2498,4	2711,0	3117,0	2996,0	3604,0	3304,0	4144,6	3469,2
Intérêts dus	542,1	987,2	1044,0	1159,2	1156,0	1209,0	1080,0	1201,0	999,0	1234,0	877,8
DEPENSES EN CAPITAL	4990,0	5016,8	3276,0	4830,8	5423,8	7399,7	6197,4	8988,3	6763,6	11450,4	7127,2
en % du PIB	7,8%	6,7%	4,4%	5,8%	6,8%	7,9%	7,0%	8,5%	7,0%	9,5%	6,7%
Financement extérieur (Finex)	1653,0	2112,8	1025,0	2444,9	2382,8	2806,7	2769,4	3061,4	2906,6	3299,0	3127,2
Financement intérieur (BND)	3290,1	2904,0	2251,0	2329,7	3041,0	4593,0	3428,0	5926,9	3857,0	8151,4	4000,0
Investissements financiers											
Transferts en capital	46,9	0,0	0,0	56,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PRETS NETS D'AVANCES	13,2	2,0	2,0	20,3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Restructuration entreprises et bq	0,0	5,0	5,0	1,7	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0

Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique, décembre 2016.

667. De 2016 à 2020, il est prévu que les soldes budgétaires dons inclus et hors dons s'amélioreraient pour être conformes aux critères de convergence de la ZMAO et de la CEDEAO. Le déficit global hors dons et le déficit global dons compris s'établiraient respectivement à 2,9% et 0,6% du PIB en moyenne annuelle contre une prévision du scénario tendanciel de 4,3% et 2,3% du PIB à l'horizon 2020.

Graphique 12 : Evolution du déficit global hors dons en % du PIB



Source : DNPP, Cadrage Macroéconomique, décembre 2016.

3.1.5. ÉCHANGES EXTÉRIEURS

668. A l'horizon 2020, la croissance en moyenne annuelle prévue par le scénario optimiste serait de 16,8% pour les exportations et 17,3% pour les importations contre respectivement 8% et 8,6% pour le scénario de référence. Ainsi, la balance commerciale se renforcerait considérablement, passant de -10,7% du PIB sur la période 2011-2015 à -4,3% du PIB la période du PNDES. Le solde global attendu représenterait 0,3% du PIB contre -0,5% du PIB prévu par le scénario tendanciel. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial induit par le dynamisme du secteur minier.

3.1.6. COÛT ET SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PNDES

669. Le coût global du PNDES s'élèverait à 130 857,7 milliards de GNF, dont 14 156,3 milliards de GNF en 2016 et un coût moyen de 26 171,5 milliards de GNF par an pour la période 2017-2020. Ce coût global se répartit entre les quatre piliers du PNDES comme suit : 49,3% pour la « Transformation économique inclusive durable », 38,2% pour le « Développement inclusif du capital humain », 7,3% pour la « Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable » et 5,2% pour la « Gestion durable du capital naturel ».

670. La part relativement élevée du pilier 2 portant sur la « Transformation économique durable » dans le coût du PNDES, est principalement due aux projets de développement des infrastructures économiques indispensables pour l'atteinte de l'objectif global du Plan. Le domaine prioritaire du PNDES portant sur « les infrastructures économiques, l'innovation et la recherche » représente à lui seul, 39,1% du coût total du PNDES.

671. Concernant le pilier 3 relatif au capital humain, la « Santé et VIH/SIDA » est le domaine prioritaire qui aurait le coût le plus élevé. Ce domaine prioritaire représente 24,3% du coût global du PNDES. L'éducation et la formation représente 6% du coût du PNDES.

Tableau 17 : Coût du PNDES (en milliards de GNF)

Piliers du PNDES	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Pilier 1 : Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable	1 363,9	2 141,1	2 135,1	2 049,2	1 839,0	9 528,3	7,3
Pilier 2 : Transformation économique durable et inclusive	5 431,1	13 820,4	16 086,7	15 860,4	13 312,3	64 510,9	49,3
Pilier 3 : Développement inclusif du capital humain	7 361,3	9 914,8	9 979,4	11 956,3	10 782,2	49 994,0	38,2
Pilier 4 : Gestion durable du capital naturel	0,0	2 020,3	2 100,0	1 557,1	1 147,3	6 824,7	5,2
Total	14 156,3	27 896,6	30 301,2	31 423,0	27 080,8	130 857,9	100,0

672. Avec les cibles de croissance du PNDES, le cadrage macroéconomique et budgétaire a permis de dégager les enveloppes financières et le schéma de financement du PNDES.

Tableau 18 : Schéma de financement du PNDES 2016-2020 (milliards de GNF)

	2016	2017	2018	2019	2020	Total	%
Contribution de l'Etat via le budget national	4 895,00	4 828,06	7 710,00	9 530,85	12 295,96	39 299,90	30,0%
Contribution du secteur privé via le Partenariat Public-Privé	4 454,69	10 522,73	12 420,35	12 362,95	10 258,51	50 019,23	38,2%
Besoin de financement	4 806,66	12 545,78	10 170,70	9 529,14	4 526,33	41 578,62	31,8%
Financement à rechercher	4 806,66	12 545,78	10 170,70	9 529,14	4 526,33	41 578,62	-
Total	14 156,35	27 896,57	30 301,05	31 422,94	27 080,80	130 897,74	100,0%

Source : Estimation à partir du CBMT 2016-2020, PIP 2016 et PIP 2017

673. La PNDES sera financé à hauteur de : (i) 30% par l'Etat à travers le budget national de développement ; (ii) 38,2% par le secteur privé via le Partenariat Public-Privé. Ainsi, il se dégagerait un besoin de financement représentant 31,8% du coût total du PNDES, soit un montant total de 41 578,62 milliards GNF entre 2016 et 2020.

674. La contribution de l'Etat à travers le Budget national de développement (BND) se situerait à 39 300 milliards de GNF. Les actions prioritaires envisagées par le PNDES dans le domaine « Efficacité de l'Etat » (domaine 2.1) et dans le domaine « Gouvernance économique et environnementale » (domaine 2.2) devraient permettre d'atteindre ce niveau de financement, grâce à une maîtrise des dépenses courantes et des efforts soutenus de mobilisation des recettes fiscales.

675. La maîtrise des dépenses courantes consistera à améliorer les procédures de gestion des finances publiques, le renforcement du contrôle et de l'inspection des dépenses publiques, la réduction du rythme d'accroissement des dépenses du titre 3, à savoir les dépenses en biens et services des départements ministériels. Cette maîtrise des dépenses permettra de réaliser des économies des ressources financières. Ainsi, le total des dépenses courantes en pourcentage du PIB baisserait progressivement entre 2018 et 2020, en passant de 11,8% en 2018, à 11,2% en 2019 puis à 10,6% en 2020. Les autorités s'engagent toutefois à préserver les allocations sous forme de crédit de fonctionnement, de subventions et autres transferts aux secteurs sociaux prioritaires.

676. Les efforts de mobilisation des recettes fiscales concerneront principalement (i) les impôts indirects, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, qui devraient connaître une croissance moyenne de 18,7% par an entre 2016-2020 ; (ii) la contribution foncière unique et (iii) les impôts directs en élargissant la base d'imposition aux entreprises qui jusque-là échappent à la fiscalité. Il est prévu une croissance annuelle des impôts directs de 20,3% sur la période 2016-2020. Ainsi, le taux de pression fiscale augmenterait de 14,3% en 2015 à 16,2% en 2018 et à 17,9% en 2020.

677. Le Partenariat Public-Privé concernera principalement le développement des infrastructures des transports et d'énergie. Pour les infrastructures de transport, il s'agira de : (i) la construction du Chemin de fer Conakry-Kankan-Bamako ; (ii) l'extension de la Zone Est du port de Conakry ; (iii) la construction de l'aéroport de Mafèrinyah ; et (iv) la construction/réhabilitation d'aéroports secondaires de Boké, Labé, Nzérékoré, de Faranah et de Siguiri. Concernant les infrastructures énergétiques, le Partenariat Public-Privé portera sur la

construction des barrages hydro-électriques de Souapiti, de Koukoutamba, de Fomi, de quatre micro-barrages (Kogbédou, N'zébélé, Daboyah et Touba), ainsi que la réhabilitation/extension des réseaux électriques. Dans le cadre du Partenariat Public-Privé, il est envisagé que la contribution de l'Etat s'élèverait à 15% et celle du secteur privé à 85%.

678. Pour mobiliser le gap de financement, le Gouvernement finalisera et adoptera la nouvelle politique de l'aide, dont les objectifs sont les suivants : (i) mobiliser les ressources financières et techniques importantes afin d'accroître les infrastructures physiques, fournir des appuis adéquats aux secteurs porteurs de croissance, renforcer les institutions et promouvoir la bonne gouvernance et le développement humain ; (ii) favoriser l'utilisation efficace de l'assistance technique et valoriser l'expertise nationale ; (iii) engager de nouvelles formes de partenariat entre acteurs publics et privés, en y associant intimement les entreprises privées, les PME, les collectivités locales, la société civile, les ONG et les Guinéens de l'étranger ; et (iv) instaurer un dialogue fécond et durable entre la Guinée et les partenaires au développement.

679. Le Gouvernement entend en outre, assurer son leadership dans le processus de coordination et de gestion des aides internationales de manière à ce qu'elles contribuent efficacement à la réalisation des objectifs et priorités de développement du pays. Au cours de la période 2016-2020, le Gouvernement devra dynamiser et intensifier la coopération bilatérale dans tous les domaines et pour toutes les sources de financement avec les partenaires traditionnels. Il prendra également les dispositions pour restaurer la coopération avec les pays scandinaves, les pays de l'ancien Bloc de l'Est non membres de l'Union Européenne (CEI et Balkans). Aussi, le Gouvernement s'attellera à identifier de nouveaux partenariats au niveau des pays du Sud-Est Asiatique, d'Amérique Latine et de la Péninsule Arabique. La même offensive, sera menée en direction des partenaires multilatéraux de développement (organisation de financement et ONG internationales).

3.2. ACTEURS ET INSTRUMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE

680. L'État à travers ses administrations centrales et déconcentrées, les collectivités locales, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF) sont les principaux acteurs de la mise en œuvre du PNDES. Ces acteurs contribueront à la mise en œuvre du PNDES à travers leurs instruments respectifs.

3.2.1. ÉTAT

681. L'État recourra aux instruments de politique économique suivant les scénarios du cadrage macroéconomique pour parvenir aux objectifs du Plan. Le principe de soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d'endettement. Les politiques monétaire et de change continueront d'être utilisées pour maîtriser l'inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d'une compétitivité extérieure accrue.

682. Pour le financement des actions de développement, l'État opérationnalisera le cadre du PPP, le Fonds National et de Résilience post-Ebola. Il poursuivra la mise en œuvre du PREFIP/PARFIP notamment en leur volet mobilisation des ressources intérieures dont le PARAF. Dans le même temps, il continuera à renforcer le cadre fiduciaire de la gestion budgétaire, pour limiter le gaspillage, lutter contre la corruption et assurer une bonne qualité de la dépense publique.

683. L'attente des autorités est qu'une augmentation de la participation du secteur privé à travers les PPPs devra induire une amélioration sensible de la productivité. C'est pourquoi, elles entendent s'appuyer sur ce cadre partenarial pour accroître les bases matérielles de développement de la Guinée via des réalisations en mode PPP, d'infrastructures axées sur

l'exploitation minière, l'énergie, les services publics, les télécommunications et le transport. Dans les industries extractives, le Gouvernement accordera la priorité aux projets qui ont le potentiel de jouer un rôle de transformation pour le développement durable du secteur minier à travers les retombées sur les emplois directs et indirects.

684. L'Etat aura recours, conformément à la LORF, au CBMT ainsi qu'au CDMT global comme des instruments privilégiés des choix budgétaires. Outre la LORF, l'Etat inscrira la mise en œuvre du PNDES dans le cadre du Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique (RGGBCP) et de ses textes d'application. La mise en œuvre du PNDES est ainsi encadrée par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et alignées sur des processus et procédures bien codifiés.

685. Au niveau des ministères sectoriels, les instruments de mise en œuvre du Plan sont : (i) les politiques/stratégies sectorielles (ou thématiques) ou les Lettres de Politique de développement (LPD) ; (ii) les cadres des dépenses sectoriels à moyen terme (CDS-MT) ; (iii) le programme d'investissement public (PIP) ; (iv) le budget de l'État ; et (v) les plans d'actions (PdA) ministériels.

686. Les politiques/stratégies sectorielles ou les LPD constituent le premier instrument de la mise en œuvre du PNDES au niveau des secteurs. Ils doivent être cohérents avec le PNDES. Les ministères doivent pour cela se doter de versions actualisées de ces référentiels. Le deuxième instrument de mise en œuvre du PNDES est le CDS-MT qui est la traduction budgétaire sur trois (3) ans des politiques/stratégies ou LPD sectorielles. Les indications budgétaires des CDS-MT permettront aux ministères d'élaborer leur PdA et leur budget annuel en lien avec leur lettre de mission. Une fois la loi de finances adoptée et les crédits ouverts, les ministères peuvent mettre en œuvre, leurs actions suivant les procédures réglementaires en vigueur.

3.2.2. COLLECTIVITÉS LOCALES

687. Les collectivités locales concourront à la mise en œuvre des Plans Régionaux de Développement Economique et Social (PRDES), lesquels font partie intégrante du PNDES, à travers les instruments prévus par le Code des Collectivités Locales (CCL). En la matière, il s'agit des Plans de Développement Local, (PDL), des Programmes Annuel d'Investissement (PAI) et des budgets des collectivités. Un cadre d'action régional/préfectoral conforme aux dispositions du CCL, servira de support aux échelons déconcentrés de l'État pour assurer la cohérence des PAI et la coordination de leur mise en œuvre sur le terrain. Les prochaines élections locales seront une opportunité pour la Guinée d'asseoir les bases institutionnelles et légales du pilotage du développement local.

3.2.3. SECTEUR PRIVÉ

688. Le secteur privé est un acteur important de premier plan pour la croissance et le développement économique de la Guinée. Il joue un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits locaux et la création d'emplois et constitue une source importante de recettes publiques.

689. Ainsi, la valorisation du secteur privé est un impératif dans l'atteinte des objectifs du PNDES. Cette valorisation prendra appui sur les avantages d'un Partenariat Public-Privé efficient. Les autorités entendent en effet, recourir à cette modalité pour le cofinancement des investissements structurants, notamment les infrastructures (économiques et sociales) dont l'énorme déficit constitue un obstacle majeur au développement de la Guinée. Ces PPP servent d'outils clés qui permettent de diminuer la dépense publique globale tout en bénéficiant des gains de performance du privé (innovation, efficacité, qualité du service...).

690. Les instruments dont dispose le secteur privé à cet effet sont : (i) la Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP) ; (ii) son plan d'action en 15 programmes ; (iii) le Plan Stratégique de l'Agence de Promotion des Investissements Privés ; et (iv) le Rapport d'Appui au Programme PPP de la Guinée.

3.2.4. ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

691. La société civile est aujourd'hui un acteur clé dans la gestion des affaires publiques. Elle exerce un rôle de veille citoyenne et de médiation dans les situations conflictuelles auxquelles fait face le pays. Les Organisations de la société civile (OSC), proches des collectivités et des populations sont des partenaires incontournables dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement. De plus, elles seront des acteurs dans l'information, la sensibilisation, la formation et le plaidoyer en vue de l'appropriation du PNDES par les citoyens à la base. C'est pourquoi, outre leur participation dans les instances d'élaboration et de suivi-évaluation du PNDES, les OSC seront impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets de développement à la base. A cet effet, des accords programmes et/ou des contrats de participations serviront de cadre de partenariat.

3.2.5. PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

692. Les cadres de coopération et les conventions de partenariat (appui-budgétaire, appui-projet, etc.) sont les principaux instruments des PTF dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES. Le dialogue sur les politiques sera organisé dans le Cadre de Concertation et de Coordination entre le Gouvernement et les PTF, (CCC) qui sera renforcé à cet effet. Ce dialogue sera conduit sous le leadership des autorités nationales dans le strict respect des principes de la Déclaration de Paris. Le Gouvernement s'attachera de son côté à mieux coordonner les appuis des PTF. Le PNDES est dans cette perspective, le cadre de référence sur lequel devront s'aligner les PTF. Le Gouvernement attend également de ces derniers, plus d'approches conjointes en matière d'appui au PNDES, pour plus d'efficacité de leurs interventions. A cet effet, il s'appuiera sur les dispositions de la LORF pour asseoir un cadre fiduciaire à même de faciliter l'utilisation des procédures nationales de dépenses publiques et la mobilisation d'appuis budgétaires.

3.3. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

693. Un mécanisme de suivi et d'évaluation est indispensable pour mesurer et évaluer la performance des actions prévues dans le PNDES. Pour en assurer l'efficacité, le PNDES conçoit ce mécanisme comme un cadre de travail institutionnel, regroupant différents intervenants, utilisant des techniques (méthodes, procédures et outils), pour faire le suivi et l'évaluation des actions sectorielles ou thématiques du PNDES aux différents échelons administratifs.

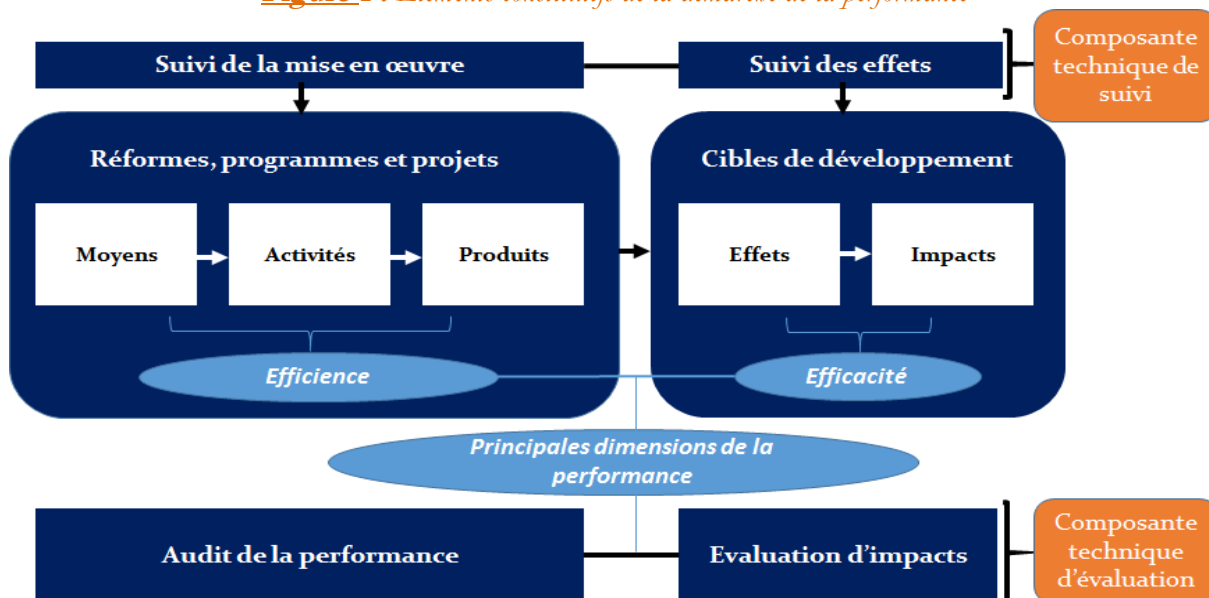
694. Le mécanisme de suivi et d'évaluation est présenté ici à travers les points suivants : (i) la démarche de performance ; (ii) la composante technique de suivi ; (iii) la composante technique d'évaluation ; (iv) les supports de la performance ; et (v) les revues de performance.

3.3.1. DÉMARCHE DE PERFORMANCE

695. Les actions du PNDES qu'elles prennent la forme de réformes, de programmes ou de projets (RPP) visent à obtenir des résultats sur le niveau de vie (dimension économique), le mode de vie (dimension sociale) et le milieu de vie (dimension environnementale) des populations. Pour que ces actions soient mises en œuvre, il faut des moyens (ou des intrants ou des inputs), c'est-à-dire, des ressources financières, matérielles, humaines et institutionnelles. Ces moyens sont utilisés à travers des activités et suivant des processus, qui les transforment en produits, généralement des biens et services au profit des bénéficiaires des RPP. L'usage des produits est supposé induire des changements dans leurs conditions de vie en termes d'effets directs ou

indirects, et plus tard, en termes d'impacts mesurés relativement aux cibles de développement. La figure ci-dessous illustre cette logique.

Figure 1 : Eléments constitutifs de la démarche de la performance



3.3.2. COMPOSANTE TECHNIQUE DE SUIVI

696. De façon continue, la composante technique de suivi vise à collecter et analyser des données pour fournir des éléments d'appréciation sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des réformes et des programmes ainsi que sur les résultats obtenus. Elle comprend deux volets : (i) le suivi de la mise en œuvre et (ii) le suivi des effets.

3.3.2.1. Suivi de la mise en œuvre

697. Ce volet de suivi du PNDES permet de suivre l'exécution des réformes, programmes et projets (RPP). Il comprend trois phases importantes.

698. La 1^{ère} phase est le contrôle des dépenses. Il consiste à faire un suivi mensuel de l'évolution des dépenses par rapport aux prévisions, à s'assurer de la disponibilité des ressources et du respect des délais de décaissements.

699. La 2^{ème} phase est le suivi de l'exécution financière des programmes. Il s'agit de veiller à une bonne utilisation des ressources pour les activités des programmes, de s'assurer que les moyens ont été mis à la disposition des programmes et que ces moyens ont effectivement été utilisés pour réaliser les activités pour lesquelles ils étaient destinés.

700. La 3^{ème} phase est le suivi de l'exécution technique des programmes. Il a pour objet de veiller à la bonne exécution des activités des programmes, et de s'assurer que : (i) les activités devant être achevées le sont effectivement ; (ii) les produits escomptés de ces activités sont réalisés ; et (iii) le niveau d'exécution des activités en cours évolue comme prévu.

3.3.2.2. Suivi des effets

701. Il s'agit de s'assurer que les activités exécutées et les produits obtenus permettent de faire des progrès dans l'atteinte des effets escomptés des programmes. Les effets sont les conséquences à court terme des RPP sur les bénéficiaires directs. Ils s'apprécient en termes d'accès, de degré d'usage et de satisfaction.

3.3.3. COMPOSANTE TECHNIQUE DE L'ÉVALUATION

702. La composante technique de l'évaluation du PNDES vise à faire une appréciation épisodique et objective des réformes et des programmes, de leur conception, de leur mise en œuvre et des résultats obtenus. Elle comprend : (i) l'audit de la performance des programmes, et (ii) les évaluations d'impacts.

703. **Audit de la performance.** L'audit de performance consiste à examiner dans quelle mesure, les ministères et autres entités publiques auditées, ont utilisé les ressources financières allouées conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité (les 3E). L'audit de la performance est un audit de la bonne gestion financière. Il est conforme à l'esprit et à la lettre de la LORF qui a consacré la démarche de performance dans la gestion budgétaire. Les modalités pratiques de réalisation de l'audit de la performance seront définies dans le guide de suivi-évaluation du PNDES qui sera élaboré une fois le Plan adopté.

704. **Evaluation d'impacts :** Deux types d'évaluation sont envisagés dans le cadre du PNDES : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

705. L'évaluation à mi-parcours permet de dresser un bilan d'étape du PNDES avec pour finalité d'infléchir ou de recentrer la mise en œuvre des réformes, programmes et projets inscrits au Plan. Elle consiste en une analyse du degré d'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficacité des actions, leurs conséquences socio-économiques. L'évaluation à mi-parcours permet également d'identifier les facteurs ayant contribué au succès ou à l'échec de la mise en œuvre des actions. Elle pourrait intervenir à la fin de l'année 2018.

706. L'évaluation finale du PNDES est une évaluation *ex post* en ce qu'elle intervient en fin de parcours. Elle permet de faire un bilan général du Plan dans tous les aspects de sa mise en œuvre. Elle sert à analyser si les résultats obtenus (en termes d'effets et d'impacts) peuvent être considérés comme positifs à la clôture du Plan.

3.3.4. SUPPORTS DE LA PERFORMANCE

707. Les supports de la performance du PNDES sont : les outils et les documents de suivi de la performance.

3.3.4.1. Outils de suivi de la performance

708. **Le cadre des résultats (CDR) présenté en annexe 1** (et faisant partie intégrante du présent document) est l'outil de base du suivi de la performance du PNDES. Ce cadre est articulé autour d'une chaîne de résultats à trois niveaux [résultats intermédiaires ---> résultats stratégiques ---> résultats finaux]. Dans ce cadre, figurent : (i) l'énoncé de chacun des résultats ; (ii) les indicateurs d'effets ou d'impacts qui lui sont attachés ; (iii) la/les sources des données nécessaires au calcul des indicateurs ; (iv) la structure responsable de leur production ; et (v) les valeurs de référence et les valeurs cibles (à mi-parcours en 2018 et en fin de parcours en 2020).

709. **Les cadres de mesures des performances (CMP) du PNDES** constituent le deuxième outil de suivi de la performance. Trois types de CMP correspondant aux déclinaisons du PNDES sont prévus, soit : (i) un cadre de mesure de performance du PNDES lui-même, le CMP global, (ii) quatre (4) cadres de mesure de performance au niveau des piliers stratégiques du PNDES, (les CMP des piliers) ; et (iii) huit (8) cadres de performances thématiques correspondant à un ou plusieurs domaines prioritaires du PNDES.

710. Les CMP sont des extraits du CDR complétés par des colonnes de réalisations annuelles. Les CMP thématiques résultent d'une consolidation des CMP des ministères ou des régions contribuant aux effets des domaines considérés. Pour permettre la préparation à temps des rapports annuels de performance (RAP), l'élaboration des cadres de mesure de la performance

démarrera en janvier avec les CMP ministériels/régionaux. Elle se poursuivra en février puis mars respectivement avec les CMP thématiques et les CMP des piliers, pour prendre fin en avril avec le CMP global.

3.3.4.2. Documents de suivi de la performance

711. Pour les besoins de suivi et d'évaluation du PNDES, deux types de documents sont prévus : les Documents Annuels de Programmation (DAP) et les rapports annuels de performance (RAP). A cela s'ajoutent les rapports d'évaluation (audit de performance, évaluation à mi-parcours et évaluation *ex post*).

712. **Le DAP d'une année n** , comprend les actions tirées de la Synthèse des Actions Prioritaires (SAP) au titre de cette année ainsi que les actions de l'année antérieure (c'est-à-dire de l'année $n-1$) en cours d'exécution. Pour se conformer à la pratique courante, les DAP ministériels/régionaux sont dénommés Plans d'actions ministériels/régionaux (PdA).

713. Le DAP global présente pour chaque année, selon les déclinaisons du PNDES, de la hiérarchie des objectifs et de la chaîne des résultats, les actions à réaliser au titre du Plan pour l'année considérée, les implications budgétaires de ces actions et les indicateurs de performance qui y sont attachés.

714. Les DAP sont élaborés par pilier en partant des PdA ministériels/régionaux, comme éléments de base. Les DAP thématiques, les DAP des piliers et le DAP global sont ensuite produits par consolidation progressive. L'élaboration des DAP s'étend de février à mai de sorte à permettre la tenue de la 1^{ère} revue semestrielle du PNDES au début du mois de juin. Il s'agit de DAP initiaux qui devront être affinés au cours de mois de décembre après la 2^{nde} revue semestrielle du PNDES.

715. **Le RAP d'une année** permet de tirer en année n , les leçons de la mise en œuvre du DAP de l'année $n-1$ en vue de la préparation du DAP de l'année $n+1$. Il répond aux exigences de reddition des comptes et de rétroactions propres à la GAR, un des principes directeurs du PNDES.

716. Le RAP suit une présentation analogue à celle du DAP, sauf qu'il met plus l'accent sur les résultats obtenus. Il décrit les actions menées au cours de l'année sous revue, comme dans un rapport classique de mise en œuvre, puis il présente les résultats en matière de performance, sur la base du suivi des indicateurs figurant dans le DAP et éventuellement d'autres éléments, et les interprète.

717. Comme pour les DAP, les RAP sont élaborés par palier en partant des RAP ministériels/régionaux pour parvenir au RAP global, en passant par les RAP thématiques et les RAP des piliers. La production des DAP démarre en juillet après la 1^{ère} revue semestrielle du PNDES et se termine en octobre en vue de permettre la tenue en novembre de la 2^{ème} revue semestrielle du PNDES.

718. **Les rapports d'évaluations** sont de trois types : (i) les rapports d'audit de performance, (ii) les rapports d'évaluation à mi-parcours, et (iii) les rapports d'évaluation *ex post*. Les termes de référence ainsi que les formats-types de ces différents rapports sont définis dans le guide de suivi et d'évaluation élaboré sur la base du présent PNDES.

3.3.5. SYSTÈME D'INFORMATION POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE

719. Les données qui alimentent le suivi de la performance proviennent d'un système d'information. Celui-ci observe la réalité, puis la traduit en données qui, à leur tour, sont rassemblées, vérifiées, synthétisées, transmises et présentées, de telle sorte qu'elles restituent au mieux les produits et les résultats de l'action publique considérée. La mise en place d'un système

d'information propre au suivi de la performance des RPP dans les ministères doit être prise en charge par les BSD et les structures compétentes du niveau régional, en étroite collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS).

720. Pour le suivi et l'évaluation du PNDES les besoins en données nécessaires pour renseigner les indicateurs de performance (y compris ceux relatifs au suivi des ODD) seront identifiés et classés selon leur source. Une fois les besoins identifiés, la deuxième étape est de s'assurer de la disponibilité des données. Trois sources de données sont à considérer : le recensement, les enquêtes et les données de source administrative (statistiques courantes). L'INS est la structure habilitée à assurer la disponibilité des données de recensement et d'enquêtes. La production des données de source administrative par contre, dépend de l'organisation du système statistique au niveau des ministères et des régions. La mise en place prévue des organes de gouvernance de la statistique en Guinée, en particulier le CNS, devrait permettre de répondre adéquatement à la demande d'information pour le suivi et l'évaluation du PNDES.

3.3.6. REVUES DE PERFORMANCE

721. Pour être efficace, le suivi de la performance doit reposer sur un mécanisme de revue. Qu'est-ce qu'une revue au sens du PNDES ? Et quel doit être son format ?

3.3.6.1. Définition et objet

722. Le PNDES conçoit une revue comme une réunion ou une série de réunions officielles entre les acteurs aux différents niveaux de mise en œuvre du PNDES. Elle rassemble l'échelon décisionnel, l'échelon technique et l'échelon opérationnel. Les revues ont pour objet : (i) d'évaluer l'état d'avancement du PNDES ; (ii) d'échanger sur ses résultats d'étape ; (iii) d'infléchir certains choix stratégiques ; (iv) de prendre des mesures correctrices ; et (v) d'adopter les documents de programmation.

723. Deux types de revue ordinaires sont envisagés dans le cadre du PNDES : les revues de mise en œuvre et les revues de programmation. Les revues du PNDES sont alignées sur le calendrier du cycle budgétaire tel que défini par la LORF. La périodicité des revues est de ce fait, semestrielle avec des revues de mise en œuvre au 1^{er} semestre et les revues de programmation au 2nd semestre.

724. Les revues semestrielles de mise en œuvre se dérouleront de mars à juin de l'année *n* de sorte à impacter l'adoption des hypothèses macroéconomiques (avril, année *n*) et l'élaboration des nouveaux CBMT/CDMT (mai, année *n*). Les revues semestrielles de programmation se tiendront d'août à novembre de l'année *n* de manière à intégrer : (i) les conclusions des conférences budgétaires (juillet, année *n*), (ii) la finalisation du projet de loi de finances et des documents annexes (août, année *n*) ; ainsi que (iii) les derniers arbitrages budgétaires donnant lieu aux ajustements des CBMT/CDMT (septembre-octobre, année *n*).

3.3.6.2. Format des revues

725. Selon les niveaux de déclinaison du PNDES, quatre types de revues sont prévues : (i) les revues ministérielles/régionales ; (ii) les revues thématiques ; (iii) les revues techniques ; et (iv) les revues plénières. Ces revues peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Quel que soit le niveau, les revues ordinaires sont semestrielles et sont organisées par palier. Ainsi les revues ministérielles/régionales doivent se tenir en mars (respectivement août), pour alimenter les revues thématiques en avril (respectivement septembre), lesquelles serviront aux revues techniques en mai (respectivement octobre) pour préparer les revues plénières de juin (respectivement novembre).

726. Les revues extraordinaires sont organisées aux différents niveaux en cas de nécessité. Il en sera ainsi : (i) lors de l'examen des rapports d'audit de performance des ministères ou des rapports d'évaluation d'impact d'actions-types, ou (ii) dans le cas de l'examen des rapports d'évaluation à mi ou fin de parcours. Des études spécifiques réalisées dans le cadre du PNDES peuvent également donner lieu à l'organisation de revues extraordinaires.

727. L'agenda des revues ordinaires sera élaboré en fonction de la spécificité de chaque revue semestrielle. Ainsi les revues du 1^{er} semestre de l'année n doivent porter sur : (i) l'examen des rapports de performance de l'année $n-1$; et (ii) sur l'analyse des allocations budgétaires contenues dans la loi de finances initiale de l'année n . Celles du 2nd semestre de l'année n porteront sur : (i) l'examen des documents annuels de programmation pour l'année $n+1$; et (ii) les objectifs de performance et les choix budgétaires attachés.

3.4. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

728. Le PNDES prévoit des arrangements institutionnels pour assurer un bon fonctionnement du mécanisme de suivi et d'évaluation, présenté ci-dessus. Ces arrangements sont formalisés à travers un dispositif dont la vocation est de répondre précisément à la demande de suivi et d'évaluation du PNDES. Quelle est la mission de ce dispositif ? Et comment est-il organisé ?

3.4.1. MISSION DU DISPOSITIF

729. La mission principale du dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation (DISE) est de formaliser et d'animer le dialogue avec toutes les parties prenantes, sur la performance des actions de développement inscrites au PNDES, conformément aux principes directeurs du Plan que sont : (i) le leadership national ; (ii) la solidarité et le partenariat ; (iii) la gestion axée sur les résultats ; (iv) la coordination proactive ; (v) l'équité et la réduction des inégalités. A ce titre, deux objectifs sont assignés au DISE : (i) rendre compte aux parties prenantes, de la mise en œuvre du PNDES ; et sur la base de ce compte rendu, (ii) proposer et/ou recommander les réajustements/révisions/mises à jour du Plan.

730. A travers le premier objectif, le Gouvernement entend respecter les obligations redditionnelles qu'imposent les principes de bonne gouvernance notamment en matière de pilotage du développement. Entrent dans le champ de ces obligations : (i) le compte rendu sur les résultats de l'action publique respectivement au Parlement et à la Cour des Comptes; (ii) le respect du principe de responsabilité mutuelle (selon la lettre et l'esprit de la Déclaration de Paris), suivant lequel les gouvernements et les bailleurs de fonds sont tenus de se rendre compte réciproquement; et (iii) le respect de la responsabilité sociale suivant lequel, le Gouvernement doit rendre compte de ses actions aux citoyens et aux acteurs de la société civile.

731. Par le deuxième objectif, le Gouvernement vise la flexibilité dans le pilotage du PNDES pour une meilleure gestion des rétroactions nécessitées par les conclusions des revues de performances du Plan. La finalité est de permettre au Gouvernement tout en gardant le cap défini par la Vision et l'objectif global du Plan, de capitaliser les enseignements tirés au fur et à mesure de la mise en œuvre pour : (i) soit réorienter les priorités stratégiques du PNDES ; (ii) soit infléchir le rythme d'évolution des réformes, des programmes et projets ; (iii) soit réallouer les ressources financières ; ou (iv) soit revisiter les cibles des indicateurs.

3.4.2. ORGANES

732. Deux principes sous-tendent le choix des organes du DISE : (i) la capitalisation de l'existant ; et (ii) la responsabilité mutuelle. Suivant le premier principe, la mise en œuvre du PNDES ne doit pas donner lieu à la création de nouveaux organes, mais doit plutôt se baser sur ceux qui existent déjà et dont les capacités sont jugées suffisantes pour animer le dispositif. Le deuxième principe engage le Gouvernement et ses partenaires à être responsables des résultats

obtenus dans la mise en œuvre du PNDES. Il signifie que les deux parties doivent se rendre mutuellement des comptes pour améliorer la gestion de l'aide mise en place dans le cadre du PNDES.

733. Basés sur ces principes, les organes du DISE sont : (i) le Cadre de Concertation et de Coordination entre le Gouvernement et les Partenaires au développement (CCC) ; (ii) le Comité Technique de Suivi (CTS) composé des structures compétentes de l'administration économique et financière (ministères en charge du plan, de l'économie, des finances et du budget) ; (iii) les Groupes Thématiques de Dialogue (GTD); (iv) les BSD des ministères, et (v) les Cellules Régionales/Prélectorales de Suivi et d'Evaluation (CRSE/CPSE).

3.4.2.1. Cadre de Concertation et de Coordination (CCC)

734. Le CCC sera l'organe de pilotage du PNDES. Le CCC a été créé par arrêté A/2015/196 du 10 février 2015 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et placé sous la tutelle de ce dernier. Il a pour mission d'animer et de renforcer la concertation et la coordination entre le Gouvernement, les Partenaires bilatéraux, les Partenaires multilatéraux et les ONG.

735. Toutefois les dispositions de l'arrêté susvisé doivent être revisitées à l'aune du mécanisme de suivi et d'évaluation du Plan tels que décrits ci-dessus, tant au niveau des attributions de l'organe qu'au niveau de sa composition. Ainsi au CCC originel, devra se substituer un CCC réaménagé. Le PNDES prévoit la prise d'un nouvel arrêté prenant en compte ces réaménagements, comme une mesure préalable pour asseoir le DISE et en assurer la fonctionnalité.

736. Le nouvel arrêté assignera, entre autres attributions, au CCC réaménagé : (i) d'organiser le suivi et l'évaluation des actions du développement conformément aux principes directeurs du PNDES ; (ii) d'instaurer un dialogue permanent avec les différentes parties prenantes autour des résultats du PNDES ; (iii) d'animer le mécanisme de revues du PNDES et de coordonner la mise en œuvre des recommandations qui en résultent. La composition du CCC réaménagé devra par ailleurs, être plus élargie et inclure : tous les membres du Gouvernement, les organisations de la société civile, celles du secteur privé ainsi que les associations des collectivités locales. Par ailleurs, les groupes thématiques du CCC devront être réalignés sur les priorités du PNDES.

737. Le CCC assure l'animation du dialogue sur la performance du PNDES à travers deux revues plénières semestrielles en juin et en novembre. La revue plénière semestrielle de juin est une revue de mise en œuvre du PNDES. Au cours de cette revue, le CCC examine et valide le projet de RAP global de l'année $n-1$, et fait des recommandations au Gouvernement. Elle est précédée de la revue semestrielle technique de mise en œuvre du CTS. La revue plénière semestrielle de novembre est une revue de programmation. Elle a pour support le DAP global et a pour objet d'entériner les choix budgétaires ainsi que le projet de performance de l'année $n+1$.

3.4.2.2. Comité Technique de Suivi.

738. Le CTS est l'organe technique de suivi de la mise en œuvre du PNDES. A ce titre, il est chargé (i) de coordonner les activités de suivi et d'évaluation des actions du PNDES ; (ii) d'assurer une bonne communication horizontale et verticale ; (iii) de produire, sur la base des inputs fournis par les GTD et les Cellules régionales et prélectorales, tous les documents/rapports à soumettre au CCC pour examen et prise de décision; (iv) de formuler, à l'attention du CCC, des propositions visant à améliorer le processus de mise en œuvre du PNDES ; et (v) d'organiser en étroite collaboration avec les GTD, les différentes revues techniques ou thématiques. Le CTS est appelé à cet effet à définir les méthodes et outils de suivi et d'évaluation autour de deux axes : l'un fonctionnel et l'autre opérationnel.

739. L'axe fonctionnel du travail du CTS consiste à organiser le DISE autour des fonctions clés du suivi-évaluation que sont : (i) la fonction statistique ; (ii) la fonction d'analyse et d'évaluation ; et (iii) la fonction d'aide à la décision. Par sa fonction statistique, le CTS doit assurer la production dans les délais requis et de façon régulière, des indicateurs fiables et aptes à rendre compte des performances du PNDES. La fonction d'analyse et d'évaluation requiert pour le CTS de dépasser l'étape de la description des tendances des indicateurs pour comprendre *via* des analyses causales et contextuelles, ce qu'elles reflètent en termes d'évolution de la situation économique, sociale et environnementale. La fonction d'aide à décision consiste pour le CTS à capitaliser les analyses et évaluation à travers les supports de performance du PNDES pour éclairer la décision du CCC.

740. L'axe opérationnel du travail du CTS consiste dans un premier temps, à structurer le DISE en trois composantes techniques et interdépendantes de suivi : (i) une composante de suivi des indicateurs agrégés de la gestion macroéconomique et des réformes structurelles ; (ii) une composante de suivi de la mise en œuvre des programmes et projets ; (iii) une composante des conditions de vie et des ODD. Dans un deuxième temps, le travail du CTS consiste à rendre fonctionnel le DISE autour : (i) d'un réseau d'acteurs dont le noyau est constitué de l'INS, des BSD et des CRSE/CPSE ; (ii) d'une batterie d'outils de suivi de la performance ; et (iii) d'une plateforme automatisée de gestion des programmes et projets d'investissements.

741. Le CTS est structuré en trois unités fonctionnelles de suivi : (i) une unité fonctionnelle de suivi de la gestion macroéconomique et des réformes structurelles (UFS Macro) ; (ii) une unité fonctionnelle de suivi de la mise en œuvre des programmes et projets (UFS Programmes) ; (iii) une unité fonctionnelle de suivi des conditions de vie et des ODD (UFS ODD). Les activités des unités fonctionnelles sont coordonnées par un Secrétariat Technique (ST/PNDES). Le ST/PNDES assure en outre, la liaison entre le CCC et les GTD. Il est en particulier, responsable : (i) de la synthèse par pilier du PNDES, des documents de suivi de la performance ; (ii) de l'élaboration du CMP global, du RAP global et du DAP global ; (iii) de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme d'évaluation ; et (iv) de l'organisation des revues techniques et plénières.

742. Le CTS est placé sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale. Il est présidé par le Secrétaire Général assisté d'un secrétaire exécutif responsable du ST/PNDES. Le CTS est composé de représentants : (i) du ministère en charge du Plan (DNPP, DNIP, INS, DNP, DNC, DNOI, DNIA, BTAP, SP-SRP, FDES) ; (ii) du ministère en charge de l'économie et des finances (CTSP, DNEP, DNDAPD) ; (iii) du ministère en charge du budget (DNB) ; et (iv) de la BCRG. Au sein du CTS, la DNPP est responsable de l'UFS Macro, la DNIP responsable de l'UFS Programmes et l'INS responsable de l'UFS ODD).

743. Le CTS assure l'animation du dialogue sur les performances des piliers du PNDES à travers deux revues techniques semestrielles. La revue technique semestrielle de mai de l'année *n* est consacrée à l'examen et à la validation des projets de RAP des piliers. La revue technique semestrielle d'octobre est dédiée à l'approbation des projets de DAP des piliers pour l'année *n+1*. Les modalités d'élaboration des documents/rapports de performances ainsi que les modalités d'organisations des revues techniques, sont définies dans le guide de suivi et d'évaluation.

3.4.2.3. Groupes Thématiques de Dialogue.

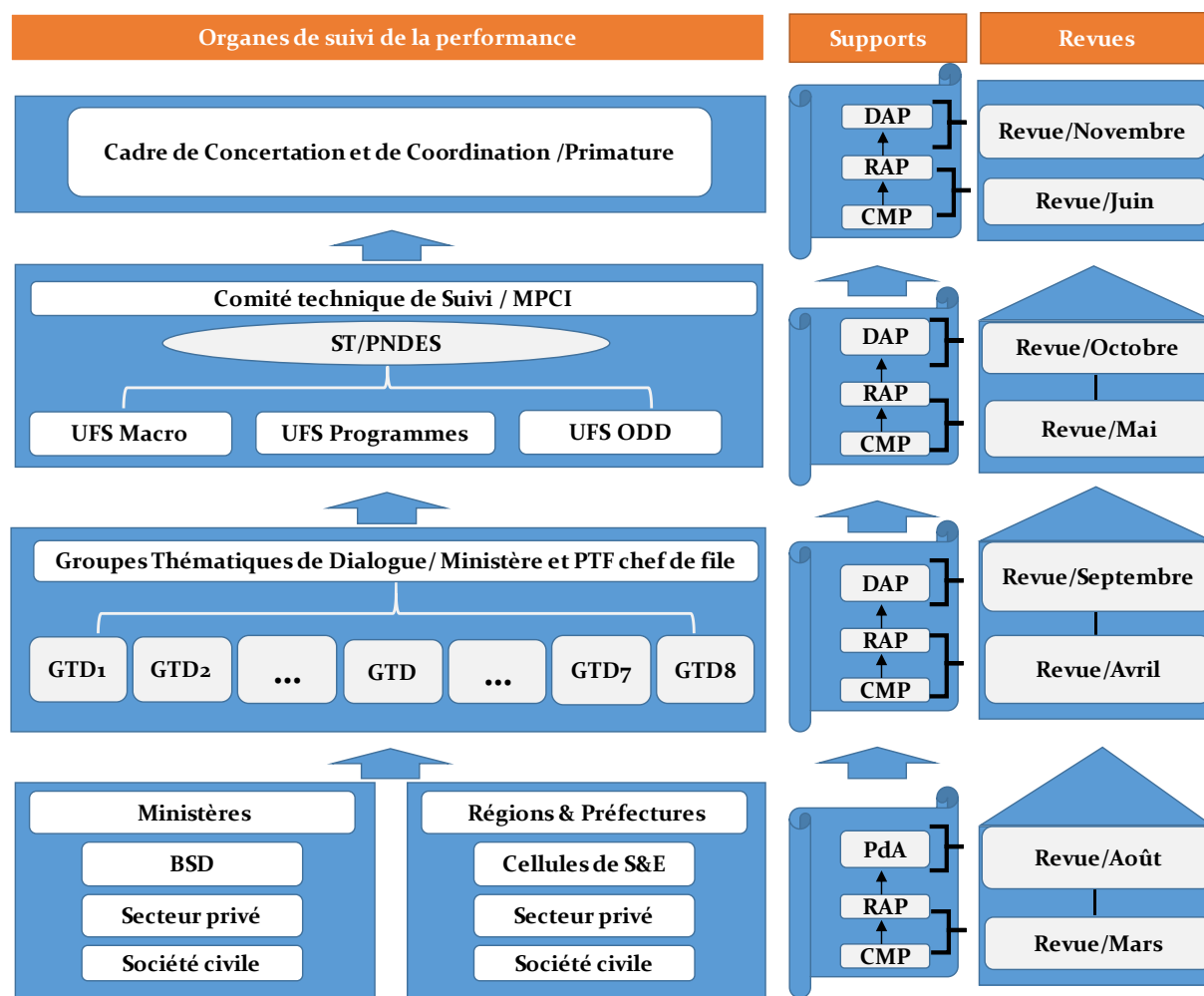
744. En vue d'asseoir un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation, les domaines prioritaires du PNDES ont été regroupés en thématiques. Un nombre¹¹⁵ de huit thématiques a été retenu. Ainsi les GTD travailleront sur les thématiques ci-après : (i) gouvernance démocratique ; (ii) gouvernance économique et environnementale ; (iii) agriculture et sécurité alimentaire ; (iv)

¹¹⁵ Il s'agit d'un nombre médian par rapport aux 4 piliers et aux 18 domaines prioritaires du Plan

industrie, infrastructures, recherche et innovation ; (v) commerce, tourisme, hôtellerie, artisanat et culture ; (vi) démographie et secteurs sociaux ; (vii) emploi et inclusion sociale ; et (viii) environnement, cadre de vie et changements climatiques.

745. Chaque GTD constitue le cadre de coordination au niveau de la thématique concernée. A cet effet, il est chargé : (i) de produire, sur la base des contributions des ministères membres, les rapports/documents sur les performances thématiques à transmettre au CTS ; et (ii) d'animer le dialogue sur les performances à travers deux revues thématiques semestrielles de mise en œuvre (en avril de l'année *n*) et de programmation (en septembre de l'année *n*).

Figure 2 : Schéma fonctionnel du dispositif institutionnel du PNDES



746. Les GTD sont co-présidés par le Secrétaire Général du ministère désigné *ès qualité*, et par le chef de file des partenaires intervenant sur la thématique. Pour un fonctionnement efficace du dispositif institutionnel, chaque groupe thématique devra regrouper les BSD des départements concernés par la thématique, au moins un représentant du ministère en charge du plan (DNPP, DNIP ou BTAP), ainsi que de représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Le secrétariat technique de chaque GTD est assuré par le BSD du ministère assurant sa présidence, avec l'appui technique du ministère en charge du plan.

3.4.2.4. BSD des ministères

747. Les BSD sont les chevilles ouvrières du suivi et de l'évaluation au niveau des Ministères. Créés par décret n°/2015/044/PRG/SGG du 27 mars 2015, les BSD ont pour mission d'assurer la

coordination de l'ensemble des activités liées à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de développement de leur ministère respectif. Ils sont spécifiquement chargés, entre autres : (i) de coordonner l'élaboration de la politique et de la stratégie de développement du Ministère en rapport avec les directions techniques et le Ministère du Plan ; (ii) de définir les objectifs, les stratégies sectorielles en matière de développement sectoriel et d'élaborer les bilans semestriel et annuel d'exécution des volets sectoriels du Plan National de Développement et du Programme d'Investissement ; (iii) d'assurer la coordination des activités des différentes structures de leur département en matière de statistiques, de planification, de programmation et de suivi-évaluation ; et (iv) d'assurer la programmation, le contrôle, le suivi des projets sectoriels d'investissements.

748. A ce titre, le PNDES assigne aux BSD d'assurer le dialogue sur les performances des actions inscrites dans le Plan au sein de leur ministère, avec les principaux intervenants de leur département à savoir : (i) les directions techniques ; (ii) les unités d'exécution des projets ; (iii) les PTF du ministère ; (iv) le secteur privé ; et (v) les organisations de la société civile, qui opèrent dans les domaines de compétences du département.

749. Les BSD sont ainsi chargés dans le cadre spécifique de l'animation du DISE : (i) d'élaborer le CMP de leur ministère ; (ii) de coordonner la production des projets de PdA et de RAP de leur ministère ; (iii) d'organiser les revues des performances ministérielles ; (iv) d'assurer la liaison avec le Comité technique de suivi (CTS) ; et (v) de représenter leur département au sein des Groupes thématiques (GTD).

3.4.2.5. Cellules régionales/préfectorales de suivi et d'évaluation.

750. Au niveau des régions et des préfectures, ce sont les Cellules régionales et préfectorales de suivi et d'évaluation (CRSE/CPSE). Elles constituent les cadres de concertation des acteurs régionaux et des acteurs préfectoraux de développement. Ces Cellules sont présidées par les Directeurs de Cabinet du Gouverneur ou du Préfet et appuyées techniquement par les Directeurs régionaux du Plan. La vice-présidence est assurée par un représentant de la société civile. Elles regroupent les directeurs régionaux ou préfectoraux des ministères, des coordinateurs de projets et programmes au niveau local, de représentants de la société civile locale et d'université régionale, ainsi que des élus locaux.

751. Elles sont chargées dans le cadre de l'animation du DISE : (i) d'élaborer le CMP de leur région/préfecture respective ; (ii) de coordonner la production des projets de PdA et de RAP de leur région/préfecture ; (iii) d'organiser les revues régionales/préfectorales ; (iv) d'assurer la liaison avec le CTS et les GTD.

3.5. ANALYSE DES RISQUES

752. La mise en œuvre réussie du PNDES pourrait être contrecarrée par la survenue de plusieurs facteurs de risques endogènes ou exogènes. Au nombre de ces facteurs, il y a : (i) l'instabilité socio-politique ; (ii) la faiblesse du leadership national ; (iii) la faible mobilisation des ressources intérieures ; (iv) un déficit persistant de capacités ; (v) une conjoncture sous régionale et/ou internationale défavorable ; et (vi) les aléas climatiques et les urgences humanitaires (telle que la résurgence de la MVE et d'autres épidémies).

3.5.1. INSTABILITÉ SOCIO-POLITIQUE

753. Ces deux dernières décennies, la Guinée a été fortement marquée par des antagonismes internes et de graves troubles sociopolitiques sur fond de violences. Les périodes pré et post électorales sont souvent faites de tensions sociopolitiques avec pour conséquences le réveil des rivalités ethniques, le ralentissement et la perturbation des activités économiques. Ces tensions, si elles persistent, sont de nature à compromettre la réalisation du PNDES.

754. Ce risque pourrait être atténué par : (i) la volonté manifeste des acteurs sociopolitiques à développer les consensus, à respecter les lois du pays, les accords politiques et sociaux, ainsi qu'à maintenir un environnement de paix et de concorde ; (ii) le renforcement des bases démocratiques du pays, par le dialogue social, la concertation à tous les niveaux de prise des décisions de développement socio-économiques et environnementales; et (iii) la réduction des inégalités socio-économiques et des disparités régionales avec un accent sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, une meilleure redistribution des richesses, le renforcement de la lutte contre l'impunité et la corruption, et le renforcement de l'autorité de l'Etat.

3.5.2. FAIBLESSE DU LEADERSHIP NATIONAL

755. L'exacerbation des divisions et conflits internes entretenus par les leaders politiques, l'absence d'une vision partagée du devenir du pays, la faible capacité des dirigeants à se mobiliser, à communiquer et à tenir un dialogue constructif avec les PTF sur les politiques de développement, seraient préjudiciables à l'appropriation et à la réussite du PNDES.

756. Pour atténuer ce risque, les autorités nationales entendent œuvrer à : (i) inspirer crédibilité et respect à tous leurs interlocuteurs, tant à l'échelle régionale qu'internationale afin de promouvoir un partenariat de confiance prenant réellement en compte les aspirations profondes des populations guinéennes ; (ii) incarner un leadership national éclairé, solide, rassembleur et efficace, à travers notamment le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de l'imputabilité, avec un accent sur le respect de leurs rôles en matière d'information, d'animation ou d'orientation; (iii) faire constamment preuve d'innovation tout en contribuant au renforcement de la résilience socio-politique et économique du pays ; et (iv) relever de grands défis dont le respect des accords, traités et conventions nationaux et internationaux conclus dans l'intérêt du pays.

3.5.3. FAIBLE MOBILISATION DE RESSOURCES INTÉRIEURES

757. Depuis de longues années, le financement des programmes d'investissements publics continue de dépendre des ressources extérieures (39% sur la période 2010-2014). Le pays n'a pas encore inversé cette situation malgré la relative stabilité de son cadre macroéconomique. Cette tendance pourrait encore persister au cours des prochaines années en l'absence de réponses conséquentes.

758. Au nombre des réponses à apporter pour atténuer ce risque, il peut être mentionné : (i) la poursuite des programmes de réformes du système de gestion des finances publiques (notamment le PREFIP et son volet mobilisation de ressources internes, le PARAF) ; (ii) les avancées significatives dans la mise en place du cadre de Partenariat Public-Privé ; (iii) la mise en œuvre de mesures plus incitatives visant à stimuler l'épargne nationale; (iv) la mise en place de mécanismes novateurs de mobilisation de ressources alternatives à l'aide publique au développement ; et (v) la mise en place d'un dispositif de mobilisation des ressources de la diaspora et de canalisation de leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et de revenus.

3.5.4. DÉFICIT PERSISTANT DE CAPACITÉS

759. Une fois adopté, le PNDES devra être mis en œuvre, ses résultats suivis et évalués. Or les capacités en matière de PPBSE aussi bien au niveau central, sectoriel que régional, sont limitées tant du point de vue des arrangements institutionnels, des outils et méthodes que du point de vue de la qualification et du nombre des effectifs. A terme, la persistance de ces contraintes serait de nature à compromettre : (i) l'alignement des politiques/stratégies sectorielles sur le PNDES ; (ii) l'élaboration des cadres de dépenses sectoriels à moyen terme ; (iii) l'exécution des PRDES ainsi que des programmes et projets inscrits au PIP ; et (vi) le suivi de la performance. En

définitive, ce serait le rythme d'exécution des réformes, politiques, programmes et projets inscrits au PNDES qui serait ralenti, réduisant ainsi les chances de réussite du PNDES.

760. Les autorités ont conscience de l'impact négatif de la survenue de ce risque sur les performances du Plan. C'est pour cela, qu'elles ont fait l'option d'accompagner sa mise en œuvre par un programme intégré et pluriannuel de renforcement des capacités de PPBSE. Ce programme dont la note conceptuelle figure en annexe, intégrera non seulement des appuis institutionnels (dotations en moyens humains, matériels et financiers), des formations mais également le développement des outils et des méthodes pour une meilleure prise en charge des différentes fonctions de la PPBSE.

3.5.5. CONJONCTURES SOUS RÉGIONALE ET INTERNATIONALE DÉFAVORABLES

761. Le développement économique et social soutenu et durable n'est possible que dans un environnement de paix, de stabilité et de sécurité. La Guinée est membre de différentes Organisations sous régionales, régionales et internationales dont la Mano River Union, la CEDEAO, la ZMAO, l'OMVS, l'UA et l'ONU. Tout naturellement, le pays a besoin de mettre à profit toutes les opportunités économiques, commerciales, intellectuelles, sécuritaires qui existent dans son entourage immédiat. Toute crise politique ou socioéconomique au sein de la sous-région constituerait un risque pour le succès de sa politique de développement. Au plan international, les tensions budgétaires dans les pays donateurs ainsi que la faiblesse des investissements directs étrangers, constituent des défis majeurs.

762. Parmi les facteurs d'atténuation de ce risque, figurent : (i) l'amélioration des relations extérieures ; (ii) la promotion de la paix et de la sécurité aux niveaux sous-régional et régional ; (iii) la conquête des marchés et des opportunités économiques offertes par la mondialisation, (iv) l'avancée dans les réformes structurelles clés pour renforcer la résilience du pays face aux chocs exogènes (baisse des cours des matières premières, réduction des flux d'aide au développement) ; et (v) le renforcement de la lutte contre la migration clandestine.

3.5.6. ALÉAS CLIMATIQUES ET URGENCES HUMANITAIRES

763. La Guinée fait partie des pays à faible capacité d'adaptation et de résilience aux conséquences des changements climatiques. Le pays est en effet, à la fois montagneux, forestier et maritime. Sa population vit essentiellement des activités agropastorales. La production industrielle et l'extraction artisanale des mines nourrissent certaines populations mais fragilisent l'environnement. Les activités de pêche, d'agriculture et d'élevage qui occupent la grande majorité de la population active, restent fortement tributaires des effets des variations climatiques. La faiblesse de mesures de mitigation et d'adaptation sur les plans physiques (zones sensibles et à risques) et humain (populations urbaines et rurales dépendantes de modes de vie précaires) constitue un risque potentiel pour la réussite de la mise en œuvre du PNDES. Les catastrophes naturelles et leurs conséquences humanitaires restent elles aussi quasi imprévisibles et constituent un risque majeur pour la continuité de tout élan de développement économique et social. Le pays doit renforcer les mesures d'adaptation et de résilience en intégrant les priorités environnementales dans la planification stratégique et les budgets annuels et leur allouer des ressources financières conséquentes.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

1. ACF, 2015. Intégration de la nutrition dans les politiques et programmes des secteurs contributeurs. Rapport de synthèse d'une étude régionale portant sur l'Afrique de l'Ouest. Action contre la faim, Bureau Régional Afrique de l'Ouest.
2. AGUIPE, 2012. Enquête spécifique sur l'emploi et le travail décent. Agence Guinéenne pour la promotion de l'emploi (AGUIPE). Conakry, Guinée.
3. ANLC, 2016. Enquête sur la perception de la corruption et la gouvernance auprès des populations et des entreprises. Agence nationale de lutte contre la corruption et la bonne gouvernance (ANLC). Conakry, Guinée.
4. APIP Guinée, 2016. Plan stratégique de l'Agence de Promotion des Investissements Privés
5. APIP Guinée, 2016. Stratégie de promotion des investissements.
6. Assemblée Nationale, 2016. Déclaration de Politique Générale du Gouvernement
7. World Bank, 2016. Evaluation des politiques et des institutions en Afrique.
8. World Bank, 2016. *World development indicators 2016*.
9. Guinée – Union Européenne, 2015. Projet d'appui à la réforme de l'administration fiscale (PARAF) - Rapport narratif intermédiaire.
10. CPIP 2013. « *Guinea is Back* » - Secteur Agriculture.
11. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Catalogue des Projets.
12. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Climat des Affaires.
13. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Eau Rurale.
14. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Eau Urbaine.
15. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Éducation.
16. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Énergie.
17. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Infrastructures Interurbaines.
18. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Infrastructures Urbaines.
19. CPIP, 2013. « *Guinea is Back* » - Narratif d'ensemble.
20. CREFAT, 2016. Rapport profil pays du Dividende démographique Guinée. 58 pages
21. CREFAT, 2016. Rapport profil pays du Dividende démographique Guinée. Centre de recherche, d'études et de formations appliquées, Université de Thiès.
22. FMO.I, 2016 : Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique 2015. Fondation Mo Ibrahim.
23. Gouvernement Guinéen, 2016. Forum international sur la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures.
24. Guinée, 2015. Enquête nationale nutritionnelle, basée sur la méthodologie SMART.
25. Guinée, BAD, PNUD, 2016. Transformer le potentiel de la Guinée en prospérité pour le peuple guinéen – Compétitivité du secteur privé 2016 – 2020.
26. Guinée, FMI, UE, 2013. Loi organique relative aux lois de finances et Règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique – Versions commentées.
27. INS, 2012. Enquête démographique et de santé.
28. INS, 2012. Enquête légère d'évaluation de la pauvreté.
29. INS, 2012. Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté. Rapport final. 138 pages
30. INS, 2013. Rapport de l'enquête nationale sur les aspirations des populations guinéennes.
31. INS, 2013. Rapport de l'enquête nationale sur les aspirations des populations guinéennes.
32. INS, 2015. Annuaire statistique de l'environnement 2013.
33. INS, 2016. Annuaire statistique 2014. Institut national de la statistique.
34. INS, 2016. Enquête mobile de l'impact d'Ebola sur les conditions de vie des ménages en Guinée-EMIE-2012. Institut national de statistique.
35. INS, 2016. Rapports sur les comptes nationaux, 2008-2013.
36. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : Caractéristiques des ménages.
37. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : Caractéristiques économiques.
38. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : Caractéristiques des habitations et cadre de vie des populations.

39. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : État matrimonial et nuptialité.
40. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : Fécondité.
41. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : Situation des femmes.
42. INS, 2016. RGPH3, Rapport d'analyse des données : Situation des personnes âgées.
43. INS, 2016. Tableau de bord social sur les enfants et les femmes.
44. INS, 2016. Troisième recensement général de la population et de l'habitat en 2014.
45. Institut National d'Etudes Démographiques (2013). La migration dans le monde. France
46. International Finance Corporation (IFC) – CPCS, 2016. Appui au programme PPP
47. MEEF, 2013. Plan national d'investissement de l'environnement.
48. MEEF, 2013. Politique nationale de l'environnement. Edition 2016. Ministère de l'environnement, des eaux et forêts. Conakry, Guinée.
49. MEF & PNUD, 2012. Stratégie de croissance accélérée : En route vers l'Emergence Economique et le bien-être social. Rapport de Mission. Conakry, Guinée.
50. MEF, 2013. Document de stratégie de réduction de la pauvreté DSRP III 2013-2015.
51. MEF, 2013. Plan stratégique de réformes des finances publiques (PREFIP).
52. MEF, 2014. Plan d'action triennal de la réforme des finances publiques.
53. MEF, 2015. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du DSRP III – Année 2014.
54. MEH, 2015. Evaluation et analyse des Gaps par rapport aux objectifs de SE4ALL.
55. MEF, 2016. Rapport de mise en œuvre du DSRP III.
56. Ministère de la Culture, 2016. Contribution ministérielle à l'élaboration du PNDES 2016-2020.
57. Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, 2011. Lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local.
58. Ministère du Plan, PNUD & BAD, 2013. Etude Prospective Guinée 2035 – Synthèses des études rétrospectives.
59. Ministère de la Santé, 2015. Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2015-2024.
60. MPCCI & PNUD, 2016. Evaluation de la fragilité de la Guinée. Ministère du plan et de la coopération internationale. Rapport provisoire.
61. MPCCI, 2016. Arrêté portant création, mission et organisation d'une Taskforce pour l'élaboration du Plan National de Développement Économique et Social de la Guinée (PNDES) 2016 -2020
62. MPCCI, 2016. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan Quinquennal 2011-2015
63. MPCCI, 2016. Rapport sur la Situation Economique et Sociale 2012-2014.
64. Nations Unies, 2015. Convention-cadre sur les changements climatiques. COP21. Paris, France.
65. PNUD, 2015. Rapport mondial sur le développement humain 2015. Programme des nations unies pour le développement.
66. PNUD, 2016. Rapport mondial sur le développement humain en Afrique 2016. Programme des nations unies pour le développement.
67. PNUD, 2016. Rapport sur le développement humain 2015. Le travail au service du développement humain.
68. République de Guinée, 2012. Plan Quinquennal de Développement 2011-2015.
69. République de Guinée, 2013. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-3)
70. République de Guinée, 2015. Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) au titre de la convention des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). Conakry, Guinée.
71. République de Guinée, 2015. Enquête nationale nutritionnelle, SMART.
72. République de Guinée, 2015. Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola 2015-2017.
73. République de Guinée, 2016. Document de politique nationale de protection sociale.
74. République de Guinée. Rapports d'Étapes 2014, 2015, 2016 de la mise en œuvre du DSRP3
75. SE/CNLS, 2013 : Cadre stratégique national de lutte contre les IST/VIH/SIDA 2013-2017. Secrétariat exécutif du Comité national de lutte contre le Sida. Conakry, Guinée.

76. SOW Sory, 2013. Exploration minière et développement durable en Guinée : impacts du cadre réglementaire. Université Senghor.
77. Transparency International, 2016 : Corruption perceptions index 2015.
78. UNICEF, 2016. Analyse de la situation des enfants et des femmes en Guinée. Rapport provisoire. Conakry, Guinée.
79. Union Africaine, 2014. Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. 2^{ème} édition.
80. Vanek, T. et Studenmund A.H., 1968, « Towards a Better Understanding of the Incremental Capital-Output Ratio » The Quarterly Journal of Economics, Vol. 82, No. 3 pp. 452-464
81. World Bank - Guinée, (*document non daté*). Tendances et profil de la pauvreté et de la vulnérabilité en Guinée.
82. World Bank - Guinée, 2014. Revue des dépenses publiques
83. World Bank - Guinée, 2014. Revue des dépenses publiques dans le secteur de la santé
84. World Bank - Guinée, 2015. Actualisation de l'étude diagnostique pour l'intégration du commerce – *Retour aux affaires*.
85. World Bank - Guinée, 2016. Stimuler l'exécution du budget d'investissement pour un meilleur impact sur le développement – Rapport final.
86. World Bank – UNICEF – Guinée, 2015. Pauvreté et protection sociale en Guinée – Document de travail dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale de protection sociale – Partie diagnostique.
87. World Bank Group, 2014. The Economic Impact of The 2014 Ebola Epidemic. Short-and Medium-Term Estimates for West Africa.
88. World Bank Group, 2016. Doing Business 2016. Guinea.
89. World Bank, 2016. Guinea: Poverty and Vulnerability. Trends and Profile, The World Bank.

